

Exclu du prêt

































BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE COLONIALE

LETTRES  
DU  
GÉNÉRAL LECLERC

COMMANDANT EN CHEF  
DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE  
EN 1802

PUBLIÉES AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

PAUL ROUSSIER



PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

49, BOULEVARD SAINT-MICHEL

1937

B.U. NANTES-LETTRES-DROIT



D

008 205038 6









LETTRES  
DU  
GÉNÉRAL LECLERC

COMMANDANT EN CHEF  
DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE  
EN 1802



LETTRES

GÉNÉRAL LECHE

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés pour tous pays, y compris la Russie.

Copyright by Société de l'Histoire des Colonies Françaises, Paris 1937.





LE GÉNÉRAL LECLERC  
*d'après une miniature d'Isabey  
appartenant au Prince d'Essling*

**B.U.**

NANTES

Sept.

Mémoires



BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE COLONIALE

---

LETTRES  
DU  
GÉNÉRAL LECLERC

COMMANDANT EN CHEF  
DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE  
EN 1802

PUBLIÉES AVEC UNE INTRODUCTION

PAR

PAUL ROUSSIER



PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONIES FRANÇAISES

ET

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

49, BOULEVARD SAINT-MICHEL

1937

B.U.  
NANTES



LETTERS

GENERAL ELECTRIC

COMMUNICATIONS

AND TELEVISION

1957

RESEARCH AND DEVELOPMENT

REPORT



PARIS

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DES COLONNES FRANÇAISES

LIBRAIRIE ERNEST LEROUX

25 Boulevard Saint-James

1957

ERNEST  
LEROUX

## INTRODUCTION

En 1789, la France occupait la première place dans le commerce colonial parce qu'elle possédait la plus belle colonie d'alors, Saint-Domingue. Quinze ans plus tard elle avait tout perdu, Saint-Domingue lui avait échappé ! C'est là vraiment la fin du premier empire colonial de la France, celui qu'avaient commencé Richelieu et Colbert.

La vieille colonie conquise par les flibustiers et le système colonial qu'elle représentait ont péri dans la même tourmente que la vieille France et son organisation monarchique séculaire. Les troubles révolutionnaires ont commencé à Saint-Domingue aussitôt qu'en France et la colonie, tout comme la métropole, a connu les aspirations généreuses, les agitations des assemblées, la liberté, l'égalité, la fraternité et les massacres sanglants, la lutte contre l'étranger, les promesses de bonheur d'une constitution nouvelle. Et puis tout d'un coup, la rupture avec la France, la séparation complète, définitive, l'abolition totale du passé, la colonie de Saint-Domingue avait cessé d'exister, son nom même était perdu.

Le drame a duré une quinzaine d'années. Il atteint son point culminant lors de l'expédition militaire envoyée par le Premier Consul en 1802 sous les ordres du général Leclerc.

\*  
\* \*

Cette expédition a laissé un triste renom, la fièvre jaune l'ayant transformée en désastre. Sur 35.000 hommes arrivés à



Saint-Domingue pendant le commandement du général Leclerc, plus de 21.000 moururent de maladie et 7.000 environ périrent dans les combats <sup>1</sup>. Mais on connaît fort mal les événements eux-mêmes, quoique « les révolutions de Saint-Domingue » aient agité les esprits entre 1790 et 1825 à un point que nous n'imaginons plus, et qu'elles aient suscité des intrigues, des discours, des mémoires, des rapports, des volumes, innombrables autant que passionnés.

« Par une singulière exception, écrivait quarante ans après l'expédition, un homme qui avait eu la chance d'en revenir, l'une des entreprises les plus mémorables et les plus funestes de la France, celle qui sous les feux des tropiques signala aussi cruellement l'avènement de Napoléon que les glaces de la Russie signalèrent sa décadence, cette grande catastrophe n'a pas eu et n'aura pas d'historien. Les

1. Le général Pamphile de Lacroix, qui prit part à l'expédition et publia en 1819 ses « Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution de Saint-Domingue » donne les chiffres suivants :

Officiers-généraux, d'état-major, de corps ou isolés morts dans les combats ou de maladie.....	1.500
Officiers de santé morts de maladie.....	750
Soldats tués à la guerre.....	5.000
Soldats morts de maladie.....	20.651
Marins militaires morts dans les combats ou de maladie.....	8.000

A ces chiffres avec lesquels les indications fournies par les lettres de Leclerc concordent avec moins de précision, il convient d'ajouter les pertes subies en dehors de l'armée et qui, toujours d'après P. de Lacroix, se sont élevées à :

Habitants de tout sexe égorgés par les ordres de Toussaint-Louverture.....	3.000
Marins du commerce morts dans les combats ou de maladie...	3.000
Employés civils et militaires morts dans les combats ou de maladie.....	2.000
Hommes isolés accourus dans la colonie pour y faire fortune morts dans les combats ou de maladie.....	3.000
Habitants morts dans les combats.....	800
Habitants morts de maladie ou de fatigue dans le service militaire .....	1.800
Noirs et hommes de couleur tués par la guerre.....	7.000
Noirs et hommes morts de maladie ou de fatigue.....	2.000
Noirs et hommes noyés ou tués dans les assassinats juridiques..	4.000

Ainsi le total des hommes perdus par mort violente pendant le commandement du général Leclerc aurait atteint le chiffre considérable d'environ..... 62.000

tombes qui recouvrent les cendres de plus de cinquante mille Français de tout sexe et de tout âge, dont quarante-cinq mille furent dévorés par un climat de feu, ces tombes devraient cependant trouver leur place dans les douleurs de la Patrie à côté des cercueils de glace qui dix ans plus tard, fermés sur les vainqueurs de l'Europe depuis Moscou jusqu'à Posen, attestèrent ainsi qu'à Saint-Domingue, non la victoire de nos ennemis mais le crime des éléments. »

C'est Norvins qui caractérise ainsi dans ces lignes l'expédition à laquelle il s'était adjoind dans un élan subit d'enthousiasme, n'y voyant qu'une fortune de plus à courir. Et jusqu'ici il a eu raison : cent trente ans après la mort du général Leclerc, l'expédition dont il fut le chef attend encore son historien et probablement l'attendra longtemps encore, parce qu'avant d'écrire un récit impartial et sérieux de cet événement, obscurci par l'oubli où les uns l'ont volontairement laissé tomber et déformé par les passions des autres, il sera nécessaire de consulter beaucoup de documents sur les faits eux-mêmes et sur leurs causes, de recueillir de nombreux témoignages contemporains et de soumettre documents et témoignages à une critique serrée et impartiale.

Parmi les hommes qui ont pris part à l'expédition, très peu en sont revenus et quelques-uns seulement ont écrit et publié le récit de ce qu'ils avaient vu.

Plusieurs d'entre eux prirent la plume dès leur retour à Paris. L'an XIII (1805) vit paraître plusieurs relations sous des formes diverses. Ce furent d'abord, comme il est ordinaire en cas d'échec, des reproches à l'égard du commandement.

Idlinger, qui avait occupé à Saint-Domingue d'importantes fonctions administratives, presque sans interruption de 1789 à 1803, publia un précis sur la situation de Saint-Domingue pour éclairer son pays sur les causes de l'évacuation de cette colonie. Pour lui les causes immédiates de la catastrophe étaient avant tout l'inexpérience des chefs et la méconnaissance des localités et des habitants. Les reproches qu'il adressait particulièrement au capitaine général Rochambeau, successeur du général Leclerc, suscitèrent une réfutation, que Ph. Albert de



Lattre, propriétaire et ex-liquidateur des dépenses de la guerre à Saint-Domingue, fit imprimer sous le titre *Campagne des Français à Saint-Domingue*<sup>1</sup>.

Presque en même temps parut le *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue* que son auteur, Laujon, ancien conseiller à Saint-Domingue et greffier en chef de la juridiction du Port-au-Prince dédia à « Son Altesse Impériale le Prince Louis »<sup>2</sup>.

« J'ai échappé au massacre de Saint-Domingue, dit Laujon, mon imagination est encore remplie du souvenir déchirant de toutes les calamités que n'ont cessé d'éprouver les malheureux Français qui ont abordé dans cette île. J'entends journellement un grand nombre de personnes tirer des conséquences sur la destinée fatale de cette colonie qu'ils n'ont jamais habitée et parler sans le moindre ménagement de ceux dont ils n'ont pu y suivre ni la conduite ni les actions ; témoin de tout j'espère mériter plus de foi ; ... je trouve encore une véritable satisfaction à prouver par les faits comment les actions les moins connues sont souvent les plus calomniées et les meilleures intentions regardées comme les plus criminelles, quand par des circonstances incalculables l'événement contredit toutes les probabilités. »

Quatre ans plus tard, le médecin Descourtilz publiait ses *Voyages d'un naturaliste* et y racontait les dangers qu'il avait courus à Saint-Domingue, prisonnier de l'armée noire, au moment de l'entrée en campagne des troupes du général Leclerc<sup>3</sup>.

1. Ph.-Albert DE LATTRE. *Campagne des Français à Saint-Domingue et refutation des reproches faits au capitaine général Rochambeau*. Paris, an XIII-1805, 285 p.

2. A.-P.-M. LAUJON, *Précis historique de la dernière expédition de Saint-Domingue depuis le départ de l'armée des côtes de France jusqu'à l'évacuation de la colonie, suivi des moyens de rétablissement de cette colonie en deux parties*. Paris, sans date, in-12, 257 p. — Louis Bonaparte devint roi de Hollande en 1806. L'ouvrage parut donc avant cet événement.

3. M.-E. DECOURTILZ, *Voyages d'un naturaliste et ses observations faites sur les trois règnes de la nature dans plusieurs ports de mer français, en Espagne... et à Saint-Domingue où l'auteur devenu le prisonnier de 40.000 noirs révoltés et par suite mis en liberté par une colonne de l'armée française donne les détails circonstanciés sur l'expédition du général Leclerc*. Paris, 1809, 3 vol. in-8°.

Des détails précieux que nous fournit son récit, il faut rapprocher le chapitre trop court où, longtemps après, un autre savant, Moreau de Jonnés, évoqua les souvenirs de l'incendie du Cap Français auquel il avait assisté et quelques incidents de sa carrière de jeune officier d'artillerie à Saint-Domingue <sup>1</sup>.

Un autre survivant de l'armée de Leclerc, Wante, qui avait été secrétaire général de la préfecture de la partie de l'Ouest de Saint-Domingue en l'an X et sous-préfet du département du Sud en l'an XI, écrivait au contraire en 1805 <sup>2</sup> :

« Assez d'écrivains ont déjà parlé sur les causes du mal, sur les remèdes et sur les moyens de restauration pour que je me dispense de le faire. J'ai pensé dès longtemps que toute publication des fautes commises dans la dernière expédition faite à Saint-Domingue, soit qu'on les ait dissimulées, soit qu'on les ait exagérées était au moins inutile : j'ai pensé qu'il importait peu que le public sût ce qui justifie ou condamne l'évacuation de nos meilleurs postes, qu'il connût à quel chef cette évacuation peut être attribuée ou reprochée : j'ai pensé qu'il suffisait que le gouvernement eut obtenu à cet égard des informations sûres et importantes, et qu'il les trouverait rarement dans des écrits publiés par des considérations particulières. J'ai aussi pensé que toute discussion publique sur les moyens de conquête et de restauration de Saint-Domingue était en ce moment prématurée et nuisible, parce que le gouvernement ne pouvait pas s'en occuper et parce que l'on ne peut rien publier sur les moyens d'attaque et de conquête sans indiquer en quelque sorte aux ennemis les moyens de défense et de résistance. »

Sans doute était-ce un avertissement discret, mais autorisé et inspiré, que Wante donnait ainsi à ceux qui auraient été tentés d'écrire leurs souvenirs sur l'expédition. En tout cas c'est après la chute de l'Empire que parurent de nouveaux plans de conquête et de restauration de Saint-Domingue, qui faisaient

1. A. MOREAU DE JONNÈS, *Aventures de guerre du temps de la République et du Consulat*. Paris, 1858, 2 vol. in-8°.

2. M. WANTE. *Importance de nos colonies Occidentales particulièrement de celle de Saint-Domingue démontrée par la réputation d'un écrit ayant pour titre « Examen politique des colonies modernes dans le but plus particulier de savoir si celles de la France lui ont été avantageuses ou non »*. Paris, an 1805, 114 pages. (L'écrit réfuté, publié à Bordeaux, comportait 138 pages et avait pour auteur un petit propriétaire de Saint-Domingue, nommé Carteau).



allusion forcément aux événements de 1802, parce que leurs auteurs connaissaient bien la colonie, y ayant longtemps séjourné : le colonel Malenfant, sous-inspecteur aux revues, propriétaire à Saint-Domingue, ex-délégué du gouvernement français à Surinam<sup>1</sup> et l'ordonnateur des guerres, Leborgne de Boigne, qui avait été délégué du gouvernement à Saint-Domingue et député de cette colonie<sup>2</sup>.

L'expédition de Saint-Domingue ne pouvait pas être un sujet d'étude agréable au gouvernement impérial, car elle n'était guère à l'honneur du gouvernement consulaire. Et depuis lors tous les historiens de Napoléon, même les plus récents, n'y ont fait dans leurs ouvrages que les allusions les plus brèves et les plus imprécises, quand ils ne l'ont pas dédaigneusement passée sous silence, comme une guerre sans importance, puisque coloniale.

Elle offrit en effet de grandes différences avec les guerres européennes et c'est pour cela qu'il ne suffit point de la mettre, en constatant ses résultats, au nombre des échecs, comme la guerre d'Espagne et la campagne de Russie. Il faut comprendre son caractère particulier, mais pour se mettre dans l'ambiance spéciale où elle se déroula les récits de ceux qui y prirent part sont nécessaires.

En dehors des auteurs que nous avons cités, dont les uns ne pouvaient avoir une impartialité et un désintéressement complets, parce qu'ils étaient encore trop près des événements, et dont les autres n'ont relaté que des épisodes, ces récits sont très rares.

1. MALENFANT. *Des colonies et particulièrement de celle de Saint-Domingue ; mémoire historique et politique où l'on trouvera : 1<sup>o</sup> un exposé impartial des causes et un précis historique des guerres civiles qui ont rendu cette dernière colonie indépendante ; 2<sup>o</sup> des considérations sur les moyens de la rattacher à la métropole, d'y ramener une paix durable, d'en rétablir et accroître la postérité.* Paris, août 1814, in-8<sup>o</sup>, 336 p.

2. LEBORGNE DE BOIGNE. *Nouveau système de colonisation pour Saint-Domingue, combiné avec la création d'une compagnie de commerce pour rétablir les relations de la France avec cette île, précédé de considérations générales sur le régime colonial de la France dans les deux Indes.* Paris, 1817, in-8<sup>o</sup>, 304 p.

L'un de ces témoignages sous forme, non plus de défense ou de polémique mais de récits ou de mémoires, c'est celui de Norvins. Il l'a donné dans son *Mémorial* <sup>1</sup>.

Parti avec le général Leclerc, sans grade, sans fonction, sans traitement, Jacques Marquet de Montbreton de Norvins, s'était attaché, en ami, au général en chef qui avait trois ans de moins que lui. Il a vécu constamment avec lui durant toute la campagne, il lui a servi de secrétaire : incontestablement il a tout vu. Mais quand vers 1840, âgé de soixante-deux ans, il écrit son *Mémorial*, il n'a pas la prétention d'écrire une histoire sérieuse, il égrène ses souvenirs et il retient de préférence les épisodes où il peut se montrer en posture avantageuse. Néanmoins son récit de l'expédition de Saint-Domingue concorde, dans les grandes lignes, avec les documents officiels.

Surtout, ce point de vue de touriste, peut-on dire, auquel il se place, a de l'agrément et de l'intérêt, il est plein de pittoresque, de jeunesse, de gaieté, d'entrain, et cela change des idées noires que donnent les récits de massacres, d'incendies, de complots, de maladies et de morts que le nom de Saint-Domingue fait surgir sous d'autres plumes. Norvins prouve, ce que l'on oublie trop souvent, quoique chacun en ait fait soi-même l'expérience, que la vie s'accommode très bien du voisinage de la mort. Il ne parle pas uniquement des faits de guerre : avec lui nous assistons à l'installation matérielle de l'armée, au moins de ses chefs, dans la ville du Cap et ses environs et nous avons quelques-unes des impressions de tous ces jeunes guerriers devant les beautés de la nature tropicale.

Il nous montre aussi la fièvre jaune, car il en fut atteint, mais les soins dévoués de la mulâtresse Zabo Larivière le sauvèrent et il put, quarante ans après, donner de la terrible maladie « dont tous ne mouraient pas, mais bien plutôt de la terreur qu'elle inspirait », une description qu'un spécialiste expérimenté, le médecin général Cazanove, a reconnue exacte <sup>2</sup>.

1. *Souvenirs d'un historien de Napoléon. Mémorial de J. de Norvins*, publié avec un avertissement et des notes par L. de Lanza de Laborie. Paris, Plon, 1896, 3 vol. in-8°.

2. Médecin-général CAZANOVE. *Une page d'histoire épidémiologique*



Naturellement écrivain et artiste, peu soucieux du détail des opérations militaires, et ne perdant pas son temps à dénigrer ses compagnons, Norvins est précieux parce qu'il nous montre l'aspect vivant de cette expédition de mort ; il en était revenu et il la voyait avec un recul de près d'un demi-siècle.

Les *Mémoires* du général Pamphile de Lacroix sont aussi le témoignage d'un survivant du drame, mais tout différent<sup>1</sup>. Il le publia en 1819. Officier à la carrière régulièrement ascendante, nommé général de brigade à 28 ans au cours de la campagne, devenu plus tard lieutenant général et vicomte, Pamphile de Lacroix a l'air beaucoup plus sérieux que Norvins qui ne sut jamais se fixer. Il écrit posément, suivant un plan bien établi à l'avance, il cite des documents officiels, il juge les faits et les hommes avec un recul d'une quinzaine d'années et après un changement de gouvernement. On le sent honnête homme, sans parti-pris d'accuser ou d'excuser quelqu'un. Il raconte les opérations militaires auxquelles il a pris d'ailleurs une part brillante ; mais il ne fait pas mystère des sentiments d'humanité que lui inspiraient les difficultés de la question sociale ; il avait du courage, du bon sens et du cœur. Ses *Mémoires* toujours consultés depuis un siècle ont une légitime autorité. Sans aucun doute son témoignage sur les faits a beaucoup plus de valeur que celui de Norvins.

Pour le montrer il suffit de confronter un passage du *Mémorial*, et un passage des *Mémoires*. Chacun des deux auteurs raconte le même fait, qui est précisément un des faits les plus typiques de l'expédition.

Nous lisons dans le *Mémorial* de Norvins :

« Nous habitons le Palais de la résidence de Toussaint. Ce fut là dans une grande armoire de son cabinet, qu'en faisant l'examen des papiers qu'elle renfermait, je mis la main sur une grosse liasse de

*coloniale. Pauline Bonaparte à Saint-Domingue pendant l'épidémie de fièvre jaune, conférence faite à la Faculté de médecine, publiée dans l'Hygiène sociale, 25 novembre 1934.*

1. PAMPHILE DE LACROIX. *Mémoires pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*. Paris, 1819, 2 vol. in-8°.

lettres qui, à la honte de l'humanité et de la civilisation, nous révéla les nombreuses galanteries du vieux nègre avec des dames créoles distinguées par leur naissance et leur beauté. Ces lettres étaient toutes signées, et rien, pas même la jalousie, n'y était oublié. Sauf le général en chef et moi, personne n'en eut connaissance ; elles furent brûlées à l'instant même. Mais dans la dépêche où je rendis compte au Premier Consul de l'occupation de Port-au-Prince, le général Leclerc voulut avec raison qu'un fait de cette nature ne fût pas ignoré de son beau-frère, à qui il en resta une telle impression qu'un an après, dans l'audience qu'il m'accorda à mon retour, le général Bonaparte me remercia d'avoir anéanti « ces témoignages honteux de la prostitution des blanches <sup>1</sup>. »

De son côté Pamphile de Lacroix raconte :

« Nous parcourions avec le général Boudet les documents secrets de Toussaint-Louverture. Notre curiosité venait de s'accroître en découvrant un double fond dans la caisse qui les contenait : qu'on juge de notre étonnement lorsqu'en forçant ce double fond, nous n'y trouvâmes que des tresses de cheveux de toutes couleurs, des bagues, des cœurs en or traversés de flèches, des petites clefs, des nécessaires, des souvenirs, et une infinité de billets doux qui ne laissaient aucun doute sur les succès obtenus en amour par le vieux Toussaint-Louverture. Cependant il était noir, et il avait un physique repoussant... mais il s'était fait le dispensateur de toutes les fortunes, et sa puissance pouvait à volonté changer toutes les conditions...

En acquérant la preuve irréfragable des écarts de la faiblesse humaine, le général Boudet se sentit inspiré d'un mouvement généreux. « Avant d'avoir fait ici aucune connaissance, s'écria-t-il, perdons toute trace de ces honteux souvenirs, afin de ne pas mésestimer les personnes au milieu desquelles nous sommes destinés à vivre », et en faisant de tristes réflexions, nous allâmes ensemble jeter au feu et à la mer tout ce qui pouvait rappeler notre pénible découverte. Il y avait de la grandeur d'âme dans la conduite du général Boudet. Le capitaine-général Leclerc lui avait communiqué une partie des instructions secrètes qui lui avaient été données. Ces instructions, dont j'ai déjà parlé, classaient les noirs et les blancs en catégories. Le temps même n'avait pas échappé au classement. De telle époque à telle époque on devait se conduire ainsi, de telle époque à telle époque on devait se conduire autrement. Comme si les prostitutions pouvaient avoir des témoins, un dernier paragraphe du troisième chapitre de ces instructions déplorables portait

1. *Mémorial de Norvins*, tome II, p. 376.



textuellement : Les femmes blanches qui se sont prostituées aux nègres, quel que soit leur rang, seront envoyées en France.

Le hasard nous avait fait trouver ce qui paraissait si impossible à préciser, mais le général Boudet avait trop de loyauté et de franchise dans le caractère pour ne pas répugner à l'idée de fournir des aliments à la délation et pour porter la honte et la mort dans l'âme de quelques familles. Il préféra s'exposer aux reproches des rigoristes et se permit le premier d'apporter des modifications de convenance à l'exécution littérale des instructions secrètes. Le général en chef ne lui en fit, par la suite, aucun reproche ; il se rappelait trop qu'il aurait sauvé le Cap s'il eut osé suivre sa première idée, et se désentraver, comme le général Boudet, de la rigoureuse observation des ordres de détail qui lui avaient été donnés <sup>1</sup>. »

Le témoignage de Norvins est très suspect ici ; car, s'il suivait Leclerc qui n'a commencé la campagne que le 28 pluviôse, il n'a pu entrer à Port-au-Prince avec lui que le 10 ou le 11 ventôse <sup>2</sup>, tandis que le général Boudet était dans cette ville avec Pamphile de Lacroix depuis le 17 pluviôse <sup>3</sup>.

A moins qu'il n'y ait eu deux paquets de lettres, l'un dans une caisse à double fond, l'autre dans l'armoire du cabinet. Boudet et Pamphile de Lacroix auraient trouvé le premier en pluviôse ; Leclerc et Norvins auraient découvert le second un mois plus tard. Assurément ce n'est pas impossible, mais comme Norvins écrivait en 1846 et comme il ne pouvait pas ne pas connaître les *Mémoires* que son ancien compagnon de Saint-Domingue, Pamphile de Lacroix, avait publié en 1819, il aurait dû alors spécifier qu'il y avait eu deux trouvailles différentes.

C'est un exemple de la réserve qui s'impose à l'historien à l'égard des récits des témoins oculaires.

Un autre témoin aussi bien placé pour voir, mais pas du même côté, c'est Isaac Louverture, le fils de Toussaint, l'adversaire de Leclerc. Ses *Mémoires* furent imprimés en 1825 à la suite de *l'Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue*, publiée

1. PAMPHILE DE LACROIX. *Mémoires...*, tome II, p. 304.

2. Leclerc fit chanter un *Te Deum* à Port-au-Prince, le 13 ventôse et en rendit compte dans sa lettre du 14 ventôse. Il ne parle pas de cet incident.

3. Lettres de Leclerc du 26 pluviôse et du 8 ventôse.



par Antoine Métral<sup>1</sup> au moment où Charles X reconnut l'indépendance d'Haïti.

Venu faire son éducation en France, avec Placide, son frère utérin, Isaac Louverture fut renvoyé à Saint-Domingue avec l'expédition. Le général Leclerc le chargea de porter à Toussaint Louverture la lettre du Premier Consul, et Isaac servit à l'échange de correspondance qui suivit. Au moment où Toussaint se décida définitivement pour la résistance, Isaac lui déclara qu'il ne pourrait jamais se résoudre à porter les armes contre la France, mais sa mère le retint auprès d'elle. Il a donc assisté à la guerre, sans y prendre part, dans le camp de Toussaint Louverture. Il fut arrêté en même temps que sa mère et conduit avec elle à bord du *Héros*. Séparé de son père à leur arrivée à Brest, il fut conduit avec sa mère et son jeune frère Saint-Jean Louverture à Bayonne, puis transféré avec eux à Agen, où il épousa sa cousine. Il mourut sans postérité en 1854. Le gouvernement français lui avait accordé une pension, qui fut en partie continuée à sa veuve.

Dans ses *Mémoires*, Isaac Louverture a raconté ce qu'il a vu et su des actes et des intentions de Toussaint Louverture. Son affection pour son père et son amour de la France se combattaient en lui et c'est ce qui donne à son récit un caractère particulièrement attachant. Sa sincérité semble certaine, mais son jeune âge ne lui permettait guère de se faire une idée exacte du drame auquel il assistait ni de juger les hommes et de pénétrer leurs passions.

Ces différents ouvrages ne constituent pas une bibliographie complète des survivants de l'expédition de Saint-Domingue, mais ce sont les souvenirs imprimés les plus connus et c'est à leur témoignage qu'en reviennent toujours les historiens français. Les historiens haïtiens y ajoutent des ouvrages publiés

1. ANT. METRAL. *Histoire de l'expédition des Français à Saint-Domingue sous le consulat de Napoléon Bonaparte, suivie des Mémoires et notes d'Isaac Louverture sur la même expédition et sur la vie de son père*. Paris, 1825, in-8°, 348 p. — L'ouvrage orné du portrait de Toussaint était dédié à MM. Rouanez, Frémont et Daumec, envoyés extraordinaires de la République d'Haïti.

dans leur pays et malheureusement à peine connus de nom en France.

Les comptes rendus officiels, conservés dans les archives, comme par exemple celui du préfet colonial D'Aure, ont été à peine entrevus <sup>1</sup>. Encore moins connues, les lettres des généraux, des fonctionnaires, des colons, des nombreux particuliers qui se trouvèrent à Saint-Domingue en 1802 et qui écrivaient à leurs parents ou amis restés en France, donneraient des renseignements précieux : tous ont vu le drame sous des angles différents et peuvent préciser des détails qui auraient un grand prix pour l'histoire complète de l'expédition <sup>2</sup>.

Il faudrait aussi, pour bien comprendre la situation, connaître et étudier les lettres et les rapports reçus au ministère de la Marine au cours de l'an VIII et de l'an IX : des découvertes précieuses y seront faites, mais une critique sévère sera indispensable, car tous ceux qui ont été mêlés à la préparation de l'expédition et qui par les renseignements qu'ils fournissaient au gouvernement consulaire sont les vrais responsables des idées fausses que Bonaparte se faisait de la situation de Saint-Domingue, tous, correspondants officiels ou informateurs bénévoles, défendaient un point de vue, soutenaient une cause ; ils avaient des intérêts, directs ou non, à l'affaire de Saint-Domingue, ou bien des ressentiments personnels les animaient.

Les archives offrent donc un champ d'investigation immense et ardu qu'il faudra longtemps pour parcourir.

Avant d'aller y puiser les témoignages de multiples témoins qui ne seront jamais que secondaires, même s'ils sont des témoins de choix, il nous a paru utile d'en tirer le témoignage de celui qui a eu la connaissance la plus complète de l'expédition de

1. *Mémoires du général Fressinet*, manuscrit conservé aux archives du Ministère de la Guerre. — *Mémoires du général Ramel*. — *Lettres et rapports du général Kerversau*. — *Notes du colonel Vincent*. — *Papiers de Norvins*, cités par Lanza de Laborie.

2. *La correspondance intime du général Jean Hardy de 1799 à 1802*, publiée par le général Hardy de Perini (Paris, Plon, 1901) contient plusieurs lettres de Saint-Domingue.



Saint-Domingue, de celui qui la commandait, le général Leclerc. Devant la postérité il porte la responsabilité de l'échec ; il a été accusé de toutes les fautes, parce qu'il était mort et ne pouvait se défendre. Il serait peut-être temps, après plus de 130 ans, de permettre à cet acteur principal du drame d'exposer lui-même ce qu'il a fait et la situation dans laquelle il s'est trouvé.

Leclerc n'a pas rédigé de compte-rendu officiel de sa mission, il n'a pas écrit de *Mémoires*, puisqu'il est mort au cours de l'expédition, à la tête de son armée, en pleine lutte, le 11 brumaire an XI, (2 novembre 1802) ; mais depuis son débarquement, jusqu'à sa dernière maladie, du 20 pluviôse an X (9 février 1802) au 15 vendémiaire an XI (7 octobre 1802), il a écrit au Premier Consul et au ministre de la Marine pour les tenir au courant des événements. Ses lettres forment un compte-rendu de l'expédition et elles en évoquent mieux que tout autre récit les tragiques difficultés<sup>1</sup>.

\*  
\* \*

La correspondance du général Leclerc n'est pas inconnue. Les historiens tant français qu'haïtiens et étrangers y ont puisé : Métral, Poyen, Adams, M. le colonel Nemours, M. Paulus Sannon, etc.<sup>2</sup>. Mais chacun n'y a pris que ce qui servait sa thèse, des fragments d'une lettre, puis des fragments d'une autre. Alors que, comme le dit Pamphile de Lacroix : « Pour bien juger l'horreur des circonstances dans lesquelles s'est trouvé le général Leclerc, il faudrait à chaque instant faire connaître la situation déchirante de son armée<sup>3</sup>. »

1. Ces lettres du général Leclerc au Premier Consul et au ministre ne montrent qu'une partie du travail de bureau que le général en chef de l'armée de Saint-Domingue a dû fournir. Il faut y ajouter par la pensée toutes les lettres qu'il adressait journellement aux officiers et fonctionnaires civils placés sous ses ordres, lettres aujourd'hui dispersées et dont le nombre exact ne pourra jamais être connu, et, en outre, les ordres du jour à l'armée, et tous les règlements et arrêtés qu'il a pris et signés sur tous les objets de l'administration de la colonie.

2. Certains passages des lettres de Leclerc ont d'ailleurs été insérés au *Moniteur* en l'an X.

3. P. DE LACROIX, *op. cit.*, tome II, p. 239.



Quand un homme, dans des circonstances aussi difficiles, a été seul investi du pouvoir civil et militaire, quand il a senti peser sur lui d'aussi terribles responsabilités, il a droit à ne pas être jugé sur de simples citations, il a le droit de faire constater la variété et la multiplicité de ses charges, la dispersion forcée de ses efforts, l'insuffisance des moyens mis à sa disposition et la discipline avec laquelle il a obéi.

C'est pour cela que nous avons pensé à réunir les lettres écrites par le général Leclerc pendant l'expédition de Saint-Domingue au Premier Consul et aux ministres et qui peuvent être considérées comme des rapports au gouvernement dont il était le représentant.

Ces lettres sont dispersées.

Aux archives du ministère de la Guerre, existe un registre connu sous le nom de : Copie de lettres du général Leclerc <sup>1</sup>. Ce n'est pas un véritable copie de lettres où les minutes auraient été transcrites au fur et à mesure de leur envoi : ce sont des copies faites après coup d'un certain nombre de lettres envoyées par Leclerc ; un ordre quelconque y est si peu suivi et le mélange est tel qu'il a fallu dresser en tête de ce registre une « table des lettres remises dans leur ordre de dates ». Et cette table indique seulement 55 lettres.

Les lettres du Premier Consul se trouvent aux Archives Nationales dans la série AF<sup>IV</sup>.

Les archives coloniales ont conservé la plus grande partie des originaux des lettres adressées au ministre de la Marine ; documents particulièrement intéressants parce qu'on y trouve fréquemment des phrases ajoutées par Leclerc au moment de la signature.

Nous avons pu retrouver ainsi 32 lettres au Premier Consul, 91 lettres au ministre de la Marine, 2 lettres au ministre de la Guerre, 1 au ministre du Trésor Public et 1 au ministre de l'Intérieur ; au total 127 lettres qui font connaître la situation de l'armée expéditionnaire pendant les neuf mois que le général Leclerc l'a commandée à Saint-Domingue.

1. Archives historiques du Ministère de la Guerre, B<sup>7</sup>\* 26.

\*  
\* \*

Les raisons qui motivèrent l'envoi de cette armée sont connues ; il suffit de les rappeler en peu de mots.

Toutes les colonies avaient subi le contre-coup des événements de la Révolution, aucune n'y avait pris part comme Saint-Domingue. Les troubles n'y avaient pas cessé depuis 1789, entraînant le pillage des habitations, le massacre ou la ruine des propriétaires, l'abandon des cultures et par conséquent le fléchissement du commerce colonial.

Les colons de Saint-Domingue réfugiés en France et les commerçants des ports ne pouvaient se résigner à cette situation ; Saint-Domingue était jugé indispensable à la France du point de vue commercial, et les anciens propriétaires ne rêvaient que de reconquérir leurs fortunes perdues. Les faits les plus brutaux de 1789 à 1800 n'avaient point modifié l'opinion que la métropole avait de ses colonies.

Par contre, à Saint-Domingue un changement considérable s'était opéré. Les hommes des trois couleurs qui y vivaient, formant trois races depuis longtemps ennemies mais subordonnées l'une à l'autre par des préjugés très forts autant que par les lois, s'étaient vus tout à coup placés sur le même pied d'égalité officielle par la loi du 16 pluviôse an II, qui avait aboli l'esclavage. Mais leurs luttes n'en étaient devenues ni moins vives ni moins féroces. La constitution de l'an III avait fait de tous les habitants de Saint-Domingue des citoyens français au même titre et avec les mêmes droits théoriques que ceux de la métropole, mais en fait cette assimilation à la France conduisait la colonie à l'indépendance. Les Agents envoyés par le Directoire exécutif de la République française avaient vite perdu toute considération. Sonthonax d'abord, l'homme qui avait de lui-même donné la liberté aux noirs, avait dû quitter la colonie ; le général Hedouville envoyé pour le remplacer avait été contraint de se réembarquer et Roume, son successeur, privé de tout pouvoir, avait même été emprisonné par ceux qu'il devait administrer. Une autorité nouvelle avait



surgi du sol même de Saint-Domingue, celle de Toussaint Louverture, un ancien esclave qui successivement avait été revêtu de tous les grades et enfin promu général en chef et capitaine général de la colonie, par le Premier Consul Bonaparte lui-même, le 17 pluviôse an IX.

Toussaint Louverture a déjà eu beaucoup d'historiens, et dans ces dernières années deux de ses compatriotes, M. le colonel Nemours et M. Pauleus Sannon ont apporté, avec de nombreux documents, de nouveaux détails sur sa vie, qui connut au plus haut degré les vicissitudes de la fortune, et suscite inmanquablement des comparaisons avec celle de Napoléon. Nous n'avons pas à juger ni même à essayer de juger ici cet homme extraordinaire que les Haïtiens considèrent comme un martyr et un héros national et que les Français ne traitent plus en ennemi.

L'opinion qu'on pouvait s'en faire à Paris en 1801, au contraire, a de l'importance. C'est à ce titre que nous allons reproduire les lignes suivantes :

« J'ai montré Toussaint s'élevant du sein de l'esclavage à la suprême domination, avançant pas à pas par des sentiers tortueux, prenant toutes les couleurs et toutes les formes, selon qu'il convenait à son ambition ; caressant et menaçant tour à tour ; enfin enhardi par l'impunité, chassant à force ouverte les dépositaires de l'autorité nationale, opprimant les blancs qu'il flattait par le rappel des émigrés ; exterminant les hommes de couleur au chant des cantiques sacrés et au bruit de ses proclamations de clémence ; régnañt sur les noirs, après avoir fait périr ceux de leurs ex-chefs, dont il redoutait l'influence ou l'attachement à la République ; faisant des traités d'alliance et de commerce avec les ennemis de l'Etat, recevant leurs agents et leurs vaisseaux dans ses ports, et à chaque nouvel attentat faisant porter à la France par une députation particulière, les protestations de son dévouement et de sa fidélité. Je l'ai montré arrachant par les moyens les plus odieux, et sous les prétextes les plus absurdes à l'agent des Consuls l'ordre d'usurper la seule portion de Saint-Domingue que la protection d'une puissance alliée conservait à la République, puis furieux de voir cette proie enlevée à son ambitieuse cupidité, dissimulant sa colère, abusant le gouvernement espagnol par des promesses solennelles et le peuple par des caresses perfides, dépouillant de l'ombre même de l'autorité le dépositaire de la puissance nationale parce qu'il avait osé annuler l'arrêté qu'il



lui avait extorqué au milieu des torches et des poignards, s'arrogeant tous les pouvoirs, faisant des lois, s'emparant du droit terrible du glaive et mettant dans ses mains la liberté, les biens et la vie de tous les citoyens. Je l'ai montré prétextant des révoltes pour exercer des vengeances ou détourner l'attention de dessus ses mouvements, arrêtant la personne de l'agent pour étouffer sa voix, et l'ensevelissant dans les mornes du Dondon ; fondant ensuite tout à coup sur la partie espagnole qu'il avait endormie dans une fatale sécurité, s'en emparant par la ruse et par la force, enfin maître paisible de l'île entière, battant monnaie et créant un fantôme d'assemblée coloniale, pour faire légitimer par elle tous ses crimes et consacrer par le nom du peuple le code de sa tyrannie.

« Que lui reste-t-il pour consommer le grand œuvre de son indépendance que d'oser la proclamer ? Qui est-ce qui établit les impôts ? qui est-ce qui donne des lois à Saint-Domingue ? qui est-ce qui dispose des caisses publiques ? qui est-ce qui règle le nombre des troupes et crée à son gré de nouveaux régiments ? qui est-ce qui organise, institue ou abolit des tribunaux ? qui est-ce qui nomme à tous les emplois civils et militaires et fait jusqu'à des administrateurs, des généraux et des juges ? qui est-ce qui négocie de puissance à puissance avec les nations étrangères et fait des traités de neutralité et même d'alliance avec les ennemis de la Métropole ? qui est-ce qui chasse de la colonie les propriétaires venant avec des passeports de la Métropole, les fonctionnaires nommés par la Métropole, les commissaires envoyés par la Métropole ? qui est-ce qui incarcère l'agent de la Métropole ?...

« Que l'on cesse de se faire illusion, tant qu'il restera dans la colonie, lui seul en sera le souverain ; il y régnera au nom de la France peut-être, tant qu'elle voudra fléchir sous sa domination ; il y existera une espèce d'ordre, mais ce sera celui qu'il aura établi ; il y aura des lois, mais ce seront ses volontés ; une autorité, mais ce sera la sienne. Que s'il veut bien recevoir des représentants de la Métropole, ils y seront comme des pachas de la Porte en Egypte, d'honorables captifs, sans aucuns pouvoirs, tant qu'il les y souffrira et ignominieusement chassés au premier soupçon qu'ils éveillent dans cet esprit défiant et ombrageux. C'est à la République à examiner si après avoir donné des lois à tous les monarques de l'Europe, il convient à sa dignité d'en recevoir dans une de ses colonies d'un nègre révolté. Encore si cet attentat humiliant et précaire devait cesser d'exister avec lui, mais qu'on y prenne garde, il y aura des successeurs et des successeurs non moins redoutables. Car ils n'auront pas ces ménagements qui accompagnent toujours une domination naissante et que lui inspirent son âge avancé et son caractère naturellement timide et temporisateur. L'anarchie militaire que Bonaparte a détruite



en Egypte existe dans toute sa force à Saint-Domingue, une milice inquiète qui ne désire que le désordre et qui ne connaît que ses chefs, des beys avides et ambitieux et un scheick Elbalad, maître absolu, que tous envient et qui se défie de tous ; une multitude abrutié et opprimée, toujours aveuglement entraînée par l'impulsion qu'elle reçoit du plus fort ; une foule de négociants et de voyageurs, presque tous passagers dans l'île, et ne prenant d'autre intérêt aux révolutions du Gouvernement que celui d'éviter d'en devenir les victimes ; enfin quelques magistrats civils placés dans l'entière dépendance du dernier commandant de quartier et instruments passifs entre les mains des chefs. Tel est le spectacle que présente cette colonie et les éléments qui la composent. »

Ce tableau de l'ascension de Toussaint Louverture est dû au général Kerversau qui servait à Saint-Domingue depuis 1796. Pendant ces cinq années, il avait tour à tour rempli des fonctions dans la partie française et dans la partie espagnole ; rentré en France au milieu de 1801, il rédigea pour le ministre de la Marine un rapport sur les événements dont il avait été le témoin jusqu'au 1<sup>er</sup> germinal an IX.

Ce rapport a certainement eu une influence sur les décisions prises par le Premier Consul à l'égard de Saint-Domingue. Kerversau émettait l'avis qu'il était indispensable d'éloigner de la colonie tous les chefs noirs et il confirmait les renseignements déjà reçus de divers informateurs, sur l'orgueil, l'ambition et l'autorité de Toussaint Louverture. Le ministre de la Marine reçut le rapport de Kerversau, dont on vient de lire une partie du résumé final, le 15 fructidor an IX (12 septembre 1801). Les instructions données au général Leclerc sont du 9 brumaire an X, (31 octobre 1801). Entre ces deux dates, l'expédition qui était projetée pour Saint-Domingue depuis plusieurs mois avait changé de caractère ; il y a un abîme entre les instructions remises à Leclerc, investi de tous les pouvoirs, et celles qui au mois de mars précédent, rédigées pour Lequoï Mongiraud, préfet colonial, Desperoux, commissaire de justice et Toussaint Louverture lui-même, capitaine général de Saint-Domingue, prévoyaient la collaboration entre les représentants de la France et le général noir, maître effectif de la colonie. L'arrivée du colonel Vincent porteur du texte de la consti-

tution promulguée par Toussaint Louverture de sa propre autorité ne put que confirmer les préventions inspirées par le rapport de Kerversau. L'expédition envoyée à Saint-Domingue eut dès lors pour premier but de soumettre Toussaint Louverture.

Le Premier Consul en confia le commandement à son beau-frère Victor-Emmanuel Leclerc. Celui-ci était né à Pontoise, le 17 mars 1772. Entré au service comme volontaire en 1791, il avait combattu sur le Rhin, en Italie, à Toulon, à l'armée des Ardennes, à l'armée des Alpes et fait les campagnes d'Italie. Le 26 août 1799 il était nommé général de division. Il avait coopéré au coup d'Etat du 18 brumaire, puis, après avoir commandé diverses divisions à l'armée du Rhin sous Lecourbe et sous Moreau, il avait été placé la tête du corps d'armée réuni pour opérer en Portugal.

En juin 1797 à Milan, Leclerc avait épousé Pauline, la plus jeune sœur de Bonaparte, et un fils, Dermide, leur était né l'année suivante.

Rappelé à Paris au début d'octobre 1801, Leclerc fut nommé le 24 octobre (2 brumaire an X) commandant en chef de l'armée expéditionnaire et capitaine général de la colonie de Saint-Domingue. Le 19 novembre il arrivait à Brest où Mme Leclerc et son fils, alors âgé de 3 ans, le rejoignirent. L'escadre mit à la voile le 11 décembre 1801 (20 frimaire an X), sous les ordres de l'amiral Villaret Joyeuse. D'autres vaisseaux partant de Rochefort, de Nantes, de Lorient, du Hâvre, de Flessingue, de Cadix et de Toulon devaient la rejoindre en mer.

Après une traversée contrariée par le mauvais temps qui força les vaisseaux de se séparer, la flotte se trouva réunie en partie dans la baie de Samana, sur la côte de la partie espagnole de Saint-Domingue, le 9 pluviôse an X (29 janvier 1802). Le 14 Pluviôse, le général Leclerc à bord du vaisseau-amiral l'*Océan*, arrivait devant le Cap Français et le fort Picolet.

Le général Christophe, se retranchant derrière des ordres formels de Toussaint Louverture, refusa de recevoir l'armée



venant de France et Leclerc dut aller débarquer de vive force le 16 pluviôse au Port Margot à l'ouest du Cap. Pendant ce temps Christophe faisait mettre le feu dans tous les quartiers du Cap et quand Leclerc entra enfin le 18 pluviôse (7 février 1802) dans la capitale de sa colonie, la ville était en partie consumée. Le 19, le général en chef lançait deux proclamations aux citoyens de Saint-Domingue et, dès le 20, il adressait ses premiers rapports au ministre de la Marine et au Premier Consul, commençant ainsi une double correspondance qui allait durer jusqu'au jour où la maladie le terrassa.

Leclerc a passé neuf mois à Saint-Domingue, du 16 pluviôse an X au 11 brumaire an XI (5 février-2 novembre 1802). Le succès d'abord parut couronner ses efforts ; ses troupes battirent les généraux noirs qui l'un après l'autre (Maurepas, Christophe, Dessalines), se rendirent, et furent accueillis avec leurs grades dans l'armée française. Toussaint Louverture lui-même, obligé de céder, vint au Cap faire sa soumission. Peu après, il était arrêté et envoyé en France (prairial an X, juin 1802). Ainsi après quatre mois la reconquête de Saint-Domingue paraissait effectuée. Le capitaine général s'occupa de réorganiser l'administration de la colonie. C'est alors que parut l'ennemi le plus redoutable, la fièvre jaune. Leclerc vit fondre son armée et en même temps les noirs se révolter, reprendre les armes et chaque jour l'investir plus étroitement dans les villes de la côte ; il dut se défendre, même dans le Cap Français ; il fut atteint par la maladie et mourut.

Tous ces événements ont été racontés déjà un certain nombre de fois, nous n'irons pas jusqu'à dire qu'ils ont été étudiés complètement, car la personnalité du chef de l'expédition a toujours été méconnue, et c'est pourtant un élément de première importance à considérer.

\*  
\* \*

Des légendes se sont formées sur la vie de Leclerc et de Pauline Bonaparte, qui cadrent bien mal avec la situation de l'armée et les spectacles de mort qu'ils avaient sous les yeux.

Il est impossible d'admettre qu'ils aient passé leur vie en fêtes alors que tout le monde mourait autour d'eux. N'étaient-ils pas trop jeunes pour être insensibles ? Et par quel phénomène inexplicable, seraient-ils demeurés inaccessibles à cette peur dévorante qu'inspirait la maladie et qui faisait des victimes aussi nombreuses que la maladie elle-même ? Auraient-ils été seuls à ne pas subir l'influence du climat, de l'éloignement, de la guerre et des dangers qu'ils couraient eux-mêmes avec leur enfant ?

L'étude que vient de faire de leur cas un médecin, qui a eu personnellement l'occasion de soigner et d'observer la population d'une ville coloniale pendant une épidémie de fièvre jaune, fait justice des calomnies répétées depuis un siècle, on ne sait pourquoi, sur Pauline Leclerc. Elle donna des fêtes, elle reçut, elle tint, si l'on tient au mot, une sorte de cour à Saint-Domingue mais ce faisant, elle ne fit que son devoir de femme de général en chef. Si elle cherchait à s'étourdir elle-même, elle remplissait en même temps son rôle qui était d'essayer de maintenir le moral de l'armée et de la population. Elle n'avait pas le droit d'avoir l'air d'avoir peur. Elle fut malade, et il semble bien que la fièvre jaune l'atteignit, mais que sa constitution féminine la sauva <sup>1</sup>.

Leclerc en mourut ; dès avant le mois de vendémiaire, il avait eu plusieurs attaques de fièvre ; il en parle dans ses lettres.

Et c'est là le grand intérêt de ses lettres. Elles le font vivre devant nous, avec ses alternatives de bonne et de mauvaise santé, d'entrain, de découragement, ses changements d'humeur, ses préoccupations constantes, ses soucis journallement renouvelés. On trouvera que ses jugements sur les hommes qui l'entouraient variaient souvent : tel au bout de peu de temps fut jugé incapable ; à tel autre, au contraire, le général reconnut en le voyant à l'œuvre les qualités qu'il lui avait d'abord déniées. Cela prouve que Leclerc n'avait pas de parti-pris et qu'il savait modifier son opinion suivant son expérience personnelle. Qu'il

1. CAZANOVE, *op. cit.*



dut être nerveux, on n'en peut douter à la lecture de ses lettres, mais pourrait-on s'en étonner ? Et le 30 fructidor quand il écrivait au ministre : « Je n'ai pas eu un jour de satisfaction depuis que je suis dans ce pays. <sup>1</sup> », on peut être sûr qu'il était sincère. Jamais il n'a pu être satisfait, même quand Toussaint Louverture a fait sa soumission, même quand Toussaint arrêté a été embarqué et que le *Héros* a fait voile vers la France.

C'était un succès, mais qui ne permettait pas de repos. La lettre qui l'annonce fait part en même temps de la mort du commissaire de justice Desperoux, du préfet colonial Benezech, de plusieurs officiers généraux, d'officiers d'artillerie, de médecins ; elle réclame des renforts, de l'argent, et un successeur, car Leclerc se sent malade et la conviction que « la possession de la colonie ne tient dans ce moment qu'à la conservation de sa tête », augmente ses légitimes inquiétudes.

Les quatre mois écoulés depuis son entrée au Cap avaient été occupés par la guerre ; celle-ci pouvait sembler terminée en prairial, les généraux noirs ayant fait leur soumission. D'autres travaux devaient commencer.

Le général en chef était en même temps capitaine général de la colonie. Après l'avoir reconquise il devait réorganiser toutes les branches de l'administration, les finances, les domaines, l'agriculture, le commerce, le culte, la justice. La seule chose dont il ne dût point avoir à s'occuper était l'instruction publique ; le Premier Consul avait interdit qu'il y en eut d'aucune sorte à Saint-Domingue, tous les créoles étant tenus d'envoyer leurs enfants en France pour y être élevés.

Par la mort du préfet colonial et du commissaire de justice, le capitaine général se trouva donc privé, juste au moment où il allait pouvoir les mettre en fonctions, des deux collaborateurs qui lui avaient été adjoints pour la partie civile de sa mission. Il n'attendit pas que leurs remplaçants lui fussent envoyés ou

1. Le 5 messidor, il avait déjà écrit : « Les fatigues et les dégoûts qu'a éprouvés cette armée sont au-dessus de toutes expressions ; on ne peut les comparer qu'au courage avec lequel elle les supporte. »

désignés de France et il mit sans tarder « la machine en mouvement ».

Désormais dans ses lettres, aux nouvelles qu'il donne, toujours désolantes, de la santé de son armée, à ses demandes de renfort de plus en plus pressantes pour combler les vides, aux secours qu'il sollicite pour les veuves et les enfants de ses généraux, se mêlent les mesures qu'il a décidées pour la restauration du commerce, l'organisation des finances et de la justice.

Il lui faut attirer et favoriser les commerçants français sans éloigner les Américains dont il a besoin pour son ravitaillement surtout en bestiaux. Les marchandises de France doivent lui éviter les paiements en numéraire ; il propose de limiter la quantité des rhums autorisés à entrer en France « pour ne pas nuire à nos eaux-de-vie » et aussi pour ne pas se démunir de la denrée locale qui lui permet de solder les marchandises que Saint-Domingue tire du continent américain. Il organise la gendarmerie et entreprend le désarmement des troupes noires qu'il a dû conserver jusque-là. En même temps qu'il envoie son arrêté sur l'organisation provisoire de l'ordre judiciaire<sup>1</sup>, il demande qu'on rédige « un code civil des colonies qui ne peut être le même que celui de France ». Les douanes et les domaines nationaux l'occupent d'autant plus que ce sont les deux seules sources de ses recettes (500.000 francs par mois, alors que ses dépenses dépassent deux millions). Ses arrêtés relatifs aux propriétés séquestrées ont pour but de faire revenir en grand nombre les propriétaires blancs pour « franciser l'île ». Pendant qu'il réclame sans cesse à Paris un jurisconsulte probe et instruit pour faire le code civil, un homme très fort en administration pour être préfet colonial et un receveur général du trésor capable, il fait rédiger un code de police correctionnelle, il établit des commissions militaires, il organise l'impression d'un journal officiel et les envois de bois de gayac pour la marine ; il fait un règlement provisoire de culture « qui, écrit-il au ministre,

1. Le 5 messidor il écrit que toutes les archives de la colonie ont été brûlées pendant les troubles et il demande qu'elles soient reconstituées au moyen de copies prises sur les expéditions conservées au dépôt des Colonies à Versailles.



paraîtra ridicule et peut-être inepte à tout homme qui ne sera pas sur les lieux et ne connaît pas ma position » et il prépare le règlement définitif qu'il espère laisser à la colonie lors de son départ.

Une longue lettre du 22 thermidor est consacrée toute entière à l'exposé d' « une question très importante et dont la décision devait influencer sur les progrès de la colonie, celle des dettes ». Dettes privées bien entendu. Avant la Révolution la plupart des colons étaient endettés, c'était même un moyen pour le commerce de France de tenir les colons en sa dépendance et les troubles, depuis 1790, n'avaient pu améliorer la situation des débiteurs ni celle de leurs créanciers. Bien plus l'État par ses lois l'avait aggravée : son intervention était donc nécessaire maintenant que la colonie, au moins théoriquement, était rentrée dans l'ordre.

Leclerc distingue trois classes de dettes :

1<sup>o</sup> Celles contractées avant la loi qui accorde la liberté aux noirs. Elles sont composées pour les trois quarts du prix des noirs importés comme esclaves, des bestiaux et des constructions, et pour un quart des objets de consommation personnelle. Or la loi a rendu les noirs libres, la guerre a détruit les bestiaux et les constructions, le colon a perdu par un cas de force majeure tout ce qui avait causé sa dette. Quant à son créancier il n'avait, au moment de l'établissement de sa créance, aucune hypothèque sur le fond, les lois en vigueur ne lui donnaient que le droit de saisir les meubles et ces meubles ont péri. Le colon ne peut reconstituer ses cultures qu'à force d'industrie et à l'aide de nouvelles avances. S'il peut être saisi par son créancier à mesure qu'il répare ses pertes, il ne pourra rétablir ses cultures et la restauration de la colonie sera retardée alors qu'elle doit être rapide dans l'intérêt de tous. Leclerc ne propose pourtant pas d'annuler ces dettes, mais il pense que le moins qu'on puisse faire en faveur des débiteurs c'est de déclarer que les dettes de cette sorte ne seront exigibles qu'après un délai de cinq ans et payables après ce délai par cinquième chaque année sur les fruits seulement.

2<sup>o</sup> Les dettes contractées depuis l'affranchissement des noirs

jusqu'à l'arrivée de l'armée. Elles ont été presque toutes contractées par des fermiers pour achat de bestiaux et de matériel agricole. Certains fermiers ont tout perdu dans la guerre, mais en général ils ont sauvé une partie de leurs bestiaux et de leurs fruits, beaucoup n'ont rien perdu. Le sort des débiteurs de cette deuxième catégorie ne doit pas être réglé par une mesure générale. Les droits des créanciers ne doivent être ni restreints ni suspendus. Il faut laisser aux tribunaux le soin d'accorder du temps aux débiteurs qui ont éprouvé des pertes, et de faire payer ceux qui sont en état de le faire.

3<sup>o</sup> Les dettes contractées depuis l'arrivée de l'armée expéditionnaire et celles qui pourront l'être dans l'avenir. Toutes ont et auront pour cause la reconstitution des ateliers, les achats d'animaux et de matériel, le rétablissement de la prospérité de la colonie, des avances que pourra faire le commerce. Il faut encourager ces avances en donnant toute sûreté à ces nouveaux créanciers. Et dans ce but Leclerc propose d'éviter toute concurrence entre les nouvelles créances et les anciennes, par l'établissement à Saint-Domingue du régime hypothécaire ; les créances postérieures à l'arrivée de l'armée pourront seules faire l'objet d'inscriptions et les prêteurs auraient un privilège sur les fruits pendant les cinq premières années.

Leclerc concède que les mesures proposées par lui pourront choquer quelques intérêts particuliers, mais elles lui semblent, dit-il, « concilier les intérêts de la métropole, ceux de la colonie et ceux du commerce ». En attendant que le Gouvernement ait statué sur ses propositions, il prend un arrêté suspendant toutes poursuites pour le paiement des anciennes dettes et autorisant seulement le créancier à faire régler la créance devant les tribunaux.

Cette lettre montre que le général Leclerc, bien qu'il n'eût que trente ans et que depuis douze années il n'ait fait que la guerre, était parfaitement capable de comprendre les problèmes économiques et sociaux les plus délicats et d'en voir en même temps les côtés politiques. On aurait pu attendre de ce soldat ignorant du droit, investi dans la colonie de toute l'autorité, une solution brutale et simpliste, par exemple l'annulation



des créances antérieures à son arrivée, puisque la menace de ces créances entravait la restauration, qu'il voulait rapide, de la prospérité de la colonie. Au contraire, malgré son souci de ne pas écraser le producteur qui est nécessaire à l'Etat, il se préoccupe de ne pas choquer l'esprit de justice inné chez tout Français et de ne pas altérer la confiance nécessaire à la reprise des affaires par une nouvelle spoliation légale venant après celles de la Révolution : il étudie et il propose, parce qu'elles lui paraissent équitables pour tous, parce qu'elles tiennent compte des faits matériels, tout en maintenant le respect du contrat, des mesures imprégnées à la fois de justice, d'humanité et de bon sens.

Cette lettre du 22 thermidor (10 août 1802) est une des plus sereines qu'ait écrites le général Leclerc. La veille il avait écrit au Premier Consul une lettre que l'on peut qualifier d'optimiste, par comparaison avec les autres ; l'arrivée de 2.000 hommes dont la présence a arrêté momentanément les progrès de l'insurrection lui a redonné de l'espoir ; il fait des projets pour les mois qui vont suivre. En vendémiaire il détruira « tout ce qui n'obéira pas ». En brumaire il espère renvoyer en France ou ailleurs « ce qui le gêne ici ». Puis il fera la tournée de la colonie, il passera son armée en revue. De retour au Cap en nivôse, il consolidera et organisera définitivement l'administration de la colonie ; notamment il rendra au préfet colonial les fonctions de son poste. En pluviôse il aura organisé la partie espagnole. En ventôse enfin il espère pouvoir partir.

« Vous m'aurez sans doute envoyé un successeur à cette époque. Je puis vous assurer que j'aurai bien mérité du repos, car je suis vraiment écrasé ici, étant presque seul. »

En effet, la nullité administrative du préfet colonial intérimaire, Lequoï Mongiraud, contraint le général en chef à faire lui même « jusqu'aux arrêtés réglementaires ». L'ordonnateur Daure « n'est bon qu'en temps de guerre » et tous ceux qui l'entouraient étant morts, l'administration fonctionne mal. Dans les hôpitaux les malades périssent faute de fonds ; les officiers ne pourront plus recevoir de rations au 1<sup>er</sup> fructidor. } La

conduite de Richepanse à la Guadeloupe est « bien impolitique et bien maladroite pour Saint-Domingue », l'annonce du rétablissement de l'esclavage dans la colonie voisine n'a-t-elle pas surexcité l'insurrection des noirs au moment où ils semblaient vaincus ?

Cette maladresse qui annule tous les succès militaires que Leclerc a remportés depuis son arrivée à Saint-Domingue et qui le précipite vers de nouveaux combats, le touche encore à un point beaucoup plus sensible. Et un passage de la lettre du 21 thermidor laisse deviner un drame dans la conscience du général en chef : « A l'époque où je partirai, la colonie sera disposée à recevoir le régime que vous voudrez bien lui donner, mais ce sera à mon successeur à faire le dernier pas, si vous le jugez à propos. Je ne ferai rien de contraire à ce que j'ai imprimé ici ». Cette phrase révèle une obsession secrète qui paraît aussi dans les lettres des 5 et 18 thermidor.

Leclerc à son arrivée au Cap avait lancé une proclamation affirmant qu'il ne venait pas rétablir l'esclavage. Il avait affirmé, et les lettres et proclamations du Premier Consul affirmaient, que la liberté accordée aux noirs par la République française serait maintenue. Pamphile de Lacroix dit que la question était sans cesse posée aux officiers. Les généraux noirs, Dessalines surtout, répétaient partout que les proclamations étaient mensongères ; c'était leur rôle pour exciter leurs troupes. Trop de colons blancs revenus avec l'armée contribuaient aussi à entretenir l'alarme par leurs menaces et l'étalage de leurs espoirs personnels de rétablir l'ancien état de choses. L'état d'angoisse bien compréhensible d'ailleurs dans lequel vivait à ce sujet la population noire, et dont Pamphile de Lacroix cite des exemples, dut imposer au général en chef de confirmer à maintes reprises ses premières déclarations. Leclerc était honnête et loyal ; il avait promis solennellement le maintien de la liberté ; il comprenait la nécessité et la justice de ce maintien, il s'y sentait engagé personnellement.

Or, il sait que depuis son départ de France les intentions du Premier Consul se sont modifiées ; la nouvelle que Richepanse a brutalement rétabli l'esclavage à la Guadeloupe lui fait prévoir



qu'il va bientôt recevoir l'ordre de proclamer à Saint-Domingue le retour à l'état social d'avant 1789. Obéir à cet ordre serait pour lui renier sa parole d'honnête homme et de soldat en même temps que commettre une faute politique qui, il le sent, fera perdre définitivement à la France la colonie de Saint-Domingue. D'où un drame que l'histoire doit noter dans la conscience de ce soldat de trente ans auquel le commandement en chef avait déjà apporté tant d'autres tristesses et tant d'inquiétudes journalières.

Tant qu'il avait eu Toussaint Louverture à combattre Leclerc avait réussi. L'embarquement du général noir pour la France n'était pas la fin de la mission de Leclerc ; il devait ensuite réorganiser la colonie. A partir de ce moment la malchance s'appesantit sur lui, la fièvre jaune se développe et ses ravages dépassent ceux de toutes les épidémies antérieures. Le ravitaillement de l'armée expéditionnaire en hommes et en matériel n'avait pas été prévu, son équipement même au moment du départ de Brest, avait été mal assuré. Dès son entrée en campagne Leclerc avait dû demander des vêtements et des fournitures de toutes sortes, et de l'argent. Jusqu'à la fin il se plaindra de ne pas recevoir ce dont il a besoin ou des envois de mauvaise qualité.

A ce général qui voit l'épidémie décimer son armée et qui peut se demander si la Patrie ne l'oublie pas, les nouvelles venues de la Guadeloupe portent un dernier coup en faisant renaître des ennemis qu'il croyait vaincus. Leclerc voyait juste en stigmatisant la maladresse de Richepanse. En réalité elle a déterminé l'échec de l'expédition, plus que la fièvre jaune elle-même.

Personne ne pouvait empêcher l'épidémie ni prévoir qu'elle serait si dévastatrice. Par contre la nécessité du ravitaillement pouvait et devait être prévue. Que son insuffisance ait eu pour cause une gabegie invétérée dans les services de la Marine, ou comme on l'a prétendu, une hostilité personnelle du ministre Decrès contre Leclerc, il reste que le Premier Consul ne tint pas compte des plaintes légitimes de son beau-frère et n'usa pas de son autorité pour faire cesser gabegie ou hostilité et

assurer des secours à l'armée qu'il avait envoyée sous le climat meurtrier de Saint-Domingue.

Il n'y avait pas besoin non plus d'être un génie pour penser que la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe serait immédiatement connue dans l'île voisine et détruirait aussitôt chez les noirs, anciens sujets de Toussaint Louverture, toute confiance dans les promesses du Gouvernement consulaire. La proclamation de Richepanse à la Guadeloupe devait fatalement rallumer l'incendie couvant sous les cendres encore fumantes de Saint-Domingue.

Le fait que cette conséquence inévitable n'ait pas été prévue à Paris, dénote, comme les insuffisances du ravitaillement, un défaut d'organisation qui contraste singulièrement avec la précision des instructions dictées par le Premier Consul pour le général en chef. Oubli, erreur, ou négligence voulue ?

« Une armée a tant de besoins auxquels il faut satisfaire à l'instant ou risquer de tout perdre, disait Frédéric II, que ce n'est qu'avec difficulté qu'on y pourvoit lorsqu'on est près de ses ressources, mais quand une armée est à l'autre bout du monde, prévoir tout ce qui lui est nécessaire est le comble de la prudence et de la sagacité humaine. »

Le Premier Consul avait prescrit la conduite à tenir dans les différentes phases de la campagne, mais à la condition que tout se passât comme il le supposait et se passât vite, comme dans une des guerres qu'il avait faites en Europe. Aucune des conditions spéciales à une expédition au-delà des mers et sous les tropiques n'avait été prévue. La réunion sur la tête du général en chef et capitaine général, de tous les pouvoirs militaires et civils était excellente ; mais ce général, malgré toutes les qualités personnelles qu'il pouvait posséder, était complètement ignorant du pays où il allait exercer son autorité, des hommes qu'il devait combattre, des préjugés de couleurs, des conflits de races et d'intérêts qui divisaient si profondément les noirs et les mulâtres, les colons et les commerçants qu'il allait avoir à faire vivre ensemble sous une administration entièrement à reconstituer, et pourtant tout reposait sur lui.

Entre des hommes de toutes classes et de tous métiers mûs



par l'appât du gain, et d'autres incapables, la mort fauchant chaque jour ses plus utiles compagnons d'armes, le général se trouva bientôt seul. Seul à porter toute la responsabilité du commandement, tout le poids de l'administration, toutes les inquiétudes d'une pénurie tragique de forces et de ressources qui rendait précaire même sa sûreté personnelle et celle de sa femme et de son enfant.

Le 17 messidor (6 juillet 1802), il écrit au ministre :

« Depuis le 21 germinal (11 avril 1802), je n'ai reçu aucune lettre de vous. J'ai correspondu avec vous très exactement et vous ne répondez à aucune de mes lettres. L'abandon où vous me laissez est cruel. Je vous ai demandé de l'argent, des habits, des effets d'hôpitaux, des effets d'artillerie, des ouvriers, vous ne m'avez rien envoyé, vous ne m'envoyez rien, vous ne m'annoncez rien ; pas une de vos lettres ne m'a exprimé si le gouvernement était satisfait de ma conduite. On a besoin d'encouragement dans la position où je me trouve. »

\*  
\* \*

Laissé dans un tel dénument matériel et moral, Leclerc était encore fondé à écrire le 29 fructidor (16 septembre 1802) : « Depuis l'embarquement de Toussaint, la conservation de Saint-Domingue est une chose plus étonnante que mon début dans cette île et l'enlèvement de ce général ».

Leclerc n'était pas d'une santé très forte ; à plusieurs reprises il avait été malade, notamment en floréal. A la fin de l'été il était épuisé. Le 30 vendémiaire an XI (22 octobre 1802), à 6 h. 1/2 du matin, au moment de monter en voiture, il se sentit si faible qu'il ne pouvait plus se mouvoir. Le médecin en chef de l'armée, Peyre, reconnut une fièvre lente, nerveuse, qu'il avait, dit-il, présagée depuis quelque temps « à cause des peines d'esprit et de corps que le général éprouve et auxquelles il se livre sans ménagement ». Cinq jours plus tard les forces lui étant un peu revenues, Leclerc veut se faire voir aux habitants pour les rassurer. Le médecin l'empêche encore de monter en voiture, mais il note que malgré les instances de M<sup>me</sup> Leclerc et de tout l'état-major, le général s'occupe trop d'affaires et se désespère de ce que le général Brunet n'arrive pas.

Le 7 brumaire, Leclerc se lève pour la dernière fois. « Il est irascible, il revient pourtant à son caractère naturel, mais la moindre chose le contrarie. Ses discours sont d'un homme violemment affecté de la position dans laquelle il se trouve. Il a reçu beaucoup de monde pour se distraire, il s'est promené très longtemps, il s'est beaucoup trop occupé. Le soir il est entré chez son épouse avec le général Watrin, il s'est mis aux fenêtres pour voir sa petite ménagerie ; il s'est évanoui, cependant il est bientôt revenu à lui. Il s'est retiré dans son appartement où il s'est encore occupé. »

Le lendemain la fièvre reprit. « C'est la maladie de Siam dans toute son intensité chez un homme déjà épuisé ». L'état comateux, fiévreux et délirant continua le 9 brumaire. A 10 heures du soir, Leclerc se rendit compte de son état et « dès lors il a songé à mourir avec courage et résignation ». Il fit appeler le général Boyer et lui donna ses ordres pour le retour en France de M<sup>me</sup> Leclerc et de son fils et pour l'administration de la colonie. Pendant la journée du 10, les médecins essaient de tous les traitements, sans succès. « Quoique délirant le général recouvre sa raison de temps à autre, il a montré constamment de la fermeté et de la gaieté !... Enfin à la nuit le vomissement a cessé mais non les efforts, ils ont continué jusqu'à onze heures et demie qu'il est entré en agonie et il a rendu son âme juste et vertueuse à minuit et demie »<sup>1</sup>.

Le 11 brumaire, une proclamation dans le style pompeux de l'époque, annonçait à l'armée de Saint-Domingue la mort du général qui la commandait depuis un an et huit jours. Des oraisons funèbres, à Saint-Domingue même et quelques mois plus tard dans les cathédrales de France, exaltèrent les vertus du beau-frère de Bonaparte. D'autres jugements vinrent de Saint-Domingue, tel que celui-ci, inséré dans une lettre adressée au ministre Barbé Marbois par un nommé Arnoud, de Port-au-Prince le 22 avril 1803.

1. Journal sur la maladie du général en chef, capitaine général de l'île Saint-Domingue, par E. Peyre, docteur en médecine, inspecteur général du service de santé de la colonie de Saint-Domingue, médecin en chef de l'armée. (Arch. Col. C<sup>ee</sup> Générale de Saint-Domingue).



« Je ne vous parlerai point de M. Leclerc. C'était un grand enfant présomptueux, parleur, gâté par la fortune et les honneurs prématurés. Il a été le jouet de tout ce qui l'environnait et la victime de la honte d'avoir été abusé. Il avait placé le siège de l'honneur dans le cœur des nègres et des mulâtres dont il a toujours été la dupe. Il était journellement vendu, ses troupes sacrifiées partout où elles combattaient : les finances, les recettes étaient au pillage et les troupes mouraient de misère et d'inanition dans les hôpitaux. Il a reconnu ses torts et fait réparation aux gens qu'il maltraitait. Qu'il soit en paix ! »

De cette opinion exposée en secret, rapprochons le jugement rendu publiquement par Dargaïgnon, préposé d'administration, chargé du détail de la guerre, dans le discours qu'il prononça au service funèbre célébré pour le général Leclerc à Samana :

« ... En vain des critiques peu réfléchis ont voulu faire croire que la faiblesse et la prévention l'avaient éloigné du terme de ses travaux dont une conduite plus sévère à l'égard des révoltés l'eût rapproché. Je ne vois dans ses procédés qu'un excès excusable de bonté et le résultat de la fausse idée que tous les Européens qui viennent pour la première fois dans ces climats se sont fait des ennemis que nous avons à combattre, auxquels ils supposent des principes de morale. Désabusé par l'expérience de cette manière de voir éloignée de la vérité, il eut imposé silence à son cœur, qui lui parlait en faveur de ces vils assassins, pour suivre le seul parti capable de nous délivrer de leur rage. Ce défaut, pardonnable sans doute puisqu'il est le type d'une belle âme, par combien de talents et de vertus n'était-il pas racheté ? Prudence dans les conseils, activité dans l'exécution, fermeté dans les principes, courage dans les dangers. Il n'est pas besoin d'avoir suivi exactement ce général pour reconnaître en lui le caractère de toutes ces vertus. Pas une de ses proclamations qui ne soit appuyée sur ces bases ; dans toutes on trouve une soif inextinguible du bien public et la ferme résolution de l'opérer. »

Ainsi Leclerc était accusé par les uns de trop favoriser les noirs, par les autres de vouloir les exterminer. Exemple entre mille autres de l'impossibilité pour un chef de plaire à tous ou même d'être compris, et de la difficulté pour l'historien de trouver la note juste dans les témoignages contemporains.

Leclerc est donc mort à la peine. Jusqu'à son dernier souffle il s'est adonné tout entier à la tâche qu'il avait acceptée, et

qu'il a remplie avec courage, sinon avec bonheur et habileté.

Parce qu'elles sont écrites au courant de la pensée, suivant l'impression du moment, souvent *ab irato*, parce qu'elles partent du cœur et des nerfs, ses lettres au Premier Consul et au ministre de la Marine constituent le témoignage le plus sincère, le moins apprêté, le moins réfléchi, le plus vivant qu'ait fourni un des membres de l'expédition. Mieux que tout récit chronologique ou que toute synthèse savamment construite, elles restituent l'atmosphère tragique dans laquelle vécut l'armée de Saint-Domingue, attaquée par les hommes et le climat, obsédée par la maladie et l'éloignement, la mort sournoise suivant chacun comme son ombre au milieu des plus beaux paysages : il fallait que leur jeunesse fut bien forte pour que ces hommes gardassent l'espérance.

\*  
\* \*

Malgré la position centrale d'où il voyait et d'où ses lettres nous font voir l'expédition de Saint-Domingue, le général Leclerc ne fournit qu'un point de vue, celui de l'envoyé du Gouvernement français. Qui veut juger un conflit doit écouter le témoignage des deux adversaires. Toussaint Louverture lui aussi a laissé un récit de cette lutte qui l'a également conduit à la mort. Ce n'est plus une suite de témoignages décousus au jour le jour, hâtivement écrits dans le feu de l'action, c'est un mémoire habilement rédigé.

Le général noir envoyé en France par Leclerc, avait été incarcéré le 5 fructidor (23 août 1802) au fort de Joux dans le Jura et du fond de cette dure prison il demandait des juges <sup>1</sup> :

« Il est de mon devoir, dit-il en débutant, de rendre au Gouvernement français un compte exact de ma conduite. Je raconterai les

1. Le *Mémoire* a été écrit dans les premiers temps de la captivité de Toussaint, puisqu'il le remit au général Caffarelli, venu pour l'interroger. Un exemplaire de la main de Toussaint, une copie signée de lui se trouvent aux Archives nationales (AF<sup>14</sup> 1213) ; c'est là que M. Pauleus Sannon a pris le texte qu'il a inséré en annexe du tome III de son *Histoire de Toussaint Louverture*, Port-au-Prince, 1933. Un troisième exemplaire se trouve aux Archives coloniales, c'est celui que nous reproduisons.



faits avec toute la naïveté, la franchise d'un ancien militaire en y ajoutant les réflexions qui se présenteront naturellement : enfin je dirai la vérité, fut-elle contre moi-même. »

Et le mémoire se termine ainsi :

« Je demande que le général Leclerc et moi paraissions ensemble au tribunal et que le Gouvernement ordonne que l'on m'apporte toutes mes pièces de correspondances : par ce moyen l'on verra mon innocence et tout ce que j'ai fait pour la République, quoique je sais que plusieurs pièces seront interceptées. »

Toussaint-Louverture mourut dans sa prison le 17 germinal an XI (6 avril 1803), six mois après Leclerc, sans avoir obtenu d'être admis à se justifier. Quelqu'opinion qu'on puisse avoir sur la conduite à Saint-Domingue de cet homme extraordinaire, qu'on le considère comme un héros ou comme un criminel, la dureté du traitement qui lui fut infligé au fort de Joux inspire la pitié. Il avait été nommé général français, gouverneur français de Saint-Domingue : il était accusé de rébellion, il aurait dû être entendu et régulièrement jugé.

Le *Mémoire* qu'il fit remettre au Premier Consul, quoique écrit dans sa prison, n'est point d'un homme abattu. A mesure qu'il relate les événements, les décisions qu'il a prises, les ordres qu'il a donnés, on sent que « le vieux Toussaint » s'évade de son cachot par l'imagination, qu'il se retrouve à Saint-Domingue. Le prisonnier se redresse. il plaide une cause, la sienne, c'est entendu, il affirme hautement et il n'est pas sûr qu'on doive toujours le croire, mais c'était bien son droit et son devoir de présenter sa défense, et il s'y montre tel qu'il était, un homme vraiment remarquable que des facultés étonnantes rendaient égal sinon supérieur à Leclerc par l'intelligence et la volonté. Il attaque, il prend violemment à partie Leclerc et l'affaire de Saint-Domingue devient une question de personnes, tous les désastres seraient venus d'un manque d'égards d'un général venant prendre son commandement envers le général qu'il devait remplacer. Accusé d'animosité personnelle, de déloyauté, Leclerc est mis en mauvaise posture par les raisonnements et l'indignation sincère de son ennemi : sa conduite en certains cas paraît peu raisonnable... et le lecteur entraîné par la

conviction de Toussaint se demande pourquoi, en effet, Leclerc a cru devoir agir ainsi.

La confrontation des deux versions de la campagne de Saint-Domingue en 1802 par Leclerc et par Toussaint-Louverture serait décevante, les opinions qu'on en pourrait concevoir sur les deux adversaires resteraient forcément incertaines, s'ils étaient laissés seuls en présence. Et ce ne serait pas juste.

Tous deux étaient soldats, se combattaient sous l'uniforme français ; tous deux ont adressé leurs récits au même homme, qu'ils reconnaissaient pour leur supérieur, le chef du gouvernement d'alors, le Premier Consul Bonaparte.

Aux lettres de Leclerc et au mémoire de Toussaint-Louverture, on doit joindre un texte dont la connaissance s'impose, car il expliquera la conduite de Leclerc. Ce sont les instructions qu'il avait reçues à son départ de Paris. Nous avons vu Norvins et Pamphile de Lacroix y faire allusion pour un cas particulier. Elles doivent justifier ou condamner sa conduite que Toussaint-Louverture attaque si violemment et que personne n'a défendue.

Ces instructions, le Premier Consul les avait dictées et Decrès en les envoyant à Leclerc déclarait ne pouvoir mieux faire que de lui transmettre une copie exacte des notes qu'il avait reçues sans y rien changer. C'est donc bien la pensée de Bonaparte sur Saint-Domingue que l'on y trouve.

Nous les faisons suivre de la lettre que le Premier Consul chargea les enfants de Toussaint-Louverture de remettre à leur père et qu'ils lui remirent effectivement dès le 20 pluviôse (9 février 1802). Adressée au citoyen Toussaint-Louverture, général en chef de l'armée de Saint-Domingue, elle précise aussi les ordres donnés par le chef du Gouvernement français à celui à qui il avait délégué son autorité dans la colonie un an auparavant, le 17 pluviôse an IX.

A la lecture des instructions, le général Leclerc paraît dans le rôle exact qui lui était dévolu et le plus récent historien haïtien de Toussaint-Louverture, M. Pauleus Sannon lui a rendu justice en disant : « De complexion faible, petit de taille, mais doué d'une grande énergie et d'une intelligence remar-



quable, Leclerc s'était révélé pendant sa courte administration, avisé et capable ; soldat il ne pouvait pas s'écarter des instructions qu'il avait reçues du Premier Consul et pour s'y conformer il commit des actes déloyaux envers les chefs indigènes ».

Mais si la personnalité de Leclerc est remise à son rang subalterne, l'antagonisme se découvre beaucoup plus grave, entre « le Premier des Noirs » et « le Premier des Blancs ».

Bonaparte ne peut être rendu responsable de l'état dans lequel au 18 brumaire il a trouvé la colonie de Saint-Domingue, et Toussaint-Louverture lui-même ne porte pas toute la responsabilité de l'indépendance que les erreurs des gouvernements révolutionnaires lui avaient permis de prendre peu à peu. Cette indépendance, le Premier Consul ne pouvait pas l'admettre. Il était humain, d'autre part, que Toussaint Louverture eût peine à l'abandonner, sa position n'était pas nette et ses véritables sentiments envers la France restent difficiles à démêler. Le choc de ces deux hommes exceptionnels, chacun dans sa race, fit atteindre au drame de Saint-Domingue son sommet en l'année 1802.

La plus belle colonie française disparut dans les massacres ; son sol même qui avait fourni à l'Europe tant de richesses devint pour un temps improductif. Cependant l'esprit et la langue française y ont survécu, et aujourd'hui que les années ont permis aux sanglants événements de 1802 de s'estomper dans l'oubli, on peut, en France comme à Haïti, étudier avec impartialité et profit les témoignages donnés dans le feu même du combat par les deux généraux à qui l'histoire en fait porter la responsabilité, parce que leur destin les mit face à face au moment décisif d'un conflit très antérieur à eux et dont ils ne comprenaient pas eux-mêmes toute la complexité.

A l'instant où il donnait sa vie pour Saint-Domingue, Leclerc l'entrevit sans doute car : « il exprima des regrets sur les faux errements qui avaient dirigé les conseils du gouvernement dans le but de son expédition ; il gémit d'une entreprise faite sur des hommes et par des hommes dignes d'un meilleur sort à raison des services qu'ils avaient déjà rendus et qu'ils auraient

pu rendre encore à la France. Ces regrets furent touchants, dit P. de Lacroix, et les dernières paroles de ce général qu'on a tant calomnié furent des vœux pour la Colonie, pour l'Armée et pour la France. » <sup>1</sup>

La réconciliation souhaitée par Leclerc et qui se manifeste aujourd'hui dans les deux pays par une même volonté d'oubli du passé, quelles qu'aient été de part et d'autre les fautes ou les erreurs, et même les crimes, est un fait des plus rares dans l'histoire de l'humanité. Cette rareté augmente l'intérêt que présente à tant de points de vue l'étude des « révolutions de Saint-Domingue » : les textes réunis dans ce volume permettront de mieux connaître les événements de la funeste année 1802 <sup>2</sup>, et pourront servir à des recherches nouvelles.

Paul ROUSSIER.

1. PAMPHILE DE LACROIX. *Op. cit.*, tome II, p. 231.

2. On trouvera dans un « Appendice » les lettres adressées par le ministre de la Marine au général Leclerc pendant l'expédition.

---















B.U.  
NANTES







LETTRES  
DU  
GÉNÉRAL LECLERC

*AU PREMIER CONSUL  
ET AU MINISTRE DE LA MARINE*





I

*La Malmaison, le 7 Brumaire, An X  
(29 octobre 1801).*

Le Général en Chef de l'Armée Expéditionnaire  
au Premier Consul <sup>1</sup>.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous adresser les notes qui m'ont été fournies par les citoyens Vincent, Kerversau et Desfourneaux sur les personnes qui pourraient être employées utilement à Saint-Domingue.

D'après les renseignements que je me suis procuré de ces généraux nous avons besoin d'une grande quantité d'outils de toutes espèces. Il nous faudra également des chariots ou tombereaux pour le transport des vivres.

J'ai reçu la note des officiers généraux qui doivent être employés sous mes ordres. Le citoyen Vincent pense que la présence du général Desfourneaux à Saint-Domingue est propre à inquiéter les habitants par le souvenir de ce qu'il y a fait, il dit que ce général perd facilement la tête.

Vous n'avez point encore désigné les commandants de l'artillerie et du génie qui doivent être employés sous mes ordres. Je désire le général Macors pour commander mon artillerie. Je vous demanderai un général pour commandant du génie.

Je n'ai encore reçu aucune instruction du ministre de la Marine.

1. Lettre de la main de Leclerc (*Arch. Nat.* AFIV 1213).



Le général de division Hardy désire venir avec moi, mais étant inspecteur en chef aux revues je crains que cela ne vous convienne pas. Je désirerais l'avoir pour chef de l'état-major.

Je crains de ne pas trouver à Brest un seul cheval ou mulet, les ordres pour l'achat ne font que d'être expédiés ; ne pourrait-on pas en prendre dans le train d'artillerie du général Bernadotte ?

Je vous prie d'agréer, l'assurance de mon dévouement respectueux.

Citoyen Consul.

LECLERC.

## II

*Paris, le 14 Brumaire, An X de la République  
(5 novembre 1801).*

Le Général en Chef de l'Armée Expéditionnaire  
au Premier Consul de la République Française,

Citoyen Consul,

Le ministre de la Marine a reçu cette nuit des dépêches du contre-amiral Latouche et du général Boudet, qui annoncent qu'il n'y a dans ce moment, de troupes disponibles pour embarquer, que 1.800 hommes ; ils demandent à être autorisés à porter ce nombre à 3.000 hommes au moyen de la 15<sup>e</sup> demi-brigade légère, qui se trouve à l'île d'Oléron.

Il n'y a point eu de compagnie de sapeurs désignée pour être embarquée. Je désirerais en avoir trois.

Il n'y a point d'artillerie à cheval. Je désirerais en avoir une compagnie qui embarquerait à Brest.

Je désirerais également avoir une compagnie de pontonniers qu'on pourrait faire embarquer à Flessingue.

Les commandants de l'artillerie et du génie ne sont point

encore désignés, ou, du moins, je n'ai encore aucun avis de leur désignation.

J'ai besoin de 20.000 pantalons et de 20.000 sarraus de toile. Les ministres de la Guerre et de la Marine, en convenant de la nécessité de cette fourniture, se renvoient l'un à l'autre pour le paiement ; je vous prie de prononcer par qui il sera fait.

Je suis avec respect, Citoyen Consul,

LECLERC.

Ci-joint l'état de situation des troupes qui sont à Rochefort en ce moment.

### III

*Au Quartier Général de Paris,  
le ... Brumaire, l'An X de la République Française.*

Le Général en Chef  
au Premier Consul de la République Française.

Le départ du général Hardy, dans l'expédition que je commande, laisse vacante une place d'inspecteur en chef aux revues : je vous la demanderai pour le général de brigade Monnard, inspecteur aux revues. Cet estimable officier qui a fait toute la guerre à l'armée du Nord, avec distinction, réunit toutes les qualités qui constituent un bon inspecteur. J'ose assurer qu'il y en a peu d'aussi probe, d'aussi instruit et d'aussi travailleur.

On m'a assuré que le corps des inspecteurs aux revues devait être augmenté ; si telle était votre intention, je vous demanderai le grade d'inspecteur pour le citoyen La Roche Blin, actuellement sous-inspecteur. J'en ai été très content au corps d'observation de la Gironde.

Je suis avec respect, Citoyen Consul,

LECLERC.



IV

*Au Quartier Général de .....  
Le ....., l'An X de la République Française <sup>1</sup>.*

Le Général en Chef, au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous prie de faire désigner un directeur des postes pour Saint-Domingue. Je désire que ce soit le citoyen Isidore Breuilly.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

V

*19 Brumaire, An X (10 novembre 1801).*

Le Général en chef de l'expédition de Saint-Domingue a reçu du ministre de la Marine son brevet de Capitaine Général de Saint-Domingue, ainsi que les instructions secrètes et particulières qui lui ont été remises, ce 19 Brumaire, an X.

LECLERC.

VI

*Au Quartier-Général de Brest,  
le 2 Frimaire, An X (23 novembre 1801).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous soumettre l'état sommaire de l'expédition de Brest. Vous recevrez par le citoyen Clément les états que vous désirez.

1. Le quantième du mois n'est pas indiqué, mais la lettre est au plus tard du 16 brumaire, car dès le 18 Breuilly était nommé.

*Armée Navale.* — Je suis très content de la manière d'être de l'amiral Villaret ; je suis persuadé que nous n'aurons jamais la moindre difficulté ensemble.

*Armée de Terre.* — Elle est assez bien composée, à l'exception du 2<sup>e</sup> bataillon de la légion de la Loire, du dépôt de la légion expéditionnaire et de l'escadron de la légion de la Loire qui sont de mauvaises troupes ; sa force est de 7.600 hommes tout compris. Les troupes partent volontiers, à l'exception des mauvais corps que je viens de vous désigner, et elles ont peu de malades.

*Administration financière du corps.* — Elle est arriérée. Nous partirons de l'an X et la comptabilité arriérée sera régularisée en arrivant dans la colonie.

*Armement.* — Il est mauvais. Nous avons 4.000 fusils à bord de la flotte. 2.000 devront être distribués en mettant pied à terre pour remplacer les mauvaises armes qui sont dans les mains des soldats. Nous n'avons pas de sabres ; il nous en faudrait 2.000 pour achever d'armer l'infanterie.

*Habillement.* — La 5<sup>e</sup> légère, le 31<sup>e</sup> de ligne, le bataillon de la 71<sup>e</sup>, l'artillerie et les sapeurs sont bien habillés.

Moitié de la 11<sup>e</sup> légère, moitié de la 38<sup>e</sup> et moitié de la 79<sup>e</sup> sont habillés à neuf, le reste est nu. L'habillement de ce corps fera partie des demandes que j'adresserai au ministre avant mon départ.

La chaussure est en mauvais état. Au lieu de 15.000 paires de souliers que le ministre de la Guerre avait ordonné de faire trouver à Brest, je n'en trouve que 4.000, encore mauvaises. Les corps en ont quelques paires avec eux, mais cela suffira tout au plus à chausser à neuf la moitié.

Je n'embarque pas une seule chemise de réserve avec moi.

La buffleterie est en mauvais état et il n'y a pas de moyens de remplacement à Brest.

*Solde.* — Elle sera payée jusqu'au 30 pluviôse avant le départ. Je me loue beaucoup du zèle et de l'activité du citoyen Villaume, payeur du général Bernadotte, qui a emprunté sur son propre crédit pour nous satisfaire plus tôt.



*Hôpitaux.* — La Marine nous fournit tout ce qu'elle peut ; cela sera éloigné de suffire. J'adresserai au ministre un état de demandes avant mon départ.

*Artillerie.* — Le personnel est en bon état. Les affûts sont généralement mauvais.

*Vivres.* — Il n'y a d'embarqué, en ce moment, en vivres, que ceux de la Marine pour six mois et ceux des passagers pour trois. Le vin, la farine et le biscuit sont mauvais. L'amiral m'a dit qu'il avait été obligé d'embarquer ces mauvaises denrées faute d'autres. Un bâtiment, qui porte des ordres au citoyen Pichon, ne partira que 24 heures après nous. Si c'est celui qui lui porte ordre de nous approvisionner de 10.000 quintaux de farine, il arrivera bien tard. J'ai pris ici des renseignements sur le citoyen Pichon, il ne trouvera rien aux États-Unis sur son crédit.

*Fonds.* — Les fonds n'arriveront à Brest que le 4 frimaire ; aussitôt leur arrivée nous montons à bord et n'attendons plus que vos ordres et le vent pour mettre à la voile.

J'ai eu singulièrement à me louer des procédés délicats du général Bernadotte à mon égard. J'y ai été d'autant plus sensible qu'il s'était attendu à avoir le commandement de cette expédition. Il ne désire qu'un peu d'aisance : si vous la lui donniez vous acqueririez des droits à sa reconnaissance. C'est un homme franc et loyal. Il voit avec peine le commandement passer en d'autres mains que les siennes, mais il est votre admirateur, il est reconnaissant de ce que vous avez fait pour lui après le 18 brumaire. Je désirerais qu'il sut que je vous ai parlé de lui.

Je n'ai point reçu votre proclamation ni votre lettre pour Toussaint Louverture. Coisson et les fils de Toussaint sont arrivés hier. Le citoyen Benezech n'est pas arrivé.

J'ai trouvé beaucoup de bonne volonté dans l'Administration de la Marine, pour ce qui a rapport à l'armée, mais je me plains de ce que j'ai été logé d'une manière indécente, quoique j'eusse envoyé un aide de camp 15 jours à l'avance pour prier le citoyen Caffarelli de me faire préparer un logement. Quoique

je lui aye dit moi-même que j'étais mal logé, il ne m'a pas offert un logement chez lui ou à l'hôtel de la Marine qui n'est occupé que par des commissaires de marine.

Votre sœur a souffert en route, mais elle va assez bien présentement. Elle est arrivée ici hier. Je suis arrivé le 27. Les mauvais chemins et une indisposition ne m'ont pas permis d'arriver plus tôt. Le 29 j'ai passé en revue, à bord, toute l'armée.

J'ai reçu ce matin la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et qui m'a été apportée par votre courrier. Le quatre, je serai à bord. Je vous renverrai, selon votre désir, votre courrier pour vous annoncer le moment de l'appareillage et le citoyen Clément vous portera tous les états que vous désirez.

On nous donne ici de mauvaises nouvelles de la Guadeloupe. On dit que le capitaine général Lacrosse y a été empoisonné. Si vous avez quelques ordres à me faire passer avant le départ de la flotte, je serai peut-être encore à même de les recevoir par le télégraphe.

Vous trouverez ci-joint, Citoyen Consul, une adresse qui m'a été envoyée par le conseil de commerce de Bordeaux. Je crois que sa mise dans un journal ne peut pas faire mauvais effet.

Je sens toute l'importance de la mission que vous m'avez confiée et je ne négligerai aucun des moyens qui sont en mon pouvoir pour qu'elle réussisse.

Agréé, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

J'ai reçu également ce matin, par le courrier du ministre de la Marine, votre proclamation et vos lettres pour Toussaint.



VII

*Au Quartier Général de Brest,  
le 5 Frimaire, An X (26 novembre 1801).*

Le Général en Chef  
au Premier Consul de la République Française.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous adresser les états de situation :

1<sup>er</sup> des troupes embarquées à Brest.

2<sup>e</sup> de l'artillerie embarquée à bord des bâtiments.

3<sup>e</sup> des outils embarqués par le Génie.

4<sup>e</sup> des effets d'habillement et d'équipement qui sont à bord.

5<sup>e</sup> des effets d'hôpitaux et médicaments. J'y joins également l'état des demandes que j'adresse aux ministres de la Guerre et de la Marine.

6<sup>e</sup> en objets d'artillerie. Il vous sera facile de vous convaincre, à la seule inspection de ce que nous emportons dans cette arme, que nos demandes ne sont point exagérées et qu'il est indispensable qu'elles nous soient fournies. J'ajouterai, ce que je vous ai déjà observé, que les constructions de l'artillerie embarquée sont toutes très mauvaises.

7<sup>e</sup> en effets d'habillement et d'équipement. Il est instant que les demandes que je fais me soient fournies, attendu que je n'aurai pas en arrivant à Saint-Domingue, une paire de souliers de rechange, et que les autres expéditions, même celle de Rochefort, ne me fournissent rien ou presque rien en effets de ce genre ; d'ailleurs un quart de la troupe est nue.

8<sup>e</sup> en effets d'hôpitaux. Je me suis assuré que je ne trouverai aucune ressource, en ce genre, à Saint-Domingue, et la base de mes demandes est très faible, puisqu'elle est de 6.000 malades pour dix mois.

*Nota.* — L'état des besoins en effets d'hôpitaux se trouve compris dans celui n<sup>o</sup> 5.

Mon payeur a reçu 500.000 francs. La solde est payée pour trois mois d'avance. Les 6.000 fusils que j'ai à bord, sont de

vieux fusils réparés. Il me manque 1.800 sabres pour armer les troupes qui sont à Brest.

Les vents sont contraires, néanmoins je monte à bord et je n'en quitterai plus.

Je suis content de l'esprit des troupes. La légion expéditionnaire et celle de la Loire me fourniront 800 hommes que j'aurai bien de la peine à rendre bons.

Il y a déjà plusieurs jours que Rochefort est prêt et nous attend.

Je sens, Citoyen Consul, toute l'importance de la mission que vous m'avez confiée ; toutes mes forces physiques et morales seront employées à la faire réussir. Je suis trop heureux que vous ayez fait choix de moi pour une expédition dont la réussite peut assurer le bonheur d'un quart de la France.

Je vous prie de donner des ordres pour que les objets que je réclame me soient envoyés.

Agréez, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

## VIII

*Au Quartier Général de Brest,  
le 17 Frimaire, An X (8 décembre 1801).*

Le Général en Chef  
au Premier Consul de la République Française.

Citoyen Consul,

Vous m'avez promis qu'une somme de 500.000 francs serait mise à bord de l'escadre, pour être à ma disposition, et je n'apprends qu'aujourd'hui seulement, qu'on n'y en a mis que 250.000, puisque sur 500.000, qui s'y trouvent, et qu'on m'avait assuré d'abord être à ma disposition, 250.000 sont réclamés par l'amiral pour la solde de notre armée. Cette somme de 250.000 francs a été entamée pour pourvoir aux besoins indispensables, dans toutes les guerres, d'une armée qui va dans un pays où elle ne peut compter sur aucune res-



source ; en conséquence, il ne reste pas plus de 200.000 francs en caisse. J'ai été trouver le préfet maritime ; je lui ai dit que votre intention était que j'emportasse avec moi la somme de 500.000 francs sur laquelle je n'avais reçu que 250.000 francs du ministre de la Guerre ; que 250.000 francs devaient m'être fournis par le ministre de la Marine, et que je le priais de me les faire payer. Il m'a dit n'avoir reçu aucun ordre à cet égard. Je vais cependant convenir avec lui que j'enverrai un courrier au ministre de la Marine, pour qu'il lui fit passer et cette somme et l'ordre de la mettre à ma disposition, mais que dans le cas où les vents permettraient à la flotte de partir avant l'arrivée de la réponse, il me ferait remettre ces 250.000 francs sur les fonds qu'il avait en caisse. Je vous prie de donner ordre que ces fonds me soient remis de suite.

Les vents sont constamment contraires depuis 37 jours, et depuis le 5 que je suis en rade, nous n'avons pas eu une heure de vent qui nous ait permis de sortir.

Nous manquons de vivres à Brest, et aujourd'hui on débarque des farines prises sur l'approvisionnement des vaisseaux pour faire du pain.

Les marins n'espèrent pas de beau temps avant un changement de lune, ce qui pourrait bien nous mener jusqu'au commencement du mois prochain, et comme votre intention est que nous ayons trois mois de solde d'avance, au moment du départ, et que l'armée est restée tout le mois de frimaire en rade, je vous prie d'ordonner qu'il soit versé dans la caisse de l'armée avant mon départ, une somme de 400.000 francs que je suppose nécessaire pour un mois de solde de toute l'armée pendant ce mois.

J'attendrai avec d'autant plus d'impatience les traites sur la Havane, que, d'après les données qui m'ont été fournies par un négociant du Cap, arrivé récemment de la colonie, et qui se trouve à bord de la flotte, la nouvelle de la paix avec l'Angleterre et de l'expédition qui se préparait à Brest, a du partir des ports d'Angleterre pour être portée à Saint-Domingue, peu de jours après la notification des préliminaires ; il ne doute pas qu'aussitôt que la connaissance en sera parvenue dans les

ports, toutes les marchandises qui s'y trouvent n'aient été expédiées sur les États-Unis. Si cela était, je me trouverai, en débarquant dans une position extrêmement fâcheuse ; ainsi je ne dois pas m'attendre à trouver beaucoup de ressources en arrivant à Saint-Domingue ; il est donc nécessaire que vous veniez à notre secours, et que vous y veniez d'une manière prompte et efficace.

Quand je suis arrivé à Brest, il n'existait de cette expédition que le personnel, à l'artillerie près qui a été embarquée très incomplète et en mauvais état. J'ai pourvu autant que j'ai pu aux premiers besoins que nous aurons en arrivant à Saint-Domingue, et je vous prie instamment de donner des ordres pour que l'envoi des objets dont je vous ai adressé les demandes me soit fait le plus tôt possible.

L'amiral Gravina m'a dit qu'il craignait de recevoir ordre de sa cour de ne pas sortir. Quant à lui, il en serait personnellement contrarié ; il n'est pas fâché de s'éloigner d'Europe dans le moment présent ; mais si l'ordre lui arrivait, il ne sortirait pas. Il paraît cependant par les derniers courriers reçus de sa cour qu'on le croit parti.

L'amiral Villaret est très contrarié de ce mauvais temps ; il montre autant d'impatience que moi de ne pouvoir exécuter vos ordres. Je crois pouvoir vous assurer que la plus parfaite harmonie régnera toujours entre lui et moi.

L'administration du port de Brest est en très bonnes mains dans celles du citoyen Caffarelli. C'est un administrateur probe, actif et instruit.

Voilà trois nuits de suite que nous essayons des tempêtes. Au moment où je vous écris, la tempête est tellement forte que l'on m'annonce qu'il me sera impossible d'aller coucher aujourd'hui à bord. Je suis descendu à terre ce matin. L'amiral a fait le signal d'amener tout les mâts de hune. Il serait possible que le temps horrible causât une révolution dans l'air et fit passer les vents au nord.

Je vous prie, Citoyen Consul, d'agréer l'assurance de mon entier dévouement et de croire au désir que j'ai de faire réussir l'expédition importante que vous m'avez confiée.



Je vous demande de nouveau, d'ordonner qu'il me soit fait remise des 250.000 francs que me doit la Marine et des 400.000 francs qui me sont nécessaires pour le mois de solde qui va nous être dû.

Je vous prie également de me faire passer le plus tôt possible les deux millions de lettres de change sur la Havane.

Donnez, je vous prie, ordre que les demandes que je vous ai adressées pour les hôpitaux, l'artillerie et l'habillement, me soient exactement fournies. Vous les trouverez peut-être un peu fortes, mais voyez que nous allons dans une colonie qui manque de tout.

Salut et respect.

LECLERC.

*P. S.* — Madame Leclerc est débarquée depuis quatre jours. Elle est restée huit jours en rade, mais comme elle souffrait de la mer elle restera à terre jusqu'au moment du départ. Elle me charge de vous présenter l'assurance de son tendre attachement.

LECLERC.

Nous n'avons encore à bord que trois mois de vivres, sur lesquels nous avons peu de biscuit. Il serait à désirer que les envois de vivres qui nous seront faits, soient composés au moins de moitié biscuit. Si nous faisons la guerre, il nous sera très utile, à cause de la facilité de son transport.

LECLERC.

## IX

*A bord du vaisseau amiral L'Océan,  
le 20 Frimaire, An X (11 décembre 1801).*

Le Général en Chef LECLERC, au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Le temps paraît superbe. Nous serons sans doute dédommagés des contrariétés que nous avons éprouvées jusqu'à

présent. Moitié de la flotte est partie hier. Ce jour nous espérons rejoindre l'escadre de Rochefort ; nous partons à l'instant. Le citoyen Clément nous accompagne hors du Goulet ; il partira de Brest 24 heures après notre départ et vous donnera des nouvelles de la flotte.

Nous avons consommé 10 jours de farines. Nous n'avons à bord en vivres que 6 mois pour la flotte et 2 mois et vingt jours pour nous.

Le vin est mauvais, le biscuit n'est pas bon.

M<sup>me</sup> Leclerc a souffert un peu ; elle vous embrasse, ainsi que votre neveu.

Comptez sur mon dévouement entier.

*Le Général en chef : LECLERC.*<sup>1</sup>

## X

*Par le travers des Saintes, à une heure après-midi.  
le 23 Frimaire, An X (14 décembre 1801).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai eu l'honneur de vous expédier le citoyen Clément, dès la sortie du Goulet de Brest. Nous avons un temps excellent et notre appareillage s'est fait sans le moindre accident.

Nous comptons nous réunir demain matin avec les divisions sorties de Rochefort et de Lorient ; Nantes est déjà réuni à Rochefort.

L'armement du Havre est loin d'être prêt, deux frégates seulement sont prêtes à mettre à la voile. Les autres, faute de vivres, ne sont pas prêtes.

Flessingue n'a pas donné de ses nouvelles.

J'apprends que les bataillons français et allemands qui doivent s'embarquer à Cadix font beaucoup de difficultés.

Je n'ai que 2.000 sabres d'infanterie. J'en aurai besoin

1. Lettre de la main de Leclerc.



de 4.000 encore, voulant armer toute mon infanterie légère. Je vous prie de donner ordre qu'ils me soient envoyés. Je les ai laissés dans les magasins de Bordeaux et de Bayonne.

Le préfet maritime m'a remis 250.000 francs qui, avec 250.000 que m'a remis la Guerre, forment 500.000 fr. ; sur lesquels 70.000 fr. ont déjà été employés pour achats indispensables.

Je réclame toujours de vous le mois de ventôse que j'évalue à 400.000 francs ; mais je désire que la trésorerie ne nous envoie point des pièces d'or rognées ou des pièces étrangères évaluées 2 pour 100 au-dessus du cours de Paris : par exemple des quadruples d'Espagne à 84 francs, pendant qu'elles ne valent que 81 fr. 35.

Je vous supplie de me faire parvenir les 2.000.000 francs en traites sur la Havane que vous m'avez promis. Il serait bien cruel que Toussaint prévenu eût fait évacuer les marchandises et brûler ce qu'il n'aurait pu faire emporter. Ma situation deviendrait pénible si je me trouvais sans fonds.

Je vous prie de donner ordre qu'on m'envoie l'artillerie, les effets d'hôpitaux et d'habillement que j'ai demandés au ministre de la Marine et dont j'ai l'honneur de vous adresser la note.

Il sera nécessaire que la Marine nous fournisse à Saint-Domingue tout ce qui pourra être nécessaire pour la réparation des vaisseaux de l'État qui mouilleront dans les ports de la colonie.

J'ai étudié à Brest l'île de Saint-Domingue, et je vous ferai connaître mon plan d'opération par le cutter que l'amiral vous expédiera aussitôt que nous aurons dépassé le golfe de Gascogne. Il se rapporte à celui que vous m'avez tracé.

Comptez sur le dévouement le plus entier de ma part et sur le zèle que je mettrai pour faire réussir l'importante mission que vous m'avez confiée.

J'ai l'honneur de vous saluer, Citoyen Consul.

Le général LECLERC.<sup>1</sup>

1. Cette lettre, écrite par Leclerc lui-même, peu après son départ de Brest, ne put être envoyée en France que lors que l'escadre se trouvait déjà dans la mer des Antilles.

XI

14 Pluviôse, An X (3 février 1802).

Le Général en Chef de l'Armée de Saint-Domingue,  
Capitaine Général de la Colonie,  
au Général CHRISTOPHE, commandant au Cap<sup>1</sup>.

J'apprends avec indignation, Citoyen Général, que vous refusez de recevoir l'escadre française et l'armée que je commande, sous le prétexte que vous n'en avez pas reçu l'ordre du gouverneur général.

La France a fait la paix avec l'Angleterre, et son gouvernement envoie à Saint-Domingue des forces capables de soumettre les rebelles, si toutefois il s'en trouve dans l'île. Cependant, Général, j'avoue qu'il m'en coûterait de vous compter parmi eux.

Je vous préviens que si, dans le courant de la journée, vous ne rendez les forts Picolet et Belair, avec toutes les batteries de la côte, quinze mille hommes débarqueront demain au point du jour.

Quatre mille hommes débarquent en ce moment au Fort-Liberté, et huit mille au Port-Républicain.

Vous trouverez ci-jointe ma proclamation, qui vous fera connaître les intentions du Gouvernement français ; mais souvenez-vous que quelque intérêt que votre conduite antérieure ait pu m'inspirer, je vous rends responsable de tous les événements.

Je vous salue.

LECLERC.

1. Lettre écrite à bord de l'Océan, en rade du Cap, publiée par Charles Malo. *Histoire d'Haïti depuis sa découverte jusqu'en 1824*. Paris, in-8°, nouvelle édition, 1825, p. 209.



XII

AU NOM DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

PROCLAMATION

A bord de l'*Océan*, en rade du Cap, le [14] Pluviôse,  
an X de la République Française, une et indivisible.

LECLERC, Général en Chef de l'Armée de Saint-Domingue,  
Capitaine-général de la Colonie.

Aux habitants de Saint-Domingue.

Habitants de Saint-Domingue,

Lisez la Proclamation du Premier Consul de la République,  
elle assure aux noirs la liberté pour laquelle ils ont tant combattu, au commerce et à l'agriculture la prospérité, sans laquelle il n'est pas de Colonies ; ses promesses seront fidèlement remplies : en douter serait un crime.

*Le Général en chef, Capitaine-général,*  
LECLERC.

Par ordre du Général en chef, Capitaine-général,  
*Le Secrétaire-Général, LENOIR.*

XIII

*Extraits des Registres des délibérations des Consuls de la République,*

Paris, le 17 Brumaire, An X de la République française, une et indivisible.

PROCLAMATION

Les Consuls de la République aux habitants  
de Saint-Domingue.

Habitants de Saint-Domingue,

Quelle que soit votre origine et votre couleur, vous êtes tous Français, vous êtes tous libres et tous égaux devant Dieu et devant la République.

La France a été, comme Saint-Domingue, en proie aux factions, et déchirée par la guerre civile et par la guerre étrangère ; mais tout a changé. Tous les peuples ont embrassé les Français et leur ont juré la paix et l'amitié. Tous les Français se sont embrassés aussi, et ont juré d'être tous des amis et des frères. Venez aussi embrasser les Français, et vous réjouir de revoir vos amis et vos frères d'Europe.

Le Gouvernement vous envoie le Capitaine général Leclerc ; il amène avec lui de grandes forces pour vous protéger contre vos ennemis et contre les ennemis de la République. Si on vous dit : ces forces sont destinées à vous ravir votre liberté, répondez : la République nous a donné la liberté, la République ne souffrira pas qu'elle nous soit enlevée.

Ralliez-vous autour du Capitaine général ; il vous rapporte l'abondance et la paix. Ralliez-vous tous autour de lui : qui osera se séparer du Capitaine général sera un traître à la Patrie, et la colère de la République le dévorera comme le feu dévore vos cannes desséchées.

Donné à Paris, au Palais du Gouvernement, le 17 brumaire, an X de la République Française.

*Signé* : BONAPARTE.

Par le Premier Consul :

Le Secrétaire d'État,

*Signé* : HUGUES-B. MARET.

*Pour copie conforme* :

Le Capitaine-général,

LECLERC.

#### XIV

AU NOM DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

#### PROCLAMATION

A bord de l'*Océan*, rade du Cap, le [14] Pluviôse,  
an X République françé, yon et indivisible.

LECLERC, Général en chef l'Armée Saint-Domingue, qui  
vini gouverné tout la Colonie,



A tout le monde qui habité Saint-Domingue.

Zabitans de Saint-Domingue,

Lire Proclamation primié Consul Bonaparte. Voyez pour zote, Zote à voir que li vélé négues resté libre. Li pas vélé ôté liberté à yo que yo gagné en combattant, et que li va mainteni li de tout pouvoir à li. Li va mainteni commerce et culture, parceque zote doit conné que sans ça, colonie-ci pas cable prospéré. Ca li promé zote li va rempli li fidellement ; c'est yon crime si zote te douté de ça li promé zote dans Proclamation à li.

Général en chef, qui vini pou gouverné  
tout la Colonie,

LECLERC.

Par ordre Général en chef, Capitaine-général.

*Le Secrétaire-général, LENOIR.*

## XV

PROCLAMATION là, li tiré dans Registe Consuls la République.

*Paris, 17 Brimer, An X République françé, yon et indivisible.*

### PROCLAMATION

CONSULS LA RÉPUBLIQUE FRANCE A TOUT ZABITANS  
SAINT-DOMINGUE.

Zabitans, et vous tous qui dans Saint-Domingue,

Qui ça vous tout yé, qui couleur vous yé, qui côté papa zote vini, nous pas gardé ça : nous savé tan seleman que zote tout libre, que zote tout égal, douvant bon Dieu et dans zyé la République.

Dans tan révolution, la France voir tout plein misère, dans la même que tout monde te fere la guerre contre français. Français levé les ens contre les otes. Mes jordi là tout fini, tout fere la paix, tout embrassé Français ; Français, tout Français zami ; tout hémé gouverneman, tout obéi li. Nation même qui té

en guerre, yo touché la main avec français. Vini don zote de Saint Domingue : es que vous pas Français itou ? Vini touché la main avec nation zote, qui arrivé ; vous va contan embrassé frères à zote ; yo va contan embrassé vous.

Capitaine général Leclerc, que nous voyé pour commandé Saint-Domingue, li mené avec li tout plen navire, tout plen soldat, tout plen canon : mais pas crere ci la yo qui va dit zote, que blanc velé fere vous esclave encore : ya manti plitot que crere yo, repond, et songé bien que cé la République qui baye liberté, et qui va ben savé empêché personne de pren li encore : soldat là, navire là, tout, cé pour gardé liberté là, et gardé pays qui pour la République.

Vini donc zote tout, rangé côté Capitaine général. Cé la Pé li porté ; cé tout zaferé li vini rangé, cé bonher tout monde li vélé. Blancs, négues, tout cé zenfant la République. Mes ci la la yo qui pas allé rangé côté li, qui pas vélé obéi li, tout ça li va commandé yo, va pini, parceque yo va traité à pays à yo et à la République.

*Signé* : BONAPARTE.

Par Primié Consul :

Sécréteré d'État,

*Signé* : Hugues-B. MARET.

Cé yon vrai copi di zote,

Capitaine général,

LECLERC <sup>1</sup>.

1. Cette proclamation, où les textes français et créoles étaient juxtaposés, fut distribuée dans la ville du Cap, par les soins du maire, le noir Télémaque, avant l'incendie, malgré la défense de Christophe. Un exemplaire, peut-être unique, en est conservé aux Archives du Ministère des Colonies. — La proclamation fut imprimée à bord de l'*Océan* au cours de la traversée, ou bien à Brest avant le départ de l'escadre. Leclerc en reçut le texte à Brest avec cette lettre du ministre Decrès : « 28 Brumaire, an X. Au général Leclerc : Le courrier porteur de cette dépêche, Général, vous remettra une boete scellée de trois cachets contenant une lettre du Premier Consul au Général Toussaint Louverture, dont je



XVI

*Au Quartier Général du Cap, le 20 Pluviôse, An X  
(9 Février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Ce rapport sera le premier que vous recevrez depuis mon départ de Brest. Les contrariétés que nous avons éprouvées sur les deux points de rendez-vous de Belle-Isle et du cap Finistère n'ont pas laissé avec nous un seul bâtiment léger ; et à notre départ du cap Finistère il ne nous restait qu'une seule frégate, *la Sirène*, dont l'amiral Villaret s'est servi pour envoyer vos ordres à la Guadeloupe : ainsi il nous a été impossible de vous donner de nos nouvelles.

L'amiral Villaret vous a rendu un compte détaillé de la marche de l'armée navale, je ne vous parlerai donc de nos opérations que depuis notre arrivée au cap Samana.

Nous sommes arrivés au cap Samana le 9 pluviôse. Nous y avons trouvé réunis, depuis onze jours, l'escadre du contre-amiral La Touche, et une partie des bâtiments partis avec nous de Brest, et ce qui nous manquait de l'escadre espagnole. Il me manquait environ quinze cents hommes de troupes de débarquement, embarqués sur des bâtiments restés en arrière.

Arrivés à Samana, la frégate *la Sirène* nous rallia, elle nous a instruits du désastre arrivé à la Guadeloupe, j'ai regretté que cette frégate ne nous eût pas ralliés plus tôt : nous eussions fait voile avec toute la flotte pour soumettre la Guadeloupe, ce qui ne nous eût pas retardés plus de dix à douze jours.

Je pris le parti d'expédier de suite à S<sup>to</sup> Domingo deux frégates ayant 450 hommes à bord, commandés par le général

joins ici copie souscrite du secrétaire d'État Maret. Ci-joint aussi une proclamation que vous voudrez bien faire imprimer avant votre départ ou à bord du vaisseau amiral s'il y a lieu, et la destiner à être publiée, affichée, placardée avec profusion dans la colonie. Il sera bon même de la faire traduire en patois créole pour être publiée et affichée de la même manière. » (*Arch. Nat. Marine, BB<sup>2</sup> 82, folio 14*).

Kerversau ; j'ai donné à ce général une instruction conforme à celle que vous m'aviez donnée vous-même.

Le 10, ces frégates se sont acheminées vers leur destination, et l'armée a continué sa route.

Le 11, l'armée se trouvait par la hauteur de la Grange, l'amiral envoya prendre des pilotes à Montechrist.

Le 12 fut employé à faire les versements de troupes pour réunir ensemble les corps qui devaient faire partie de la même expédition. L'embarquement avait été fait de telle manière qu'il y avait sur les bâtiments de l'armée des hommes appartenant à cinq corps différents, la mer était très forte, et ce versement fût extrêmement pénible.

Le soir la division Boudet eut ordre de faire route pour le Port Républicain, elle est forte de 3.000 hommes portés sur six vaisseaux de ligne et deux frégates commandés par le contre-amiral La Touche.

Les pilotes arrivés de Montechrist nous avaient tous assurés que le gouverneur Toussaint avait donné des ordres pour bien recevoir l'armée française.

Le 13 fut employé à faire les mouvements nécessaires à l'expédition du Fort Liberté ; elle était composée de 1.800 hommes commandés par le général de division Rochambeau et portée sur cinq vaisseaux, dont le commandement a été remis au capitaine Magon ; une mer très forte nous incommoda encore toute la journée.

Le 14, la division Rochambeau se dirigea sur le Fort Liberté, et le reste de l'armée commandée par l'amiral Villaret, avec 4.000 hommes de troupes environ qui me restaient se dirigea sur le Cap.

La division du général Rochambeau arriva à la nuit à deux lieues de la passe. Le lendemain, à la pointe du jour, il fit ses dispositions pour entrer de suite, le calme s'opposa à son entrée jusqu'à onze heures du matin ; à sept heures, le général Rochambeau avait ordonné un débarquement de 600 hommes aux Melonnières. Ces hommes, à leur débarquement, furent assaillis par les troupes noires qui leur tirèrent dessus, en leur disant qu'ils ne voulaient point de blancs.



Les soldats continuèrent le débarquement sans tirer, en criant aux noirs qu'ils étaient leurs frères, leurs amis, et qu'ils leur apportaient la liberté. Les troupes noires continuèrent à tirer, nos troupes les culbutèrent et se dirigèrent, sous le commandement du général Brunet, sur les forts de l'Anse et de la Bouque. Elles y arrivèrent en même temps que les fuyards, et les enlevèrent de force, après avoir éprouvé une résistance assez vive.

L'escadre entra aussitôt dans la passe, et à peine fut-elle dans la rade que le fort commença à tirer.

Le capitaine Magon se dirigea de suite sur le fort, à demi-portée de fusil, lâcha sa bordée, vira de bord, et lâcha une seconde bordée qui mit en fuite les troupes de Toussaint. Nos soldats se jetèrent dans les chaloupes et escaladèrent le fort par les embrasures.

On a trouvé dans les papiers du commandant de la place des ordres de Toussaint de couler bas tous les vaisseaux qui se présenteraient, de tenir jusqu'à la dernière extrémité, et d'incendier tout ce qu'on ne pourrait pas défendre.

Nous avons trouvé, tant au Fort Liberté que sous les batteries voisines, 150 pièces de canon. Cette expédition fait infiniment d'honneur au général Rochambeau et au capitaine Magon.

Le général se loue particulièrement du brave général Brunet et de l'excellente cinquième légère, des citoyens Rapatel, aide de camp du général Brunet, Allard, capitaine des carabiniers, Sarlat, lieutenant, et Picard, caporal de carabiniers, tous de la cinquième légère. Il se loue beaucoup du citoyen Acier, son aide de camp. Sur sa demande je l'ai nommé chef d'escadron.

Nous avons à regretter, dans cette affaire, un capitaine de carabiniers de la cinquième légère, dont le nom ne m'est point encore parvenu, le citoyen La Châtre, aide de camp du général Rochambeau, 12 soldats tués et 40 blessés.

J'ai cru devoir récompenser la conduite distinguée du capitaine Magon ; j'ai prié l'amiral Villaret de le nommer contre-amiral. Un pareil officier saura toujours faire respecter le

pavillon français. Je vous prie, Citoyen Ministre, de demander au Premier Consul la confirmation de son grade, ainsi que de celui que j'ai conféré au citoyen Acier.

Le 14, le reste de l'armée navale arriva à deux heures après-midi à deux lieues du fort Picolet.

Suivant vos ordres, l'amiral envoya deux frégates pour porter la proclamation du Premier Consul. Ces deux frégates étaient précédées d'un cutter. La batterie Picolet tira sur le cutter, qui néanmoins entra dans la rade. Toutes les balises des deux passes avaient été enlevées ; à trois heures il arriva à bord d'une chaloupe qui apporta le capitaine du port, Sangros. Il nous déclara que le général Christophe avait envoyé un courrier au gouverneur pour recevoir ses instructions ; mais qu'en attendant, il avait ordre de ne recevoir aucun vaisseau de ligne, et que si l'escadre entrait, malgré cet ordre, il serait obligé d'incendier la ville et de massacrer les blancs.

J'écrivis au général Christophe la lettre, dont vous trouverez ci-joint copie, elle lui fut portée par le citoyen Lebrun, aide de camp de l'amiral Villaret.

La réponse ne vint pas de suite, et un gros temps, qui s'éleva, nous força de courir des bordées et de nous éloigner. L'amiral avait fait sonder les environs de Picolet, et n'avait pu trouver aucun endroit pour mouiller.

Le temps fut tellement contraire que, quoique l'amiral se tint lui-même sur le pont pour diriger la manœuvre, nous nous trouvâmes le lendemain à huit lieues de Picolet. Nous eûmes beaucoup de peine à nous rapprocher de ce point, et nous en étions à une lieue et demie, à trois heures du soir, quand le calme nous surprit.

Je reçus là une députation de la municipalité de la ville qui venait me conjurer, au nom des habitants d'attendre la réponse du général en chef qui, suivant eux, devait être favorable ; je m'aperçus que le général Christophe comptait gagner du temps par tous les délais, et je résolus d'effectuer mon débarquement pendant la nuit.

J'avais ordonné au général Rochambeau de se porter immédiatement après son débarquement au Fort Liberté, sur Ouana-



minthe, en répandant le bruit qu'il marchait sur la partie espagnole. Je voulais opérer une diversion de ce côté. Mon but était qu'il se portât de suite sur le derrière des mornes de Sainte-Suzanne, du Dondon et de la Grande Rivière. Je voulais par cette marche intimider ceux qui auraient pensé à faire résistance dans les mornes et forcer à se disperser ceux qui se seraient retirés du Cap avec l'intention de se défendre. Je comptais pouvoir entrer en campagne de suite ; mais je ne prévoyais pas les malheurs dont je vais vous rendre compte.

J'ordonnai au général Rochambeau de partir de suite du Fort Liberté avec ses troupes, et d'y laisser pour garnison les troupes de marine, sous le commandement du contre-amiral Magon. Je me proposais de débarquer au Port Français ou à la baie de l'Accul. J'espérais, en mettant sur les deux flancs du Cap, deux forces ainsi imposantes, obliger les rebelles à évacuer le Cap, sans avoir le temps de l'incendier et de massacrer les blancs ; je voulais, en même temps, sauver la Plaine du Nord, les quartiers du Limbé, de Margot et de l'Accul.

Je pris des dispositions, de concert avec l'amiral, pour pouvoir effectuer le débarquement dans la nuit ; aucun des pratiques, que nous avions à bord, ne voulut servir de guide pour le débarquement au Port Français ou à la baie de l'Accul, quelques menaces que j'aie pu faire, et quoique j'aie offert cinquante mille francs à celui que je croyais le plus instruit de tous, il fallut consentir à débarquer au Port Margot.

J'emmenai avec moi toutes les frégates, corvettes et chaloupes armées, et le 15, à sept heures du soir, j'étais monté à bord de la frégate *l'Uranie*. Pendant toute la nuit, le calme le plus parfait régna et nous ne pûmes pas faire route.

A trois heures après-midi, nous arrivâmes, avec beaucoup de peine, à l'embarcadère du Port Margot. Nous y avons débarqué, auprès de celui du Limbé. Il y avait cinq pièces de canon au point de débarquement. Nos soldats, arrivés à une demi-portée de fusil de la côte, se jetèrent à la mer, se précipitèrent avec tant d'audace sur ceux qui défendaient l'embarcadère, que ceux-ci n'eurent le temps de tirer que deux coups de canon.

Voyant que les troupes qui défendaient l'embarcadère du Limbé se portaient sur le flanc du débarquement opéré au Port Margot, et qu'ils y avaient amené quelques pièces de canon, je fis signal au lieutenant de vaisseau Aubet, commandant le cutter *l'Aiguille*, de se porter, avec son bâtiment, aussi près de la côte qu'il lui serait possible et d'assurer le flanc des troupes débarquées. Cet officier remplit sa mission avec infiniment d'audace et de succès. Ce n'est pas la première fois que j'ai eu à me louer de la capacité de cet officier. J'ai demandé pour lui à l'amiral Villaret le grade de capitaine de frégate. Je vous prie de le faire confirmer dans ce grade ; il le mérite.

Le débarquement fut plus long que je n'aurais dû m'y attendre. L'amiral Villaret vous en déduit les motifs dans sa correspondance. Je ne pus me mettre en marche que le seize à quatre heures du matin. J'avais encore le tiers de mes troupes à débarquer.

Je fis marcher mes troupes par échelons, de manière à ce qu'elles pussent se protéger mutuellement. Sur ma route tous les cultivateurs avaient abandonné les habitations : quelques-uns qui me furent amenés ayant été bien traités par moi ranimèrent la confiance. Je les envoyai en avant pour ramener les cultivateurs, et j'eus la satisfaction de les voir venir au devant de moi, au son des fifres et des tambourins. On leur avait fait les contes les plus absurdes ; on leur avait dit que c'étaient les Espagnols et les Anglais qui venaient conquérir l'île, et qu'ils seraient tous passés au fil de l'épée. J'arrivai à deux heures à la Rivière Salée, au fond de la baie de l'Accul, avec mon avant-garde. Je reçus la nouvelle que le Cap avait été incendié pendant la nuit, et que le général Christophe nous attendait avec ses troupes, au Morne aux Anglais, à une demie-lieue de là.

Je résolus d'attendre que toute la division du général Hardy, qui marchait la première en ligne fût toute remise. Je n'osais pas presser le mouvement de la division Desfourneaux, qui marchait en arrière, sachant que mon débarquement n'était pas encore fini à neuf heures du matin, et étant instruit qu'il se formait des rassemblements sur ma droite.



A trois heures j'ordonnai à la division Hardy, forte d'environ 1.900 hommes, de se porter sur le Morne aux Anglais, de s'en emparer, et de faire marcher son avant-garde jusqu'à ce qu'elle rencontrât l'ennemi. Il n'y avait rien sur le Morne aux Anglais ; mais à une demi-lieue plus loin, sur la route du Haut du Cap, la division du général Hardy rencontra les incendiaires qui venaient brûler les habitations. Étant instruit, à cette époque, que la division Desfourneaux était arrivée à la Rivière Salée, que l'arrière-garde, composée des troupes débarquées les dernières, n'était qu'à deux lieues en arrière de lui, j'ordonnai au général Desfourneaux d'occuper le Morne aux Anglais, et au général Hardy de se porter jusqu'au village du Haut du Cap.

Je voulais, malgré la marche pénible que l'armée avait faite pendant le jour, arriver au Cap le plus tôt possible, afin de sauver cette ville, qui renfermait des ressources immenses.

J'arrivai moi-même, avec l'avant-garde, au Haut du Cap. A peine avais-je reconnu les postes qui nous couvraient, tant du côté de la plaine que du côté du Cap, qu'une fusillade s'engagea à la tête du bourg. Je m'y portai assez à temps pour l'arrêter ; c'étaient les troupes de l'artillerie de marine et quelques hommes de terre restés à bord que l'amiral avait fait débarquer pour venir à notre rencontre.

Je me rendis de suite au Cap ; le feu avait été mis à la fois à tous les quartiers, et la ville était consumée.

Depuis que je suis en cette ville, je m'occupe d'y rétablir l'ordre. Le général Rochambeau est arrivé le 17 à la Petite Anse. Sa marche a sauvé toute la plaine du Nord ; la mienne a sauvé les quartiers du Limbé et de l'Accul.

Les rebelles en se retirant ont incendié une partie du quartier de la Petite Anse.

J'ai nommé une municipalité au Cap. J'ai nommé maire le brave noir Télémaque. C'était l'ancien maire de cette ville. Il a fait tout ce qui était humainement possible pour empêcher l'incendie ; il ne doit son existence qu'à des canonniers de marine qui l'ont arraché des mains des brigands, qui l'emmenaient pour le fusiller.

Les habitants avaient été presque tous emmenés par Christophe, qui est le monstre qui a ordonné l'incendie. Ils rentrent tous les jours. Ils ont la plus grande confiance dans le Gouvernement français. Chaque fois que je parcour la ville, je les vois riant malgré leurs pertes, tant ils sont contents d'être débarrassés du joug affreux qui pesait sur leurs têtes.

J'ai fait partir ce matin une expédition pour s'emparer du Port de Paix, quartier très intéressant pour moi, pour la suite de mes opérations. La même expédition se dirigera de suite sur le Môle, où on m'assure qu'il existe des magasins considérables, et où je suppose qu'on trouvera le commandant bien disposé.

J'ai ordonné la formation de compagnies noires. J'espère en tirer bon parti. Ces gens sont extrêmement braves, quand ils sont bien commandés.

Je n'ai point de nouvelles de l'expédition du Port Républicain. Je crois qu'elle aura réussi. Je n'ai point de nouvelles de celle de Santo-Domingo.

L'accord le plus parfait a régné constamment entre l'amiral Villaret et moi. Sa longue expérience nous a évité les avaries dont les gros temps que nous avons essayés nous menaçaient. Il a constamment employé le zèle et le dévouement le plus soutenus, pour la réussite de cette expédition.

J'ai à me louer infiniment de la conduite de l'amiral Gravina et de l'escadre espagnole sous ses ordres. Il nous a servi comme un fidèle allié. Lors de mon débarquement, ses chaloupes nous ont été du plus grand secours ; et en partant pour la Havane, il n'emporte avec lui que pour un mois de vivres ; il nous laisse le surplus. Il nous laisse également cent milliers de poudre et des médicaments. L'ordonnateur en chef aura l'honneur de vous adresser l'état de ce que l'escadre espagnole nous aura remis, afin que vous veuillez bien en faire faire le remplacement au gouvernement espagnol.

J'ai à me plaindre amèrement des officiers du génie. Le ministre de la Guerre avait ordonné au général de brigade Carnot de venir : il a refusé. Le même ordre a été donné aux chefs de brigade Quentin Beauvert, Catoire, et au chef de



bataillon Polinier : aucun d'eux n'est venu. Cette manière de servir est indécente. Je vous prie de m'envoyer de suite un général de cette arme, avec deux chefs de brigade, et deux chefs de bataillon.

Quelque difficile que soit la position dans laquelle nous sommes, je sens toute l'importance de la mission que le Gouvernement m'a confiée. Je serai toujours à sa hauteur.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## XVII

*Au Quartier Général du Cap, le 20 Pluviôse  
(9 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine,

Citoyen Ministre,

Vous trouverez, ci-joint, copie de la Proclamation que j'ai adressée aux habitants de la partie ci-devant espagnole, ainsi que de celle que j'ai faite après mon entrée au Cap.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## XVIII

### PROCLAMATION AU NOM DES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Au Quartier Général du Cap,  
le 19 Pluviôse, l'An X de la République Française  
(8 février 1802).*

LECLERC, général en chef de l'armée de Saint-Domingue,  
capitaine général de la colonie.

Aux citoyens de Saint-Domingue.

Citoyens,

Par la Constitution française, Saint-Domingue fait partie de la République. Vous n'avez point dû être privés des avan-

tages que recueille une colonie appartenant à une nation puissante, et le gouvernement m'a envoyé pour vous en faire jouir.

Oubliez toutes vos haines et vos divisions. Le capitaine général sait bien que les crimes de révolution doivent être attribués plutôt aux circonstances qu'aux hommes, et sa conduite sera réglée sur celle qu'a tenue le gouvernement en France après le 18 brumaire. La générosité sera la base de ses actions, elle est toujours la compagne de la force.

Attachez-vous sincèrement au gouvernement français. Il est assez fort pour vous protéger et ne fera pas incendier vos villes et vos habitations. Soyez inviolablement attachés à votre religion, respectez les ministres du culte ; ce sont vos pères, ils vous consoleront dans vos malheurs. Mais ne vous écarterz jamais des principes sacrés d'humanité, de justice qui sont les caractères distinctifs de votre religion.

Cette religion défendait à vos chefs les horreurs qu'ils ont exécutées, elle m'ordonne à moi de ne pas imiter leurs exemples.

Le gouvernement français croyait avoir des récompenses à décerner au général Toussaint ; il m'avait chargé de lui ramener ses enfants. Ces jeunes gens ne doivent pas être victimes des fureurs de leur père. Je les lui ai renvoyés hier.

Ministres du culte, vous avez ici un devoir bien auguste à remplir. Éclairez ceux que vous dirigez, et vous trouverez toujours en moi la protection que vous avez le droit d'attendre.

Généraux, officiers et soldats, employés sous les drapeaux du général Toussaint, qui ne sont plus ceux de la République, je suis venu ici pour vous décerner les récompenses que votre bonne conduite dans la guerre que vous avez soutenue contre nos ennemis vous a mérité. Venez vous rallier à l'armée française que je commande et soyez fiers de marcher à côté des braves qui ont porté la République française au degré de splendeur où elle se trouve aujourd'hui.

Commandants de quartier, maires, profitez de l'influence que vous donnent vos places, pour faire connaître aux cultivateurs les vues du gouvernement à leur égard ; elles sont consignées dans la proclamation du Premier Consul, imprimée



à la suite de la présente. Imitez la conduite des braves Labertinaye et Mathieu ; ils ont sauvé des quartiers de Limonade, de Jacquesi et de Caracole, où ils commandaient. Je leur ai conservé leurs commandements et leurs grades.

Propriétaires et cultivateurs, votre liberté, vos personnes et vos propriétés seront respectées. Aussitôt que les circonstances me permettront de m'occuper des réglemens intérieurs de la colonie, j'examinerai les réglemens de culture qui assurent les droits des uns et des autres et je n'oublierai jamais que pour que l'agriculture prospère il faut que les cultivateurs soient heureux.

Commerçants, vous avez éprouvé des pertes considérables. Mais que sont ces pertes, en comparaison de la protection que vous avez acquise, et de la certitude de conserver ce que vous acquérez. Livrez-vous avec confiance à de nouvelles spéculations. Vous savez par vos correspondances, à quel degré de hauteur la République se trouve dans le monde. La République française ne souffrira pas que vos magasins soient de nouveau incendiés, et que le produit de tant d'années de travaux puisse vous être enlevé en un jour.

Mais, citoyens de Saint-Domingue, n'oubliez pas que si le gouvernement français est bon et généreux pour ses véritables enfants, il est terrible dans sa justice.

D'après ces principes, j'ordonne l'exécution des dispositions ci-après :

ARTICLE 1. — Les généraux de l'armée française donneront à la religion et aux ministres du culte catholique la protection et la considération qui leur sont dues.

ARTICLE 2. Il sera formé des corps destinés à recevoir les militaires qui abandonnent journellement l'armée du général Toussaint, et viennent demander du service. Ces corps feront partie de l'armée française et seront en tout traités comme elle. Je donnerai incessamment un règlement pour leur composition. Mais provisoirement, pour utiliser le zèle et le dévouement des braves qui viennent demander du service, chaque général de division est autorisé à en former 3 compagnies de 100 hommes chacune, officiers non compris.

ARTICLE 3. — Tout individu faisant partie de l'armée du général Toussaint, qui sera pris les armes à la main, sera prisonnier de guerre, et, comme tel, employé à la reconstruction du Cap et des établissements incendiés.

ARTICLE 4. — Sous peine d'être traité comme chef de rébellion, les commandants de quartier et les maires ne doivent plus obéir aux ordres ou réquisitions de quelque autorité que ce soit, s'ils n'émanent des généraux de l'armée que je commande, et qui seule est ici l'armée de la République, et qui seule défend véritablement la liberté.

ARTICLE 5. — Le règlement actuellement existant, pour fixer la part à laquelle les cultivateurs ont droit dans le produit de la récolte, est maintenu.

ARTICLE 6. — Tout ce que les circonstances forceront de prendre dans les campagnes pour le service de l'armée, sera payé. Le commissaire ordonnateur en chef me proposera un règlement qui déterminera le mode dont les paiements seront effectués, et qui empêchera qu'il ne soit pris pour l'armée d'autres objets que ceux indispensablement nécessaires.

ARTICLE 7. — Tout ce qui appartient au commerce sera scrupuleusement respecté. Il ne pourra être disposé, même pour le service de l'armée, des propriétés appartenant au commerce que du plein gré des commerçants. Le général attend de la loyauté des commerçants qu'ils ne profiteront pas des circonstances pour exiger de leurs denrées un prix trop fort.

ARTICLE 8. — Tout incendiaire pris sera jugé sur le champ, par une commission militaire dont la formation sera mise à l'ordre de l'armée.

Le général en chef, capitaine général de la colonie de Saint-Domingue.

LECLERC.



XIX

AU NOM DES CONSULS DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PROCLAMATION

*Au Quartier Général du Cap,  
le ... Pluviôse, An X de la République Française,  
une et indivisible.*

LECLERC, général en chef de l'armée de Saint-Domingue,  
capitaine général de la colonie,

Aux habitants de la partie ci-devant espagnole  
de Saint-Domingue.

Le traité de Bâle, du 4 thermidor an III, a fixé votre sort. Depuis cette époque, vous êtes destiné à faire partie de la grande nation.

En ajoutant à l'empire français la partie espagnole de Saint-Domingue, le gouvernement français s'est chargé de la faire prospérer. Si jusqu'à présent, vous avez souffert du changement de gouvernement, n'en accusez que les chances de la guerre qui n'ont pas permis à la France de vous protéger efficacement.

Aujourd'hui les circonstances sont changées. Après une guerre longue et pénible, mais d'où elle est sortie glorieusement, la République française s'occupe de rendre à ses colonies leur antique splendeur, et vous êtes destinés à la partager.

A la suite des crises que vous avez éprouvées, cette splendeur ne peut être que l'effet du temps et le résultat de bonnes institutions. Les meilleures sont celles qui sont accommodées à la religion, aux usages, aux mœurs, et au langage du peuple pour lesquelles elles sont faites ; elles seront la base des lois qui vous régiront. Vous ne vous apercevrez du changement de gouvernement que par la suppression des entraves qui gênaient votre industrie.

Telle est la volonté suprême du gouvernement français.

En acceptant la place de capitaine général, dont il lui a plu de nous honorer, nous avons pris l'honorable tâche de la

remplir. Nous vous envoyons pour commandant militaire le général Kerverseau.

Si des malintentionnés opposaient de la résistance à l'exécution des ordres que nous lui avons transmis, ralliez-vous à ce chef estimable. Que le moment de leur révolte soit celui de leur châtiment. Vous aurez ainsi contribué à assurer, vous-même, votre tranquillité et votre prospérité pour lesquelles nous ne cesserons de faire des vœux constants.

Le Général en chef, capitaine général.  
LECLERC.

XX

*Au Quartier Général au Cap,  
le 20 Pluviôse, An X (9 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous ai fait connaître ma position militaire ; je vais vous faire connaître ma véritable position politique.

Voici l'état de mes forces :

A Santo Domingo.....	400 hommes
Au Cap, Division Rochambeau.....	1.800 »
Division Hardy .....	1.800 »
Division Desfourneaux.....	1.400 »
Au Port de Paix.....	500 »
Au Port au Prince.....	2.800 »
A cela il faut ajouter les troupes de marine .....	700 »
TOTAL.....	9.400 hommes

Voilà toutes les forces avec lesquelles je vais entrer en campagne sous quatre jours, s'il ne m'arrive rien de Flessingue, de Cadix, de Toulon et du Havre.

J'ai bien les matelots qui sont à bord de l'escadre, mais je crois qu'il serait dangereux de les employer par l'exemple



de l'insubordination et du pillage qu'ils donnent tous les jours. Nous sommes dans un pays où il faut autant agir par la persuasion que par la force. On a persuadé à ces gens que nous venons ici pour les assassiner et les incendier, et ce n'est que par notre bonne conduite que nous pourrions détruire ces impressions.

Vous trouverez, ci-joint, une lettre que m'écrit un des secrétaires de Toussaint, qui est arrêté dans ce moment.

Les forces du général Toussaint consistent, en 19 demi-brigades que j'évalue à 15.000 hommes et environ 2.000 hommes de cavalerie. Je n'ai encore aucune nouvelle positive sur la position de ces troupes, mais je sais qu'elles sont encore dispersées. C'est pour cela que j'agirai promptement. Il a, de plus, avec lui, une masse de cultivateurs, dont il est impossible de fixer le nombre. Il est vrai que chaque jour ces cultivateurs l'abandonnent, et c'est encore un des motifs qui m'obligent à presser ma marche.

Je n'ai aucune nouvelle du Port Républicain, ni de Santo Domingo.

Sous quatre jours, quand il ne me serait arrivé aucun des renforts sur lesquels je dois compter, j'entrerai en campagne. Je me porterai sur les quartiers du Dondon et de la Grande Rivière ; arrivé là, je me ferai joindre par les cinq cents hommes que j'ai au Port de Paix, et je dirigerai ma marche d'après celle des rebelles.

La division du Port-au-Prince a ordre de marcher sur l'Artibonite.

La chose la plus heureuse pour moi serait que les rebelles se jetassent dans les Gonaïves, où Toussaint a beaucoup de moyens, et où sont rassemblées ses richesses.

Je viens d'ordonner la formation de 9 compagnies de noirs par division, et de deux compagnies en dragons noirs.

J'aurai bien de la peine à monter ma cavalerie, qui consiste en 400 chevaux. Quant à mon artillerie, je ne pense pas aujourd'hui aux moyens de l'atteler, mais seulement à ceux de faire porter des cartouches pour mes troupes.

Quant aux vivres je prendrai le parti de faire porter à

chaque homme pour huit jours de biscuit, et après cette époque nous vivrons de bananes. Je ferai arriver au fond de la baie de l'Accul quelques ressources en cartouches et en biscuit, et je les en tirerai si mes opérations ne m'éloignent pas trop de ce point.

Je vais faire retrancher le Cap afin que cet endroit important soit à l'abri d'un coup de main quand j'entrerai en campagne.

A l'instant on m'annonce l'entrée en rade de la frégate *la Vertu*. La frégate *la Cornélie* arrive aussi : elle porte 250 hommes.

La culture dans la colonie était à un très haut degré. Quand nous sommes arrivés sur les habitations exploitées pour le compte des généraux noirs, on faisait travailler les noirs, plus que les blancs ne l'ont jamais fait. Toussaint et tous ses généraux me paraissent décidés à brûler la colonie et à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de céder leur empire. Je ferai en sorte qu'eux seuls soient détruits et que la colonie soit sauvée.

La douceur avec laquelle j'ai reçu tous les fugitifs et accueilli tous les habitants, inspire beaucoup de confiance.

J'ai dans mes mains un nommé Bunel, qui était trésorier du général Toussaint ; je compte en tirer 2 ou 400.000 francs, ayant fait saisir un bâtiment, richement chargé, qu'il envoyait aux États-Unis.

J'ai beaucoup d'inquiétudes pour les vivres. Partie de ceux qui sont à bord de l'escadre sont avariés. Heureusement que les Espagnols viennent à notre secours, en nous laissant 2.000 quintaux de biscuit ; ils nous laisseront également 100.000 kilogs de poudre.

Il existe dans la ville quelques vivres, sauvés de l'incendie. Les négociants du Cap ne veulent les donner qu'à des prix excessifs, et veulent de l'argent comptant. Je m'arrangerai pourtant de manière à les avoir.

Il existe une vingtaine de bâtiments américains en rade, qui ont aussi quelques vivres. Ce sont des juifs avec lesquels il est impossible de traiter. Il faudra pourtant bien que nous traitions.

En ajoutant toutes mes ressources les unes aux autres,



je calcule que nous serons très heureux si nous avons de quoi vivre deux mois et demi.

Je ne puis compter ici sur aucune maison de commerce, ces hommes ne sont pas français, ils ne connaissent de patrie que les États-Unis. Ce sont les États-Unis qui ont apporté ici les fusils, les canons, la poudre et toutes les munitions de guerre. Ce sont eux qui ont excité Toussaint à la défense. Je suis intimement convaincu que les Américains ont formé le plan d'engager à l'indépendance toutes les Antilles parce qu'ils espéraient en avoir le commerce exclusif, comme ils ont eu celui de Saint-Domingue. Il ne serait pas malheureux pour moi que l'Angleterre et la France se réunissent pour les intimider.

Vous savez combien je suis pauvre en argent. Il sera possible que je tire sur la trésorerie de France, si toutefois on veut accepter le papier. Je ne donnerai jamais de lettres de change, que payables à un mois et demi, après la présentation. Mais il faut qu'elles soient payées exactement, sans quoi je perdrais toute confiance et ma position deviendrait très difficile.

Vous avez vu par l'état de nos troupes combien mes moyens sont faibles. Nous sommes arrivés ici, en répandant le bruit que nous avons 40.000 hommes, mais chaque jour on s'habitue à nous compter et on n'aura de confiance en nous qu'autant qu'on nous croira très forts. Ainsi, indépendamment des troupes que j'attends de Flessingue, du Havre, de Cadix et de Toulon, il est indispensable qu'il parte de suite des renforts et des vivres.

Envoyez-moi de suite au moins un million en numéraire, indépendamment des lettres de change que vous pourrez m'envoyer sur la Havane. Il serait avantageux aussi de m'envoyer un crédit sur la Jamaïque ; que le gouvernement compte sur ma discrétion à m'en servir, mais qu'il ne me laisse pas manquer de moyens.

Engagez quelques maisons de commerce puissantes à venir s'établir au Cap avec des moyens. Elles peuvent compter sur ma protection la plus entière.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XXI

*Au Quartier Général au Cap, le 20 Pluviôse.*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous serai très obligé de vouloir bien renvoyer le capitaine Lamaillerie, dont j'ai eu occasion d'apprécier le zèle et l'activité, pour faire partie de la station de Saint-Domingue, mais je vous prie de lui donner une meilleure frégate que la *Sirène* qu'il monte à présent.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XXII

*Au Quartier Général au Cap,  
le 20 Pluviôse, An X (9 février 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul  
de la République Française.

Citoyen Consul,

Nous sommes au Cap que nous n'avons pas sauvé, comme vous le verrez par la relation que j'adresse au ministre de la Marine.

Je dis du bien de l'amiral Villaret dans ma relation. Je le traite bien ici, mais il n'est pas propre à rétablir la marine française, qui est bien malade ; il est trop incertain et trop irrésolu.

Je vous prie de confirmer le capitaine Magon dans le grade de contre-amiral et le lieutenant Aubet dans celui de capitaine ; cela échauffera un peu la marine française qui en a bien besoin.

Je me loue infiniment de l'amiral Gravina, il s'est parfaitement conduit.

J'ai envoyé à Toussaint ses enfants, avec votre lettre, en lui faisant dire que s'il voulait déclarer que l'incendie du Cap



n'a pas été fait par ses ordres, et qu'il ramenât ses troupes, je le recevrais à soumission.

Je désire bien que parmi les troupes que vous m'enverrez, il y ait, s'il est possible, de celles de mon armée d'Espagne.

Je suis très gêné pour les vivres, et encore plus pour l'argent ; venez à mon secours.

Je suis content de l'esprit qui anime les généraux et les troupes. Je crois avoir déjà leur confiance.

Nous avons trouvé ici beaucoup d'artillerie.

L'amiral Villaret a rendu compte au ministre de l'insurrection de la Guadeloupe.

Je n'ai aucune nouvelle des escadres de Toulon, Cadix, Flessingue et le Havre. J'ai pourtant grand besoin des renforts qu'elles portent. Vous devez voir combien ma position est difficile. J'aurai toujours tout le dévouement et le courage dont je suis susceptible, mais pressez les renforts de toute espèce dont j'ai besoin.

J'ai déjà 600 malades ; la plupart de mes troupes étaient embarquées depuis cinq mois.

La culture est en bon état.

Qu'il m'arrive des renforts ou non, j'entrerai en campagne sous 4 à 5 jours. Je ne veux point laisser le temps aux rebelles de se rassembler, mais je n'aurai pas avec moi plus de 4.500 hommes réunis. J'aurai 2.400 hommes de la division du Port Républicain qui tâcheront d'arriver à mettre les rebelles entre elles et moi, et le reste gardera le Cap, le Port Républicain et Santo-Domingo, dont je n'ai encore aucune nouvelle.

Je m'occupe d'organiser les troupes noires. Je compte en avoir 1.200 pour entrer en campagne avec moi.

Ma femme a beaucoup souffert, et le spectacle qu'elle trouve ici n'est pas propre à la délasser. Mon fils se porte bien.

Comptez sur tout mon dévouement. Beaucoup de ceux qui enviaient mon commandement à Paris, en seraient écrasés ici. Je prouverai à la France que vous avez fait un bon choix <sup>1</sup>.

J'ai besoin de recevoir incessamment trois millions dont un

1. Les lignes suivantes sont de la main de Leclerc.

en numéraire et les deux autres en traites sur la Jamaïque ou la Havane. Je n'ai pas de nouvelles des 2.000.000 francs que vous m'avez annoncé sur la Havane. On m'annonce qu'il n'y a plus de fonds. Je viens d'y envoyer pour y demander des vivres, de l'argent et 1.000 hommes de troupes. J'enverrai à la Jamaïque pour demander des vivres et connaître la situation de l'armée navale et de la colonie.

Agréez l'assurance de l'attachement respectueux avec lequel je suis, Citoyen Consul.

LECLERC.

### XXIII

*23 Pluviose, An X (12 février 1802).*

Le Général en chef Leclerc au Général Toussaint.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et qui m'a été remise par vos enfants, il paraît que vous n'êtes pas instruit de la manière dont les événements se sont passés.

L'armée navale s'est d'abord présentée en amie et ce n'est que d'après le refus formel du général Christophe de la recevoir, qu'elle a été forcée de prendre une attitude hostile.

Ce qui prouve surtout le désir bien prononcé du général Christophe de ne point reconnaître l'autorité du Gouvernement français, ce sont les ordres qu'il a donnés pour l'incendie de cette malheureuse colonie.

J'aime à voir dans votre lettre, Citoyen Général, que vous n'avez point ordonné cet excès, j'aime à voir que vous avez le désir de sauver la colonie, il en est temps encore ; rendez-vous auprès de moi, j'aimerai à profiter de vos lumières.

Vous avez une grande réputation, vous pouvez la conserver intacte, soyez sans aucune inquiétude sur votre fortune, elle vous sera conservée, elle est trop légitimement acquise par vos travaux ; quant à votre rang, rapportez-vous en à la promesse du général Bonaparte dont vous avez les lettres dans les mains.



Vous avez à choisir, Citoyen Général, entre le titre de Pacificateur et celui de Dévastateur de la colonie de Saint-Domingue ; la générosité de vos sentiments énoncée dans toutes vos proclamations est un sûr garant que vous n'hésitez pas un instant.

Réfléchissez que le Gouvernement français, dont les armées ont forcé l'Europe à la paix, emploiera tous ses moyens pour reconquérir cette colonie et que, quelques soient vos forces, vous devez finir par succomber et, ce qui fera encore plus d'effet sur votre esprit généreux, pensez aux maux que la guerre entraînerait ici.

D'après la déclaration solennelle du Premier Consul consignée dans sa proclamation ci-jointe et dans la lettre qu'il vous a adressée, vous ne devez plus avoir aucune inquiétude sur la liberté de vos concitoyens, elle vous est acquise à trop de titres pour que le Premier Consul puisse avoir l'idée de la leur enlever.

Je vous attends, Citoyen Général, venez conférer avec franchise, avec un de vos camarades. Pour vous prouver la loyauté de mes sentiments, je vous prévient que pendant 4 jours les divisions qui couvrent le Cap ne commettront aucun acte d'hostilité : si elles sont attaquées elles répondront.

Quant au Port de Paix, le général qui y commande a reçu l'ordre d'attaquer le général Morepas demain, il l'a reçu antérieurement à ma lettre, je ne suis pas à temps de la révoquer, mais je lui envoie l'ordre de s'arrêter au Gros Morne.

Quant à la division du général Boudet qui se trouve au Port Républicain, je lui fais passer l'ordre de s'arrêter à l'Artibonite, la division que j'y envoie a ordre de se jeter dans la partie du Sud.

Quant à Santo Domingo, j'ai fait arrêter à l'Axavon un de vos courriers par lequel le général Paul Louverture vous rendait compte que deux frégates chargées de troupes se disposaient à y entrer.

J'ai fait partir de Samana un vaisseau de ceux de l'escadre de Toulon entrée aujourd'hui en rade, qui est chargé de troupes pour lui porter l'ordre d'entrer de vive force à Santo Domingo

si on ne l'y reçoit point, je ne suis pas à temps de révoquer cet ordre.

Quant à Saint-Marc, il y a longtemps que j'ai donné ordre de l'enlever de vive force, il doit l'être dans ce moment.

J'ai fait partir un vaisseau et une frégate pour attaquer le Môle. Je viens de lui envoyer l'ordre de se contenter de bloquer la rade.

Vous voyez, Citoyen Général, que tous les ordres qui sont en mon pouvoir pour arrêter l'effusion du sang, je les ai donnés, mais si le délai de 4 jours expiré, vous n'êtes pas venu conférer avec moi sur les moyens de rendre la paix et la tranquillité à la colonie, je regarderai cela comme un refus de votre part de contribuer à sauver la colonie, et je suivrai le cours de mes opérations.<sup>1</sup>

#### XXIV

*Au Quartier Général au Cap,  
le 26 Pluviôse (15 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Voici ma position actuelle.

Toussaint m'a envoyé faire des propositions de suspendre les hostilités, promettant qu'il ne négligerait rien pour ramener la paix dans la colonie. Il m'a fait dire, par un de ses affidés, qu'il était même disposé à se rendre auprès de moi. Je n'en crois rien, c'est l'homme du monde le plus faux et le plus dissimulé. Néanmoins, pour prouver à toute la colonie que je ne désirerais rien tant que d'éviter la guerre civile, je lui ai accordé un délai de 4 jours, pour se rendre auprès de moi. Ce délai expire le 27 ; le 28, j'entre en campagne.

J'avais ordonné au général Humbert de s'emparer du Port de Paix, et de s'y maintenir ; ce général a outrepassé mes ordres,

1. *Arch. du Minist. de la Guerre*, B<sup>7</sup> \* 26, copie de lettres du général Leclerc, p. 51.



et maître de la place, il a voulu pousser en avant dans le pays. Je lui avais donné un vaisseau et une frégate, avec lesquels il devait enlever la place, s'y maintenir et rien de plus. Ce général a plus calculé sur sa bravoure que sur les règles de l'art militaire, et il a attaqué l'ennemi dans une position retranchée qu'il occupait à 3 lieues du Port de Paix et il s'est fait battre. Néanmoins, je lui ai ordonné de conserver la position du Port de Paix. Les forces qu'il a devant lui ne sont pas en état de le forcer à l'évacuer, étant protégé comme il l'est par les deux vaisseaux qui sont en rade. J'attache beaucoup de prix à cette position, parce que je calcule que les ennemis ont envie de tenir au Gros Morne, à Plaisance, au Dondon, à la Marmelade et aux Gonaïves.

Si l'escadre de Cadix qui m'est annoncée par la frégate *l'Indienne*, entrée hier en rade, arrive sous deux jours, j'enverrai au Port de Paix de quoi compléter une division de 2.000 hommes, qui seront nécessaires pour réparer ce qui se trouve de ce côté, sinon je me bornerai à occuper les forts de cette place et je concentrerai tous mes moyens sur Plaisance, le Dondon, la Grande Rivière et Saint-Raphaël.

Toussaint n'a pu rassembler plus de 10.000 hommes. Dans ce moment, son armée ne va pas à plus de 18.000 ; il occupe le Dondon, la Grande Rivière, la Marmelade, les Gonaïves, les environs du Port de Paix, le Gros Morne, le quartier du Mirebalais. C'est sur ces points que je vais opérer.

J'ai ordonné au général Boudet de le pousser vivement de son côté.

La division de Toulon est entrée en rade, il y a trois jours. <sup>1</sup> Voici mon plan d'opération.

J'entrerai en campagne avec les trois divisions Hardy, Rochambeau et Desfourneaux, elles me fourniront 6.500 hommes en ligne.

Je n'ai aucun moyen de transport. Je donne à mes soldats pour 6 jours en biscuit ; après cela nous vivrons de bananes et de bœufs, qui ne manquent pas dans le pays.

1. P. de Lacroix indique le débarquement de 4.200 hommes de l'escadre de Toulon le 25 pluviôse.

J'emmène avec moi 30 obusiers, une pièce de 4 et 6 pièces de 2. C'est tout ce que j'ai pu faire traîner. Je donne à chaque division 60 coups par homme, plus une réserve de 50.000 cartouches. Je n'ai ici aucun moyen de transport, et je n'ai pas pu faire davantage.

Le 28, j'occuperai Plaisance et le Dondon. Le 29, je serai maître de Saint-Raphaël. La suite de mes opérations, de ce côté, dépendra de la situation de l'ennemi. J'occuperai le Port de Paix.

Je ferai de la garnison du Fort Liberté une colonne mobile de 5 à 600 hommes, pour éclairer ma gauche. Je fais retrancher le Cap, pour le mettre à l'abri d'un coup de main. J'y laisserai en garnison 4 ou 500 hommes de troupes, plus 600 hommes du dépôt de l'armée. J'en laisserai le commandement au général de brigade Boyer.

J'ai fait désarmer toutes les batteries tournées vers la mer. Mes hôpitaux ne sont pas encore bien établis. Je manque de moyens.

Nous avons occupé le 17 le Port Républicain, n'ayant pas le temps de vous faire une relation particulière sur cette affaire, je vous envoie la relation du général Boudet en original avec le plan de l'attaque. Je vous prie de désigner au Gouvernement les officiers dont parle le général Boudet avec éloge. Je lui avais ordonné d'enlever la Croix des Bouquets, le jour même de son arrivée au Port Républicain, ce qui eût préservé la plaine du Cul de Sac, mais la disposition qu'il a été obligé de prendre ne lui ayant pas permis d'exécuter cet ordre, une partie de cette plaine a été incendiée.

Le 20, ce général aura attaqué cette position et chassé l'ennemi dans le Mirebalais, et vers le 2 ou le 3 du mois prochain, je compte faire une jonction avec lui.

Je poursuivrai l'ennemi avec vigueur et je ne m'arrêterai pas tant qu'il restera un corps d'armée rassemblé. Dans un mois les grandes chaleurs arriveront ici. Assurez le Premier Consul que je ne négligerai rien pour avoir terminé la guerre à cette époque, et que je mettrai toute l'activité dont je suis capable, pour ne point permettre aux ennemis battus sur un point de se rassembler sur un autre.



Mais il faut que les escadres de Cadix, du Havre et de Flessingue m'arrivent bientôt.

J'ai déjà plus de 4.200 hommes à l'hôpital. Calculez sur une consommation d'hommes considérable dans ce pays.

Si, en renforts, vous m'envoyez des corps venus d'Égypte, ils perdraient certainement moins que tous les autres par l'effet du climat. Ils sont d'ailleurs habitués à un genre de guerre semblable à celui que nous avons à faire contre les noirs.

J'ai reçu hier la nouvelle de l'occupation de Santo Domingo par le général de brigade Kerversau.

Le général Clervaux qui commande dans le département du Cibao s'est rendu et a fait acte de soumission au Gouvernement français. Cette soumission est due au bon esprit du général Clervaux, homme de couleur et aux bons conseils qui lui ont été donnés par le citoyen Mauvielle qui avait été envoyé par le Directoire à Saint-Domingue, comme évêque dans la partie française. Il faut que cet estimable pasteur soit l'un des évêques qui seront nommés pour Saint-Domingue. Sa conduite a toujours été française et courageuse.

On m'annonce que le général Laplume qui commande dans la partie du Sud se rendra.

Je suis ici sans vivres et sans argent. L'incendie du Cap et des quartiers par lesquels les rebelles se sont retirés m'ôte toute ressource en ce genre.

Il faut que le Gouvernement m'envoie des vivres, de l'argent et des troupes. C'est le seul moyen d'assurer la conservation de Saint-Domingue.

Je n'ai ici aucune ressource dans le commerce. Les négociateurs du Cap ne sont que les facteurs des Américains, et les Américains sont de tous les juifs les plus juifs. Je suis pourtant parvenu à leur faire accepter 300.000 francs de traites sur la trésorerie, payables deux mois après la présentation. Si elles n'étaient pas payées, je serais exposé à manquer de tout ici.

L'escadre espagnole est partie le 24, sur la Havane. J'ai à me louer infiniment de la conduite de l'amiral Gravina envers l'armée, il a fait pour nous au delà de ce que nous devions attendre. Il m'a donné 15 jours de vivres pour mon armée,

60.000 de poudre, et s'est chargé de faire réussir à la Havane toutes les demandes que j'y ai faites.

J'ai envoyé à la Havane le citoyen Mongiraud, préfet colonial de la partie espagnole de Saint-Domingue, pour demander au gouvernement 2 millions de francs, des vivres pour un mois et 1.000 hommes de troupes. L'amiral Gravina s'est chargé d'appuyer toutes ses demandes et il les fera sans doute réussir, car il est entièrement à nous servir.

Aussitôt que j'ai appris la nouvelle de la soumission du général Clervaux, je l'ai maintenu dans son commandement et lui ai envoyé l'ordre de prêter, ainsi que ses troupes, le serment d'attachement à la République et à la constitution de l'An Huit.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## XXV

*Au Quartier Général au Cap,  
le 26 Pluviôse, (15 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Toussaint ne veut pas venir. Je suis décidé à entrer en campagne le 28. Il cherche dans ses lettres à m'amuser. Vous trouverez ci-joint l'arrêté que j'ai pris contre lui.

Je veux conduire la guerre avec vigueur.

La frégate *l'Indienne* est entrée hier en rade ; elle est partie de Cadix après l'escadre qui, par conséquent, ne doit pas tarder à arriver.

L'amiral va vous renvoyer trois vaisseaux-flûtes, avec *l'Océan*. Vous devez en avoir besoin pour nous faire passer des renforts.

Aussitôt que l'escadre de Cadix sera arrivée, il pourra vous envoyer encore trois ou quatre vaisseaux.

Mes troupes noires ne se forment pas vite. J'ai besoin d'entrer en campagne et d'avoir de grands succès, pour faire prononcer les noirs.



Trois mois avant notre arrivée à Saint-Domingue, Moïse avait cherché à supplanter Toussaint, et pour ce, il avait commencé à faire massacrer 6 à 700 blancs. Toussaint l'a fait fusiller et nous en a débarrassé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

*P. S.* — J'ai fait arrêter, les nommés Bunel, payeur général, Granier, homme d'affaires de Christophe, Allier et Pascal, secrétaires de Toussaint.

## XXVI

*Au Quartier Général au Cap,  
le 26 Pluviôse, An X (15 février 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Il semble que le général Gassendi ait pris à tâche de dégoûter les officiers d'artillerie qui sont venus avec moi.

Il a écrit au général Debelle qu'il ne devait se regarder comme employé dans l'arme de l'artillerie, que pour l'an X.

Le chef de brigade Pambour avait un régiment avant de partir, il le lui a ôté.

Les officiers qui sont destinés à faire cette guerre pénible ont besoin d'encouragements, et je les réclame de votre justice.

Je n'ai pas un seul officier du génie, que je puisse mettre à la tête de cette arme. Je désirerais avoir l'un des généraux Bertrand ou Sanson ; ceux-là sont accoutumés à faire la guerre.

J'ai été obligé de réunir le génie sous les ordres du général d'artillerie. Je me suis bien attendu que ceux qui ont obtenu leurs grades dans les antichambres du ministre crieraient contre moi. Je l'ai fait pour le bien de la chose.

Je vous prie d'agréer l'assurance du respectueux dévouement, avec lequel je suis, Citoyen Consul.

LECLERC.

XXVII

*Au Quartier Général au Cap,  
le 26 Pluviôse (15 février 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai été extrêmement content de l'amiral Gravina. C'est un homme ambitieux, auquel j'ai fait entrevoir qu'il serait possible que, par l'influence du Gouvernement français, il devint chef de la marine espagnole. Je lui ai donné, de votre part, un sabre et une carabine. Je me suis conduit ainsi avec lui :

1<sup>o</sup> pour avoir 20 jours de vivres et 60.000 livres de poudre qu'il m'a remis avant son départ à la Havane.

2<sup>o</sup> pour le forcer à me servir à la Havane.

J'ai demandé au gouverneur de cette colonie deux millions de vivres pour un mois et mille hommes.

Il est parti tellement content de moi qu'il m'a assuré que j'aurais ce que j'ai demandé. Cet homme est marin et militaire.

J'ai envoyé avec lui le citoyen Mongiraud, préfet colonial de la partie espagnole, pour suivre cette fourniture.

Mes hôpitaux se remplissent toujours. Si vous m'envoyiez des troupes d'Egypte, il y en aurait une consommation bien moindre.

J'entre en campagne le 28, et je pousserai la guerre, comme j'ai appris à la faire sous vos ordres, en Italie, c'est-à-dire avec vigueur.

Gantheaume va repartir avec trois flûtes et l'Océan.

Aussitôt que Linois sera arrivé, nous renverrons un nombre de vaisseaux égal à celui qu'il aura amené.

Les moyens de transport manquent en France, et nous ne garderons ici que ce qui nous est nécessaire.

Envoyez-nous promptement du secours en hommes, en vivres et en argent, car si cette guerre n'est pas menée avec vigueur, elle sera longue et coûtera beaucoup.



Je vous prie d'agréer, l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis, Citoyen Consul <sup>1</sup>.

XXVIII

28 Pluviôse (17 février 1802).

Je suis entré aujourd'hui en campagne, demain je serai maître de Saint-Raphaël, du Dondon et de la Grande Rivière et de Plaisance, de là je déciderai mon plan d'opération suivant celles des rebelles. Je vous envoie ma dernière proclamation, vous y verrez que je suis décidé à agir avec vigueur. Le général Clervaux qui commandait à Saint-Yago s'est soumis. J'envoie 700 hommes dans cette partie pour faire lever le pays qui est bien disposé ; je n'ai point de nouvelles certaines de notre entrée à Santo Domingo, mais je crois que nous en sommes maîtres. Je cherche à soulever les milices du pays et à les porter sur Hinche et Banique.

J'aurais désiré envoyer une colonne sur le Port de Paix pour se réunir à nous à Plaisance et chasser les troupes qui se trouvent dans cette partie, mais le général Humbert qui se trouve dans cette partie m'a fait des sottises, et la division de Cadix que je voulais y faire passer est arrivée pendant que j'étais en reconnaissance et, en entrant, deux vaisseaux ont touché. L'un est perdu, l'autre a beaucoup souffert et la division n'a pu remettre à la voile. Votre marine est bien faible.

Je prendrai des mesures pour que cette colonne me tombe dans la main.

Je n'ai pas de vivres pour 2 mois, j'ai plus de 2.000 malades.

Voici les dispositions de mes troupes :

Division Boudet marche sur le Mirebalais....	2.400 hommes
Division Rochambeau sur Saint-Raphaël.....	2.300 »
Division Hardy sur le Dondon.....	2.400 »

1. Leclerc, qui avait dicté cette lettre à un secrétaire le 26 pluviôse, prend la plume à son tour au moment de signer, et écrit lui-même le 28 pluviôse, à la suite de la lettre commencée.

Division Desfourneaux sur Plaisance.....	1.800	»
Ce général est bien médiocre, je manque de généraux.		
Réserve avec moi.....	1.500	»
Je m'en servirai pour marcher avec les divisions qui pourraient avoir besoin d'être renforcées.		
Garnison du Cap, soldats de marine, dépôts des corps, artillerie.....	1.400	»
Fort Dauphin, garnison des vaisseaux.....	600	»
Ils sont destinés à couvrir la gauche du général Rochambeau.		
A bord de deux vaisseaux que j'envoie aux Gonaïves avec des vivres et destinés à seconder mes opérations, détachement de.....	600	»
Au Port de Paix, garnison de vaisseaux.....	300	»
Partie espagnole.....	1.000	»

Ces troupes perdent journellement par les maladies. je n'ai aucun moyen de transport. J'emporte 6 jours de biscuit et puis nous vivrons de bananes et de patates et de bestiaux, mais je ne quitterai pas que je n'aie mis les troupes de Toussaint en déroute. Il ne peut pas m'opposer plus de 10.000 hommes de troupe, le reste étant disséminé.

Je ne tirerai presque aucune ressource de la colonie avant trois mois, j'ai besoin de votre secours, et d'un secours prompt.

Agréé, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement et de mon attachement respectueux, Citoyen Consul.

LECLERC.

P. S. — Je n'ai pas le temps de faire copier cette lettre.

## XXIX

*Au Quartier Général au Cap,  
le 28 Pluviôse (17 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

A chaque instant j'apprends que notre position en vivres est plus malheureuse. Le vaisseau qui a échoué portait les



vivres des deux autres bâtiments. Il y avait fort peu de navires en rade, et les ressources qu'ils contenaient étaient très faibles. Chaque jour, en constatant l'état de l'approvisionnement des vaisseaux, on découvre des avaries.

Nos effets d'hôpitaux ont été débarqués aujourd'hui. Ils étaient sur la *Danaé* ; ils sont tous avariés. Je ne sais comment nous ferons.

Venez vite à notre secours. Nous sommes nu-pieds, envoyez-moi trente mille paires de souliers.

Demain matin, je vais rejoindre l'armée qui est en marche.

L'armée navale et l'armée de terre sont dans une telle pénurie de farine que j'ai cru n'avoir d'autre moyen à prendre, vu la nullité du commerce ici, que d'envoyer aux États-Unis le citoyen Vatin, commissaire de marine, dont l'amiral m'a dit le plus grand bien, pour acheter des farines et nous les faire arriver le plus promptement possible. Je lui ai ouvert un crédit sur la trésorerie d'un million, payable moitié deux mois et moitié trois mois après la présentation. Je vous prie de faire faire honneur à ces lettres de change, sans quoi nous serions exposés à mourir de faim ici.

Vous m'appelez impayable, mon cher Decrès, dans une de vos lettres. Songez qu'on ne saurait payer trop cher Saint-Domingue.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XXX

*Au Quartier Général au Cap,  
le 28 Pluviôse, An X (17 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre une copie des instructions que j'ai données au citoyen Vatin, que j'envoie aux États-Unis pour acheter, pour le service de l'armée, des farines et



PRISE DE LA RAVINE AUX COULEVRES  
*d'après un dessin de Karl Girardet gravé par Outwaite.*





du biscuit jusqu'à concurrence d'un million, pour laquelle somme il tirera sur la trésorerie de France des lettres de change payables deux et trois mois après la présentation.

Je vous prie de donner des ordres pour que ces lettres de change soient ponctuellement acquittées.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XXXI

*Au Quartier Général au Cap,  
le 28 Pluviôse, (17 février 1802).*

Le Général en Chef au Citoyen VATRIN,  
Commissaire de Marine.

Vous vous rendrez à Philadelphie, Citoyen, pour y acheter des farines et du biscuit pour l'armée et vous les expédiez de suite vers Saint-Domingue. Je vous autorise à cet effet à tirer sur la trésorerie de France, un million de francs, payables cinq cent mille francs deux mois après la présentation, et cinq cent mille francs trois mois après la présentation à la trésorerie de France.

Vous vous adresserez à Philadelphie aux maisons Dupont de Nemours et Sadeu de Marseille, ou tout autre que vous trouverez convenable, mais expédiez-nous de suite des farines et du biscuit.

Vous pouvez compter sur l'exactitude du paiement des traites que vous tirerez ; j'en ai prévenu le ministre de la Marine.

D'après les renseignements avantageux que l'amiral Villaret m'a donnés sur votre compte, je ne doute pas que votre mission ne soit parfaitement remplie.

Pour copie conforme.

LECLERC.



XXXII

AU NOM DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS  
ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE

PROCLAMATION

*Au Quartier Général du Cap,  
le 28 Pluviôse, An X de la République  
une et indivisible.*

LECLERC, général en chef de l'Armée de Saint-Domingue,  
Capitaine Général de la Colonie,  
aux Habitants de Saint-Domingue.

Citoyens,

Je suis venu ici, au nom du Gouvernement français, vous apporter la paix et le bonheur ; je craignais de rencontrer des obstacles dans les vues politiques des chefs de la Colonie, je ne me suis point trompé.

Ces chefs, qui annonçaient leur dévouement à la France, dans leurs proclamations, ne pensaient à rien moins qu'à être Français ; ils voulaient Saint-Domingue pour eux, et s'ils parlaient quelquefois de la France, c'est qu'ils ne se croyaient pas encore en mesure de la méconnaître ouvertement.

Aujourd'hui leurs intentions perfides sont démasquées. Le général Toussaint m'avait envoyé ses enfants, avec une lettre dans laquelle il assurait qu'il ne désirait rien tant que le bonheur de la colonie, et qu'il était prêt à obéir à tous les ordres que je lui donnerais.

Je lui ai ordonné de se rendre auprès de moi ; je lui ai donné ma parole de l'employer comme mon lieutenant-général ; il n'a répondu, à cet ordre, que par des phrases ; il ne cherche qu'à gagner du temps.

J'ai ordre du Gouvernement français de faire régner promptement la prospérité et l'abondance ici. Si je me laissais amuser par ses détours astucieux et perfides, la colonie serait le théâtre d'une longue guerre civile.

J'entre en campagne, et je vais apprendre à ce rebelle qu'elle est la force du Gouvernement français.

Dès ce moment, il ne doit plus être aux yeux de tous les bons Français qui habitent Saint-Domingue qu'un monstre, qui a préféré la destruction de son pays au sacrifice des pouvoirs.

Il doit être bien prouvé à tous les habitants de la colonie, par la conduite oppressive qu'il a tenue à l'égard de tous, qu'il ne regardait le mot de Liberté, qu'il avait si souvent à la bouche, que comme un moyen d'arriver, à Saint-Domingue, au despotisme le plus absolu.

J'ai promis aux habitants de Saint-Domingue la liberté ; je saurai les en faire jouir. Je ferai respecter les personnes et les propriétés.

J'ordonne ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Le général Toussaint et le général Christophe sont mis hors la loi ; il est ordonné à tous les citoyens de leur courir sus, et de les traiter comme des rebelles à la République française.

ARTICLE II. — A dater du jour où l'armée française aura occupé un quartier, tout officier, soit civil soit militaire, qui obéira à d'autres ordres qu'à ceux des généraux de l'armée de la République française que je commande, sera traité comme rebelle.

ARTICLE III. — Les cultivateurs qui ont été induits en erreur et qui, trompés par les perfides insinuations des généraux rebelles, auraient pris les armes, seront traités comme des enfants égarés et renvoyés à la culture, si toutefois ils n'ont cherché à exciter de soulèvement.

ARTICLE IV. — Les soldats des demi-brigades qui abandonneront l'armée de Toussaint, feront partie de l'armée française.

ARTICLE V. — Le général Augustin Clervaux, qui commande le département du Cibao, ayant reconnu le gouvernement français et l'autorité du capitaine général, est maintenu dans son grade et dans son commandement.



ARTICLE VI. — Le général, chef de l'état-major, fera imprimer et publier la présente proclamation.

*Signé* : LECLERC.

Pour copie conforme,

Le général de Division, chef de l'État-Major Général :  
DUGUA.

### XXXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 28 Pluviôse (17 février 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Je dois vous dire la vérité et la vérité toute entière. Je ne suis pas content de l'amiral Villaret ; il a rendu notre arrivée à Saint-Domingue trop tardive, par les points où il nous a fait arrêter comme rendez-vous. Il nous a fait rester dix jours au Cap Finistère, par une mer terrible, de là sont venues nos avaries.

Cet homme est dur dans le service et ne se fait aimer de personne. Il est avare en récompenses ; il a une pépinière de bons aspirants qu'il dégoûte au point qu'un grand nombre m'a demandé du service ; ses propres aides de camp l'ont abandonné.

A mon débarquement, j'ai eu à me plaindre de lui. Il n'a point exécuté les dispositions que j'ai jugé nécessaires, et peut-être eussions-nous sauvé le Cap. L'amiral Gravina était présent lors des discussions que j'eus avec lui lors du débarquement. Je n'accepterai certainement plus de mission pareille, sans que le commandement de la marine ne soit sous mes ordres pour le débarquement.

Toutes les ressources dont j'ai besoin pour mon armée, je ne les reçois que par négociations, quelques soient les procédés que je mets dans mes relations avec lui.

Voulez-vous sauver votre marine, retirez-la de ses mains. Bruix est considéré.

Je le force toujours, par mes procédés, à bien se conduire avec moi, mais je n'en suis nullement content. C'est un homme haineux qui n'aime personne, et qui n'a pas le talent de se faire aimer.

Je vous prie, Citoyen Consul, d'agréer l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

XXXIV

*Au Quartier Général du Dondon,  
le 30 Pluviôse (19 février 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul,

Citoyen Consul,

Je suis entré en campagne le 28 comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer. Je suis maître du Dondon et de Saint-Raphaël, demain je marche sur La Marmelade et Saint-Michel, j'attends l'ennemi sur le canton d'Ennery où je compte qu'il se défendra. Les postes que nous avons enlevés étaient formidables mais ils ont été mal défendus.

Je n'ai pas de nouvelle de la division Desfourneaux, je sais qu'elle s'est battue, elle doit être à Plaisance.

Les troupes que j'avais au Port de Paix, mal dirigées, avaient subi un échec ; j'y ai envoyé le général Debelle avec 1.200 hommes de renfort, ce qui lui donnera 2.200 combattants. Je lui ai ordonné de pousser vigoureusement ce qu'il avait devant lui. Demain il doit être rendu au Gros-Morne et marchera ensuite sur les Gonaïves.

J'ai deux vaisseaux dans la baie des Gonaïves qui nous portent du biscuit et des cartouches et qui nous aideront si l'ennemi voulait défendre ce point auquel Toussaint attache beaucoup d'importance.

Je suis très mécontent de la légion expéditionnaire et de la 79<sup>e</sup>. Ce sont de mauvaises troupes.



Envoyez-moi des troupes, des vivres et de l'argent, j'ai déjà plus de 2.000 hommes à l'hôpital, dont 500 blessés.

Le général Boudet doit avoir passé le Mirebalais et marche sur l'Artibonite ou sur Hinche, suivant la direction des ennemis, je n'ai point eu de ses nouvelles depuis son entrée au Port Républicain.

C'est ici une guerre d'arabes : à peine sommes-nous passés que les noirs occupent les bois voisins de la route et qu'ils coupent les communications. Si je parviens à bien battre Toussaint, il y aura, je pense, une grande désertion dans son armée.

Je suis entré en campagne comme un tartare, sans transport, avec 60 cartouches par homme et 250.000 cartouches pour tout approvisionnement. L'artillerie me serait bien nécessaire ici, je ne puis la faire transporter par défaut de transport et n'ayant pas eu le temps de faire construire des affûts traîneaux. Si j'avais tardé à entrer en campagne j'aurais rassemblé peu de moyens de plus et j'aurais donné à l'ennemi le temps de se retrancher.

Pardon de mon griffonnage, mais je suis bien fatigué et je vais me reposer. J'aurai l'honneur de rendre un compte détaillé de mes opérations au ministre de la Marine quand j'aurai le temps de le faire.

Agrérez, je vous prie, Citoyen Consul, l'assurance de mon entier dévouement.

LECLERC<sup>1</sup>.

XXXV

*Au Quartier Général du Gros Morne,  
le 8 Ventôse (27 février 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer, je suis entré

1. Cette lettre est tout entière de la main de Leclerc.

en campagne le 28 du mois passé. Ce jour la division du général Desfourneaux s'est portée au Limbé ; la division du général Hardy s'est portée au Grand Boucan et aux Mornets, celle du général Rochambeau a marché sur la Tannerie, et le Bois de l'Ance. Un petit corps formé par les garnisons du Cap et du Fort Dauphin s'est porté sur Sainte-Suzanne, le Trou et Valière. Ces divisions ont eu à soutenir des combats très désagréables par les localités, en ce que les rebelles se cachaient dans les haziers, et dans les bois impénétrables qui bordent les vallées, et avaient, lorsqu'ils étaient repoussés, une retraite assurée dans les mornes ; néanmoins les colonnes ont occupé les positions que je leur avais ordonné de prendre.

Le 29, la division Desfourneaux a pris position près de Plaisance, la division Hardy au Dondon, et la division Rochambeau à Saint-Raphaël ; ces trois divisions ont forcé l'ennemi partout avec la plus grande impétuosité ; il faut avoir vu le pays pour se former une idée des difficultés qu'on y rencontre à chaque pas ; je n'ai rien vu dans les Alpes qui leur soit comparable.

Le 30, la division Desfourneaux a pris position à Plaisance, sans obstacle. Ce canton était commandé par un brave homme nommé Jean-Pierre Dumesnil, qui est venu au devant du général Desfourneaux, avec deux cents hommes de cavalerie, et trois cents d'infanterie et qui a eu le courage de conserver son pays, malgré les ordres de Toussaint de tout incendier. La division Hardy prit position à la Marmelade, elle s'empara avant d'y arriver du Morne à Boispin, qui est la position la plus formidable que j'ai rencontrée depuis que je fais la guerre, elle entra au pas de charge et la bayonnette en avant dans la Marmelade, quoique ce poste fut défendu par le général Christophe en personne, qui avait sous ses ordres douze cents hommes de troupes de ligne, et autant de cultivateurs ; tout céda à l'impétuosité française. Le général Rochambeau prit position le même jour à Saint-Michel où il trouva très peu de résistance, sa colonne de droite qui devait passer par la Mare à la Roche, qui était retranchée, défendue par 1.100 hommes et par de l'artillerie, emporta cette position



à la bayonnette sans tirer un coup de fusil, et rejoignit le général le soir à Saint-Raphaël.

Je savais que l'ennemi avait l'intention de défendre le canton d'Ennery, et les Gonaïves, et c'est pour cela que je l'amusais sur cette position le plus qu'il m'était possible ; dans cette vue j'avais envoyé le général Debelle au Port de Paix avec une division, il avait ordre d'acculer le général Maurepas sur les Gonaïves. Ce général était avec deux mille hommes de troupes de ligne et deux mille cultivateurs, retranchés à deux lieues du Port de Paix, dans la gorge des Trois-Rivières. Je tenais beaucoup à écraser ce corps, qui avait eu quelque succès sur le général Humbert ; j'avais ordonné au général Boudet de se porter par le Mirebalais sur la Petite Rivière, pour couper la retraite à l'ennemi, que j'espérais battre aux Gonaïves : ces deux divisions n'ont pu m'être d'aucun secours pour cette opération.

Le général Debelle qui d'après mes calculs devait s'embarquer le 29 au Port de Paix n'a pu y arriver que le 30, très tard, les vents de l'est, qui règnent assez constamment sur la côte, ayant manqué pendant la traversée du Cap au Port de Paix.

Le premier ventôse le général Debelle se mit en marche pour attaquer le général Maurepas, mais une pluie affreuse qui survint empêcha la colonne qui était destinée à tourner la position de l'ennemi d'arriver à temps ; les colonnes, qui attaquèrent de front la position, arrivèrent harassées de fatigue et ne purent l'enlever. Quant à celle qui devait tourner la position des rebelles, elle mit vingt-quatre heures à exécuter son mouvement, ayant été contrariée dans sa marche par les torrents et les mauvais chemins, et elle fut attaquée par toutes les forces des rebelles réunis contre elle. Elle exécuta cependant sa retraite en très bon ordre. Le général Debelle avait marché pour protéger son mouvement.

La division Boudet en partant du Port au Prince marcha sur la Croix des Bouquets, les rebelles y mirent le feu à son approche. Le général Dessaline qui commandait sur ce point eut l'air de faire sa retraite sur la Montagne du Grand Bois,

mais par une marche rapide il se porta sur Léogane en passant par la Montagne Noire. J'avais ordonné au général Boudet d'envoyer une frégate prendre possession de Léogane, mais ces forces ne purent préserver la ville à laquelle Dessaline fit mettre le feu. De là, Dessaline se porta sur Jacquemel d'où il m'envoya une adresse signée de tous les habitants de la commune, dans laquelle ces misérables regrettaient le gouvernement féroce et barbare de Toussaint ; jamais à Constantinople les têtes n'ont sauté avec tant de facilité, et les coups de bâtons distribués avec plus de générosité qu'à Saint-Domingue sous le gouvernement de Toussaint et de ses adhérents.

Le général Boudet qui connaissait les intentions du général Laplume, commandant la partie du Sud, de se soumettre au Gouvernement français, ne crut pas devoir abandonner cette partie intéressante, il y envoya l'adjudant-commandant Darbois avec quinze cents hommes, pour forcer Dessaline à la retraite, et décider la soumission du général Laplume. Cette marche a sauvé la partie du Sud, Dessaline s'est retiré avec les siens dans les Grands Bois et le général Laplume m'a envoyé son acte de soumission. Depuis ce temps je n'ai pas reçu de nouvelles du général Boudet, je sais seulement qu'il est entré avant-hier à Saint-Marc qu'il a trouvé en grande partie incendié.

Le 1<sup>er</sup> ventôse, les divisions séjournèrent dans leurs positions, le 30, le temps avait été affreux, et fut le même tout le 1<sup>er</sup>.

Le 2, la division Desfourneaux se porta à deux lieues en avant de Plaisance. La division Hardy s'empara d'Ennery à la bayonnette suivant son usage. Ce poste était encore défendu par Christophe qui avait mille hommes de troupes de ligne, et douze cents cultivateurs. J'appris que le général Christophe avait fait sa retraite sur l'habitation Bayonnaie, j'ordonnai sur-le-champ au général Hardy d'y envoyer la brigade du général Salm ; cette brigade qui avait fait une marche très fatigante le 2, marcha encore toute la nuit, et à la pointe du jour, le 3, enleva au pas de charge la position de Chris-



tophe. Cette brigade trouva un butin considérable, c'était un dépôt des rebelles.

Le 3, la division Rochambeau prit position à la tête de la Ravine à Coulevre, qui laisse la Coupe à l'Inde à sa gauche, et les mornes où Christophe s'était retranché, à sa droite.

Le même jour la division Desfourneaux vint prendre position en avant d'Ennery, et le général Hardy y rassembla aussi sa division.

Le 4, la division Desfourneaux se porta à la Coupe à Pintade, elle y rencontra l'ennemi. J'avais fait soutenir cette division par la brigade Desplanque de celle du général Hardy. Le général Desfourneaux attaqua l'ennemi, et le poussa jusqu'aux Gonaïves incendiées depuis deux jours. L'ennemi poussé vigoureusement ne put y tenir, il se retira sur la rivière d'Ester, après avoir laissé deux cents hommes tués sur le champ de bataille. La brigade Salm de la division Hardy vint prendre le même jour position au poteau en avant de la Coupe à Pintade.

Le même jour, 4, la division Rochambeau entra dans la Ravine à Coulevre. C'était là que le général Toussaint avec ses gardes, formant un corps de quinze cents grenadiers tirés des différentes demi-brigades, et environ douze cents hommes choisis sur les meilleurs bataillons de son armée et 400 dragons, comptait se défendre. La Ravine à Coulevre est extrêmement resserrée ; elle est flanquée de montagnes à pic, couvertes de bois dans lesquels étaient répandus plus de deux mille cultivateurs armés qu'il faut ajouter aux troupes dont je viens de faire l'énumération. Les rebelles avaient fait des abatis considérables qui obstruaient le passage. Ils occupaient des positions retranchées qui dominaient la Ravine. Une position aussi forte eût arrêté nécessairement tout autre que le général Rochambeau, mais il fit ses dispositions avec la rapidité de l'éclair, et attaqua les retranchements de l'ennemi. Il y eut là un combat d'homme à homme. Les troupes de Toussaint se battirent bien, mais tout céda à l'intrépidité française, Toussaint évacua ses positions et se retira en désordre sur la Petite Rivière, en laissant huit cents des siens sur le

champ de bataille. Le 5, je me rendis aux Gonaïves, j'étais extrêmement inquiet des généraux Debelle et Boudet, dont je n'avais aucune nouvelle.

Le 6, j'appris par mes émissaires que le général Debelle n'avait pu forcer le général Maurepas. J'ordonnai à la division Desfourneaux de marcher sur le Gros Morne, chemin du Port de Paix et au général Rochambeau de se porter au pont de l'Éster, et de pousser des reconnaissances sur sa droite, et sur sa gauche, pour avoir des nouvelles du général Boudet, et de la retraite de l'ennemi.

Le 7, j'appris que le général Boudet était maître de Saint-Marc, je ne vis plus d'autre ennemi à terrasser que Maurepas. J'ordonnai au général Hardy de marcher sur le Gros Morne, avec cinq compagnies de grenadiers et 800 hommes tirés de sa division ; j'ajoutai à ce corps une compagnie de mes gardes de cent hommes. Je marchai moi-même avec ce corps et pris, le 7, dans la nuit, position à deux lieues du Gros Morne. Mon intention était d'aller avec la division Desfourneaux, et les 1.500 hommes du général Hardy prendre position le 8 à deux lieues sur les derrières du général Maurepas pour l'attaquer le 9 au point du jour de concert avec le général Debelle, que j'avais prévenu de ce mouvement. Mais le général Maurepas à qui il ne restait aucune retraite, envoya des députés au général Debelle à qui mes lettres n'étaient pas encore parvenues, et lui demanda de se soumettre aux conditions portées dans ma proclamation, où je promets de conserver leur grade aux officiers qui se soumettront. Le général Debelle y consentit, et quelque bonne que fût ma position, je crus devoir approuver ce qu'a fait le général Debelle. J'ai ordonné au général Maurepas de venir me joindre au Gros Morne, où je l'attends<sup>1</sup>.

J'ai renvoyé, aujourd'hui 8, le corps tiré de la division Hardy aux Gonaïves, où je serai rendu moi-même ce jour, pour me remettre dès demain à la poursuite du général Toussaint.

1. C'est cette scène que représente la lithographie de Grenier qui se trouve dans l'Album de Victoires et Conquêtes.



Depuis la journée du 4, les habitants du pays regardent Toussaint comme perdu, les cultivateurs rentrent sur leurs habitations, ses soldats désertent ses drapeaux et tous pensent que nous sommes maîtres de la colonie et moi aussi, je le crois <sup>1</sup>.

Je vais laisser la division Desfourneaux à Plaisance ; elle dissipera les rassemblements armés qui existent encore dans plusieurs communes, et me fera justice des brigands qui obstruent encore mes communications.

Voici la situation actuelle de la colonie. Je suis maître de la partie du Nord, mais presque tout y a été incendié, et je n'ai pas de ressources à en attendre. Il y a des cultivateurs rassemblés en armes sur vingt points différents. Le général Desfourneaux par la persuasion rassurera les hommes trompés, et avec les bayonnettes exterminera les coupables. Mais d'ici à ce que cette partie soit tranquille, il se commettra bien des excès.

Les rebelles sont maîtres encore d'une partie de l'Ouest et ont incendié les points qu'ils n'occupent plus. Je n'ai pas de ressources à en attendre pour le moment.

Le Sud est en partie conservé. Je vais au Port au Prince, et je verrai ce que je pourrai en tirer.

Quant à la partie espagnole elle a été tellement pressurée par Toussaint, qu'il faut plutôt lui donner que lui demander, j'en suis à peu près maître.

Il faut, Citoyen Ministre, si le gouvernement veut conserver Saint-Domingue, qu'il me fasse passer pendant les six premiers mois quinze cent mille francs en piastres, et non autrement. Je vous ferai connaître les besoins que je pourrai avoir par la suite.

Pour apprécier les travaux de la brave armée que j'ai l'honneur de commander, il faut que vous sachiez que je suis entré en campagne sans chevaux, sans cavalerie, sans aucuns moyens de transport.

Mes soldats ont rempli leurs sacs de cartouches, et de bis-

1. Les derniers mots « et moi aussi je le crois » ont été raturés sur la lettre.

cuit. En partant de Brest, on me donna un état, qui m'assurait que j'avais quinze mille paires de souliers à bord. Arrivé à Saint-Domingue, je n'en ai trouvé que quatre mille mauvaises paires. On m'avait assuré que j'avais des effets de campement, et je n'ai pas trouvé une marmite à délivrer au soldat, ni un seul bidon. D'après les états que j'ai, ces effets devaient être apportés par la *Fidèle* et ils ne s'y sont pas trouvés. Les effets d'hôpitaux ont été si mal embarqués sur la *Danaé* qu'ils sont arrivés tous avariés. J'ai pourtant 3.500 hommes aux hôpitaux que je ne sais comment faire soigner, les incendies des villes m'ayant ôté toute ressource.

Envoyez le plus tôt possible, je vous en supplie, trente mille paires de bons souliers, des draps légers de Lodève ou Carcassonne pour vingt mille capotes. Les nuits sont trop froides dans ce pays pour que le soldat puisse s'en passer. Envoyez-moi de la toile de coton pour vingt mille habits vestes et pour vingt mille pantalons. Envoyez-moi trente mille chemises, vingt mille guêtres de toile, vingt mille chapeaux ronds à hautes formes ; c'est le seul qui puisse préserver le soldat des coups de soleil qui les mènent à l'hôpital.

Il me faudrait dix mille fusils neufs. Le *Duquesne* m'en a emporté deux mille, une partie de ce qui me reste a été abîmée sur les vaisseaux. Envoyez-moi surtout des effets d'hôpitaux, du linge à pansement, des caisses d'instruments et des médicaments, pour six mille malades, et trois mille blessés pendant un an, j'en manque absolument.

Envoyez-moi du vin, des farines, des salaisons, de l'eau-de-vie, la marine n'a presque rien pu me fournir, ses vivres étant presque tous avariés. Avec ce qu'elle m'a donné, et ce que j'ai trouvé sur les [vaisseaux] américains qui étaient en rade, je pourrai vivre deux mois, mais après ce temps, je ne sais comment je ferai pour exister, n'ayant aucun crédit.

J'ai perdu dans les différents combats que j'ai eu à soutenir 600 hommes tués, et quinze cents blessés ; j'ai deux mille malades.

Vous voyez d'après ce tableau qu'il faut penser à m'envoyer, de suite, un renfort de 6.000 hommes indépendamment de



tout ce que vous m'annoncez par vos intructions, et qu'ensuite vous me fassiez passer chaque mois, pendant trois mois, un renfort de deux mille hommes.

Voilà bien des demandes que je vous fais, Citoyen Ministre, mais le Gouvernement ne doit pas regarder à l'argent qu'il emploie pour s'assurer la première colonie du monde et conserver celles qu'il a dans les Antilles, car c'est ici et dans ce moment que se juge la question de savoir si l'Europe conservera des colonies dans les Antilles.

La plupart des généraux que vous m'avez annoncés ne sont point encore arrivés. Ils se proposent sans doute de venir quand il n'y aura plus que des roses à cueillir.

Le général Desfourneaux se loue particulièrement du chef de brigade Grandet ; le général Hardy se loue de l'adjudant commandant Desplanque, je l'ai nommé général de brigade. Il se loue aussi du général Salm. J'avais nommé le chef de bataillon Gougeot, chef de brigade de la II<sup>e</sup> légère, sur le champ de bataille ; ce brave officier est mort de la suite des blessures qui lui avaient mérité ce nouveau grade.

Le général Rochambeau se loue particulièrement du général de brigade Brunet, des adjudants-commandants Lavalette et Andrieux, et du citoyen Rey, chef de brigade de la 5<sup>e</sup> légère. Un aide de camp de ce général, le citoyen Lachatre, a été tué en escaladant le Fort Dauphin. Je suis très content du chef d'escadron Bruyère, mon aide de camp, et du chef d'escadron Michel Bellecour, adjoint à l'état-major général.

Je suis très content de tous les corps de l'armée, mais particulièrement des 5<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> légères, et des 31<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> de ligne.

Le général Boudet se loue beaucoup des adjudants commandants Pamphile Lacroix, et Darbois.

Aussitôt que les rapports des différents corps seront parvenus au général chef de l'état-major général de l'armée, il vous fera passer un rapport détaillé, il vous fera connaître les braves à qui j'ai cru devoir décerner des récompenses. Je vous prierai d'en demander la confirmation au Premier Consul.

Ma position militaire n'est pas mauvaise, comme vous le voyez, Citoyen Ministre, mais elle le deviendrait si vous ne veniez promptement à mon secours.

Je vous prie de communiquer sur-le-champ cette lettre intéressante au Premier Consul.

Venez vite à mon secours, mon cher Decrès, je vous embrasse

LECLERC.

« A ajouter à la fin de la lettre du général en chef au Ministre de la Marine ». <sup>1</sup>

Ainsi l'armée de Saint-Domingue a en 5 jours de campagne, dispersé les principaux rassemblements des ennemis. Elle s'est emparée d'une grande partie de leurs bagages, et d'une partie de leur artillerie.

La défection est dans le camp des rebelles. Clervaux, Laplume, Maurepas, plusieurs autres chefs noirs ou hommes de couleur sont soumis. Les plantations de la partie du Sud sont entièrement conservées. Toute la partie espagnole est entièrement soumise.

Salut et respect,

LECLERC.

### XXXVI

*Au Quartier Général au Port Républicain,  
le 13 Ventôse, (4 mars 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies <sup>2</sup>.

Citoyen Ministre,

Depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire du Gros Morne, j'ai vu le général Maurepas. Il s'est soumis de

1. Ces deux lignes et celles qui suivent se trouvent sur deux petites feuilles de papier épinglées à la lettre. Elles sont de la main de Leclerc comme la dernière phrase : « Venez vite à mon secours, mon cher Decrès, je vous embrasse ». La lettre fut apportée par le *Cisalpin* arrivé à Brest le 20 germinal.

2. Une mention inscrite sur la lettre à sa réception au ministère, indique que cette lettre fut apportée par la frégate *la Fidèle*, arrivée à Brest le 27 Floréal, (16 mai 1802).



bonne foi. Je l'ai renvoyé commander au Port-de-Paix ; sa présence contribuera beaucoup à faire fleurir l'agriculture dans cette partie. Je suis revenu le neuf aux Gonaïves ; et j'ai fait de suite mes dispositions pour poursuivre le général Toussaint, sur les points où il s'est retiré. Il occupait le quartier des Cahos en arrière du bourg de la Petite Rivière. Il a débouché de la Coupe à l'Inde dans la partie espagnole. J'ai fait marcher sur son flanc la division Hardy, qui a ordre de lui couper toute retraite dans la partie espagnole. La division Rochambeau marche sur le quartier des Cahos et delà sur le Mirebalais. Dans le même moment quinze cents hommes de la division Boudet sont partis du Port-au-Prince pour se porter sur le Mirebalais et y arriver en même temps que la division Rochambeau, pendant que la division Hardy arriverait à Los Cahosbas. Par cette marche, je ne laisse aucun point de retraite à l'ennemi. C'est aujourd'hui qu'il a dû être attaqué au Mirebalais. Je n'ai encore aucune nouvelle ; demain ou après, je m'y porterai de ma personne, aussitôt que j'aurai assuré au Port-au-Prince le service des subsistances, des hôpitaux, et de l'artillerie, ce qui n'est pas chose facile. Arrivé là, j'enverrai un corps de troupes à la poursuite de ce qui aurait pu nous échapper, et je ne me regarderai comme maître de la colonie, que lorsqu'il ne restera plus sur un seul point un rassemblement de deux cents hommes en armes.

De retour du Mirebalais, je me porterai dans la partie du Sud, où tout va bien, mais où ma présence sera très utile pour attacher définitivement ce pays à la République, et pour tirer parti de toutes les ressources que l'armée pourra y trouver.

La présence de l'amiral Villaret n'étant plus utile ici, je lui ai dit qu'il pouvait se rendre à sa destination. Il partira du 15 au 20 pour les États-Unis. Je garde ici le contre-amiral Latouche avec sept vaisseaux, douze frégates et trois corvettes. Je compte sur les frégates du Havre et de Flessingue, car je ne saurai trop en avoir ici, Quant aux vaisseaux, ce nombre me suffira.

Faites passer des fonds ici pour l'entretien de la station,



CAPITULATION DU GÉNÉRAL MAUREPAS  
*d'après une lithographie de Grenier dans « Victoires et Conquêtes ».*





car vous savez la pénurie où je suis pour l'entretien de l'armée de terre. J'ai déjà fait l'avance de plus de cent mille francs à l'armée navale, et c'est beaucoup pour moi.

Je ne vous ai point encore entretenu dans mes lettres de la mauvaise conduite du capitaine Kéringale, commandant le *Duquesne*. Cet officier portait à son bord 700 hommes, 2.000 fusils et beaucoup de provisions de tout genre. Il a eu l'impudeur de demander à relâcher, quoique son vaisseau ne fut point malade. Il a même demandé à être accompagné. Sa plus grande avarie est d'avoir touché trois fois sur le Diamant, faute d'avoir pris un pilote en entrant à Cadix. Je n'ai vu dans sa demande de relâche que la cupidité d'un homme, qui a calculé qu'il avait à son bord onze officiers supérieurs, et qu'il gagnerait leur passage, en relâchant le plus près possible de France. Il a emmené avec lui à Toulon quatre cents hommes de la II<sup>e</sup> légère, deux mille fusils et beaucoup de provisions. Je demande qu'il soit fait un exemple sévère de cet officier, et que vous me renvoyiez de suite les soldats et les fusils.

Ne perdez pas de temps à m'envoyer des renforts en hommes, des secours en vivres et en argent, surtout des souliers, et à me faire fournir toutes les demandes, que j'ai eu l'honneur de vous adresser par mon dernier courrier.

Je vous ferai connaître le résultat de mon expédition du Mirebalais, aussitôt que j'y aurai été. Vous pouvez assurer le Premier Consul que ma position militaire ici est aussi belle qu'elle peut l'être.

J'ai l'honneur de vous saluer

LECLERC.

### XXXVII

*Au Quartier Général de . . . . . ,  
le 13 Ventôse, (4 mars 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Il faut, Citoyen Ministre, pour conserver Saint-Domingue, que le Gouvernement m'envoie des vivres, quinze cent mille



francs par mois, comme je les lui ai demandés, des effets d'habillement et d'hôpitaux. Si tout cela ne m'arrive pas le plus promptement possible, quelques soient les efforts surnaturels que je fasse, je ne pourrai conserver Saint-Domingue à la République. Une fois que je l'aurai perdue, calculez quels moyens il faudrait pour la reconquérir.

Envoyez-moi dix mille fusils ; envoyez-moi le détachement de la II<sup>e</sup> légère, qui est rentré à Toulon sur le *Duquesne*.

Dites au Gouvernement que ma position est encore bonne dans ce moment-ci, grâce à la prise de la Crête à Pierrot et qu'il m'est impossible de me soutenir plus de deux mois avec les moyens que j'ai.

Le chef de l'état-major vous fera passer le détail de toutes les affaires que nous avons eues dans cette campagne. Il vous fera connaître les braves que j'ai cru devoir récompenser.

Vous trouverez ci-joint le plan de la Crête à Pierrot.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

### XXXVIII

*Au Quartier Général au Port-Républicain,  
le 14 Ventôse, (5 mars 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Vous verrez par le rapport que j'adresse au ministre de la Marine, que notre position militaire est bonne. Vous verrez qu'il n'en est pas de même du côté des finances et des vivres. La confiance renaît. J'ai fait chanter hier un Te Deum, auquel j'ai assisté avec tout mon état-major. Tous les habitants de la ville, qui n'ont pu entrer dans l'église, étaient sur mon passage, et partout j'ai recueilli les témoignages de leur satisfaction. Mes instructions portent que je recevrai trois évêques pour l'île de Saint-Domingue. Je désirerai que vous ne m'en envoyiez qu'un, ayant deux sujets à vous proposer ici.

L'un est le citoyen Mainviel<sup>1</sup>, qui avait été envoyé précé-

1. Il s'agit de l'abbé Mauviel.

demment par le Directoire en cette qualité, et qui n'a pas peu contribué à engager le général Clervaux à se soumettre. L'autre est le citoyen Le Cun, qui avait été envoyé ici comme préfet des missions par le Saint-Siège. Je ne suis pas content du citoyen Bénézech. C'est un homme à prétentions et un faiseur d'affaires. Il a déjà eu la sottise et l'impudeur d'annoncer plusieurs fois qu'il n'était venu à Saint-Domingue que pour faire fortune. Je vous prie de m'en débarrasser, car je prévois que je serai forcé de le renvoyer. J'en ai ici un qui vaudra beaucoup mieux que lui, qui est le citoyen Montgirault, nommé préfet de la partie espagnole. J'ai dans les mains presque tous les conseillers de Toussaint ; je les ai maintenus presque tous dans les places qu'ils occupaient. Je m'en servirai tant que j'en aurai besoin. Toutes vos instructions seront fidèlement remplies, car elles sont les seules propres à assurer à la France la possession de Saint-Domingue. Je suis très content du contre-amiral La Touche, il est marin et militaire. Soyez sûr que la station, qui restera ici sous ses ordres retournera en France bonne. J'ai besoin ici d'un bon receveur général, envoyez-moi le citoyen Meny. Il a été mon payeur à l'armée de Portugal, et j'en ai été extrêmement content. Envoyez-moi le citoyen Suin, qui était directeur des domaines nationaux à Rennes. Je le ferai directeur des Domaines Nationaux à Saint-Domingue. C'est un honnête homme, qui me rendra de grands services ici. J'ai bien besoin d'honnêtes gens. Car je vois que beaucoup de personnes sont venues à Saint-Domingue pour y ramasser des lingots.

Entre mille lettres qui me sont tombées sous les mains du général Toussaint et qui annoncent son intention bien prononcée d'être indépendant, je vous envoie celle-ci.<sup>1</sup> J'en ai beaucoup datées du 14 pluviôse, adressées aux généraux Dessaline, Christophe et Maurepas, par le même et qui toutes

1. Cette lettre datée de Saint-Marc, le 20 pluviôse, adressée au général de brigade Domage, commandant à Jérémie, lui prescrivait de se défendre à Jérémie, de lever en masse les cultivateurs et de se méfier des blancs. Toussaint Louverture y disait avoir donné l'ordre au général Laplume de brûler la ville des Cayes.



annoncent les mêmes dispositions. Elles sont de trois jours antérieures à notre entrée au Cap, et prouvent très clairement que si je me fusse laissé abuser par les folles protestations de Toussaint, je n'aurais été qu'un imbécile.

Le général Desfourneaux, que vous m'avez envoyé, est un ignorant, un bavard, et un homme méprisé dans ce pays-ci. Si vous ne le rappelez pas sous quelque prétexte honnête, ce qui me ferait plaisir, je le renverrai.

Le général Humbert s'est déshonoré au Port-de-Paix par sa conduite lâche. Celui-là je vous le renverrai en France, avec un rapport sur sa conduite adressé au ministre de la Marine.

Madame Leclerc est dans ce moment-ci au Cap. Elle se porte assez bien. Les événements désastreux au milieu desquels elle s'est trouvée, l'avaient abattue au point de la rendre malade. Aujourd'hui que tout cela est passé, elle a pris courage. Votre neveu se porte bien. Il est celui de tous qui a le mieux supporté la traversée.

Je suis très content de Jérôme<sup>1</sup>. Je le ferai naviguer ; je l'enverrai en croisière, et je lui donnerai des commissions. Il a tout ce qu'il faut pour faire un excellent officier.

Agréez l'assurance de mon respectueux dévouement, Citoyen Consul.

LECLERC.

### XXXIX

*Au Quartier Général de la Crête à Pierrot,  
le 4 Germinal (25 mars 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon frère qui vous rendra un compte exact de ma situation à Saint-Domingue. J'ai fait une des campagnes les plus pénibles qu'il soit possible de faire et c'est à la rapidité de mon mouvement que je dois la position dans laquelle je me trouve.

1. Jérôme Bonaparte.

Je suis un peu indisposé de fatigue. Quand j'aurai rétabli l'ordre ici, je vous demanderai à rentrer en France, car ma santé est bien altérée.

Agréez l'assurance de mon respectueux attachement, Citoyen Consul.

LECLERC<sup>1</sup>.

XL

*Au Quartier Général au Port-au-Prince,  
le 11 Germinal, (1<sup>er</sup> avril 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Immédiatement après la prise de la Crête à Pierrot, j'ai fait un détachement sur le Mirebalais, que j'occupais faiblement. J'ai coupé la retraite à l'ennemi sur les Grands Bois. Le détachement de cent cinquante hommes que j'y avais a été culbuté par Dessalines. Ce poste s'était repley sur Trianon, qu'il avait conservé. L'arrivée des quatre cents hommes de la 56<sup>e</sup> légère, que j'ai envoyés, en a débusqué Dessaline, qui nous a cédé le Mirebalais et s'est rejeté sur les Cahos. Je vais faire établir un fortin sur ce point, qui est un des plus importants de la colonie.

J'ai fait remettre en état la Crête à Pierrot. Je la fais approvisionner pour cent cinquante hommes. Ce point me gardera la plaine de l'Artibonite et le débouché des Cahos.

Le général Hardy en s'en allant dans le nord aura nécessairement rencontré et battu le général Toussaint. Ce qui vous fera juger la position difficile dans laquelle se trouve ce général, c'est que lors du débarquement du général Boudet au Port Républicain, ce général avait envoyé un de ses aides de camp et un officier de marine porter une lettre au commandant de cette place pour l'engager à lui rendre la place.

1. Lettre de la main de Leclerc.



Ces deux officiers ont été arrêtés comme prisonniers et depuis emmenés par les rebelles. Vingt fois ils ont été menacés de la mort. Ils ont été témoins de tous les massacres qui ont été faits et, le huit, le général Toussaint les a fait venir. Après avoir beaucoup parlé avec le citoyen Sabès, aide de camp du général Boudet, en se plaignant de l'ingratitude du Gouvernement français à son égard et des mesures que j'avais prises, qui avaient dévasté la colonie, le général Toussaint lui a dit que, si je voulais, on pouvait avant deux ans rétablir toute la colonie. Ensuite il l'a chargé de remettre une lettre au général Boudet et une autre adressée au général Bonaparte.

Dans la lettre au général Boudet, il se plaint amèrement de la conduite que j'ai tenue à son égard. Dans celle au Premier Consul, il m'accuse d'être l'auteur de tous les maux de de la colonie et proteste de son obéissance à la République, si on veut lui envoyer un autre homme que moi. Cette démarche de sa part me donne le secret de sa faiblesse. J'ai ordonné au général Boudet de lui renvoyer un de ses neveux, qui est son aide de camp, qui avait été pris portant des dépêches. Je lui ai ordonné de lui écrire une lettre assez vague, qui le mît à même de faire des ouvertures, s'il avait envie de se rendre ; quoiqu'il n'aie pas sous ses ordres en tout plus de deux mille deux cents soldats, non compris deux milliers de cultivateurs, il peut encore nous faire beaucoup de mal. En conséquence je suis disposé à faire des sacrifices pour m'en débarrasser.

Toussaint n'est point un homme ordinaire. Il a de la force de caractère et la tête large. Et s'il eût été comme nous témoin des évènements qui se sont passés en Europe depuis dix ans, s'il n'eût pas été gâté par les succès qu'il a obtenus sur les Anglais et qu'il eût eu une idée de la puissance de la France, ce pays était perdu pour nous sans retour.

Envoyez-moi promptement les forces que je vous ai demandées.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LECLERC.

XLI

*Au Quartier Général de Port-Républicain,  
le 11 Germinal, (1<sup>er</sup> avril 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Je suis extrêmement mécontent de la manière dont les expéditions de la Marine se font pour Saint-Domingue. Le vaisseau *le Zélé* vient d'arriver, il portait 351 hommes appartenant à divers corps de l'armée; ils sont arrivés ici sans fusils, sans souliers et sans habits. Il portait en outre 60 mauvais garnements et 50 coquines. Il était possible que l'ancien gouvernement voulut se débarrasser de la crasse de la nation en l'envoyant dans ses colonies, où il existait un régime assez fort pour les comprimer; mais envoyer aujourd'hui cette espèce de gens à Saint-Domingue, qui n'a pour habitants que la lie de la nation française, c'est assurément compromettre l'existence de cette colonie.

Tous les effets d'hôpitaux et d'habillement sont rentrés au port de Brest et le préfet maritime écrit qu'ils ne pourront pas encore partir par le *Tourville*. Je vous adresse à vous-même mes plaintes, Citoyen Consul, parce que je suis sûr qu'il n'entre pas dans vos intentions de sacrifier cette colonie importante.

Vous m'avez ordonné de favoriser le commerce français. Vous trouverez ci-joint copie d'un arrêté que j'ai pris pour remplir vos intentions. Les droits de douane sont aujourd'hui la seule ressource qui me reste, à l'exception de quelques denrées que je peux tirer de la partie du Sud.

Les ministres de la Guerre et de la Marine m'envoient ici tous les hommes dont ils ne savent que faire et leur donnent des grades ou des places. C'est certainement faire payer inutilement à l'Etat des frais de passage, parce que je ne suis pas assez riche ici pour payer des inutiles, ni assez solidement établi pour ne pas craindre des méchants, et que je serai obligé de les renvoyer en France.



Voici l'état approximatif des dépenses que je suis obligé de faire en ce moment :

mon armée d'Européens se compose de :

7.000	sous les drapeaux,
5.000	aux hôpitaux,
et 7.000	de troupes coloniales environ.
<hr/>	
19.000	

Le moment n'est point encore arrivé de disposer de ces troupes coloniales à pouvoir compter dessus. Je serai peut-être encore obligé de les garder deux mois sur le pied où elles sont. Cela me fait 19.000 hommes à nourrir par jour pour l'armée de terre.

La station qui restera ici ne peut pas être composée, pendant trois mois encore, de moins de 5 vaisseaux de ligne et 18 frégates ou corvettes ; ce qui me donne encore 5.000 hommes à nourrir. Cela me fait 24.000 hommes à nourrir par jour à 40 sols : 48.000 francs, ce qui donne par mois 1.440.000 francs, pour cette seule partie.

La marine est entièrement à ma charge actuellement, grâce aux mauvaises denrées qu'elle a reçues et au peu d'économie qu'on a mis dans l'emploi des subsistances, mais il règnera autant d'ordre dans la station qui reste sous mes ordres que dans l'armée de terre.

J'ai aux hôpitaux, tant de mer que de terre, y compris les malades des troupes coloniales, 8.000 hommes, à 4 francs par jour, ce qui me donne, en déduisant les 2 francs déjà comptés pour leur subsistance 16.000 francs par jour et par conséquent par mois 480.000 francs.

J'ai à payer, pour la solde et par mois, à cause de la nuée d'officiers qu'on m'a envoyés de France, et dont je ne puis encore me débarrasser ; à cause de l'immense quantité d'officiers noirs que je suis encore obligé de solder ; à cause du traitement de table que je suis obligé d'accorder aux généraux et aux chefs de corps, sans lequel ils ne pourraient exister : 800.000 francs, par mois.

Le service des fourrages, calculé pour 1.200 hommes de

cavalerie que je vais avoir dans un mois, moitié européens, moitié coloniaux, pour 400 mulets d'artillerie, pour 400 chevaux d'officiers d'état-major, à 2 francs 50 la ration, me coûtera : 5.000 francs par jour, ce qui fait par mois 150.000 francs.

Le service de l'artillerie et du génie me coûtera les six premiers mois : 200.000 francs par mois.

Je ne puis encore vous dire au juste ce que me coûtera le service de l'administration de la colonie ; mais j'ai de la peine à croire, qu'avec toute l'économie possible, il puisse me coûter moins de 300.000 francs par mois.

Les masses des corps de l'armée me coûteront au moins 100.000 francs par mois.

Je n'ai pas encore de donnée exacte sur la dépense de l'habillement, mais je calcule que cette dépense ne peut pas être moins de 250 francs, par homme et par an, ce qui fait par mois 416.666 fr. 66 centimes.

Les dépenses extraordinaires doivent se calculer à 100.000 francs, par mois ; le mois dernier, elles m'ont coûté le double.

Les dépenses de la marine peuvent s'évaluer à 100.000 francs, par mois.

Le traitement de table des officiers de la marine est de 46.000 francs par mois.

J'aurai à dépenser la première année, 4.000.000 de francs, pour constructions et réparations d'hôpitaux, de casernes, de magasins à poudre et d'arsenaux. Tous les établissements de ce genre qui existaient dans la colonie ont été détruits par le feu ou par la vétusté. Il est impossible de ne pas les rétablir de suite.

Récapitulation de la dépense par mois :

Nourriture de 24.000 hommes.....	1.440.000 francs
Entretien de 8.000 malades aux hôpitaux....	480.000 »
Solde des troupes, traitement de table.....	800.000 »
Service des fourrages.....	150.000 »
Service de l'artillerie et du génie.....	200.000 »
Dépenses administratives de la colonie.....	300.000 »
Masse des corps de l'armée.....	100.000 »
Dépenses extraordinaires.....	100.000 »



Dépenses de la marine.....	100.000 »
Traitement de table des officiers de marine..	46.000 »
Habillement des troupes.....	416.666 fr. 66
TOTAL par mois.....	<hr/> 4.132.666 fr. 66
et par an.....	49.591.992 francs
Plus pour dépenses de construction et répara- tions d'hôpitaux, de casernes, d'arsenaux et magasins à poudre.....	4.000.000 »
TOTAL annuel.....	<hr/> 53.591.992 »
Pour pourvoir à ces dépenses, j'ai reçu :	
en partant de France.....	500.000 francs
J'espère tirer de la Havane.....	2.000.000 »
J'ai trouvé dans les caisses du Sud.....	1.300.000 »
dans les caisses de la partie espagnole.....	1.000.000 »
Je peux tirer des ressources de la colonie et des fermages dans le courant de cette année.	10.000.000 »
TOTAL.....	<hr/> 14.800.000 francs
J'ai un déficit de.....	38.791.992 francs

Il faut que vous me les fournissiez, si vous tenez à la conservation de Saint-Domingue.

J'avais calculé, avant d'arriver à Saint-Domingue, comme une grande ressource, de tenir le plus longtemps possible sous le séquestre les propriétés. Cette ressource est presque nulle aujourd'hui que la plupart des habitations sont ruinées, et que le Gouvernement est intéressé à remettre en jouissance tous les propriétaires, dont les propriétés sont dans un état de délabrement épouvantable. Il faut que sur ces 38.000.000 de francs, il me soit fourni :

Savoir 24.000.000 de francs en lettres de change sur Paris et les places de France les mieux accréditées, et 14.000.000 de francs en espèces envoyés de France, ou à prendre sur la Havane, ce qui vaudrait mieux.

Le tableau de mes besoins n'est point exagéré, Citoyen Consul ; il m'est impossible de conserver la colonie si vous ne me fournissez les moyens que je vous demande ; mais avec

ces moyens et 10.000 hommes que j'espère que vous m'enverrez d'ici à 4 mois, je vous réponds de la propriété de Saint-Domingue, et j'espère que dans un an je pourrai vous demander de me donner un successeur.

Je sais que les ministres de la Guerre et de la Marine vont crier contre moi à cause des sommes que je demande ; mais je vous réponds personnellement du bon emploi de cette somme ; et je vous prie en grâce de ne plus ordonner à aucun des deux ministres de me faire de fournitures, car elles sont généralement si mauvaises, que nous avons perdu ici un quart du biscuit et un tiers du vin des vaisseaux, et que, sur 10.000 paires de souliers fournis en France et embarquées à bord de l'escadre, 3.000 étaient tellement mauvaises que les soldats n'en ont même pas voulu comme gratification.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux attachement.

LECLERC.

XLII

*Au Quartier Général du Cap Français,  
le 19 Germinal (9 avril 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

*Leclerc répète exactement sa lettre au Premier Consul (voir n° XLI ci-dessus), depuis les mots : Voici l'état approximatif... jusqu'à : Le tableau de mes besoins, et termine ainsi :*

Je vous écrirais plus souvent, mais avec le métier que nous faisons ici, j'ai été indisposé plusieurs fois.

LECLERC.



XLIII

*Au Quartier Général du Cap Français,  
le 19 Germinal (9 avril 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

J'apprends qu'il se prépare à Brest une expédition pour la Guadeloupe. Jusqu'à ce que Saint-Domingue soit soumise, ce qui ne sera véritablement que lorsque j'aurai reçu une nouvelle expédition de dix mille hommes, je pense que toutes les forces que la France veut envoyer aux Antilles doivent être envoyées à Saint-Domingue. Une fois Saint-Domingue entièrement soumise, il suffira de se présenter à la Guadeloupe avec des troupes et on y sera reçu de suite.

La saison des pluies est arrivée. Mes troupes sont excédées de fatigues et de maladies, et je me borne pour ce moment à garder les plaines du Nord, Plaisance, la presqu'île de l'Ouest, les Gonaïves, la vallée de l'Artibonite, l'Ouest et le Sud. Les quartiers de la Grande Rivière, du Dondon, et de la Marmelade sont impraticables dans cette saison des pluies. Je ne pourrais les tenir qu'avec un corps de quatre à cinq mille hommes. Leur approvisionnement ne pourrait avoir lieu. Ces corps seraient disséminés sur tant de points différents qu'ils ne pourraient avoir de communication entre eux, à cause des ravines, et qu'ils seraient exposés à chaque instant à être écrasés par des nuées de cultivateurs.

J'apprends aujourd'hui que les bâtiments partis pour la France ont vendu au Cap une quantité considérable de denrées de toute espèce. Je ne suis pas étonné d'après cela qu'ils m'aient fourni si peu de ressources. Ils se sont remplacés par du sucre et du café. Vous pourrez vous en convaincre par les rapports que les préfets maritimes devront vous faire. Je suis dépourvu de plomb. Il ne m'en reste que cent milliers dans toute la colonie.

J'ai fait la demande au Premier Consul, du citoyen Suin, administrateur des domaines nationaux à Rennes ; j'ai besoin d'un citoyen probe et instruit pour être à la tête de cette administration. Je le demande de nouveau.

Je recevrai avec plaisir un bon administrateur des douanes.

Il y avait ici un évêque envoyé par le clergé constitutionnel de France nommé le citoyen Mainviel. Il me mande qu'il a été instruit du Concordat. Il m'a envoyé sa démission. Vous la trouverez ci-jointe. Cet homme m'a rendu les plus grands services dans la partie espagnole. Je demande qu'il soit nommé évêque de Santo-Domingo.

Il y a ici un consul américain, qui a été accrédité dans le temps auprès de Toussaint. Comme je ne connais aucune loi qui autorise l'existence d'un consul dans la colonie, je vais lui ordonner de cesser ses fonctions et de quitter le pays sous quatre jours. Cet homme s'est permis d'écrire aux États-Unis des lettres propres à nous ôter tout crédit dans ce pays.

Vous avez chargé, Citoyen Ministre, l'agent de la République aux Etats-Unis de faire des achats de farine pour nous, et vous avez assigné le paiement de ces farines sur les produits de la colonie. Qu'est-il arrivé ? C'est que ces farines, que je paie à Saint-Domingue douze gourdes le tonneau, seront payées treize gourdes par le citoyen Pichon. Si je ne les paie pas, je perds mon crédit, et si je les paie je ne sais comment faire face à la solde de floréal.

Vous jugerez, par l'état ci-joint des dépenses que je suis obligé de faire pour cette année et par l'état de mes ressources, combien il est instant que vous veniez à mon secours.

Les vaisseaux *le Zélé* et *le Tourville* ne m'ont pas apporté huit cents hommes à eux deux. Ces hommes étaient tous nus, et surtout ceux venus sur le *Zélé*. Il n'y avait pas un seul fusil. Il semble que celui qui a été chargé du choix de ces hommes ait voulu peupler mes hôpitaux ; un tiers y est déjà entré ; ces hommes étaient généralement malingres. Ces vaisseaux m'ont apporté en outre quatre cents passagers, dont les trois quarts, hommes ou femmes, sont au moins inutiles,



et auraient dû passer sur des vaisseaux marchands, s'ils ont des intérêts dans la colonie.

Je vous renvoie tous les vaisseaux, comme vous le désirez. J'en garde le moins possible, car je sais ce qu'il en coûte.

La station de la Jamaïque est dans ce moment de vingt-sept vaisseaux de ligne. Il n'y a que six mille hommes de garnison dans ce moment, mais ils en attendent huit mille d'Europe.

La station de la Havane est de neuf vaisseaux de ligne. L'amiral Gravina s'attend à recevoir l'ordre de retourner en Europe avec cinq.

Le Premier Consul a pris un arrêté portant qu'il partirait régulièrement de France trois paquebots pour Saint-Domingue. Malheureusement cet arrêté ne nous est encore connu que par les journaux. Cette correspondance devient extrêmement nécessaire, surtout ayant pour voisins les Anglais qui reçoivent exactement à la Jamaïque un paquebot tous les quinze jours, et dans la situation où se trouve actuellement la colonie.

Quant à moi, Citoyen Ministre, je vous tiendrai exactement instruit de tout ce qui se passera ici. Je vais m'occuper de remettre un peu d'ordre ici ; car jusqu'à présent nous avons marché dans le cahos et au milieu des décombres. J'assurerai ici tous les services de l'armée et de la marine. Je me rendrai ensuite dans le Sud et à Santo-Domingo, et après avoir vu toute l'île de mes propres yeux, je m'occuperai d'organiser l'administration civile de la colonie sous tous ses rapports. Je serai un mois dans ce voyage. Je reviendrai passer deux mois au Cap. Pendant ce temps j'organiserai l'administration. J'espère qu'à cette époque tous les renforts que je vous ai demandés en hommes, vivres et argent seront arrivés, et si la saison des pluies est passée, je rentrerai en campagne, et j'espère que ce sera la dernière. Mais il n'y a pas un instant à perdre pour que tout ce que je vous ai demandé me soit envoyé : et plutôt je le recevrai, plutôt la France recevra les produits de la colonie.

LECLERC.

XLIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 29 Germinal (19 avril 1802).*

Le Général en Chef au Général de Division BOUDET.

La Guadeloupe vous réclame, Citoyen Général. Dans la situation actuelle des choses, il est important de profiter des bonnes dispositions du soi-disant gouvernement et des habitants.

En conséquence vous partirez sur une frégate avec deux cents hommes de la 56<sup>e</sup> légère pris également sur chaque compagnie. Vous pourrez emmener avec vous votre adjudant commandant et deux officiers d'état-major.

Avant de toucher à la Guadeloupe, vous toucherez à Marie Galante où vous prendrez des renseignements du général Sériziat et de là à la Martinique, où vous en prendrez du général Lacrosse, auquel vous remettrez la lettre ci-jointe.

J'ai l'avis qu'une expédition commandée par le général Richepanse va se rendre à la Guadeloupe ; mais, outre que je suis instruit que les vaisseaux, qui devaient le porter, n'étaient pas encore tous sortis du port, dans la situation actuelle de nos négociations avec l'Angleterre qui ne se terminent pas vite, il n'y a pas un jour à perdre pour reprendre la Guadeloupe, si nous le pouvons ; dans la supposition que les hostilités recommencent, combien il serait désavantageux pour nous d'avoir perdu cette île.

Je suis persuadé que vous serez bien reçu dans cette île. Je ne vous donne que 200 hommes parce que je ne puis vous en donner 2.000. Votre mission a pour appui l'estime que vous avez inspirée dans ce pays.

En arrivant, assurez-vous le plus tôt possible des forts et de la troupe. Mais ménagez les meneurs. Ne donnez à qui que ce soit lieu de croire que vous pensez à venger l'injure de Lacrosse ; enfin tenez-vous en mesure de pouvoir recevoir dans l'île les renforts que je vous enverrais, ou ceux que j'en-



verrai de Saint-Domingue sur ceux que j'attends moi-même. Ce sera alors seulement que vous pourrez frapper. Si un général venait de France avec ordre de commander, vous lui céderiez le commandement. Mais d'après mes dernières dépêches, j'ai lieu de croire que toutes les troupes destinées pour les Antilles arriveront à Saint-Domingue d'abord, et ce sera de là que je vous les ferai passer, d'après votre rapport, que vous devez m'adresser immédiatement après votre arrivée.

Dans le cas où le Gouvernement aurait envoyé un autre officier général que vous, pour commander à la Guadeloupe, faites-le moi savoir et je vous transmettrai des ordres.

Je donne ordre au contre-amiral la Touche de vous fournir de suite une frégate. Partez et ne perdez pas un instant.

Ne parlez du général Lacrosse ni en bien ni en mal, jusqu'à nouvel ordre du gouvernement. Il ne doit pas paraître dans l'île.

Pour copie conforme <sup>1</sup>

*Le général en chef,*  
LECLERC.

#### XLV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 29 Germinal (19 avril 1802).*

Le Général en Chef au Général LACROSSE.

Les circonstances pour l'occupation de la Guadeloupe m'ont paru, Citoyen Général, tellement importantes, que j'ai donné l'ordre au général Boudet d'aller y commander. Il est appelé par le vœu des habitants, et je suis persuadé qu'il y sera bien reçu. Je ne me permets pas de prononcer sur les événements qui ont eu lieu dans la colonie. Ce droit appartient au Gouvernement seul : mais, tant que les négociations de paix ne seront pas terminées, j'ai regardé la Guadeloupe

1. Copie jointe à la lettre au ministre du 18 Floréal, an X.

comme un point trop important pour ne pas m'en assurer la possession, toutes les fois que j'en trouverai la possibilité.

Je vous salue.

Pour copie conforme<sup>1</sup> :

*Le général en chef,*

LECLERC.

XLVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 29 Germinal, An X (19 avril 1802).*

Le Général en Chef,  
aux Citoyens Pelage, Hypolite Frasau, Enoix et Charles  
Cornelet, à la Guadeloupe.

Je ne puis, Citoyens, reconnaître le gouvernement provisoire établi à la Guadeloupe puisqu'il n'a été constitué qu'après le renvoi de l'agent envoyé par la France, et pour s'opposer à ce qu'il remplisse la mission qui lui avait été déléguée par le Gouvernement français. Je sais que vous articulez des griefs contre le général Lacrosse, mais vous n'avez pas pu vous établir ses juges, sans vous mettre en rébellion contre la France.

D'un autre côté, j'ai les rapports les plus satisfaisants sur l'état de la culture de la colonie, sur l'observation exacte des lois, enfin on m'annonce que la colonie est dans un état satisfaisant de prospérité, que tous les discours des citoyens et de ceux qui ont été choisis pour régir la colonie, annoncent des dispositions de soumission et d'attachement à la République Française.

J'ai reçu vos lettres où vous témoignez le désir d'avoir le général Boudet pour vous commander.

Dans cet état de choses, étant instruit, d'un côté, de l'armement qui à l'époque où je vous écris est parti des ports de France pour se transporter à la Guadeloupe ; de l'autre côté, étant persuadé de la sincérité des dispositions de soumission

1. Copie jointe à la lettre de Leclerc au ministre du 18 Floréal, an X.



à la métropole que vous manifestez, j'ai envoyé à la Guadeloupe le général Boudet pour en prendre le commandement.

J'aime à croire que vous l'accueillerez comme votre chef, et que par une soumission prompte, vous lui prouverez votre dévouement à la République Française.

J'attends son rapport pour fixer mon opinion sur la véritable situation de la Guadeloupe. S'il n'y trouve pas soumission et obéissance, je lui ferai passer de suite des forces.

Je l'envoie avec un seul détachement, parce que j'aime à croire qu'il ne trouvera que des hommes qui auront été égarés un moment, mais qu'il n'y trouvera pas de rebelles. S'il en était autrement, ce que je ne crois pas, la situation actuelle de Saint-Domingue me fournit les moyens d'ajouter des troupes à l'expédition partie de Brest et songez alors à la responsabilité, qui pèserait sur vos têtes.

Pour copie conforme<sup>1</sup> :

*Le général en chef,*

LECLERC.

XLVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 1<sup>er</sup> Floréal (21 avril 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Je reçois par le *Curieux* vos dépêches, par lesquelles vous m'annoncez qu'il serait possible que les hostilités reprissent avec l'Angleterre. Dans le cas où cette circonstance arriverait, la marine que j'ai ici est trop inférieure à celle des Anglais, pour que je puisse lutter en ligne contre eux. Elle est d'ailleurs en trop mauvais état, par rapport au matériel, pour que je puisse m'en servir beaucoup. Les bâtiments qui

1. Copie jointe à la lettre de Leclerc au ministre du 18 Floréal, an X.

2. Lettre « venue par le *Curieux* à Brest le 19 Prairial. »

sont partis de France, et qui auraient dû d'après vos ordres déposer beaucoup d'objets au Cap, n'ont rien laissé. L'amiral Villaret m'a assuré avoir fait sauver les gréements et la mâture du *Desaix*. Ils n'existent pas. Envoyez-moi, Citoyen Ministre, le plus tôt possible, un bâtiment chargé de mâtures, cordages, agrés et appareils.

Toussaint tient encore les montagnes. Il a sous ses ordres environ quatre mille hommes de troupes coloniales, et une quantité de cultivateurs armés très considérable. Je vais d'abord m'occuper de lui couper toute communication avec la mer, en balayant le Limbé et l'Accul, points occupés en force par les rebelles. Quand je l'aurai chassé, je tâcherai de le resserrer tout à fait au Dondon, à la Marmelade, à la Grande Rivière, du côté du nord, et du côté de l'ouest, aux Cahos. Mais il me sera impossible d'entrer de nouveau en campagne, avant d'avoir reçu les douze mille hommes que je vous ai demandés.

Je ne pourrai terminer cette guerre, sans occuper en force après les avoir conquis, les montagnes du Nord, celles de l'Ouest, et il me faudra toujours en attaquant ces points-là, continuer à occuper tous ceux que je tiens dans ce moment, où les cultivateurs commencent à revenir.

Il me faut vingt-cinq mille combattants pour achever la conquête de Saint-Domingue et la rendre entièrement à la France.

J'ai dans ce moment douze mille hommes de troupes européennes, et sept mille de troupes coloniales, sur lesquelles je suis bien éloigné de compter entièrement. Tant que j'aurai des succès, elles resteront avec moi, et si j'avais des revers, elles pourraient bien servir à doubler les moyens de l'ennemi.

J'ai déjà tenté plusieurs fois de faire rendre Toussaint et tous les généraux ; mais cela a été sans fruit. Je vais m'occuper sérieusement de cette affaire. Je crois qu'il existe entre les chefs des dissensions dont je pourrai tirer parti. Mais quand bien même, Citoyen Ministre, je réussirais à faire soumettre ces hommes, je ne pourrai prendre les mesures de rigueur, qui doivent assurer à la France la propriété de Saint-Domingue



d'une manière fixe, que lorsque j'aurai vingt-cinq mille Européens présents sous les armes.

Ma subsistance est assurée dans ce moment pour deux mois. J'ai reçu les treize cent mille francs en traites sur la Vera Cruz. Je m'en suis servi pour acheter des vivres. Il me reste en caisse un million environ en espèces. Mais je dois la solde de germinal à la terre, et je n'ai pas encore payé de solde à la marine. Jusqu'à présent, je n'ai payé que le traitement de table aux officiers de marine.

Envoyez-moi des fonds, Citoyen Ministre. Quant à la farine, ne m'en envoyez pas de France; je l'ai ici au même prix que vous l'achetez à Bordeaux et j'en trouverai avec de l'argent autant que j'en voudrai, même dans le cas de guerre.

Je vous ai fait connaître, Citoyen Ministre, le difficile de ma position actuelle. Vous jugez facilement ce qu'elle deviendrait, si la guerre avait lieu avec les Anglais. Ils infesteraient nos côtes. Ils ne négligeraient rien pour couper nos communications par mer, en attaquant, ou en bloquant le Môle. Ils fourniraient des moyens aux insurgés, qui de leur côté acquerraient une nouvelle prépondérance, et qui de la défensive, où ils sont, chercheraient à prendre l'offensive.

Assurez le Gouvernement français, que quelque difficile que puisse être ma position, jamais je ne me laisserai abattre par les événements, que j'ai toujours présent à l'esprit la conduite de l'armée française à Aboukir, et qu'elle me servira de guide.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

#### XLVIII

*Au Cap, le 13 Floréal (3 mai 1802).*

Au nom du Gouvernement français.

Le Général en Chef au Général TOUSSAINT.

Je vois avec plaisir, Citoyen Général, le parti que vous prenez de vous soumettre aux armes de la République; ceux qui ont cherché à vous tromper sur les véritables intentions du Gouvernement Français sont bien coupables. Aujourd'hui, il

ne faut plus nous occuper à rechercher les auteurs des maux passés ; je ne dois plus m'occuper que des moyens de rendre le plus promptement possible la colonie à son ancienne splendeur. Vous, les généraux et les troupes sous vos ordres, ainsi que les habitants de cette colonie qui sont avec vous, ne craignez point que je recherche personne pour sa conduite passée ; je jette le voile de l'oubli sur tout ce qui a eu lieu à Saint-Domingue avant mon arrivée. J'imite en cela l'exemple que le Premier Consul a donné à la France après le 18 brumaire.

Tous ceux qui sont ici ont une nouvelle carrière à parcourir, et à l'avenir je ne connaîtrai plus ici que de bons et de mauvais citoyens. Vos généraux et vos troupes seront employés et traités comme le reste de mon armée. Quant à vous, vous désirez du repos ; le repos vous est dû ; quand on a supporté pendant plusieurs années le fardeau du gouvernement de Saint-Domingue, je conçois qu'on en ait besoin. Je vous laisse le maître de vous retirer sur celles de vos habitations qui vous conviendra le mieux. Je compte assez sur l'attachement que vous portez à la colonie de Saint-Domingue, pour croire que vous emploierez les moments de loisir que vous aurez dans votre retraite, à me communiquer vos vues sur les moyens propres à faire reflourir dans ce pays l'agriculture et le commerce.

Aussitôt que l'état de situation des troupes aux ordres du général Dessalines me sera parvenu, je ferai connaître mes intentions sur la position qu'elles doivent occuper.

Vous trouverez à la suite de cette lettre l'arrêté que j'ai pris pour détruire les dispositions de celui du 28 pluviôse, qui vous était personnel.

Au Quartier Général du Cap, le 13 floréal an Dix de la République française.

Je vous salue.

*Le général en chef,*

Signé : LECLERC. <sup>1</sup>

1. Le texte de cette lettre a été publié par Pamphile de Lacroix ; *Mémoires...*, tome II, p. 184, 2<sup>e</sup> édit., 1820. Il fut affiché à Saint-Domingue et plusieurs exemplaires se trouvent dans le dossier de Toussaint Louverture, aux Archives Coloniales.



XLIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal (6 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Je vais m'occuper de l'organisation de la partie française de Saint-Domingue. Voici à peu près les bases d'après lesquelles j'établirai, eu égard aux localités, l'ordre judiciaire et l'administration de Saint-Domingue.

*Ordre judiciaire.* — Il sera établi des tribunaux de 1<sup>re</sup> instance dans la partie française, avec un tribunal d'appel. Les tribunaux de 1<sup>re</sup> instance ne seront pas en moindre nombre que six, ni plus de neuf. Il n'y aura qu'un tribunal d'appel. Il est impossible de penser à établir des juges de paix dans ce pays ; j'y suppléerai du mieux que je pourrai.

Je réduirai les tribunaux au moindre nombre possible :

- 1<sup>o</sup> pour économiser les frais de justice ;
- 2<sup>o</sup> parce qu'il manque ici de sujets.

Je n'établirai pas de tribunal de cassation. J'attendrai à cet égard de connaître les intentions du Gouvernement.

*Administration civile.* — Dans toutes les communes de la colonie la police sera confiée au commandant de la place et au commandant de gendarmerie. Dans un pays où les hommes ne peuvent gagner de l'argent que par l'agriculture ou par le commerce, les fonctions municipales ne seront jamais bien remplies. Dans un pays en proie aux révolutions depuis dix ans, l'exécution de la police doit être prompte et ne doit pas être confiée aux habitants du pays. J'espère atteindre ce double but par les dispositions que je me propose. Un notaire dans chaque commune sera chargé de tenir les registres de l'état-civil.

*Culte.* — Le culte ne coûtera rien à Saint-Domingue. Si

vous y mettez des évêques, on pourra les établir dans les communes du Cap et du Port-Républicain. Comme les cures de ces deux villes rapportent trente à quarante mille francs, ce revenu suffira aux évêques, qui seront curés de ces communes.

Les curés placés dans les autres paroisses auront de quoi vivre très honorablement par leur casuel. Les prêtres de ce pays-ci en général ne valent rien.

Envoyez-moi vingt prêtres de France pour la partie française, qui soient de braves gens, et bien dévoués au gouvernement.

Envoyez-moi pour la partie espagnole douze prêtres français pris parmi ceux qui ont été déportés en Espagne. Ils seront des Espagnols pour les habitants, et nous serviront comme des Français.

*Impôts.* — Mon opinion est que tous les impôts à Saint-Domingue doivent être payés en argent. Mon opinion est encore qu'aucune perception d'impôts ne doit avoir lieu que dans les ports principaux de la colonie, ou dans les embarcadères. Mais j'ai encore besoin de discuter cette question, pour avoir une idée fixe sur ces deux points.

Les impôts que je pense pouvoir être établis avec avantage, sont ceux-ci.

*Douanes.* — 1<sup>o</sup> Le droit de douane. Tant que le commerce français ne fera pas des expéditions plus considérables à Saint-Domingue, les étrangers continueront à être admis dans les ports. Ils y paieront des droits de douane considérables. Mais aussitôt que l'on fermera les ports aux bâtiments étrangers, alors les douanes fourniront peu de chose parce que le commerce français ayant besoin d'être favorisé, il serait à désirer qu'on ne lui demandât pas de droit d'importation et que le droit d'exportation actuel, qui est de dix pour cent, fût diminué.

*Capitation.* — Le règlement de culture que j'adopterai sera à peu de chose près celui de Toussaint, qui est bon. Comme ce règlement accorde aux cultivateurs le quart du revenu, je



puis exiger de chaque cultivateur une contribution personnelle de deux piastres prises sur ce quart.

*Imposition sur le revenu des maisons dans les villes.* — Les impôts seront établis en proportion de la location des maisons, et selon les villes où il sera perçu.

*Patentes.* — Cet impôt rendra quelque chose.

*Timbre.* — Cet impôt rendra à Saint-Domingue, en y assujettissant tous les engagements du commerce.

*Enregistrement.* — Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir actuellement cet impôt.

*Hypothèques.* — Je suis encore indécis si j'établirai cet impôt. D'un côté, il facilitera les moyens aux propriétaires dont les affaires sont claires, d'obtenir du commerce des fonds pour remettre les propriétés en valeur. D'un autre côté, comme ce nombre est le moindre parmi les propriétaires de la colonie, il est à craindre que, si le commerce voit la majeure partie des propriétés grevées d'hypothèques, les propriétaires restent sans aucun moyen. C'est un impôt qui, je pense, pourra être avantageusement établi dans un an.

Voilà à peu près en quoi consistent les impôts indirects que l'on peut établir à Saint-Domingue.

*Impôts directs.* — Quant aux impôts directs, on ne pourrait en établir que sur les produits de la culture. Sa perception serait difficile et chère. Il ne me paraît ni politique ni avantageux de l'établir.

*Revenus publics.* — Les revenus se composent de biens séquestrés, qui sont loués en partie, mais mal loués. Je vais m'occuper d'en tirer quelque parti. Il faut que les propriétés séquestrées fournissent six mois de leurs revenus au Gouvernement. Il faut également que les propriétaires dont les propriétés sont restées intactes viennent au secours du Gouvernement.

Je ferai en sorte, Citoyen Ministre, de tirer cette année au moins six millions de contributions sur les propriétaires, ou sur le revenu des habitations séquestrées.

Si, sans trop vexer, je peux porter cette somme à neuf millions, je le ferai. Mais ce sera le plus clair de mes revenus, parce que je ne pourrai la première année exiger d'impôts dans les villes brûlées, ni sur les cultivateurs des habitations ruinées par l'incendie, ni sur les habitations elles-mêmes.

2<sup>o</sup> Les revenus publics se composent de forêts nationales existantes dans la partie espagnole, et un peu dans la partie française. Saint-Domingue avec ses forêts peut fournir tout l'acajou qui se consomme en France et en mettre sur les marchés de l'Europe. L'acajou moucheté de Saint-Domingue est le plus beau connu. Cette île peut fournir tout le gayac nécessaire pour la marine et beaucoup encore pour l'exportation. Quant au campêche, il est aussi commun que le chêne de nos forêts.

3<sup>o</sup> Le produit des bacs, des postes. Ces revenus seront nuls cette année. Il faudra même faire des dépenses, pour pouvoir en jouir les années suivantes.

4<sup>o</sup> Les amendes, confiscations et bonifications sur les curatelles ou successions vacantes.

*Règlements sur la culture.* — Le règlement fait par le général Toussaint est très bon. Il est tellement fort que je n'aurais pas osé en proposer un pareil dans les circonstances actuelles, mais je m'en servirai.

*Règlements sur le commerce.* — Les meilleurs règlements à faire pour le commerce sont de lui laisser la plus grande liberté ; j'ai été assez heureux malgré les circonstances difficiles où je me suis trouvé, pour ne rien mettre en réquisition et satisfaire à tous mes engagements ; et cela au moyen de traites sur le trésor public. Mais il faut, qu'on leur fasse honneur, et jusqu'à ce qu'on sache comment vous les aurez accueillies, il est très difficile d'en placer.

Lorsque je suis arrivé ici, je n'avais pas d'argent, comme vous le savez bien, je n'avais pas de vivres, comme vous le savez encore bien. Il existait encore ici des farines en rade. Les négociants, qui en étaient propriétaires ne voulaient les vendre que pour de l'argent et en demandant des prix exorbitants.



On me demandait seize gourdes en argent de ce qui en avait valu la veille sept ou huit. J'ordonnai que ces denrées seraient payées un tiers au-dessus de leur valeur de la veille de notre entrée, et que le paiement s'en ferait un quart comptant et trois quarts en lettres de change sur France. Cette mesure a duré environ un mois, mais aussitôt que les deux millions que j'avais demandés à la Havane me sont arrivés, j'ai ordonné que nulle transaction n'aurait lieu avec le Gouvernement que de gré à gré. C'est ce qui se pratique au moins depuis quarante jours.

Quant au Port-Républicain, tout y a été acheté de gré à gré. Je n'ai pas voulu donner la moindre inquiétude dans cette ville qui a été préservée. Si j'en ai agi de la sorte au Cap, c'est que je n'ai pas pu faire autrement. Mais soyez sans aucune inquiétude, la meilleure preuve que j'ai traité loyalement le commerce, c'est que tous les jours il m'arrive dans la colonie sept à huit bâtiments américains.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

L

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal, (6 mai 1802).*

Au Ministre de la Guerre,

Ce que vous m'écrivez, Citoyen Ministre, relativement au génie, ne détruit nullement mon assertion que les officiers supérieurs du génie qui avaient ordre de venir à Saint-Domingue n'ont point exécuté cet ordre. Je conçois bien qu'ils auront réclamé contre ma lettre, mais ce n'est pas avec des mots qu'on détruit des faits. Vous me parlez de trois chefs de bataillon que j'avais ; c'est parce que je les avais employés que je savais qu'aucun d'eux n'était propre à commander l'arme, que je me suis plaint de n'avoir reçu ceux sur lesquels je pouvais compter. Le citoyen Catoire est arrivé, c'est un officier que j'aime et que j'estime <sup>1</sup>.

1. *Arch. Minist. de la Guerre*, Copie de lettres du général Leclerc, p. 109.

LI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal, (6 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

On jette feu et flamme contre nous aux États-Unis. On nous accuse d'être des brigands. Ma réponse pour la France à ces injures se trouvera dans la correspondance du commerce. Quant aux États-Unis, ma réponse sera consignée dans une note, qui sera accompagnée de l'état de toutes les fournitures faites par les Américains à l'armée, avec la déclaration du mode de paiement. Cet état sera signé par tous les Américains qui se trouvent encore ici.

Je ne suis pas content du citoyen Pichon. Sa correspondance avec moi est inconvenante. Il accueille tous les faux rapports que la haine répand aux États-Unis sur notre compte. Il me fait des reproches et se permet de me donner des instructions. L'amiral Villaret lui avait envoyé la flûte *la Nécessité* avec ordre de revenir à Saint-Domingue. Il s'est permis de changer cette destination et de la renvoyer en France. Le cutter *la Terreur* avait été expédié de Brest aux États-Unis. Ce cutter avait des besoins. Le citoyen Pichon lui a fait faire des réparations par des hommes qu'il a choisis et m'a envoyé pour cet objet un état de 28.000 francs. Cet état a paru si exagéré au capitaine du cutter qu'il a refusé de le signer. Le citoyen Pichon m'a renvoyé le cutter avec son mât cassé. Ces bâtiments ne sont pas d'un bon service dans ce pays, attendu la difficulté de réparer leur mâture quand elle vient à se casser.

Le citoyen Pichon dans toutes ses lettres me parle de mes torts envers les Américains, et du manquement de parole du Gouvernement à leur égard. Ce n'est point là l'homme qu'il faut aux États-Unis pour représenter la Nation française



dans cette circonstance. Le rôle du ministre de la République aux États-Unis ne peut pas dans le moment actuel être rempli par un homme médiocre.

L'occupation de la Louisiane sera difficile à leur faire goûter. Il faut envoyer aux États-Unis un ministre plénipotentiaire, qui ait une bonne réputation personnelle, qui soit bon français, et qui reçoive un traitement suffisant, pour qu'il ne soit pas dans la misère, comme nos agents dans ce pays l'ont été jusqu'à présent.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal, (6 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

La nouvelle de la paix est arrivée ici le quatorze. D'après les dispositions que je vous annonçais dans ma lettre du premier, j'avais fait occuper le Limbé et j'allais occuper le quartier de l'Accul, afin d'ôter aux rebelles toute communication dans la partie du Nord, lorsque le général Christophe auprès duquel je faisais agir depuis quelque temps m'annonça qu'il était dans l'intention de se soumettre, mais qu'avant il désirait avoir une entrevue avec moi. Ce général avait sous ses ordres quinze cents hommes de troupes coloniales et quatre à cinq mille cultivateurs portant les armes. Il occupait les positions de l'Accul, du Boucan, du Mornet, du Dondon, de la Grande Rivière, des Cardinaux, de Sainte-Suzanne et du Camp le Sec. Je lui ai ordonné de se rendre au bourg du Haut du Cap. Il s'y est rendu ; et après l'assurance que je lui donnai que nous n'étions pas venus ici pour détruire la liberté, il me déclara qu'il était prêt à exécuter tous mes ordres. A l'instant je lui ordonnai de remettre toutes ses positions à nos

troupes, de réunir les siennes pour les porter là où je l'ordonnerais, et de renvoyer tous les cultivateurs et habitants qui s'étaient enfuis avec lui. Il a remis les positions. Je lui ai assigné la gorge de la Grande Rivière pour l'occuper avec ses troupes. Les cultivateurs sont en partie rentrés sur les habitations, et plus de deux mille habitants sont rentrés au Cap.

Deux jours après, le général Toussaint m'envoya son adjudant général avec une lettre, qui ne signifiait pas grand'chose, mais dans laquelle je voyais un désir bien prononcé de se rendre. Je répondis au général Toussaint que je le recevrais à soumission, mais que s'il ne se rendait pas promptement je marcherais sur lui ; qu'au demeurant il eût à m'envoyer quelqu'un de confiance pour me dire ce qu'il désirait obtenir. Il me renvoya son secrétaire particulier, avec un de ses aides de camp, en me faisant dire qu'il désirait avoir le grade de lieutenant général et un commandement particulier, que chacun de ses généraux reprit le commandement qu'il avait lors de mon entrée, et qu'il n'eût sous ses ordres que ses troupes. Je lui répondis qu'il ne serait pas employé, qu'il se retirerait sur une de ses habitations et qu'il ne pourrait pas en sortir sans ma permission, que ses généraux seraient employés ainsi que ses troupes, mais là où je le jugerais convenable, et de la manière qui me paraîtrait utile : que, quant à lui, il eut à se rendre auprès de moi au Cap, que je lui donnais ma parole d'honneur qu'après la conférence il aurait la liberté de s'en aller où il voudrait : au demeurant, que ses troupes devaient être toutes réunies et prêtes à exécuter mes ordres d'ici à quatre jours. Il n'y a que deux jours que je lui ai écrit cette dernière lettre et la corvette ne partira pas sans en avoir le résultat. En apprenant hier la nouvelle de la paix, je lui ai donné l'ordre de faire faire une salve d'artillerie sur toute sa ligne. L'ordre a été exécuté ce matin.

Si les circonstances me portent quelquefois, Citoyen Ministre, à paraître m'écarter du but de mes instructions, croyez que je ne les perds pas de vue, et que je ne cède quelque chose aux circonstances que pour les maîtriser ensuite et les faire servir à l'exécution de mon plan.



Comme mes rapports que vous faites imprimer paraissent ici dans les journaux, il est impolitique d'y rien insérer qui puisse détruire les idées de liberté et d'égalité, que tout le monde a ici à la bouche.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal, (6 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Je vous prie de m'envoyer six beaux fusils de chasse, six belles paires de pistolets et six beaux sabres. Ils me serviront à faire des cadeaux, soit dans la colonie, soit à l'extérieur.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 16 Floréal, (6 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

La paix ne pouvait pas arriver plus à propos. La marine, qui est ici, est dans un état de délabrement affligeant. Beaucoup de bâtiments ont leur coque endommagée, leur mâture et leur gréement en mauvais état, et je n'ai aucun objet de rechange en magasin. Je vois dans les rapports de l'amiral Villaret qu'il a fait sauver la mâture et le gréement du *Desaix*. J'ignore ce que ces objets sont devenus ; car ils ne se trouvent pas dans les magasins. En général la marine ne nous a rien

ou presque rien laissé, et cela n'est point étonnant, car les vaisseaux étaient très mal armés.

J'ai vu avec peine que l'amiral Villaret a payé deux mois de solde à la flotte qu'il a ramenée en France. Cela a fait un mauvais effet sur les bâtiments restant ici, que je n'étais pas en mesure de payer. Sous quinze jours je ferai partir une division forte de six ou sept bâtiments de guerre. Elle ira montrer le pavillon français aux États-Unis. Je la ferai commander par le contre-amiral Magon, auquel je donnerai des instructions. Cette mesure sera très à propos dans ce moment, où les Américains témoignent hautement leur mécontentement de ce que Saint-Domingue nous rentre, et plus encore de ce que la Louisiane nous est cédée. Cette escadre ne fera que paraître aux États-Unis, et retournera de suite en France. Cela ne retardera pas son voyage de plus de vingt jours.

Je ne garderai ici que quatre vaisseaux et huit frégates, ainsi que les corvettes et bricks que je peux avoir. Je désirerais que vous m'envoyiez encore quatre corvettes et huit petits bâtiments portant depuis six jusqu'à quatorze canons. Ces bâtiments surveilleront le cabotage et tiendront les stations qui sont en général difficiles pour les gros bâtiments.

Lorsque j'aurai reçu ces petits bâtiments, je pourrai réduire la station, eu égard au besoin que vous avez de bâtiments pour le transport des troupes, à trois vaisseaux et six frégates.

Je vous prie de m'envoyer de suite un approvisionnement en mâture, cordages, voiles et en tous les objets nécessaires à la marine. Je n'ai pas besoin de bray ni de goudron, j'en tirerai des États-Unis.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.



LV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Floréal (7 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Les officiers du génie militaire employés à l'armée de Saint-Domingue ont cru voir dans ma relation du 20 pluviôse, où je me plaignais amèrement de ce que des officiers supérieurs nommés pour servir à cette armée ne s'y étaient pas rendus, une marque de mécontentement de ma part de leurs services personnels ; cette idée n'est jamais venue à mon esprit, et à cette époque je n'aurais pu me prononcer sur leur compte, parce que n'étant pas encore entré en campagne, je n'avais pu les juger ni en bien ni en mal. Pendant la campagne, je n'ai eu qu'à me louer de la manière dont ils ont servi. Un d'entre eux, le citoyen Robert, a été tué à la Crête à Pierrot sur les bords du fossé. Un autre, le citoyen Sardin, s'est conduit avec la plus grande distinction. J'ai cru devoir l'élever au grade de chef de bataillon. Quant au citoyen Catoire, duquel je me suis plaint nominativement, j'ai su apprécier cet estimable officier à l'armée de Portugal, où il commandait le génie sous mes ordres. S'il ne s'est pas rendu plutôt à Saint-Domingue, où il est arrivé le 1<sup>er</sup> germinal, ce sont les occasions qui lui ont manqué, et en mon particulier je suis très flatté qu'il se soit rendu à son poste.

Le ministre de la Guerre m'annonce qu'il a donné ordre au général de brigade Tholozé de se rendre à Saint-Domingue. Cet officier d'ailleurs très estimable est peu propre à cause de son grand âge d'exercer à Saint-Domingue les fonctions de commandant du génie, qui exigent beaucoup d'activité. En conséquence, s'il n'était pas parti, je vous prie de contremander son départ. Le citoyen Catoire conserverait le commandement de l'arme du génie.

Je vous prie de croire, Citoyen Ministre, que quand je me suis plaint de l'arme du génie dans mon rapport, je n'ai point entendu parler de l'arme elle-même, qui a rendu les services les plus importants dans toute la guerre que nous avons eu à soutenir. Le mécontentement ne portait que sur les personnes citées.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de rendre cette lettre publique par la voie de l'impression. <sup>1</sup>

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Floréal, (7 mai 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul  
de la République Française <sup>2</sup>.

Citoyen Consul,

Dans mes lettres au ministre de la Marine, je rends compte au ministre de ma position actuelle. Elle est belle et brillante. Elle ne sera solide que lorsque vous m'aurez envoyé 12.000 hommes. Je n'ai que 13.000 hommes tout compris en ce moment. Les troupes arrivées de France ne m'ont pas donné plus de 19.000 combattants, j'ai 3.500 hommes aux hôpitaux ; le reste est mort dans les combats ou dans les hôpitaux. La mortalité est effrayante. Je perds par jour 30 à 50 hommes, j'ai pourtant bien soin de mes troupes. Mes hôpitaux vont aussi bien qu'ils peuvent aller dans un pays où je manque d'établissements et d'effets.

Tous les chefs des rebelles se sont soumis. Si je n'exécute pas encore vos instructions, c'est que le moment n'est pas arrivé. Je vais incorporer les troupes coloniales dans les miennes.

1. Une note manuscrite mise sur l'un des deux exemplaires de cette lettre qui se trouvent dans le dossier, indique que le Premier Consul a décidé que cette lettre ne serait pas publiée.

2. Lettre de la main de Leclerc.



Je renverrai à l'agriculture une grande partie des officiers et des soldats. J'organiserai une bonne gendarmerie, et lorsque le moment sera arrivé j'agirai, mais il faut que les 12.000 hommes de renfort que je vous demande soient arrivés.

Vous me recommandez de réprimer le brigandage, je le fais par ma conduite probe. J'ai acquis ici l'estime générale et sous un mois j'aurai plus de crédit sur les cultivateurs que Toussaint lui-même.

Je ne suis pas heureux en généraux. Mon aide de camp vous dira mon opinion sur chacun d'eux.

Je vous prie de défendre qu'on imprime dans les journaux de France aucunes plaisanteries sur les noirs. Cela nuit ici à mes opérations.

Je suis mécontent du citoyen Pichon. Il décrédite lui-même les traites qu'il tire sur la trésorerie, il est à la dévotion du gouvernement américain. Il croit à toutes les calomnies qu'on imprime contre nous dans les journaux américains, ne fait rien pour les démentir. Il m'écrit d'une manière inconvenante. Il a eu la lâcheté de laisser condamner à 100 piastres d'amende le capitaine du cutter *la Terreur*, parce qu'il avait lui-même arrêté à terre un de ses matelots déserteur. Il n'a point craint d'approuver un état de dépenses de 28.000 francs pour le même bâtiment auquel 800 francs auraient suffi. Cet état a paru si exorbitant au capitaine qu'il a refusé de le signer.

Il faut que vous me fassiez passer ici des fonds ou des traites sur la Havane. Quelque économie que j'emploie, ma dépense est très lourde.

Vous avez besoin de vous occuper de la marine, elle est bien malade. La manière dont on arme les bâtiments en Europe est abominable. Les vivres donnés aux équipages sont généralement mauvais, vos capitaines sont en général des marchands.

J'ignore si vous enverrez l'amiral Villaret à la Martinique; je vous déclare qu'il ne convient nullement à ce commandement. Soyez sûr qu'aussitôt que vous en aurez pris possession, vous aurez des insurrections à y apaiser et il est le dernier homme en état de le faire. Le général Richepanse y conviendra bien.

Dans mes lettres au ministre de la Marine, j'ai détaillé les motifs qui m'ont décidé à y envoyer le général Boudet. Je désire que vous les approuviez et je ne doute pas que vous le fassiez en vous reportant au temps où j'ai donné cet ordre. Le général Boudet convient pour reprendre l'île. Ce sont ses amis et ses parents qui ont fait le mouvement. Mais le général Richepanse ne doit point s'y rendre. C'est un homme qui aime beaucoup l'argent et d'ailleurs il est sans caractère et sans connaissances.

Je ne m'occupe point ici de ma fortune, je ne le pourrais faire qu'au détriment de ma réputation et de ma mission. Vous avez un moyen de me mettre à mon aise pour toujours. Concédez-moi à titre de récompense l'île de la Gonave, elle me donnera 200.000 francs de rente pendant 8 ans par le produit que je tirerai des bois et après elle ne me donnera plus grand'chose.

Si ce don n'entre pas dans vos calculs, regardez ma demande comme non avenue, je n'en servirai pas avec moins de zèle et de probité. Je suis toujours trop heureux quand j'essaie de mériter votre considération et quand je vous aurai prouvé que je pouvais être utile à mon pays.

Croyez, Citoyen Consul, que vous avez en moi le plus grand admirateur de vos nobles travaux, et que maintenant que je suis chargé de diriger une machine pénible pour moi, j'apprécie plus que jamais le dévouement avec lequel vous vous occupez constamment d'assurer le bonheur de mon pays sans faire attention aux intrigants qui, jaloux de votre gloire, seraient écrasés s'ils avaient à supporter un seul jour le fardeau que vous soutenez glorieusement depuis tant d'années.

Ma santé n'est pas bonne, le climat ne permet pas de travailler beaucoup, et si je ne travaille pas constamment, je n'arriverai pas au but que je me suis proposé.

Sous six mois, la colonie sera en état, si sous deux ou trois j'ai reçu les renforts que je vous demande ; alors je profiterai de la permission que vous m'avez donnée de retourner en France, lorsque j'aurai fini. Soyez sûr que je ne quitterai que lorsque tout sera en état. Je ne vois personne plus propre à



me remplacer que le général Rochambeau. C'est un homme honnête, un bon militaire ; il n'aime pas le noir.

Madame Leclerc se porte bien, elle est au Port Républicain, elle reviendra sous peu de jours, je l'y ai envoyée parce qu'elle n'était pas logée ici. Votre neveu se porte bien.

L'activité avec laquelle on répare le Cap est inimaginable. Vous connaissez ma pensée sur l'amiral Villaret. Le général Ganthaume vous aura remis ma lettre, il est impossible de m'avoir plus mal servi qu'il ne l'a fait. C'est un pauvre homme ; il était bien digne de figurer parmi les fructidoriens.

Recevez l'assurance de mon attachement respectueux, Citoyen Consul.

LECLERC.

LVII

*18 Floréal, (8 mai 1082).*

Au Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur de vous envoyer un lamentin qui a été pris dans les parages de Caracole. J'ai cru que ce monstre ne déparerait pas le cabinet d'Histoire naturelle. Il a dix pieds de long sur sept à huit de diamètre. C'est le même animal qui dans Buffon est appelé le petit lamentin des Antilles.

J'ai mangé de sa chair accommodée de toutes les manières. Il a absolument le même goût que le bœuf.

Mon aide de camp, le citoyen Brugère, a ordre de le déposer chez le préfet maritime où il abordera.

Je vous prie, Citoyen Ministre, de m'envoyer deux botanistes instruits. Les richesses que possède la colonie de Saint-Domingue en plantes médicinales sont incalculables. Je vous prie de m'envoyer un ou deux minéralogistes.

Je vous prie de m'envoyer deux ou trois mécaniciens instruits. Ils pourront être d'un grand secours dans la colonie pour la construction des mines<sup>1</sup>.

1. *Archives du Ministère de la Guerre*, Copie de lettres du général Leclerc, p. 115.

LVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 18 Floréal (8 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Aussitôt la réception de vos dépêches, qui m'annonçaient la possibilité d'une rupture avec l'Angleterre, j'ai cru devoir me mettre en mesure sur tous les points. En conséquence, d'après les dépêches que j'avais reçues des chefs des rebelles de la Guadeloupe, qui me priaient instamment d'envoyer le général Boudet pour les commander, j'ai donné au général Boudet l'ordre d'aller prendre possession de la Guadeloupe.

Vous trouverez ci-joint copie des ordres que j'ai donnés au général Boudet, de la lettre que j'ai écrite au contre-amiral Lacrosse, et de ma réponse à la lettre des rebelles.

Voici quels ont été les motifs de ma conduite ; je désire qu'ils aient l'approbation du gouvernement.

Ou le Gouvernement français, d'après les rapports que je lui avais envoyés sur ma position, enverrait directement à Saint-Domingue les secours qu'il destinait pour la Guadeloupe, ou il les enverrait à la Guadeloupe. Dans le premier cas, je rendais la Guadeloupe à la France, sans coup férir, d'après les présomptions que j'avais que le général Boudet y serait bien reçu ; et dans le cas de la guerre avec l'Angleterre, j'étais maître de ce point important. Dans le second cas j'évitais l'incendie de la colonie de la Guadeloupe, qui aurait pu avoir lieu, si on s'y était présenté hostilement ; sans promettre rien aux chefs des rebelles, je leur fournissais une occasion de réclamer l'indulgence du Gouvernement français, et je faisais recevoir les troupes aux ordres du général Richepanse vingt-quatre heures après leur arrivée à la Guadeloupe. Il lui restait la faculté d'exécuter à la lettre les instructions du Gouvernement.



Je désire connaître l'opinion du Gouvernement français sur ma conduite, dans cette circonstance.

J'ai l'honneur de vous saluer. LECLERC.

LIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 18 Floréal, (8 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Le général Toussaint s'est rendu ici. Il en est reparti parfaitement content de moi et prêt à exécuter tous mes ordres. Je crois qu'il les exécutera, parce qu'il est persuadé que s'il ne les exécutait pas, je l'en ferais repentir. Il faut que je lui aie inspiré une grande confiance, puisqu'il a couché au quartier général d'un de mes généraux et qu'il n'avait avec lui que quelques hommes. Je ne perds pas un instant pour rétablir la tranquillité et n'avoir rien à craindre dans la colonie de qui que ce soit.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 18 Floréal (8 mai 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

Les maladies font des ravages effrayants dans l'armée que je commande. Vous en serez convaincu, quand vous jetterez les yeux sur l'état de situation ci-joint de l'armée. Vous verrez, que l'armée, que vous avez calculé être de vingt mille hommes,

est réduite en ce moment à douze mille, puisque les treize cents canonniers de marine portés sur mon état ont été débarqués, et ne faisaient nullement partie des vingt mille hommes que vous comptiez que j'avais. J'ai dans ce moment-ci trois mille six cents hommes aux hôpitaux. Depuis environ quinze jours, je perds depuis trente jusqu'à cinquante hommes par jour dans la colonie et il n'y a pas de jour où il ne m'entre de deux cents à deux cent cinquante hommes à l'hôpital, tandis qu'il n'en sort pas plus de cinquante. Mes hôpitaux sont encombrés. J'y donne tous mes soins. Mais faites attention, que je suis arrivé dans une colonie dont les principaux établissements ont été brûlés, que mes effets d'hôpitaux sont tous restés en arrière, que les garnisons que j'ai dans les villes souffrent beaucoup, parce qu'il n'y a pas de casernes, que les soldats manquent de hamaes, la marine les ayant remportés presque tous. Si mes hommes tombent malades, ce n'est pas faute d'être bien nourris, car la composition de la ration est excellente. Je leur donne du pain qui est très bon. Sur trois distributions de viande, je leur en donne une de viande fraîche, une de lard, et une de viande salée. Je leur donne deux onces de riz et la demi-bouteille de vin par jour. Il est impossible de mieux nourrir des troupes à Saint-Domingue. Aux hôpitaux les soldats reçoivent de bons aliments. Les officiers de santé servent avec beaucoup de zèle. Mais faute d'emplacement et faute d'effets les malades sont encombrés.

Donnez ordre, Citoyen Ministre, qu'on nous envoie des effets d'hôpitaux. Car à l'heure où je vous écris, nous n'en avons pas encore reçu. Cette consommation d'hommes est vraiment effrayante et on m'assure qu'elle ne fera qu'augmenter.

Pour être maître de Saint-Domingue, j'ai besoin de vingt-cinq mille Européens sous les armes. Vous voyez que je n'en ai que la moitié. Il n'y a pas un instant à perdre pour m'envoyer des renforts, quelle que soit ma position actuelle.

On m'annonce l'arrivée de troupes dans laquelle se trouve la 77<sup>e</sup>. C'est un bien mauvais calcul, que de m'envoyer des troupes de nouvelle formation. J'ai reçu déjà ici la 71<sup>e</sup>. Elle perd deux hommes sur un que perdent les autres demi-brigades.



Vous m'envoyez la 77<sup>e</sup>. Il en sera de même. Ne m'envoyez jamais de recrues qui n'aient pas connu les fatigues de la guerre. Ce serait autant d'hommes perdus. Envoyez-nous encore cinquante officiers de santé, car il nous en meurt beaucoup.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXI

ÉTAT DE SITUATION  
DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE

Division Hardy :	11 <sup>e</sup> demi-brigade.....	1.100 hommes
	76 <sup>e</sup> .....	450 »
	28 <sup>e</sup> .....	350 »
	7 <sup>o</sup> .....	1.200 »
	98 <sup>e</sup> .....	500 »
Division Desfourneaux :	31 <sup>e</sup> demi-brigade.....	800 »
	30 <sup>e</sup> .....	417 »
	38 <sup>o</sup> .....	503 »
	Bataillon allemand.....	617 »
Division Rochambeau :	Légion expéditionnaire...	1.100 »
	5 <sup>e</sup> légère.....	685 »
	71 <sup>e</sup> de ligne.....	401 »
	79 <sup>e</sup> .....	398 »
Division Boudet :	68 <sup>e</sup> .....	500 »
	56 <sup>e</sup> .....	250 »
	15 <sup>e</sup> légère.....	315 »
	90 <sup>e</sup> .....	457 »
	Légion de la Loire.....	750 »
Artillerie de marine.....		1.300 »
Artillerie.....		734 »
Sapeurs.....		131 »
Garde à pied du général en chef.....		400 »
Garde à cheval du général en chef.....		450 »
TOTAL.....		13.808

OBSERVATION. — La partie espagnole est occupée par 300 hommes de la 11<sup>e</sup> et 500 de la légion expéditionnaire, compris dans cet état.

LECLERC.

LXII

*Le 19 Floréal, (9 mai 1802).*

Au Ministre de la Guerre.

Je renvoie le chef de brigade Langlet, non pas que je sois mécontent de lui, mais parce que ce brave, eu égard à son grand âge, est véritablement incapable de supporter les fatigues du climat. Je vous prie de bien traiter ce militaire respectable qui compte de longs services.<sup>1</sup>

LXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine  
et des Colonies.

Citoyen Ministre,

L'armée de Saint-Domingue vient de perdre le général Hardy. Ce général avait fait avec beaucoup de distinction la campagne contre les rebelles. Je vous prie de demander au Premier Consul l'admission d'un de ses fils au prytanée.

J'ai perdu aussi le général Ledoyen, inspecteur aux revues, mort par suite du travail excessif auquel il n'a cessé de se livrer pour mettre en règle la comptabilité de l'armée. Le général Ledoyen laisse un neveu (Charles-François Mongrolle), dont je vous prie de solliciter du Premier Consul l'admission au prytanée.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

1. *Archives du Ministère de la Guerre*, B<sup>7</sup> \* 26. Copie de lettres du général Leclerc, p. 119.



LXIV

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Voici l'état des personnes marquantes que la mort a enlevé depuis mon dernier courrier.

Le général de division Hardy.

Le général Ledoyen, inspecteur aux revues.

Le général de brigade Clément.

L'adjudant-commandant Perrin.

L'adjudant-commandant Isard.

J'ai perdu le citoyen Desperroux, commissaire de justice ; je suis embarrassé pour le remplacer ici ; je désirerais que vous lui envoyiez un successeur de France.

J'ai perdu le citoyen Catoire, chef de brigade du génie, le citoyen Sardins, chef de bataillon, et cinq autres officiers de cette arme.

Au moment où je vous écris, beaucoup d'officiers généraux ou supérieurs sont malades. Sur 16 personnes qui existaient dans la maison du général Hardy, 13 sont mortes.

Tous les secrétaires du général Ledoyen sont morts avec lui.

Une association de négociants de Bordeaux était venue s'établir au Cap. Sept personnes composaient cette maison, toutes les sept sont mortes en huit jours.

J'ai ordonné au conseil de santé de me faire un rapport sur cette maladie ; d'après leur rapport, il paraît que cette maladie est celle qu'on appelle fièvre jaune ou maladie de Siam ; que cette maladie règne tous les ans dans les Antilles à l'époque du passage du soleil dans cet hémisphère, mais qu'elle a au Cap plus d'intensité qu'à l'ordinaire, à cause des miasmes qui s'exhalent des maisons incendiées.

Cette maladie s'annonce sur quelques personnes par des signes indicateurs, qui sont ou de légers maux de tête, ou des

douleurs d'entrailles ou le frisson. Chez d'autres, elle les altère tout d'un coup ; mais on ne cite pas un cinquième de malades qui aient échappé à la mort.

Cette maladie attaque tout autant celui qui est dans l'aisance et qui se traite bien que ceux auxquels les facultés ne permettent pas de prendre les soins nécessaires à leur santé.

Je ne vous envoie pas le rapport que le conseil de santé m'a fait à cet égard, parce que je n'en suis pas content.

Je dois vous dire que la mortalité des autres villes de la colonie n'est point en proportion de celle du Cap, et que cette maladie n'est point contagieuse.

Je vous prie de donner des ordres pour qu'il me soit envoyé cinquante officiers de santé ; la mort en enlève beaucoup.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état des morts de la 3<sup>e</sup> décade de floréal et de la première décade de prairial aux seuls hôpitaux de la ville du Cap, ce qui fait à peu près le quart des établissements de la colonie en ce genre. Beaucoup d'officiers et d'employés, qui sont morts chez eux, ne sont point compris dans ces états.

Le mois de germinal m'a coûté 1.200 hommes dans les hôpitaux ; le mois de floréal m'en a coûté 1.800, et je crains bien que celui-ci ne m'en coûte 2.000 ; cette mortalité durera encore pendant trois mois.

Je n'ai, au plus, que 10.000 Européens présents sous les armes, dans ce moment.

Ma position devient tous les jours plus mauvaise, Citoyen Ministre, par l'abandon où me laisse le Gouvernement.



Quand je suis parti de France, mes instructions portaient que je recevrais, chaque mois, des renforts de 2 et 3.000 hommes. Il y a six mois que je suis parti de Brest, et je n'ai encore reçu que 700 hommes de renfort, encore me manque-t-il 500 hommes de la 11<sup>e</sup>, et autant de la 28<sup>e</sup> légère, et j'ai envoyé 200 hommes à la Guadeloupe, ce qui fait un déficit de 1.200 hommes remplacés par 700.

J'ai calculé mes opérations, Citoyen Ministre, sur les secours que vous deviez m'envoyer. Je me suis trompé. Chaque jour les noirs reprennent de l'audace. Je ne suis pas assez fort pour ordonner le désarmement ni les mesures nécessaires. Si la guerre recommence ici, ce qui est possible, ce ne sera pas ma faute, à moi qui ai fait plus que mes forces physiques ne me permettaient ; ce sera la faute du Gouvernement qui ne sera pas venu à mon secours. Quant à moi, je continuerai à servir toujours avec le même zèle, mais je ne puis pas répondre de réussir toujours.

Vous m'annoncez des troupes de Brest et de Toulon. J'interroge les bâtiments arrivant de ces ports, et rien n'est prêt.

Les effets d'hôpitaux de l'armée sont encore à Brest, et je n'ai pas même la nouvelle de leur départ.

Je vous ai fait connaître mes besoins en argent, et vous ne m'annoncez rien.

Ne croyez point, Citoyen Ministre, si j'écris de cette manière, que je voie ma position en noir ; mais, comme je sais l'importance de Saint-Domingue pour la France, je vois avec chagrin que depuis deux mois je suis dans l'impossibilité de rien faire faute de troupes, et sachez que ne pas faire ici c'est mal faire.

Si depuis deux mois j'avais reçu les renforts que je devais recevoir, à présent Saint-Domingue serait à nous.

Chaque jour que vous retardez l'arrivée des renforts à Saint-Domingue, vous retardez la restauration de la colonie, et vous compromettez sa possession pour la République.

Ce n'est pas 3.000 hommes qu'il faut m'envoyer ici, c'est 10.000 hommes qu'il me faut à la fois, pour atterrir tous les rebelles.

Vous pouvez d'ailleurs faire passer par Saint-Domingue

toutes les troupes destinées à occuper les Antilles, je les enverrai à leur destination, aussitôt que je n'en aurai plus besoin.

Il faut m'envoyer de l'argent. Je vous ai fait connaître l'état de mes besoins.

Vous m'avez annoncé des effets d'habillement, je n'ai rien reçu.

Je n'ai point pu vous écrire par la *Vertu*. J'étais malade. Aujourd'hui je me porte un peu mieux, mais ma santé est extrêmement affaiblie, et en supposant que la mort me respecte, il n'en est pas moins vrai que je traînerai ici une existence languissante. Il faut que le Gouvernement pense à m'envoyer ici un successeur. Différentes raisons s'opposent à ce que les généraux qui sont sous mes ordres puissent me remplacer avantageusement ici pour la République.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## LXVI

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vois par votre correspondance que votre intention est de proposer au Premier Consul un règlement sur la solde et le traitement de l'armée à Saint-Domingue. Mon opinion est que l'armée ne saurait être trop bien nourrie dans un climat où le pays est aussi malsain ; en conséquence j'ai composé les rations de la manière suivante : 24 onces de pain ou 18 onces de biscuit.

Sur trois distributions de viande, une de 8 onces de viande fraîche, une de bœuf salé de 6 onces, et une de lard salé de 6 onces, 2 onces de riz, une demi-bouteille de vin. Cette ration ainsi composée me coûtera 1 f. 10<sup>s</sup> environ.

Les employés de mon administration sont des fripons ;



pour me débarrasser de leur brigandage, je ne vois pas d'autre moyen que de donner à l'entreprise le service des vivres ; à dater du premier vendémiaire, je ne manquerai pas ici d'hommes qui entreprendront.

Il est impossible que l'officier puisse exister avec sa solde et ses rations ; je m'en suis tellement convaincu, que j'ai arrêté, pour le favoriser, que ses rations lui seraient remboursées à raison de 2 f. 10 s. chacune.

Le service des hôpitaux va très mal, et, à cet égard, j'ai à me plaindre de la Marine de Brest, qui a les effets d'hôpitaux destinés à mon armée et qui ne me les a pas encore envoyés. Je vais aussi donner ce service à l'entreprise, à dater du premier vendémiaire. Je pense que je trouverai des entrepreneurs à raison de 3 francs pour le soldat, et 6 francs pour l'officier.

Vous me parlez, Citoyen Ministre, de ne point accorder de rations multiples ; je sens comme vous combien cela serait avantageux pour l'Etat, mais pour ne point accorder ces rations, il faudrait avoir assez de troupes pour ne garder de troupes coloniales que ce qui est convenable, et je vous ai marqué que je n'étais pas dans cette position. Il y a ici 15 épau-letiers par paroisse que je suis obligé de garder encore. L'abandon dans lequel vous me laissez est cause que je suis dans une situation aussi onéreuse que l'état de guerre, et qui est bien loin de ressembler à celui de paix.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## LXVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser une copie de la lettre que j'écris au citoyen Pichon. J'ai demandé au ministre des Rela-

tions extérieures son remplacement ; j'en ai déduit les motifs dans la lettre que je lui écris.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXVIII

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 17 Prairial, (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Citoyen Pichon,  
Commissaire général des relations  
extérieures aux États-Unis.

Je vous prévienne, Citoyen, que j'ai écrit au Gouvernement français que je ne voulais plus correspondre avec vous. Si vous vous donnez la peine de relire vos lettres, dans lesquelles vous ne cessez d'accréditer les bruits calomnieux répandus par les Américains sur l'armée de Saint-Domingue, et si vous réfléchissez au ton peu décent de votre correspondance avec moi, vous ne serez point étonné de cette disposition.

J'envoie au ministre de la Marine copie de la lettre que je vous écris.

LECLERC.

LXIX

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 17 Prairial (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous renvoie la nomination de l'amiral Villaret à la place de capitaine général de la Martinique.

J'ai été bien étonné de voir dans les journaux les relations

1. Jointe à la lettre du 17 Prairial au ministre de la Marine.



que l'amiral Villaret vous a adressées sur l'expédition de Saint-Domingue, et je n'ai point été le seul. La vérité est que du moment où l'armée a mis pied à terre, l'amiral n'avait rien à ordonner et qu'il est resté à son bord.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXX

*Le 17 Prairial, (6 juin 1802).*

Au Préfet Maritime de Brest.

Vous m'annoncez à plusieurs reprises, Citoyen Préfet, les effets d'hôpitaux de l'armée, rien ne m'est encore arrivé. Je vous prie de donner des ordres pour qu'il soit freté un bâtiment pour me les envoyer de suite. La mortalité est effrayante, les moyens sont nuls.

Je vous ferai passer incessamment un reçu du payeur-général à Saint-Domingue pour une somme égale à celle dont je suis débiteur à Brest et je vous prierai de terminer ce compte.

J'ai reçu deux sabres et un fusil d'honneur pour la 5<sup>e</sup> demi-brigade légère.

Je me plains amèrement au Gouvernement de ce qu'il n'envoie pas les troupes qu'il m'avait promises. Pour peu que le Gouvernement continue à envisager ma position avec indifférence, comme il le paraît par le peu de renforts que j'ai reçus, ma position très bonne deviendra mauvaise.<sup>1</sup>

LXXI

*Le 17 Prairial, (6 juin 1802).*

Au Ministre du Trésor public.

J'ai reçu la lettre où vous témoignez le désir de séparer la place de payeur de la colonie d'avec celui de l'armée. Je ne

1. *Arch. du Ministère de la Guerre*, B 7 \* 26, Copie de lettres du général Leclerc, p. 99.

vois pas la nécessité d'avoir deux payeurs. Un seul suffit dans ce moment et j'ai pensé que cet unique payeur devait être le citoyen Lonchamp parce qu'il a ma confiance. Je ne connais pas le citoyen Bizouard, mais il jouit d'une assez bonne réputation dans la colonie.

J'ai demandé au Premier Consul qu'il m'envoyât le citoyen Mesny comme receveur général. Je vous prie de me l'envoyer de suite, car le citoyen Bizouard ayant donné sa démission je ne puis pas le charger de ce service. Jusqu'à présent il ne m'a pas été possible d'établir dans les recettes et dépenses tout l'ordre désirable, mais à compter du 1<sup>er</sup> messidor aucun paiement ne sera plus fait qu'en vertu de crédit ouvert. On travaille dans ce moment à régulariser la comptabilité depuis l'arrivée de l'armée à Saint-Domingue.

Vous me parlez, Citoyen Ministre, d'ordre dans votre lettre, mais vous ne me parlez point de fonds, j'en ai pourtant bien besoin <sup>1</sup>.

## LXXII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Prairial, (6 juin 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul de  
la République Française.

Citoyen Consul,

Ma position devient plus mauvaise de jour en jour. Les maladies m'enlèvent des hommes. Je vous prie de vous faire représenter la lettre que j'écris à cet égard au ministre de la Marine.

Toussaint est de mauvaise foi, comme je m'y étais bien attendu ; mais j'ai retiré de sa soumission le but que j'en attendais, qui était de détacher de lui Dessalines et Christophe avec leurs troupes.

Je vais ordonner son arrestation et je crois pouvoir compter assez sur Dessalines, de l'esprit duquel je me suis rendu maître,

1. *Arch. du Ministère de la Guerre*, B 7 \* 26. Copie de lettres du général Leclerc, p. 99.



pour le charger d'aller arrêter Toussaint. Je crois ne pas le manquer, mais si je venais à le manquer, je le ferais poursuivre par Christophe et Dessalines. La saison ne nous permet pas de faire la guerre avec les Européens, et je pourrai me servir encore des noirs avec avantage. Ce qui me fait prendre cette résolution, Citoyen Consul, c'est que j'ai besoin de relever dans la colonie l'idée de mes forces par quelque acte de vigueur. Je le soutiendrai bien dans le premier moment, mais si je n'ai pas reçu des renforts ma position deviendrait mauvaise.

Je compte, aussitôt que j'aurai reçu 4.000 hommes que je ferai passer pour 6.000, faire opérer le désarmement des cultivateurs par les généraux noirs. Ces mesures sont toujours subordonnées à celles que je serai obligé de prendre, soit après l'arrestation de Toussaint, soit après l'avoir manqué.

Ne soyez pas étonné si je dis qu'il soit possible qu'il soit manqué. Depuis 15 jours cet homme est extrêmement méfiant. Ce n'est point que j'aie donné de prise à sa méfiance, mais il regrette le pouvoir et ses regrets s'exhalent fréquemment et lui font naître l'idée de renouveler son parti.

Par la conduite que j'ai tenue à l'égard des siens, il lui restera fort peu de partisans. Aussitôt que je me serai assuré de sa personne, je le ferai partir pour la Corse et je donnerai ordre qu'il soit enfermé dans un des châteaux de cette île. C'est là que j'enverrai une grande partie de ceux dont je voudrai me défaire. J'en fais partir aujourd'hui une cinquantaine sur la *Muiron*. J'écris au citoyen Miot qu'il peut les employer aux travaux publics. Je n'envoie que les hommes qui peuvent être dangereux à la colonie.

Je suis très mécontent des relations de l'amiral Villaret. Comment se peut-il qu'un homme qui s'est si mal conduit ici, puisse faire des relations aussi pompeuses dans lesquelles il a l'air d'avoir tout fait ?

L'amiral Villaret n'est certainement pas propre, par la faiblesse de son caractère, à aller commander à la Martinique, où il y aura des révoltes. Vous aurez occasion de vous en convaincre, Citoyen Consul.

J'ai perdu le général Hardy. C'était un officier très médiocre



COMBAT A SAINT-DOMINGUE  
*d'après un dessin de Raffet gravé par Frilley*





et qui ne pensait qu'à l'argent, mais comme il n'a pas eu beaucoup le temps d'en faire, je demande une place au prytanée pour l'un de ses enfants.

J'ai perdu le général Ledoyen, inspecteur aux revues. C'était un brave homme. Il laisse un neveu pour lequel je demande au ministre de la Marine une place au prytanée.

J'ai perdu le général de brigade Clément. Je n'ai pas eu le temps de le connaître.

J'ai perdu le citoyen Catoire, commandant du génie ; c'était un brave homme, mais peu actif.

On m'annonce le général de brigade Tholozé. C'est un vieillard de 64 ans, qui est peu propre au service de Saint-Domingue. Que ne m'envoie-t-on le général Bertrand et des officiers de génie qui aient fait la campagne d'Égypte ? Presque tous ceux que j'ai ici n'ont pas fait la guerre. Comme tout se fait par cabale dans cette arme, je sais que le comité du génie n'a pas voulu que le général Bertrand vint ici, moi je vous le demande.

J'ai perdu les adjudants commandants Perrin et Izard.

J'ai perdu le citoyen Tourné que vous m'aviez donné et deux autres de mes aides de camp.

C'est au milieu de ces ravages de la mort que le ministre de la Guerre refuse de confirmer quelques nominations que j'ai faites de commissaires des guerres ou d'inspecteur aux revues. Je suis bien forcé de nommer aux emplois quand ceux qui les remplissent meurent.

Le ministre m'envoie, en officiers, le rebut de l'armée française, il m'en a envoyé plus de 150. Je m'en suis déjà plaint à lui, mais il continue toujours. C'est une très bonne manière, pour lui, de se débarrasser des traitements de réforme, mais c'en est une très mauvaise pour la colonie. Comment peut-on penser à envoyer des hommes qui ont été renvoyés de leur corps par défaut de moralité ou de capacité, pour être employés comme commandants de place ou officiers de gendarmerie, dans un pays où on ne connaît pas d'autre dieu que l'argent.

Je vous prie de donner des ordres, Citoyen Consul, pour que dix mille hommes me soient envoyés de suite.



Ma santé a été très chancelante ; elle est un peu meilleure, mais le climat m'est extrêmement contraire. Tout ce que je désire, c'est de pouvoir y rester jusque vers le mois de ventôse prochain. J'espère, à cette époque, avoir assez avancé mon ouvrage pour le laisser à mon successeur sans aucune inquiétude. Je vous prierai, Citoyen Consul, si cela ne contrarie pas vos vues de m'envoyer les généraux Béliard et Reignier ; ils serviraient à remplacer les généraux Desfourneaux et Rochambeau qui, tous les deux, ayant servi dans la colonie avant moi, ne sont pas propres à y faire le bien. Je suis très content, sous le point de vue militaire, du général Rochambeau. Il est impossible de voir un homme plus nul et ayant moins de capacité que le général Desfourneaux qui, d'ailleurs, est animé des meilleures intentions.

J'ai écrit au ministre des Relations extérieures pour le prévenir qu'il m'était impossible de correspondre avec le citoyen Pichon. C'est un fripon qui se fait donner de l'argent par chaque marché qu'il passe pour le service de l'armée et j'ai été obligé de déclarer que je n'en reconnaitrais plus aucun. C'est un misérable qui accrédite tous les bruits calomnieux qui ont été répandus contre l'armée de Saint-Domingue. Sa correspondance avec moi est on ne peut plus indécente. Vous pouvez vous faire représenter la lettre que j'écris à son sujet au ministre des Relations extérieures, où je demande son changement, parce que jamais un pareil homme ne fera considérer la nation française.

Le commissaire de justice Desperroux vient de mourir.

Le citoyen Bénézech est malade, mais il s'en tirera.

Croyez, Citoyen Consul, que si je vous demande des récompenses pour l'armée de Saint-Domingue, elle les a méritées de toutes les manières. Malgré les ravages que la mort a fait ici, il n'y a pas de découragement dans l'armée.

Le général Richepanse est maître de la Guadeloupe. Le général Magon est chargé, de ma part, de vous remettre cette lettre. Il connaît un peu la colonie, et pourra répondre aux questions que vous lui ferez.

Je vous prie d'agréer l'assurance du respectueux attachement avec lequel je suis, Citoyen Consul,

LECLERC.

P. S. <sup>1</sup>—Citoyen Consul, votre sœur et votre neveu se portent bien. Ils sont à la Tortue. Demain je commence l'organisation de la colonie, mais je serai obligé de le faire un peu à la hussarde. Je ne ferai qu'un provisoire dont je serai le premier à vous indiquer les vices que j'aurai reconnus, mais je n'ai pas assez de temps pour travailler et je ne puis laisser plus longtemps la colonie dans l'anarchie.

LECLERC.

### LXXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 18 Prairial (7 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je suis dans ce moment sans argent. J'avais compté sur dix-huit cent mille francs que j'avais demandés à la Havane. J'apprends à l'instant qu'on me les refuse. Je n'ai pas 500.000 francs à ma disposition, et je ne sais comment faire pour mon service courant. Je vous prie de ne pas perdre de vue ma position critique.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

### LXXIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 18 Prairial (7 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai reçu les brevets d'honneur accordés par le Premier Consul aux citoyens Allard, capitaine, Sarlat, lieutenant, et

1. Post-scriptum de la main de Leclerc.



Ricard, caporal à la 5<sup>e</sup> légère ; mais je n'ai pas reçu celui que vous m'annonciez par votre lettre du 27 ventôse pour le citoyen Rapatel, aide de camp du général Brunet. Je vous prie de me l'adresser.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 19 Prairial (8 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine,

Citoyen Ministre,

La colonie vient de perdre le citoyen Desperroux, commissaire de justice. Le général Magon désire que cette place soit donnée à son frère qui a rempli anciennement des places de magistrature. Je saisirai avec plaisir cette occasion de faire ce qui sera agréable au général Magon si son frère réunit d'ailleurs les qualités nécessaires pour occuper cette place importante.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 22 Prairial (11 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Si le Premier Consul veut avoir une armée à Saint-Domingue, au mois d'octobre, il faut qu'il la fasse partir des ports de France, car les ravages de la maladie sont ici au delà de toute expression. Les pertes que nous faisons en officiers et employés d'administration, sont hors de toute proportion avec celles que la troupe éprouve. Il ne se passe pas un jour sans qu'on ne m'annonce la mort de quelqu'un dont je dois regretter amèrement la perte.

Je suis dans ce moment occupé à donner une organisation à la colonie. Avant que ce travail fut commencé, j'ai perdu le commissaire de justice, le citoyen Desperroux, qui n'a laissé que des notes très imparfaites sur les bases dont j'étais convenu avec lui. Je n'ai ici personne qui puisse le remplacer. Envoyez-moi un commissaire de justice. Le général Magon m'a parlé en faveur de son frère, qui était conseiller au parlement de Rennes. Si les renseignements qui vous seront fournis par le ministre de la Justice lui sont favorables, je vous prie de me l'envoyer.

Je suis à la veille de faire encore une perte plus sensible. On m'annonce que le citoyen Bénézech ne passera pas la journée. Ce magistrat estimable, qui gagne beaucoup à être connu, me manque au moment où j'organisais l'administration de la colonie.

Sa perte est fâcheuse pour moi : dans ce moment, elle va me donner un surcroît de travail dont je n'ai pas besoin. L'homme ne peut pas beaucoup travailler ici sans exposer ses jours. Depuis que je suis dans ce pays, j'ai été plusieurs fois très bas, pour avoir trop travaillé. Il faut que le Gouvernement pense sérieusement à m'envoyer un successeur. Il est de toute impossibilité que je puisse rester ici plus de six mois. Je compte à cette époque remettre la colonie débarrassée de l'état de guerre à celui qui sera désigné pour me remplacer. Ma santé est si pitoyable que je m'estimerai très heureux si je puis gagner ce temps.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 22 Prairial (11 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Il faut que vous m'envoyiez quatre-vingts officiers de santé. La maladie emporte tous les miens ; mais envoyez-moi des



officiers de santé courageux, qui aient fait le service dans les colonies, ou qui, au moins, aient servi constamment aux armées.

Voilà plus de 25 officiers d'artillerie que je perds. Le général commandant l'artillerie m'a prévenu ce matin qu'à défaut d'officiers d'artillerie présentement au Cap, il a été obligé de prendre un officier du train pour porter des ordres. Il faut m'envoyer 40 officiers de cette arme.

Quant aux officiers du génie, il y en a beaucoup de morts, et le reste est au lit.

Vous voyez que les demandes que je vous faisais n'étaient pas exagérées. Envoyez-moi le général Bertrand pour commander le génie ; ce général s'est acclimaté en Égypte.

Indépendamment des officiers dont je vous ai annoncé la mort dans ma dernière lettre du 19, je viens de perdre l'adjudant-commandant Dampierre, que j'avais nommé général de brigade, l'adjudant-commandant Gravet, et, au moment où je vous parle, il est probable que le citoyen Bénézech n'existe plus.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## LXXVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 22 Prairial (11 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous ai instruit par une de mes dernières dépêches du pardon que j'avais bien voulu accorder au général Toussaint. Cet homme ambitieux, depuis le moment que je lui ai pardonné, n'a cessé de conspirer sourdement. S'il s'était rendu, c'est que les généraux Christophe et Dessalines lui avaient signifié qu'ils voyaient bien qu'il les avait trompés et qu'ils étaient décidés à ne plus faire la guerre ; mais se voyant abandonné d'eux, il cherchait à organiser parmi les cultiva-

teurs une insurrection pour les faire lever en masse. Les rapports, qui me sont parvenus, par tous les généraux, même de la part du général Dessalines, sur la conduite qu'il a tenue depuis sa soumission, ne me laissent aucun doute à cet égard. J'ai intercepté des lettres qu'il écrivait à un nommé Fontaine qui était son agent au Cap. Ces lettres prouvent sans réplique qu'il conspirait et voulait reprendre son ancienne influence dans la colonie. Il attendait l'effet des maladies sur l'armée.

Dans ces circonstances, je n'ai point dû lui laisser le temps de consommer des projets criminels. J'ai ordonné de le faire arrêter ; la chose n'était pas facile, cependant elle a réussi, par les bonnes dispositions du général de division Brunet que j'en avais chargé, et par le zèle et le dévouement du citoyen Ferrari, mon aide de camp, chef d'escadron.

J'envoie en France, avec toute sa famille, cet homme si<sup>1</sup> profondément perfide, qui avec tant d'hypocrisie nous a fait tant de mal. Le Gouvernement verra ce qu'il doit en faire.

L'arrestation du général Toussaint a produit des rassemblements. Deux chefs d'insurgés sont déjà arrêtés. J'ai ordonné de les faire fusiller.

J'ai ôté aux noirs leur point de rassemblement, mais je suis bien faible et ce n'est que par une force morale extraordinaire que je supplée à mes forces physiques. De grâce, envoyez-moi des forces. Sans cela je ne puis entreprendre le désarmement, je ne suis pas maître de la colonie.

Envoyez-moi de l'argent. Je suis dans une pénurie extrême.

Faites quelque chose pour nous, et ne nous laissez pas dans l'abandon comme vous l'avez fait jusqu'à présent. C'est, je vous l'avoue, le seul motif de dégoût que je rencontre dans l'entreprise difficile dont je suis chargé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

1. Les mots suivants ont été raturés : « dangereux à Saint-Domingue. Il faut, Citoyen Ministre, que le gouvernement le fasse mettre dans une place forte située au milieu de la France, afin que jamais il ne puisse avoir aucun moyen de s'échapper et de revenir à Saint-Domingue où il a toute l'influence d'un chef de secte. Si dans trois ans cet homme reparaisait à Saint-Domingue, peut-être détruirait-il tout ce que la France y aurait fait. »



P. S.<sup>1</sup> — Une centaine de ses principaux affidés ont été arrêtés, j'en envoie une partie sur la frégate *la Muiron*, qui a ordre de se rendre dans la Méditerranée. Le reste a été réparti sur les différents vaisseaux de l'escadre.

Je m'occupe tous les jours à réorganiser le moins mal possible la colonie, mais l'excessive chaleur et les maladies qui nous affligent rendent le travail extrêmement pénible. J'attends avec impatience le mois de septembre où la saison nous rendra toute notre activité.

Le départ de Toussaint a causé une joie générale au Cap. Le commissaire de justice Desperoux est mort ; le préfet colonial Bénézech est à l'agonie ; l'adjudant-commandant Dampierre est mort ; ce jeune officier promettait beaucoup.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

Nous perdons beaucoup d'officiers de santé.

## LXXIX

22 Prairial, An X (11 juin 1802).

Au Ministre de la Marine.

La division du général Magon est partie le 19. Elle a ordre de se rendre à Brest. Elle est composée du *Montblanc*, de l'*Argonaute*, de *la Muiron* et de *la Précieuse*.

La *Muiron* est chargée d'une cinquantaine de brigands chefs noirs. Je lui ai ordonné de les déposer en Corse et j'écris au citoyen Miot de les employer aux travaux publics.

Je vais faire partir incessamment pour Cayenne une vingtaine de coquins affidés de Toussaint. Si j'avais des troupes, ma besogne serait bien plus facile. La *Muiron* après avoir remis ces brigands à leur destination se rendra à Toulon.<sup>2</sup>

1. Post-scriptum ajouté par Leclerc à sa lettre du 22 prairial au ministre.

2. *Arch. Hist. Guerre*, B<sup>7</sup> \* 26. Copie de lettres du général Leclerc, p. 82.

LXXX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 22 Prairial, (11 juin 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Je viens de prendre un parti qui fera un grand bien à la colonie. J'ai comme je vous le marquais fait arrêter le général Toussaint et je vous l'envoie en France avec toute sa famille. Cette opération n'était pas aisée, elle a réussi on ne peut plus heureusement. Depuis quelques jours, il avait rassemblé auprès de lui 6 à 700 cultivateurs et nombre de déserteurs ; il avait refusé de se rendre à deux rendez-vous que le général Brunet lui avait donnés quelques jours avant. Il m'avait écrit pour se plaindre de ce que j'avais établi des troupes à Dennery qu'il avait choisi pour sa résidence. Je lui répondis que pour lui ôter tout sujet de plainte je l'autorisais à conférer avec le général Brunet sur le placement des troupes dans le canton. Il s'est rendu chez le général Brunet. Là il a été arrêté et embarqué. Une vingtaine de ses affidés ont été arrêtés dans les environs, je les enverrai à Cayenne. J'ai fait une proclamation pour faire connaître sa conduite. Néanmoins des rassemblements ont eu lieu. Je fais marcher contre eux les généraux noirs et j'espère rétablir l'ordre. Les noirs sont sans boussole, ils sont tous divisés entre eux. On a arrêté aujourd'hui une des maîtresses de Toussaint venue ici pour m'assassiner.

Je m'occupe d'organiser la partie française. Dans cette première organisation, je ne ferai pas tout ce qui serait convenable mais je ferai ce qui mènera au convenable. Toussaint est enlevé. C'est un grand point, mais les noirs sont armés et il me faut des forces pour les désarmer. La maladie fait ici des progrès effrayants et il est impossible de calculer où elle s'arrêtera, il est possible qu'il ne reste pas 4.000 hommes de troupes françaises à Saint-Domingue en octobre ; jugez alors quelle sera ma situation.



J'ai perdu le citoyen Desperoux, commissaire de justice, depuis le 19 j'ai encore perdu l'adjutant-commandant Cravey, le général de brigade Dampierre, je perds aujourd'hui le citoyen Bénézéch, il est à l'article de la mort et a tous les symptômes de la mort. C'est une perte pour moi, j'étais revenu sur son compte, il n'était pas fort, mais avec moi il eût bien administré. Je le remplacerai par le citoyen Daure dont je suis content. je n'ai personne pour remplacer le commissaire de justice.

Ma santé est toujours mauvaise et si ma position était assez assurée pour qu'il ne me restât plus d'inquiétudes, je puis vous assurer que je vous demanderais de suite un successeur. Mais je ferai mon possible en me ménageant pour durer encore six mois ici. A cette époque j'aurai tout fini si le ministre de la Marine ne me néglige pas comme il l'a fait jusqu'à présent. Il est impossible de laisser une armée dans un dénuement plus absolu que la mienne l'a été, car depuis le 17 frimaire que je suis parti de France je n'ai reçu aucun renfort, puisque je n'ai reçu que 19.000 hommes environ au lieu de 21.000 dont devait se composer mon armée, et que je n'ai reçu que 2.000.000 francs, en sus de 3.000.000 que j'ai tirés de la Havanne et d'une somme à peu près égale trouvée à Saint-Domingue. Calculez si ces sommes pouvaient me suffire quand vous saurez que j'ai eu 3.000 épaulettiers noirs à solder depuis ce temps et 12.000 ou soldats ou cultivateurs. Tout cela va cesser un peu mais l'ordre ne sera rétabli qu'avec la force. Envoyez-moi de suite 4.000.000 francs et au moins 10.000 hommes. La maladie a commencé cette année au commencement de mai, ordinairement elle ne commence qu'en juin, je pense donc qu'elle finira en septembre au lieu de finir en octobre, mais vos Égyptiens n'ont rien vu de semblable en Égypte et sont atteints comme les autres.

Comptez toujours, Citoyen Consul, sur ma fermeté inaltérable, quelques soient les événements que je rencontrerai. Mais comme la possession de la colonie ne tient dans ce moment qu'à la conservation de ma tête, par l'estime générale que j'ai inspirée dans ce pays, mettez-moi en mesure de la tirer de

cette fâcheuse position, en m'envoyant promptement force argent et un homme qui puisse me remplacer.

Le général Salm faisait des affaires, je l'ai renvoyé mais avec ménagement parce qu'il a bien servi dans la campagne.

Recevez l'assurance de mon attachement respectueux et de mon entier dévouement, Citoyen Consul.

LECLERC.

Il ne faut pas que Toussaint soit libre, faites-le emprisonner dans l'intérieur de la République ; que jamais il ne revoye Saint-Domingue.

Je n'ai plus d'officiers d'artillerie ni de génie, ils sont tous morts ou malades.

Mes officiers de santé meurent, un Desgenettes serait bien précieux pour moi.

LECLERC.

P. S. — Madame Leclerc et mon enfant vont assez bien. <sup>1</sup>

### LXXXI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 26 Prairial (15 juin 1802). <sup>2</sup>*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Le général Toussaint possède des biens très considérables dans ce pays. Je crois que le Gouvernement a le droit de les confisquer. Quant à ses fermes, je vais les faire louer à d'autres. Vous trouverez dans la lettre ci-jointe que m'écrit le général Debelle, une preuve de la conduite que tenait ce misérable. Les troubles que j'avais craint ont été apaisés. Reste le grand objet du désarmement.

Je n'ai point d'argent, Citoyen Ministre ; au moment où

1. Lettre de la main de Leclerc.

2. Une note indique « Par le *Héros*, capitaine Savary, arrivé en même temps que l'escadre du contre-amiral Magon, à Brest, le 20 messidor, après 24 jours de traversée. »



je vous écris, il n'y a pas 500.000 francs dans toutes les caisses de la colonie.

J'ai des vivres pour atteindre l'époque à laquelle je donnerai le service de la colonie à l'entreprise.

Le service des hôpitaux va très mal. Je n'ai encore rien reçu des effets d'hôpitaux que j'attendais de France, et il paraît que le préfet maritime à Brest n'est pas aussi persuadé que moi de la nécessité de m'envoyer ces effets. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée de Saint-Domingue doit avoir à Brest pour 4 à 500.000 francs d'effets d'hôpitaux.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXXII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 26 Prairial (15 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai la douleur de vous apprendre que le citoyen Benezech est mort, il y a trois jours. La colonie perd en lui un administrateur estimable. Depuis que la situation des affaires m'avait permis de m'occuper de l'organisation de la colonie, j'avais appris à l'apprécier et je le regrette bien sincèrement.

Je compte, d'ici au 10 du mois prochain, avoir établi une administration dans la colonie. Je ne pense pas que l'administration que j'établirai soit faite pour durer longtemps, mais elle sera bonne pour le moment présent, et elle servira de passage à une meilleure.

En l'établissant à présent, j'ai voulu la voir marcher quelques mois et je serai le premier, à mon retour en France, à faire connaître au Gouvernement français les lacunes qui existeraient, soit par oubli de ma part, soit parce que je

1. *Arch. Col.*, Dossier Benezech.

n'aurai pas cru les circonstances favorables pour exprimer ma pensée tout entière.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Messidor (28 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous prie de demander au Premier Consul, que dans les renforts qui sont destinés pour l'armée de Saint-Domingue, soit compris le régiment des Dromadaires. Ce corps supportera avec moins de pertes que tout autre la température de ce climat. Vous verrez par la lettre ci-jointe <sup>1</sup> qu'il ne demande pas mieux que de passer ici.

LECLERC.

LXXXIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Toutes les archives de la colonie ont été brûlées pendant les troubles qui l'ont agitée depuis dix ans ; mais une partie de cette perte peut être réparée, puisque le Dépôt des Colonies établi à Versailles renferme des expéditions de tous les actes passés à Saint-Domingue, au moins depuis 1776. Je vous prie d'ordonner qu'il soit fait des copies de ces actes pour être envoyées ici et déposées dans les archives de la colonie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

1. Lettre du chef de brigade Cavalier, commandant le régiment des Dromadaires, datée de Toulon le 2 Frimaire, an X, déclarant à Leclerc qu'il a déjà un escadron complet prêt à le suivre.



LXXXV

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

La compagnie des grenadiers du 3<sup>e</sup> bataillon de la 98<sup>e</sup> de ligne, qui fait partie de l'armée de Saint-Domingue, est restée en France. Je vous prie de demander au ministre de la Guerre qu'il donne ordre à cette compagnie de rejoindre son bataillon. Ce corps a servi avec distinction pendant la campagne, je désire qu'il soit complété.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXXVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Mes dernières lettres ne peuvent vous donner qu'une idée très imparfaite des ravages que la maladie continue d'exercer. Vous en jugerez facilement en jetant les yeux sur l'état des pertes que l'artillerie avait déjà faites à l'époque du 1<sup>er</sup> messidor.

La moitié des officiers de cette arme sont morts. Il en est de même dans l'arme du génie. Les corps de l'armée font aussi des pertes énormes en officiers et en soldats. Mes hôpitaux sont dans un très mauvais état ; les employés et les infirmiers meurent tous. Mes effets d'hôpitaux de Brest n'arrivent pas ; vous jugerez du peu d'activité qu'on a mis à leur départ, par la lettre ci-jointe du commissaire Renaux.

Malgré tant de calamités, l'armée n'est point découragée ;

elle compte sur la reconnaissance du Gouvernement français. Je l'invoque aujourd'hui.

Beaucoup de militaires, pères de famille, sont morts, soit à la suite de leurs blessures, soit à la suite d'une maladie plus cruelle que les combats les plus meurtriers. Le Gouvernement doit s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Je demande que les Consuls prennent un arrêté, par lequel il sera réservé cinquante-cinq places au Prytanée français, aux enfants des militaires morts à Saint-Domingue et pour la conquête de cette colonie. Cet arrêté juste adoucira les inquiétudes de ceux que la maladie n'a point atteints et fera voir à l'armée de Saint-Domingue que le Gouvernement français est disposé à lui accorder les récompenses qu'elle a méritées.

Indépendamment de la maladie connue sous le nom de Siam, nous avons eu ici la fièvre jaune des États-Unis, et cette maladie a commencé deux mois avant son époque ordinaire ; et nous éprouverons encore ses ravages pendant trois mois.

Les fatigues et les dégoûts qu'a éprouvés cette armée sont au-dessus de toutes expressions ; on ne peut les comparer qu'au courage avec lequel elle les supporte.

Depuis ma dernière lettre j'ai perdu le général de division Debelle, comme vous le verrez dans l'état des officiers d'artillerie morts. Il laisse une femme et trois enfants, et il n'était pas riche. J'ai été très content de cet officier pendant toute la campagne et je pleure sa perte avec tous ses camarades.

J'ai eu l'honneur de vous écrire successivement pour vous faire connaître les officiers généraux ou chefs d'administration que j'avais perdus. Je vous prie d'en instruire leurs familles.

Le général Hardy a aussi une femme et trois enfants. Il laisse une fortune très médiocre.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.



LXXXVII

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je me suis occupé de donner une organisation provisoire à la colonie de Saint-Domingue. Cette organisation avance ; je vous l'enverrai en totalité par *l'Aigle* qui part le 15 de ce mois.

Je vous envoie mon règlement sur le commerce parce qu'il est intéressant qu'il soit connu en France.

Je n'ai ouvert que quatre ports, parce que dans ce moment le commerce n'a aucun intérêt d'aller dans les autres. J'ai ouvert le port de Jacmel, parce que c'est par ce port que je dois recevoir les bestiaux, dont j'ai le plus grand besoin, et comme je ne me soucie pas que le paiement de ces bestiaux se fasse en numéraire, j'y ai laissé arriver le commerce français, afin que les étrangers qui les auront exportés puissent prendre en paiement des marchandises de France.

Vous verrez par l'article 3 que j'ai regardé le rhum comme marchandise devant être exportée à l'étranger et par les étrangers ; mais eu égard à la consommation que nous faisons de cette denrée en France aujourd'hui, je crois qu'il pourrait être avantageux d'en permettre l'exportation en France sans que cela nuisit à nos eaux-de-vie. Cette importation devant être limitée de manière à ce que le rhum ne puisse pas sortir de France pour être versé sur les marchés d'Europe.

Un objet à considérer relativement au rhum, c'est que si nous l'exportons en France, nous ne pourrions plus solder autrement qu'en numéraire les marchandises que nous tirons du continent, telles que salaisons, farines et bois de construction.

Je vous envoie le tarif que j'ai adopté, je ne crois pas que le commerce puisse s'en plaindre. Le commerce français est

beaucoup favorisé par la différence que j'établis entre lui et le commerce étranger.

J'avais pensé d'abord à exiger la qualité de citoyen français pour pouvoir être consignataire de bâtimens étrangers, mais cette mesure eût été impolitique dans les circonstances présentes. Le commerce de Saint-Domingue se trouve plus entre les mains des étrangers que dans celles des nationaux. J'aurais par cette mesure enlevé à la colonie beaucoup des capitaux dont elle a le plus grand besoin.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXXVIII

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai nommé provisoirement le citoyen Mongiraud, préfet de la partie espagnole pour remplacer le citoyen Bénézech. Je ne connais pas assez le citoyen Mongiraud pour proposer au Gouvernement sa confirmation ; quand j'aurai travaillé quelque temps avec lui je vous ferai connaître mon opinion sur son compte.

Je n'ai personne pour remplacer le citoyen Desperroux, faites-moi envoyer un homme intègre et instruit.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

LXXXIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Messidor (24 juin 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je suis extrêmement satisfait du dévouement et des talens des officiers de santé de l'armée de Saint-Domingue, mais je



dois surtout les plus grands éloges au citoyen Peyre, médecin en chef de l'armée. J'ai appris que la place d'inspecteur de santé de la marine auprès de vous était vacante, je vous la demande pour lui. Je vous assure que vous ne pouvez faire un meilleur choix. En mon particulier je vous serai très reconnaissant de m'avoir mis à même de prouver au citoyen Peyre l'estime que j'ai pour lui.

Vous trouverez ci-joint ses états de service. Donnez je vous prie, les ordres les plus positifs pour qu'il nous soit envoyé de suite au moins soixante officiers de santé, il est nécessaire de faire partir de suite le bâtiment qui les portera. Que tous ceux que vous nous enverrez soient pris parmi ceux qui ont suivi constamment les armées et qui sont d'un moral fort ; cela est très nécessaire pour résister aux sensations douloureuses qu'on éprouve quand on est tous les jours au milieu des morts et des mourants.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XC

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Messidor (24 juin 1802)*<sup>1</sup>.

Le Général en Chef au Premier Consul  
de la République.

Citoyen Consul,

Ma position actuelle est assez bonne. Je perds beaucoup de mes troupes mais j'ai tous les généraux noirs en ma disposition. Le Sud est désarmé. Dessalines désarme l'Ouest. Sous 15 jours Maurepas, Christophe et Clairvaux désarmeront le Nord. Le Nord désarmé, si mes troupes sont arrivées, je finis ici et Saint-Domingue est irrévocablement à la France. En ce moment j'organise l'administration. J'avais chargé le citoyen Bénézech de me présenter un plan, il n'a rien fait.

1. Lettre de la main de Leclerc.

Mais cela ne m'a pas empêché de faire mon travail, vous le recevrez sous dix jours. Je suis un peu plus embarrassé pour l'ordre judiciaire. Le citoyen Desperroux ne m'a rien laissé, quoiqu'il ait reçu un ordre à cet égard. Vous verrez dans le journal de Saint-Domingue mon arrêté qui annihile l'armée coloniale, je forme ma gendarmerie.

Donnez ordre qu'on m'envoie de suite trois millions en espèces, je n'ai pas 600.000 francs en caisse. Qu'on m'envoie des officiers d'artillerie et de génie, des officiers de santé ; plus de la moitié des uns et des autres est périe.

J'ai nommé le citoyen Mongiraud préfet colonial par intérim, j'ignore ce qu'il vaut, mais je le crois passable.

Il faut m'envoyer un commissaire de justice, car je n'ai personne ici pour remplacer le citoyen Desperroux.

Ma santé s'est un peu rétablie. Madame Leclerc est indisposée, mon enfant va bien.

J'écris au ministre de la Marine pour demander que vous preniez un arrêté pour affecter 50 places du prytanée aux enfants des militaires morts à l'armée de Saint-Domingue. C'est une justice et un encouragement que vous ne pouvez refuser à cette brave armée.

Elle est entrée en campagne sans vivres, sans artillerie, sans argent, sans hôpitaux ; elle a fait une campagne qui eût étonné en Europe par son activité, exposée aux privations de tous genres ; elle éprouve aujourd'hui les ravages d'une maladie affreuse et elle n'est pas découragée jusqu'à présent. Citoyen Consul, j'ai justifié votre confiance, tant que j'existerai ici soyez tranquille sur Saint-Domingue.

Je ne vis que de régime et par artifice, le climat détruit la poitrine, il m'est impossible de penser à rester ici une seconde année ; dans six mois ou huit je serai obligé de retourner en Europe, mais mon successeur n'aura plus qu'à administrer.

Je vous demande en grâce de l'argent, 30 officiers de génie parmi lesquels le général Bertrand, 30 officiers d'artillerie, 60 officiers de santé, 800 sapeurs, 3 à 400 ouvriers d'art ; qu'ils arrivent, ces derniers, en octobre, à cette époque la mortalité cessera.



Agréez l'assurance du dévouement entier de votre admirateur le plus prononcé, Citoyen Consul.

LECLERC.

Si je ne vous demande pas de troupes, c'est que je compte recevoir incessamment celles que mes lettres postérieures ont réclamées.

XCI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Après l'embarquement de Toussaint quelques hommes ont voulu remuer, je les ai fait fusiller ou déporter. Depuis cette époque quelques troupes coloniales ont eu l'air de s'insurger, j'ai ordonné de faire fusiller les chefs et dans ce moment ces troupes cachent leur mécontentement, mais le licenciement s'opère.

Les généraux noirs voient bien dans ce moment que je vais détruire tout à fait leur influence dans ce pays, mais ils n'osent pas lever l'étendard de la rébellion ; 1<sup>o</sup> parce qu'ils se détestent tous et qu'ils savent très bien que je les détruirai les uns par les autres ; 2<sup>o</sup> parce que les noirs ne sont pas braves et que cette guerre les a effrayés ; 3<sup>o</sup> parce qu'ils craignent de se mesurer avec celui qui a détruit leur chef.

Dans la circonstance je marche toujours à grands pas vers mon but. Le Sud et l'Ouest sont à peu près désarmés ; le Nord va commencer à l'être sous huit jours. La gendarmerie s'organise et, aussitôt le désarmement terminé et la gendarmerie placée, je porterai les derniers coups. Si je réussis comme il est probable, alors Saint-Domingue sera véritablement rendu à la République.

Vous trouverez ci-joint l'organisation de la gendarmerie. En me conformant à mes instructions qui me prescrivent de

ne point garder à Saint-Domingue les généraux qui y ont marqué pendant la Révolution, je renvoie en France le général Desfourneaux ; je n'ai aucune plainte à faire contre lui, au contraire je n'ai qu'à me louer de son zèle, mais par les circonstances dans lesquelles il s'est trouvé ici, je crois que sa présence ne peut produire un bon effet.

Je charge le chef d'état-major de vous rendre compte de tous les chefs de brigands noirs que j'envoie en France afin que vous sachiez ce que vous devez en faire.

Vous ne sauriez tenir Toussaint à une trop grande distance de la mer et le mettre dans une prison trop sûre ; cet homme avait fanatisé ce pays à un tel point que sa présence le mettrait encore en combustion. J'ai demandé au Gouvernement français ce qu'il fallait faire de ses biens, je pense qu'il faut les confisquer, je les ai fait séquestrer provisoirement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

P. S. — J'ai reçu une frégate et deux corvettes venant de Toulon, qui m'ont amené 700 hommes.

J'ai reçu 1.200 hommes par les deux vaisseaux espagnols *le Pélage* et *le Conquérant*. Je ne désire pas l'arrivée d'autres troupes avant le mois de septembre. On croit dans la colonie qu'il m'est arrivé 5.000 hommes et cela me suffit, mais en septembre et octobre il faut que je reçoive au moins 8.000 hommes. Que le Gouvernement prenne garde à la prise de possession de la Martinique ; les Anglais sont trop jaloux de nos succès à Saint-Domingue pour ne pas chercher à nous donner de l'ouvrage de ce côté-là.

Les Anglais sont mieux traités que nous à la Havane ; aidez-nous un peu, mon cher Général, et envoyez-moi de l'argent car j'en ai bien besoin <sup>1</sup>.

LECLERC.

1. Ce dernier paragraphe a été ajouté par Leclerc lui-même.



XCII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous m'avez annoncé dans une de vos lettres un envoi d'effets d'habillement considérable, je vous déclare qu'à l'exception de 3,000 paires de souliers je n'ai rien reçu, mon armée est nue.

Mes effets d'hôpitaux sont toujours à Brest, il est indécent qu'on retienne aussi longtemps des effets si nécessaires à une armée de Saint-Domingue.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XCIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Renvoyez-moi les propriétaires, je les remettrai en jouissance, en leur demandant la moitié de leurs revenus. Ceux qui n'enverront que des procurations éprouveront bien des lenteurs de ma part. Il faut pour franciser cette île y faire affluer les propriétaires. Tous mes arrêtés à l'égard des propriétés séquestrées tendront à ce but.

Les citoyens Bénézech et Desperroux me manquent pour mettre la machine en mouvement. J'ai appelé le citoyen Mongiraud dont j'espère que je serai content. Envoyez-moi un administrateur fort. Si le citoyen Mongiraud va bien, j'enverrai à Santo-Domingo celui que vous m'enverrez ; sinon, je renverrai le citoyen Mongiraud à sa première destination.

Envoyez-moi un commissaire de justice assez fort pour

préparer l'organisation de l'ordre judiciaire des colonies. L'organisation à laquelle je travaille dans ce moment, sera relative à la circonstance de guerre et ne pourra durer. Il faut d'ailleurs rédiger un code civil des colonies qui ne peut être le même que celui de France.

J'ai accordé à mesdames Bénézech et Desperroux et à leurs familles, trois mois de traitement à titre de secours. Madame Bénézech est sur *l'Aigle* et madame Desperroux partira sur *l'Union*.

Je recommande ces deux familles à la reconnaissance du Gouvernement. Les citoyens Bénézech et Desperroux étaient des citoyens estimables.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

#### XCIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Ma situation est des plus pénibles relativement aux finances. Je ne fais pas plus de 500.000 francs de recettes par mois et mes dépenses sont de plus de deux millions, non compris l'achat des farines dont je ne manque pas. Je n'ai dans ce moment que les douanes qui me donnent quelques recettes et les domaines nationaux dans la partie du Sud. Je suis absolument sans fonds. J'avais envoyé demander à la Havane un nouveau prêt de trois millions pour lequel je donnais les 1.600.000 francs de lettres de change que j'ai sur la Vera Cruz. J'ai été refusé et on a mis beaucoup de mauvaise grâce à ce refus ; tous nos voisins voyent avec beaucoup de jalousie le prompt rétablissement de Saint-Domingue. Envoyez-moi promptement trois millions en espèce et non autrement ; je ne trouverais pas à placer ici des traites sur la trésorerie à



50 pour cent de perte. De grâce envoyez-moi les fonds le plus tôt possible.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XCV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

La mortalité continue et fait présentement des ravages dans toute la colonie. Le mois de prairial peut m'avoir coûté 3.000 hommes, le mois de messidor m'en coûtera davantage ; il me coûte jusqu'à présent 160 hommes par jour. J'ai ordonné que dans ce moment, on fit une revue de l'armée par corps. Je n'ai guère dans ce moment que 8.500 hommes présents sous les armes, non compris les 2.000 hommes que je viens de recevoir.

Mes troupes sont pourtant aussi bien nourries qu'il est possible qu'elles le soient, et elles ne font point de fatigues.

Je viens de perdre, ces jours-ci, le général d'artillerie Pambour. C'était un très bon officier. Il m'avait rendu de vrais services pendant cette campagne. Il laisse une veuve et des enfants : je les recommande à la justice du Gouvernement. Je désire bien sincèrement que le Gouvernement prenne l'arrêté que je lui ai demandé pour réserver 50 places au prytanée pour les enfants des militaires morts à Saint-Domingue. Cette mesure est de justice rigoureuse. Depuis notre débarquement ici, nous sommes constamment sur la brèche. Depuis le jour où nous n'avons plus à craindre le feu des rebelles, les maladies ont exercé sur nous des ravages affreux. Jamais armée ne s'est trouvée dans une position plus pénible. Chaque jour j'ai à regretter la perte de bons officiers : il y a tel bataillon de l'armée qui a perdu les deux tiers des siens.

Le général de brigade Tholosé est arrivé fort à propos avec

deux ou trois officiers de génie. Envoyez-moi de suite 30 officiers de cette arme, 40 de l'arme de l'artillerie. C'est à peu près ce que j'ai perdu depuis mon arrivée ici, et 100 officiers de santé. Je suis bien embarrassé pour faire soigner mes malades.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

XCVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Le capitaine Lallemand commandant le vaisseau *l'Aigle* m'a fait une réclamation qui me paraît juste, mais à laquelle la pénurie de la caisse de l'armée ne m'a pas permis de faire droit, voici en quoi elle consiste : Le capitaine a gardé à son bord pendant huit mois le bataillon de la 68<sup>e</sup> et a nourri à sa table plusieurs officiers de ce corps. Le capitaine Lallemand n'a touché le traitement de table pour les officiers que comme pour un simple passage en Amérique, il réclame une indemnité pour le temps excédant les 45 jours auxquels le passage en Amérique est évalué.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LECLERC.

XCVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Depuis le 21 germinal je n'ai reçu aucune lettre de vous. J'ai correspondu avec vous très exactement et vous ne répon-



dez à aucune de mes lettres ; l'abandon où vous me laissez est cruel. Je vous ai demandé de l'argent, des habits, des effets d'hôpitaux, des effets d'artillerie, des ouvriers, vous ne m'avez rien envoyé, vous ne m'annoncez rien, pas une de vos lettres ne m'a exprimé si le Gouvernement était satisfait de ma conduite. On a besoin d'encouragement dans la position où je me trouve.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LECLERC.

XCVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous trouverez ci-joint différents numéros du Journal de Saint-Domingue qui vous feront connaître les arrêtés que j'ai pris jusqu'à ce jour pour l'organisation de la colonie. Ne regardez point ces arrêtés comme définitifs, ce sont ceux que j'ai dû prendre dans la circonstance actuelle. Je sais ce qui convient à la colonie, mais je sais aussi le moment où on pourra l'exécuter. Je vais m'occuper de suite de l'organisation de l'ordre judiciaire. Ce sera aussi une organisation de circonstance. Il est bien nécessaire que le Gouvernement envoie ici un jurisconsulte probe et instruit pour faire le code civil de Saint-Domingue.

Mes sous-préfets sont bien faibles en moyens. J'espère que le citoyen Mongiraud pourra donner une impulsion à la machine administrative et la mettre en mouvement. Il faut à Saint-Domingue pour préfet colonial, un homme très fort en administration.

Les modifications que j'ai apportées dans les attributions du préfet colonial et du commissaire de justice, ont été nécessitées par les circonstances.

Mon intention est, dans deux mois et demi, de faire la tour-

née de toute la colonie. Je jugerai dans cette tournée les qualités des administrateurs et de leurs employés, et les institutions que j'aurai créées. Je verrai la partie espagnole, je la parcourrai en détail et je l'organiserai. Après ce, je reviendrai au Cap et j'espère à mon retour, qui sera dans cinq ou six mois, y trouver mon successeur. Je serai très heureux si ma santé me permet d'exécuter tout ce que je vous dis, mais je ne suis pas d'avis de passer à Saint-Domingue une seconde année. Il est trop cruel d'exister comme je le fais ne soutenant mon existence que par artifice. D'ailleurs, à cette époque, j'aurai fait à Saint-Domingue tout ce que le Gouvernement peut exiger de moi.

Si, lorsque mes opérations seront terminées, le Gouvernement ne m'avait pas envoyé un successeur, alors j'userai de la faculté que le Premier Consul m'a donnée de vive voix, de quitter Saint-Domingue, lorsque mes opérations y seraient terminées.

Je me suis logé depuis quelque temps dans les mornes du Cap, et ma santé y est passable dans ce moment.

J'ai l'honneur de vous saluer,

LECLERC.

## XCIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul de  
la République Française.

Citoyen Consul,

Le ministre de la Marine ne m'envoie pas d'argent, et il me met dans une position mauvaise. Ici on ne peut rien avoir qu'au comptant et mon crédit tombe depuis que je ne paye pas régulièrement. Donnez ordre, je vous prie, qu'on m'envoie de suite 3 millions de francs en piastres. Je les avais demandés à la Havane, on me les a refusés de très mauvaise grâce, on n'a pas même consenti à me faire l'avance de lettres



de change sur la Vera Cruz. Je reconnais là les ordres du prince de la Paix.

J'ai cessé toute correspondance avec le citoyen Pichon. Je vous prie de le faire remplacer pour les raisons que je vous ai détaillées.

Il y a bien, parmi les chefs noirs, l'intention de se révolter, mais je les empêcherai d'arriver à leur but. Le Sud et l'Ouest sont désarmés, le Nord va l'être. Malgré la rigueur du climat, je n'ai point ralenti mes opérations et je marche toujours à grands pas vers le but que je me suis proposé. Dans deux mois je déclarerai Saint-Domingue rendu à la France. Je compte pouvoir faire cette déclaration au 1<sup>er</sup> vendémiaire. Alors je célébrerai la fête de la paix générale. A cette époque personne ne me gênera plus à Saint-Domingue et vous serez satisfait.

Je ferai ensuite la tournée tant de la partie française que de la partie espagnole. Je jugerai les institutions que j'aurai établies ; je prendrai des idées justes sur la colonie. J'organiserai la partie espagnole et je reviendrai au Cap, où je compte trouver mon successeur, dans six mois. Ma santé est si mauvaise ici, qu'il me faut, pour résister aux fatigues, tout le désir que j'ai de mériter votre estime. Il me sera impossible d'y passer plus d'une année. En ce moment je marche rapidement à mon but afin que si je venais à périr la colonie ne soit point ébranlée. J'aurai atteint ce but, je l'espère, au 30 thermidor.

Je pense que le général Béliard conviendrait bien pour capitaine général de la partie française. Pour capitaine général de la partie espagnole, il faudrait un officier général probe et qui parlât bien l'espagnol.

La Marine m'a donné des sous-préfets bien médiocres. J'aurai bien de la peine à mettre la machine administrative en train.

Madame Leclerc et mon enfant se portent bien. Considérant combien il était cruel, pour elle, de rester dans un pays où elle n'a sous les yeux que le spectacle des morts et des mourants, je l'ai pressée de se rendre en France. Jamais elle

n'a voulu y consentir, en me disant qu'elle devait suivre mes chances malheureuses comme les bonnes. Son séjour ici est bien agréable pour moi.

Recevez, je vous prie, l'assurance du respectueux attachement que je vous ai voué, Citoyen Consul.

LECLERC.

C

*Au Quartier Général du Cap,  
le 17 Messidor, (6 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul  
de la République.

Citoyen Consul,

L'armée de Saint-Domingue est pénétrée de reconnaissance de tout ce que vous avez fait pour assurer le bonheur du peuple français.

Vous avez trouvé la France engagée dans une lutte terrible, vous avez pris les rênes du gouvernement et elle en est sortie avec gloire.

La guerre civile dévorait une grande partie de la France, vous avez tout pacifié.

L'administration civile était nulle, vous avez rétabli les véritables notions de comptabilité et appris aux administrateurs, comme aux administrés, qu'il n'était pas permis à un seul de s'approprier ce qui devait servir au bonheur de tous.

Le trésor public était épuisé, vous y avez fait entrer le produit des recettes et vous avez mis la dépense au niveau des recettes.

Le militaire, pour prix d'honorables blessures reçues pour assurer l'indépendance de son pays, n'avait à attendre, sous un gouvernement lâchement envieux, que des mauvais traitements et le mépris, vous lui avez rendu l'honneur et des moyens d'existence.

La majorité des Français réclamaient la religion de leurs



pères, vous leur en avez rendu l'exercice libre, en évitant tout ce qui pouvait établir rivalité parmi les sectes.

L'armée de Saint-Domingue vous offre, pour tant de services que vous avez rendus à la nation, le tribut de son admiration et de sa reconnaissance.

Un vœu a été émis par le Sénat Conservateur. Comme colonie ou comme armée, nous n'avons pas le droit de délibérer, mais comme Français enthousiastes de la gloire de leur pays, nous avons la faculté de désirer que le général Bonaparte veuille consacrer son existence à assurer le bonheur de la France.

Si vous acceptez cette tâche, si belle pour vous, et si forte pour un autre, Citoyen Consul, ce sera une nouvelle obligation que la France vous aura, mais vous n'aurez pas encore tout fait pour son bonheur.

Donnez à la France une constitution telle que lorsqu'elle viendra à vous perdre, elle ne soit pas déchirée par la guerre civile. Sans cela votre ouvrage est imparfait.

Ne voyez dans le vœu que je forme, Citoyen Consul, que celui d'un Français qui ne travaille que pour le bonheur de son pays et qui manifeste toujours son opinion avec courage, toutes les fois qu'il croit qu'elle peut lui être utile.

Agréez l'assurance du dévouement respectueux avec lequel je suis, Citoyen Consul.

Le Général LECLERC.

CI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 23 Messidor (12 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je n'ai encore pu commander le désarmement du Nord. Cette opération est très délicate. Il m'est impossible de penser à faire marcher les troupes européennes en ce moment.

Un bataillon de la légion du Cap a perdu 300 hommes sur 600, après trois jours de marche. Mes troupes noires sont très faibles et les officiers réformés les agitent. Ma garnison du Cap est très faible et je ne puis l'augmenter, sans m'exposer à perdre la moitié des troupes que j'y placerai. Je suis obligé d'user de beaucoup de circonspection pour réussir. Sous trois jours je commencerai le désarmement au Dondon, à la Grande Rivière et à la Marmelade.

Depuis huit jours, des rassemblements nocturnes ont eu lieu en plaine et même en ville. Je ne connais pas encore les chefs, mais je surveille. Le but des conspirations est le massacre des Européens. On doit commencer par les généraux. Je ne leur laisserai pas les moyens d'exécuter leurs desseins. Je presse l'organisation de la gendarmerie et le désarmement. Je ne serai tranquille que lorsque ces deux opérations seront terminées.

La mortalité continue. Vous trouverez ci-joint le tableau de la perte d'une décade dans les hôpitaux du Cap.

Depuis mes dernières dépêches j'ai perdu l'adjutant-commandant Andrieux, le chef de brigade Jaumes commandant la gendarmerie de l'Ouest, le chef de brigade Mangin de la 74<sup>me</sup> de ligne, le chef de brigade Lefevre de la 19<sup>me</sup> légère.

Le général Tholosé et le chef de brigade du génie Maubert sont arrivés depuis 5 ou 6 jours. Ils sont sérieusement malades.

La 7<sup>me</sup> de ligne est anéantie. Il ne faut jamais envoyer aux Antilles des corps qui sont restés dans le nord de la France.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

*P. S. du 24 Messidor.* — Le général Tholosé et le chef de brigade Maubert sont morts hier. Il ne reste de tous les officiers de génie qui sont arrivés par le *Pélage* que le chef de bataillon Fournier. Envoyez-moi un autre commandant du génie et d'autres officiers.



CII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 28 Messidor (17 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous verrez par l'extrait ci-joint d'une lettre que m'écrit le général Humbert que les détachements de divers corps de l'armée de Saint-Domingue qui m'arrivent ne peuvent être d'aucune utilité ici. Je vous prie de donner des ordres pour qu'on ne m'envoie que des hommes en état de servir.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CIII

*Au Quartier du Cap,  
le 29 Messidor (18 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous trouverez ci-joint la lettre originale que Toussaint écrivait au président de la commission de Constitution lorsqu'il apprit que nous nous disposions à reconquérir Saint-Domingue. Si le Gouvernement français n'était pas parfaitement éclairé sur les vues de cet ambitieux, cette lettre servirait à fixer son opinion.

Je vous envoie par le *Conquérant*, Borgella et Collet, deux de ses constituants. Je vous ai envoyé par l'*Union*, Viard, autre constituant, ils resteront en prison à Brest à la disposition du Gouvernement français ; je me purge peu à peu.

La situation de la colonie est bonne ; le désarmement des noirs s'opère sans bruit ; quelques brigands sont réfugiés dans les montagnes, mais ils sont isolés et n'osent approcher des établissements.

Les Anglais de la Jamaïque ne voulant pas croire à la situa-

tion actuelle de Saint-Domingue viennent de m'envoyer un de leurs faiseurs pour connaître au juste notre position ; comme elle est très bonne malgré les maladies qui continuent leurs ravages affreux, je leur laisse tout voir. Ce qui les étonne le plus c'est que je défende la colonie et que je châtie les perturbateurs avec les noirs. Je n'en serais pas là si j'eusse fait arrêter Toussaint le jour où il vint me trouver au Cap.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 3 Thermidor (22 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

La mortalité ne cesse pas, vous pourrez vous en convaincre en jetant les yeux sur l'état ci-joint des hommes morts dans les hôpitaux du Cap pendant la troisième décade de messidor.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

L'adjudant-commandant Valette, le chef de brigade d'artillerie Lemaitre, le chef de brigade Lefèvre viennent de mourir.

CV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 3 Thermidor (22 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Les pertes considérables de matelots qu'ont éprouvés ici plusieurs bâtiments de l'État m'obligent de leur faire donner, quand ils retournent en France, des noirs pour soulager leurs équipages dans les manœuvres. Ces noirs sont toujours choi-



sis parmi ceux dont l'existence peut être dangereuse dans la colonie. Il est nécessaire que vous preniez des mesures pour qu'ils ne puissent trouver l'occasion de revenir ici ; la meilleure est, je crois, de les employer aux travaux publics dans l'intérieur. Si on les conservait dans les ports quelques-uns trouveraient toujours le moyen de s'échapper à l'aide des bâtiments de commerce et leur retour ici ne pourrait qu'entraîner des suites fâcheuses.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Thermidor (23 juillet 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

A l'instant j'apprends un incident fâcheux : le désarmement de la Tortue a été mal ordonné, les noirs se sont insurgés et ont brûlé quelques habitations. Je vais y envoyer des troupes. Au Port de Paix, pareille insurrection a eu lieu. Je n'ai point de détails, il m'est impossible de faire marcher des troupes européennes, elles crèvent en route. J'ai fort peu de troupes coloniales, j'ai donné force congés, il ne me convenait pas d'en garder un grand nombre. Je vous instruirai de la suite de ces insurrections sous peu de jours ; celle du Port de Paix pourrait être sérieuse, mais j'espère en venir à bout.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CVII

*Le 14 Thermidor (2 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté que j'ai pris pour l'organisation du service de la trésorerie de Saint-Domingue. Je

n'ai ici personne capable d'être receveur général. Envoyez-en un de France. Un seul aurait pu l'être, le citoyen Bizouard, nommé par la Trésorerie, mais il refuse.

Les quartiers de Plaisance, du Gros Morne, du Port de Paix, de Saint-Louis, du Borgne sont insurgés. La Tortue aussi a été insurgée, mais dans cette dernière île tout est rentré dans l'ordre. Le général Martial Besse que j'y avais envoyé avec ordre d'agir d'une manière terrible a parlementé avec les rebelles. Je le renvoie en France comme incapable d'être employé à l'armée de Saint-Domingue.

Je suis sans force pour comprimer de suite ces révoltes partielles, mais comme il n'y a pas d'ensemble et que chacun paraît se révolter pour son compte, je les ferai attaquer les uns après les autres. Cela retarde l'établissement de mon administration et recule la prospérité de la colonie, mais j'espère que ce sera la dernière crise.

La gendarmerie dont j'aurais pu attendre du secours dans cette circonstance est détruite par la maladie.

La maladie fait des progrès tellement effrayants que je ne puis calculer où elle s'arrêtera. Les seuls hôpitaux du Cap ont perdu dans le mois 100 hommes par jour. Je vous ai écrit, il y a deux mois pour vous inviter à faire faire quarantaine aux bâtiments partant de Saint-Domingue pour la France, jusqu'à ce que la maladie ait cessé ses progrès, quoique les officiers de santé ne la regardent pas comme contagieuse, je pense que cette mesure sera très bonne.

Votre correspondance avec moi est si mal établie, que je suis le dernier à recevoir les nouvelles de France, et que j'apprends ce qui s'y passe par les négociants. Il y a près de trois mois que je n'ai reçu une seule lettre de vous.

Il faut ajouter aux maladies et aux insurrections le manque d'argent dans lequel vous nous laissez ; pour peu que cela continue, avec les renforts que j'attends et des hôpitaux aussi coûteux, je verrai mes troupes en insurrection, parce que je ne pourrai fournir à leurs besoins. Envoyez-moi de l'argent et non des lettres de change.

Le citoyen Fréron est mort. Envoyez-lui un successeur



mais ne le prenez pas aussi âgé que ses deux collègues, les citoyens Desume et Gaudin. La qualité qu'on a eu l'air d'exiger pour tous ceux qu'on envoyait à Saint-Domingue d'y avoir déjà administré, est tout au moins inutile.

Je recommande sa veuve et ses enfants à la reconnaissance du Gouvernement Français. Il est mort pauvre, et quoiqu'on ait beaucoup crié contre lui, j'ose assurer que dans sa conduite comme représentant du peuple à l'armée d'Italie, il s'est toujours montré bon et affable. Il a cherché à m'être utile dans tous les temps de sa puissance et je regarderai comme s'ils m'étaient personnels les bienfaits que le Gouvernement accordera à sa famille.

Au premier vendémiaire je fermerai la porte de Saint-Domingue aux marchandises provenant des fabriques étrangères. Je ne l'ai pas fait jusqu'à présent parce que j'ai voulu, avant de les prohiber, connaître la conduite que tiendrait le commerce de France à notre égard. Il envoie, et il ne doit pas trouver les marchandises étrangères en concurrence avec celles qu'il apporte et qui sont le produit des manufactures françaises.

Je continuerai à laisser apporter par les étrangers le bois, farine et comestibles, à l'exception du vin qui ne nous arrive que falsifié par les étrangers.

Je vous prie de faire publier cet avis pour les étrangers dans les gazettes de France. Mon arrêté à cet égard ne paraîtra que dans un mois, afin que dans l'intervalle qui s'écoulera de sa publication à sa mise en exécution, on ne soit pas tenté de nous encombrer de ces marchandises.

Vous m'avez annoncé beaucoup d'effets d'habillement ; voici un procès-verbal qui vous fera connaître ce que j'en ai reçu. Vous verrez si ce sont là des secours pour une armée.

Tout le biscuit que portait ce bâtiment est entièrement avarié. Il a été mal fabriqué et avec des farines de mauvaise qualité. Il sera jeté à la mer, ne pouvant pas même être vendu. Je vous ai déjà prié de ne pas m'envoyer de farines. J'en regorge ici. Elle ne coûte que 7 gourdes la barrique. J'en ai tant dans mes magasins que si je trouve à en exporter, je le ferai pour qu'elles ne se perdent pas.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté que j'ai pris pour remplacer à mes troupes le pain, le vin et les légumes, j'y gagnerai beaucoup, mais pourrai-je payer ?

Tout les effets d'hôpitaux apportés par le transport *Lenoir* sont avariés. Il y en avait beaucoup, c'est le second envoi que nous recevons, et le second que nous perdons par avarie. <sup>1</sup>

### CVIII

*Au Quartier Général d'Estaing,  
le 18 Thermidor (6 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Ma position n'est pas améliorée, l'insurrection grossit, la maladie continue, elle durera encore jusqu'au premier vendémiaire, d'après tous les rapports des habitants; vous me parlez d'économie, et ma position militaire qui ne me permet d'employer que des noirs veut que je les paye et que je retarde encore les suppressions que j'avais ordonnées; mes hôpitaux sont encombrés et je ne sais comment pourvoir aux dépenses qu'ils exigeront. Je vous avais prié de ne plus m'envoyer de farines et j'avais raison, j'en ai trop, et une grande partie de celles que j'ai reçues étaient avariées avant d'être débarquées. Il en est de même du biscuit.

Les effets d'hôpitaux que vous m'avez envoyés sont avariés par le peu de soin apporté à leur embarquement à Brest; quant aux effets d'habillement, vous et le ministre de la Guerre m'en avez annoncé beaucoup; à l'exception de quelques paires de souliers, rien n'est arrivé.

Je n'ai reçu de renfort que ceux apportés par les vaisseaux *le Conquérant*, *le Pélage*, *le Formidable* et *l'Annibal*, et le transport *la Nourrice*, tous les autres bâtiments annoncés n'ont pas paru. J'en ai pourtant bien besoin. Si quelques

1. Arch. Hist. Minist. de la Guerre, B7\*26.



avaries avaient forcé les bâtiments qui portent ces troupes à relâcher, donnez-leur ordre de reprendre la mer le plus tôt possible.

Tous les noirs sont persuadés par les lettres venues de France, par la loi qui rétablit la traite, par les arrêtés du général Richepanse qui rétablit l'esclavage à la Guadeloupe, qu'on veut les rendre esclaves, et je ne puis obtenir le désarmement que par des combats longs et opiniâtres. Ces hommes ne veulent pas se rendre. Il faut avouer qu'à la veille d'avoir tout terminé ici, les circonstances politiques dont je vous ai parlé plus haut ont presque détruit mon ouvrage. Il ne faut plus compter sur la force morale que j'ai eue ici, elle est détruite. Les mauvaises mesures prises à l'extérieur ont tout détruit, ont soulevé les esprits. On ne pourra plus réduire les noirs que par la force des armes. Alors il faut une armée et des fonds ; sans cela, la propriété de Saint-Domingue est bien exposée.

Je vous ai demandé un successeur, Citoyen Ministre, cette lettre n'a pas obtenu de réponse comme bien d'autres que je vous ai adressées. Il faut que le Gouvernement pense à m'envoyer un homme qui puisse me remplacer au besoin. Ce n'est pas que je pense à quitter dans le moment difficile, mais ma santé s'altère toujours, et celui qui pourrait me remplacer avantagement pour la République n'est point ici.

Je vais faire mon possible pour empêcher l'insurrection de gagner d'ici au premier vendémiaire. Alors les 9.000 hommes que vous m'avez annoncés seront sans doute arrivés. Je parcourerai les quartiers des rebelles avec la même rigidité que j'ai mise dans ma première campagne. La terreur me devancera et malheur à ceux qui ne m'obéiront pas aveuglément, mais pour ce, il me faut de l'argent et des troupes.

Je vais renvoyer en France sous peu de jours les bâtiments ci-après : *le Zélé, le Tourville, le Pélage, la Fraternité, l'Infa-tigable, l'Indienne. La Revanche* part pour Terre-Neuve. Les maladies qui ont ravagé l'armée de terre ont aussi ravagé la station, je fais partir par deux ou trois tous les bâtiments qui n'ont pas moitié de leur équipage.

Le *Formidable* et l'*Annibal* partiront sous un mois. Alors il me restera 2 vaisseaux, 6 frégates, 8 corvettes.

Si dans les circonstances actuelles où j'ai besoin de faire des mouvements de troupes, je ne garde que ce nombre de bâtiments, c'est parce que je me remplacerai avec ceux que j'attends et que, dans l'état où ils sont, ils ne peuvent que m'être à charge sans m'être d'aucun secours.

La solde est due à l'armée depuis et compris prairial.

La marine n'a pas reçu de solde. Les traitements de table sont payés en partie pour messidor.

Les quartiers des insurgés sont :

Dans le Nord : Le Gros Morne, le Moustique, le Port de Paix, Saint-Louis, Le Borgne, Plaisance, partie du Limbé et du Port Margot, Vallière en partie.

Dans le Sud : Jérémie. <sup>1</sup>

## CIX

*Au Quartier Général,  
le 18 Thermidor (6 août 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Ma position devient embarrassante et peut devenir mauvaise, la voici :

La mortalité a fait des ravages si effroyables sur mes troupes que lorsque j'ai voulu désarmer le Nord une insurrection générale a éclaté. Obligé d'économiser, puisque vous me laissez sans fonds, j'avais détruit l'armée coloniale et renvoyé les 3/4 des officiers de cette armée. Du moment où les troupes noires ont vu mon embarras, alors les officiers m'ont tous réclamé leur arriéré. J'ai été obligé de payer, et n'ayant pas d'argent en caisse, d'abandonner à vil prix les denrées que j'avais en magasin, et d'engager mes revenus des douanes.

Les noirs ont marché, mais ils ne sont pas en assez grand nombre et d'ailleurs tous mes généraux étant malades, j'ai

1. *Arch. Hist. du Ministère de la Guerre*, B 7 \* 26. Copie de lettres du général Leclerc.



dû me servir des généraux noirs. Christophe est employé dans les montagnes du Nord et Dessalines du côté de Plaisance : je ne crains rien de Christophe, mais je ne suis pas aussi rassuré sur Dessalines. Les premières attaques ont chassé les insurgés des points qu'ils occupaient, mais ils se sont reployés sur d'autres cantons et dans cette insurrection il y a un véritable fanatisme : ces hommes se font tuer, mais ils ne veulent pas se rendre.

Je vous avais prié, Citoyen Consul, de ne rien faire qui pût les faire craindre pour leur liberté, jusqu'au moment où je serais en mesure, et je marchais à grand pas vers le moment. Soudain est arrivée ici la loi qui autorise la traite dans les colonies avec des lettres du commerce de Nantes et du Hâvre qui demandent si on peut placer ici des noirs ; plus que tout cela le général Richepanse vient de prendre un arrêté pour rétablir l'esclavage à la Guadeloupe.

Dans cet état de choses, Citoyen Consul, la force morale que je m'étais acquise ici est détruite, je ne puis rien faire par la persuasion, je n'ai plus que la force, et je n'en ai aucune, je n'ai reçu en renfort que trois mille hommes sur les vaisseaux, *le Pélage*, *le Conquérant*, *le Zélé* et *le Tourville*, j'ai été obligé de m'en servir de suite, je suis persuadé que moitié de ce renfort est péri ou aux hôpitaux.

A présent, Citoyen Consul, que vos plans sur les colonies sont parfaitement connus, si vous voulez conserver Saint-Domingue, envoyez-y une nouvelle armée, envoyez-y surtout de l'argent, et je vous déclare que si vous nous abandonnez à nous-mêmes, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, cette colonie est perdue, et une fois perdue, jamais vous ne la rattraperez.

Ma lettre vous surprendra, Citoyen Consul, après celles que je vous ai écrites : mais y a-t-il un général qui ait pu calculer une mortalité des  $\frac{4}{5}$  de son armée, et l'inutilité des autres, qui ait été laissé sans fonds comme moi, dans un pays où rien ne s'achète qu'au poids de l'or, et où j'aurais, avec de l'argent, détruit bien des mécontentements.

Pouvais-je m'attendre dans ces circonstances à la loi sur

les traites et surtout aux arrêtés du général Richepanse qui rétablissent l'esclavage et défendent aux hommes de couleur de prendre la qualité de citoyen.

Je vous ai exposé ma position véritable, avec la franchise d'un militaire. J'ai la douleur de voir tout ce que j'ai fait ici sur le point d'être anéanti. Si vous aviez pu être témoin des difficultés de tous les genres que j'ai vaincues et des résultats que j'avais obtenus, vous gémeriez avec moi de voir ma position : mais quelque désagréable qu'elle soit j'espère encore en venir à bout, je fais des exemples terribles et puisqu'il ne me reste plus que la terreur, je l'emploie sur les révoltés, j'en ai fait pendre 60 ; aujourd'hui tout est dans un ordre parfait. Tous les propriétaires ou négociants qui m'arrivent de France parlent tous d'esclaves. Il semble qu'il y ait une conspiration générale pour empêcher la restitution de Saint-Domingue à la République.

Si, ce que je ne présume pas, l'arrestation de Toussaint avait changé la destination des 12.000 hommes de troupe que vous m'avez annoncée, ce que je ne puis croire, puisque je n'ai cessé de faire connaître au ministre de la Marine le dénuement des troupes dans lequel la mortalité me mettait, envoyez-moi de suite ces renforts, envoyez-moi de l'argent, car je suis dans une position vraiment misérable.

On vous dira que nous avons reçu beaucoup de biscuit, de farine, d'effets d'hôpitaux ou d'habillement, et que l'armée de Saint-Domingue coûte beaucoup.

On nous a envoyé des farines avariées en grande partie, et tellement avariées que partie a été jetée à la mer et j'en dis autant du biscuit.

Nos effets d'hôpitaux arrivés par la *Junon*, se sont trouvés avariés par le peu de soin qu'on a mis à les charger à Brest.

Je n'ai rien ou presque rien reçu en effets d'habillement, ainsi il est très possible que vous ayiez fourni beaucoup d'argent pour Saint-Domingue, sans que nous en ayions profité.

Envoyez-nous de l'argent ; avec de l'argent j'aurai tout à aussi bon marché qu'en France.

Le pain coûte ici aujourd'hui cinq sous la livre, et le vin



10 sous la bouteille. Il est vrai que nous sommes dans l'abondance ; mais toujours est-il vrai que nous aurons ici toutes les denrées meilleures et à meilleur marché que le ministre de la Marine ne les aura par des fournisseurs. Sacrifiez en ce moment 6.000.000 francs pour ne pas être obligé d'en dépenser 60 au printemps.

Je vous ai dépeint ma position, en noir, ne me croyez pas abattu par les événements, je serai toujours à la hauteur des circonstances quelles qu'elles soient et je vous servirai avec le même zèle tant que ma santé me le permettra. Elle est altérée en ce moment, ce qui n'empêche de monter à cheval ; pensez toujours à m'envoyer mon successeur, je n'ai personne ici qui puisse me remplacer dans le moment difficile où la colonie sera encore pendant quelque temps.

Envoyez-moi les généraux Belliard et Regnier, vous ne sauriez m'envoyer de généraux trop déliés. Leur conduite doit être extrêmement adroite et si tous avaient pu entendre mes instructions, je ne serais pas aussi embarrassé aujourd'hui.

Percin est en insurrection. Je n'ai pas d'autres nouvelles de ce quartier. Recevez l'assurance de mon respectueux dévouement <sup>1</sup>.

## CX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 21 Thermidor (9 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le vœu du conseil de préfecture et des notables de la colonie de Saint-Domingue pour que le général Bonaparte soit Consul à vie.

Je vous salue.

LECLERC <sup>2</sup>.

1. *Arch. du Ministère de la Guerre*, B 7 \* 26. Copie de lettres du général Leclerc.

2. Lettre de la main de Leclerc.

Une note mise sur la lettre à son arrivée au ministère signale qu'aucune pièce n'y était jointe.

CXI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 21 Thermidor (9 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous trouverez ci-joint le règlement que j'ai arrêté pour l'établissement de l'ordre judiciaire. Pour le compléter, je fais rédiger en ce moment un code de police correctionnelle. Les tribunaux de première instance jugeront en police correctionnelle tous les délits emportant amende. Quant à la police ordinaire, elle restera dans les mains du commandant de place.

Je vais établir des commissions militaires qui auront dans leurs attributions, outre les délits militaires, ceux qui seraient commis par des citoyens et qui intéresseraient la sûreté de la colonie.

Aussitôt que le désarmement sera terminé et que je serai en mesure, je formerai par division un tribunal prévotal qui sera dans les mains de la gendarmerie et fera exécuter à la minute ses jugements. Ce tribunal servira à comprimer les noirs.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 21 Thermidor (9 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

L'arrivée de l'*Annibal* et du *Formidable* avec 1.500 hommes, du lougre le *Vautour* avec trois transports, porteurs de 500 hommes, a amélioré ma situation, j'ai fait agir de suite ces troupes. Les rebelles ont été écrasés dans différentes rencontres ; des exemples ont été faits et la révolte diminue au



lieu de gagner. C'est beaucoup dans la circonstance actuelle.

La maladie ne diminue pas ses progrès quant au nombre des malades, mais elle a moins d'intensité et je ne perds plus tout à fait autant de monde. J'espère être soulagé dans les premiers jours de vendémiaire.

J'ai réuni tout ce que j'ai de disponible en troupes coloniales et en troupes européennes, demain j'attaquerai les rebelles sur tous les points.

Les généraux noirs conduisent les colonnes, ils sont bien entourés. Je leur ai ordonné de faire des exemples terribles, et je me sers toujours d'eux lorsque j'ai beaucoup de mal à faire.

Cette battue durera au moins dix jours. Je vous en ferai connaître les résultats. Je crois pouvoir vous présager qu'ils seront bons, mais il existera toujours quelque foyer de mécontentement, d'ici au mois de vendémiaire. A cette époque, toute l'armée sera mise en mouvement et j'atteindrai tous les rebelles. Mais, de grâce, envoyez-moi de l'argent. Je ne sais comment faire aller le service des hôpitaux et je ne puis solder les officiers qui ne recevront plus de ration au premier fructidor.

Les arrêtés du général Richepanse circulent ici et font bien du mal. Celui qui rétablit l'esclavage, pour avoir été émis trois mois trop tôt, coûtera bien du monde à l'armée et à la colonie de Saint-Domingue.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

J'apprends la nouvelle d'un combat sanglant que le général Boyer a soutenu au Gros Morne. Les rebelles ont été exterminés, 50 prisonniers ont été pendus. Les hommes meurent avec un fanatisme incroyable, ils se rient de la mort. Il en est de même des femmes. Les rebelles du Moustique ont attaqué et enlevé Jean Rabel, il doit être repris en ce moment. Cette fureur est l'ouvrage de la proclamation du général Richepanse et des propos inconsidérés des colons.<sup>1</sup>

1. Post-scriptum de la main de Leclerc.

CXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 21 Thermidor (9 août 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Ma position s'est améliorée depuis ma dernière dépêche, par l'arrivée de 2.000 hommes environ venus de Gènes et de Toulon. J'ai fait donner de suite ces troupes et leur présence a arrêté les progrès de l'insurrection, ce qui est beaucoup dans la circonstance présente. Demain, je fais donner, simultanément et sur différents points, tout ce que j'ai pu rassembler de troupes européennes et coloniales. J'attends d'heureux résultats de cette opération. J'aurai l'honneur de vous les faire connaître aussitôt que l'opération sera terminée ; mais d'ici au premier vendémiaire, je m'attends à être inquiété par des poignées de brigands. A cette époque je détruirai tout ce qui n'obéira pas.

Je suis content de Dessalines, Christophe et Morpas, ces trois sont les seuls qui ayent de l'influence, les autres sont nuls. Christophe et Morpas surtout m'ont beaucoup servi dans les dernières circonstances.

Christophe et Dessalines m'ont prié de ne pas les laisser ici après mon départ. Cela vous fait juger la confiance qu'ils ont en moi.

J'espère, dans les premiers jours de brumaire, pouvoir renvoyer en France ou ailleurs ce qui me gêne ici. Je ferai la tournée de la colonie et je passerai de suite mon armée en revue. Je serai de retour au Cap en nivôse, je consoliderai alors mon ouvrage et j'organiserai la colonie sur le pied dans lequel elle devra rester après mon départ et à cet égard, je rendrai au préfet colonial tout ce qui ne tiendra pas essentiellement à la sûreté de la colonie.

Je vous ai prévenu que j'ai appelé ici le citoyen Mongiraud. C'est un homme d'esprit, mais peu instruit en administration. Il n'a point des idées nettes des choses et pourra



être propre à faire marcher une machine déjà en mouvement, mais nullement à imprimer le mouvement à une machine neuve. En général tous ceux qu'on m'a envoyés ici sont des hommes faibles ou usés. Envoyez-moi un préfet et je renverrai à Santo-Domingo le citoyen Mongiraud. Je suis obligé de faire ici jusqu'aux arrêtés réglementaires : j'ai chargé le préfet de les faire, ceux qu'il me présente sont ridicules. Je les fais moi-même.

En pluviôse, j'aurai organisé la partie espagnole. J'espère partir en ventôse. Vous m'aurez sans doute envoyé un successeur à cette époque. Je puis vous assurer que j'aurai bien mérité du repos, car je suis vraiment écrasé ici, étant presque seul.

Le général Dugua est un brave homme qui m'est dévoué tout entier, mais il ne peut faire beaucoup, il n'est pas encore guéri.

L'ordonnateur Daure est un bon ordonnateur en temps de guerre, mais il n'est plus bon quand il faut avoir l'économie et la surveillance de l'administration. Au demeurant, sa position est très difficile. Tous ceux qui l'entouraient sont morts. Je suis content de lui et mécontent de l'administration.

De grâce envoyez-moi de l'argent, car mes malades périssent faute de fonds et je ne sais comment payer mes officiers qui ne recevront plus de ration au premier fructidor.

A l'époque où je partirai, la colonie sera disposée à recevoir le régime que vous voudrez bien lui donner, mais ce sera à mon successeur à faire le dernier pas, si vous le jugez à propos. Je ne ferai rien de contraire à ce que j'ai imprimé ici.

Le général Richepanse se conduit d'une manière bien impolitique et bien maladroite pour Saint-Domingue. Si je n'avais que sabré ici, il y a longtemps que je serais chassé de l'isle, et je n'aurais pas rempli vos vues.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon dévouement respectueux.

LECLERC.

Plus les noirs me rendent service dans le moment présent, moins je dois les garder aussitôt que la maladie sera passée.

Un bataillon de la 7<sup>me</sup> légère que je viens de recevoir s'est mal conduit, il en est de même des canonniers et de cette légion expéditionnaire. Cependant j'en tirerai parti.

LECLERC<sup>1</sup>.

CXIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 22 Thermidor (10 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Une question très importante et dont la décision doit influencer sur les progrès de la colonie, c'est celle des dettes.

On peut les diviser en trois classes :

1<sup>o</sup> celles contractées avant la promulgation de la loi qui accorde la liberté aux noirs.

2<sup>o</sup> celles contractées depuis cette époque jusqu'à l'arrivée de l'armée.

3<sup>o</sup> celles contractées depuis l'arrivée de l'armée ou qui seront contractées à l'avenir.

Les dettes de la première classe sont composées pour les trois quarts du prix : 1<sup>o</sup> des noirs importés dans la colonie ; 2<sup>o</sup> des bestiaux ; 3<sup>o</sup> des constructions. Un quart en plus de ces dettes a pour origine des objets de consommation personnelle.

La loi a rendu les noirs libres, la guerre a détruit les bestiaux et les établissements ; ainsi le propriétaire a vu périr pour lui presque tous les objets qui avaient causé sa dette et cette perte a été le résultat d'une force majeure.

Les dettes de la seconde classe ont presque toutes été contractées par des fermiers pour achat de bestiaux et d'instruments d'exploitation. Quelques-uns des fermiers ont perdu tout leur mobilier dans la guerre qui vient d'avoir lieu, mais

1. Le post-scriptum est de la main de Leclerc.



en général ils ont sauvé une partie de leurs bestiaux et même de leurs fruits, et beaucoup n'ont rien perdu.

Enfin la troisième classe des dettes se compose et se composera des avances nécessaires aux propriétaires pour rétablir leurs cultures.

Comment seront traitées ces diverses classes de créanciers ? Voilà la question, et il n'est pas facile de la résoudre sans choquer bien des intérêts.

Je me bornerai à vous présenter des conditions générales.

Les créanciers de la première classe n'avaient, par les lois qui régissaient la colonie quand leurs créances ont été établies, aucune hypothèque sur le fond. Ils n'avaient que le droit de saisir le mobilier et le mobilier a péri.

Leur laisser dans ce moment le droit de se faire payer sur le produit que les propriétaires ne peuvent créer qu'à force d'industrie et surtout à l'aide de nouvelles avances, n'est-ce pas mettre ceux-ci dans l'impossibilité de réparer leurs pertes et empêcher la restauration de la colonie ?

La colonie aura longtemps besoin d'employer en entier son produit annuel au rétablissement de sa culture et la métropole est intéressée à ce que ce rétablissement ait lieu le plus promptement possible. Or ce but ne serait pas rempli si à mesure qu'un propriétaire rétablirait son habitation, des créanciers pouvaient enlever ses produits.

Le sort du débiteur de la deuxième classe ne peut pas être réglé par une mesure générale. Les uns n'ont rien perdu et les droits des créanciers sur eux ne doivent être ni restreints ni suspendus, mais il en est qui ont vu périr dans la guerre tout ou partie de leurs ressources et il semble juste d'avoir égard à leur position.

Quant aux dettes contractées depuis l'arrivée de l'armée, et à celles qui le seront à l'avenir, elles ont et auront toutes pour cause le rétablissement de la culture, la reconstruction des ateliers et l'achat des animaux et des instruments aratoires. C'est des avances que pourra faire le commerce que dépend principalement la prospérité de la colonie. Il faut donc encourager à faire ces avances pour la sûreté des créances,

et les nouvelles créances ne seront sûres qu'autant qu'elles ne se trouveront pas en concurrence avec les anciennes.

Voilà, je crois, le but qu'on doit se proposer, mais quels sont les moyens d'y parvenir, c'est une question extrêmement délicate.

Quel que soit le parti qu'on prenne à l'égard des anciennes dettes, je pense que le moins qu'on puisse faire en faveur des débiteurs, pour ne pas compromettre la prospérité de la colonie, c'est de déclarer qu'elles ne seront exigibles qu'après un délai de 5 ans, payables après le délai, par cinquième chaque année, sur les fruits seulement, et qu'elles ne porteront intérêt qu'à compter de l'expiration du délai accordé.

Quant aux dettes qu'on peut appeler intermédiaires, elles paraissent devoir être exigibles dès à présent, en laissant aux tribunaux la faculté d'accorder du temps en raison des pertes éprouvées par les débiteurs. Ces dettes sont très peu considérables.

Enfin on n'obtiendra du commerce les avances nécessaires pour l'avenir, qu'en établissant à Saint-Domingue le régime hypothécaire, en statuant que les créances d'une date postérieure à l'arrivée de l'armée pourront seules être inscrites, et en accordant aux prêteurs un privilège sur les fruits pendant les 5 premières années.

Ces mesures pourront choquer quelques intérêts particuliers, mais elles me semblent concilier les intérêts de la métropole, ceux de la colonie et ceux du commerce :

du commerce, qui a besoin de trouver à Saint-Domingue un débouché du superflu du produit de notre sol et de notre industrie, et qui ne le trouverait plus si une grande partie du produit colonial était employé à acquitter des dettes et passait sans échange, entre les mains de créanciers dont beaucoup sont étrangers, car vous n'ignorez pas, Citoyen Ministre, que le commerce de la traite était fait, en France, par beaucoup de maisons anglaises ;

de la colonie, qui a besoin de réparer ses pertes et qui ne peut en trouver les moyens que dans des avances qu'on ne



lui fera pas si des créances anciennes obtiennent un privilège sur les nouvelles ;

de la métropole, qui ne peut trouver le dédommagement de ses dépenses en hommes et en argent que dans la prospérité de la colonie, prospérité qui ne peut s'établir et croître qu'autant que, dans les premières années, le propriétaire pourra employer tous ses moyens à rétablir, à recréer tout ce que douze années de la plus effroyable anarchie ont dévoré.

Il est instant que cette question soit décidée, mais elle doit l'être après le plus mûr examen, et en écartant également les prétentions des colons qui oublient toujours la métropole et celles de quelques commerçants qui cherchent toujours à persuader que leur intérêt est celui du commerce.

En un mot, je crois qu'autant que l'on pourra sans trop vexer le commerce français, sacrifier l'ancienne dette à la nouvelle, il faut le faire.

En attendant une décision, il m'a paru indispensable de prendre un arrêté qui suspende toutes poursuites pour le paiement des anciennes dettes et qui autorise seulement le créancier à faire régler sa créance devant les tribunaux.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

## CXV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 26 Thermidor (14 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous trouverez ci-joint la note des nègres mauvais sujets et dangereux pour la colonie mis à bord de divers bâtiments renvoyés en France et qui manquaient d'équipages. Veuillez donner vos ordres pour vous assurer que tous ont été remis à la disposition du préfet maritime du port où ont abordé ces bâtiments et prendre des mesures pour que jamais ils ne reviennent ici. Je me suis aperçu que quelques nègres remis

à la marine avaient été vendus dans le commencement de notre arrivée à Saint-Domingue et ma lettre a pour but de prévenir ce commerce qui ne peut produire qu'un mauvais effet ici.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC<sup>1</sup>.

CXVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 29 Thermidor (17 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai à me plaindre du citoyen Meyne, capitaine de vaisseau commandant la frégate *l'Infatigable* ; cet officier, dont j'ai d'ailleurs été content sous les rapports du service, avait reçu à son bord quelques jours avant son départ 150 barils de farine en dépôt, les magasins du Cap étant encombrés. Il a emporté avec lui cette farine aimant mieux en priver la colonie que de s'exposer à rester un jour de plus en rade.

Il est certain que si j'écoutais les réclamations du commandant de chaque bâtiment, je les renverrais en France et resterais ici presque seul.

La maladie continue toujours ses ravages. J'ai perdu depuis peu de jours les généraux Wonderweil et Desplanques, l'adjudant-commandant Croizat et plusieurs chefs de corps. Le commissaire des guerres Agobert vient de mourir : les deux corps de canonniers de la Méditerranée sont à moitié détruits pour 15 jours de campagne qu'ils ont faits.

Envoyez-moi un commandant d'artillerie et un commandant de génie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

1. Cette lettre entièrement de la main de Leclerc fut apportée par la *Comète* le 14 Vendémiaire, an XI.



CXVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 1<sup>er</sup> Fructidor (19 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Aussitôt que les circonstances me le permettent, je rends au commerce français les avantages qu'il doit trouver dans les colonies nationales. Vous verrez par l'arrêté ci-joint, que je vous ai annoncé dans une de mes précédentes dépêches, que je ne laisse plus fournir ici au commerce étranger que ce que la France ne pourrait pas fournir.

J'ai admis jusqu'à présent le commerce étranger concurremment avec le commerce français, parce que dans l'état de détresse où était la colonie et avec le peu de moyens du commerce français, je ne pouvais pas espérer de la ramener promptement à un état de prospérité. Aujourd'hui, je suis abondamment pourvu de tout et la colonie est arrachée au besoin, Le commerce français ne nous laissera pas manquer, parce qu'il trouvera des retours.

Vous trouverez ci-joint le rapport de ce jour de la situation du port du Cap. Faites-le imprimer, je vous prie<sup>1</sup>, dans le *Moniteur*; c'est la meilleure réponse à faire aux sottises des Américains qui prétendent que je vexe le commerce.

J'espère, avant de quitter la colonie, faire encore un pas de plus en faveur du commerce français et après ce, je pense qu'il n'aura plus rien à désirer.

Je compte assigner au commerce étranger un seul port, le Môle par exemple, où ses expéditions seraient reçues et de là versées par le cabotage national sur les points de consommation. Alors nul ne pourrait être consignataire de bâtiments que les Français; mais je ne puis encore prendre ces mesures, sans tarir de suite la source de la prospérité future de la colonie. Je laisse semer les Américains et je ferai faire la récolte par les Français.

1. « Je vous prie, » a été rajouté par Leclerc, en marge.

Observez que dans le cas où, ce que je ne crois pas, le commerce français pourrait fournir avec avantage quelques-unes des denrées dont l'importation est permise aux étrangers, il aura toujours en sa faveur l'exemption d'un droit de dix pour cent.

Je voudrais pouvoir m'occuper encore plus de l'administration et organisation de la colonie, pour la porter le plus promptement au plus haut point de splendeur ; mais j'ai encore des insurrections violentes à comprimer, et la maladie fait toujours des ravages.

Je vois avec peine qu'il en est en France des commerçants comme il en est ici des colons, ils veulent cueillir des fruits, sans faire attention qu'ils ne sont pas mûrs. Je serai toujours ferme dans mon plan et je les forcerai à me rendre justice lorsque je serai arrivé à mon but.

J'ai l'honneur de vous saluer. LECLERC.

Je vous prie de faire imprimer mon arrêté sur le commerce étranger dans le *Journal français*. Il ne paraîtra ici que le 15 fructidor afin de ne pas donner le temps aux négociants de la Jamaïque et de Saint-Thomas de nous infester de marchandises anglaises <sup>1</sup>.

LECLERC.

### CXVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 2 Fructidor (20 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'avais ôté le général Desfourneaux de la partie française, où par son peu de connaissance des hommes et des choses et son désir immodéré de faire parler de lui il ne pouvait que faire du mal. Je l'avais envoyé dans la partie espagnole, où il n'y avait rien à faire. Arrivé là, il a cherché à se faire un parti, il a vexé les hommes que j'y avais placés. Il a été jusqu'au

1. Le post-scriptum est de la main de Leclerc.



point d'intercepter ma correspondance avec le général Kerversau ; je l'ai rappelé. Alors il a fait la proclamation que vous trouverez ci-jointe. Vous sentirez l'inconvenance d'une pareille conduite. Je lui ai ordonné de s'embarquer et de retourner en France.

Je sais que le général Desfourneaux désire un gouvernement à l'extérieur. Je pense que vous feriez mal de le lui confier. Du reste, pendant la campagne, il a montré du zèle et je verrais avec peine qu'un homme dont le nom a figuré lors de la conquête de Saint-Domingue cessât d'être employé à son arrivée en France. Je pense qu'il pourrait commander une division militaire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 7 Fructidor (25 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous verrez par la lettre ci-jointe la destination donnée par le général Richepanse aux noirs de la Guadeloupe. Ne voulant pas garder ici longtemps ces révoltés, je les envoie en Corse par le vaisseau *le Formidable* qui les déposera à son passage. Je présume que vous aurez donné des ordres pour qu'ils y soient reçus ; donnez-en pour 1.500 ou 2.000 que j'y enverrai sous trois mois.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 7 Fructidor (25 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Il me paraît que vous ne vous êtes pas fait une idée exacte de ma position par les ordres que vous m'adressez.

Vous m'ordonnez d'envoyer en Europe les généraux noirs. Il est bien simple de les arrêter tous le même jour, mais ces généraux me servent à arrêter les révoltes qui continuent toujours et qui ont un caractère alarmant dans certains cantons.

Morpas est un homme de mauvaise foi. Il me sert dans ce moment, mais sous peu il sera arrêté. Charles Belair s'est insurgé : je fais marcher contre lui. Dessalines et Christophe vont bien et je leur ai de véritables obligations.

Je viens de découvrir un grand complot qui tendait à insurger la colonie en entier à la fin de thermidor, mais qui n'a été exécuté que partiellement par la défaut de chef unique.

Ce n'est pas le tout d'avoir enlevé Toussaint, il y a ici 2.000 chefs à faire enlever. Il n'y a pas de gérant qui n'ait assez d'influence pour soulever à volonté son atelier. Cependant à mesure que j'enlève les armes, le goût des insurrections diminue. J'ai déjà ramassé 20.000 fusils environ, il en reste encore autant dans les mains des cultivateurs. Il faudra bien que je les aye.

Mais, Citoyen Ministre, ne perdez pas un instant pour faire partir les convois de troupes que vous m'avez annoncés.

De vos dernières expéditions j'ai reçu :

Par le <i>Pélagé</i> et le <i>Conquérant</i> .....	1.200 hommes
Par la <i>Nourrice</i> .....	300 »
Par l' <i>Argus</i> et le <i>Vigilant</i> .....	150 »
Par l' <i>Annibal</i> et le <i>Formidable</i> .....	1.200 »
Par l' <i>Intrépide</i> .....	500 »
Expédition de Gênes.....	500 »
TOTAL.....	<hr/> 3.850 hommes

Malgré ces renforts, je serais content si le 10 vendémiaire je puis réunir 5.000 hommes en état de marcher et il me restera environ 4.000 hommes aux hôpitaux. Jugez des ravages que mon armée a essayés et essaye journellement.

Je ne vous fais plus l'énumération des officiers supérieurs que je perds chaque jour. Ce tableau est trop long. Au 15 vendémiaire, époque à laquelle je suppose que la maladie s'arrêtera, je passerai toute l'armée en revue et je vous ferai connaître nos pertes.



J'aspire au moment où je pourrai faire enlever ceux qui me gênent ici et cela ira à 2.000. Mais je ne puis le faire sans avoir assez de troupes pour entrer de suite en campagne et marcher sur tous les points où je trouverais des rebelles. Des 12.300 hommes que vous m'annoncez, je n'en ai encore reçu que 3.850. Je ne désire pas le reste avant un mois, mais il serait fâcheux que la moitié ne fut pas arrivée à cette époque.

Par mes lettres vous aurez jugé combien ma position était difficile et combien il m'a fallu d'adresse pour me soutenir ici. Cette conduite doit être pour le Gouvernement un garant de celle que je tiendrai dans des temps moins difficiles. Mais envoyez-moi les hommes que vous m'avez promis. Envoyez-moi 3 millions et je vous réponds et proclame, en nivôse et pluviôse, que Saint-Domingue est rendu à la France.

Je poursuis les rebelles avec une activité dont les habitants de ce pays ne se font pas une idée et la révolte n'augmente pas, ce qui est beaucoup.

On m'annonce une insurrection au Dondon et à la Marmelade qui jusqu'à présent n'avaient pas bronché. Je ne crains pas une insurrection violente de ce côté qui est désarmé.

Pensez à me donner un successeur, car dans six mois, j'aurai besoin de repos et je l'aurai bien mérité.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

L'insurrection du Dondon est plus forte que je ne le croyais, mais par les mesures que j'ai prises, j'espère qu'elle n'aura pas de suite.

Cette nuit j'ai reçu des renseignements qui m'annoncent que par le défaut de troupes l'insurrection du Dondon et de la Grande Rivière a fait de grands progrès. Je vais faire marcher la chétive garnison du Cap. J'ai bien besoin de troupes, Citoyen Ministre. Le Port de Paix est encore en insurrection mais le Moustique est battu. Encore un procès-verbal de denrées arrivées avariées.

LECLERC. <sup>1</sup>

1. Post-scriptum de la main de Leclerc, annexé à la lettre du 9 Fructidor.

CXXI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 7 Fructidor (25 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

J'ai reçu vos dépêches, en date du 27 prairial et jours suivants. Je vais y répondre.

Je ne puis penser à l'affaire que vous me proposez, quelque'avantageux que doivent être les résultats. Les circonstances commerciales ont changé ici vingt fois depuis l'embarquement du général Toussaint.

Ne pensez pas à 1274, 1319, 1065, 998, 1318, 535, 487, 255 ici avant quelque temps. Je crois pouvoir tout faire pour que mon successeur n'ait plus que 1834. 1274. 2003. 1319. 1065. 1420. 647. du 1369. 1915. 142. à 1275. 1411. 1363. 484. 1397. 1014. mais après les 4.524. 1318. 535. 1309. 721. 573. 1301. 860. sans nombre que j'ai faites ici pour 1.055 1887. 1651. aux 184. 1719. 1692. { ..... 491  
1277. 65. 495. Je ne veux pas être en contradiction avec moi-même mais assurez 1169. 1724. 1405. 1422. que mon 1183. se 872 trouvera tout disposé. L.<sup>1</sup>

1. Leclerc a signé d'un simple paraphe. La traduction de la partie chiffrée nous est fournie par le copie de lettres, conservé aux Archives du Ministère de la Guerre, où cette lettre figure à la page 1. Le dernier paragraphe en est ainsi conçu : « Ne pensez pas à rétablir l'esclavage ici avant quelque temps ; je crois pouvoir tout faire pour que mon successeur n'ait plus que l'arrêté du Gouvernement à faire exécuter, mais après les proclamations sans nombre que j'ai faites ici pour assurer aux noirs leur liberté, je ne veux pas être en contradiction avec moi-même. Mais assurez le Premier Consul que mon successeur trouvera tout disposé. »

La lettre du Ministre du 26 Prairial, à laquelle Leclerc répondait, se trouve aux archives du Ministère des Colonies, BB 36, f<sup>o</sup> 87, où elle est indiquée à la table comme « envoi d'une recette chiffrée pour la culture. »



CXXII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 7 Fructidor (25 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous ne pouvez nous rendre un plus mauvais service que de nous envoyer de France des fournitures quelconques, elles sont généralement mauvaises et souvent hors de service, vous en jugerez par les procès-verbaux ci-joints. Fournissez-nous en argent ce que vous voulez nous donner.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 8 Fructidor (26 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Vous verrez par l'état ci-joint qui est bien loin d'être satisfaisant, que la maladie commence à devenir moins violente au Cap.

Les hôpitaux du Môle ont perdu pendant messidor 677 hommes.

Les hôpitaux du Môle ont perdu pendant thermidor 693 hommes.

Ceux de Plaisance, Port de Paix, Port Margot, Le Borgne, pendant ces deux mois : 874.

Celui du Fort Liberté et les ambulances de la plaine pendant les mêmes mois : 392.

Je viens de perdre le chef de la 31<sup>e</sup> de ligne, celui de la 71<sup>e</sup>, celui de la 11<sup>e</sup> légère.

Je n'ai pas en ce moment 5 chefs de corps venus de France avec moi.

J'ai perdu 2 généraux de division, 10 généraux de brigade, 9 adjudants commandants.

Je suis sans officiers d'artillerie et de génie.

J'ai besoin d'officiers de santé.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

#### CXXIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 8 Fructidor (26 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Il est bien facile au commerce français de crier parce que j'ai assujetti les bâtiments français à payer un droit d'importation pendant un mois. Les commerçants me doivent de la reconnaissance pour m'être occupé d'eux au milieu des opérations militaires, car l'arrêté même dont ils se plaignent, et par lequel ils n'étaient assujettis qu'à la moitié du droit payé par le commerce étranger est une preuve de ma sollicitude à leur égard.

Au demeurant, je crois avoir fait tout ce que je pouvais et si je fais payer aujourd'hui 15 pour cent à l'exportation, c'est parce qu'il faut que je vive et que le Gouvernement ne m'envoie pas un sol. Vous trouverez, dans mon arrêté relatif au commerce étranger, des mesures qui sont propres à satisfaire le commerce de la métropole.

Avant d'avoir reçu vos ordres à cet égard, j'avais pensé à ôter au commerce étranger la fourniture des denrées que la France peut fournir, vous vous en convaincrez par mes dernières dépêches.

Les négociants français sont bien impatients de jouir, moi je suis impatient d'assujettir véritablement la colonie.

J'ai répondu, par mes différentes lettres, à votre dépêche du 25 prairial qui ne m'est arrivée qu'hier. Cette lettre est



relative au système à établir dans la colonie relativement au commerce et aux noirs.

Vous me demandez le règlement de culture adopté par Toussaint, déjà vous devez l'avoir reçu dans le temps. Quant à celui que j'ai fait et qui a été imprimé dans les journaux, je vous ai déjà prévenu qu'il paraîtrait ridicule et peut-être inepte à tout homme qui ne sera pas sur les lieux et qui ne connaît pas ma position, mais vous me jugerez par celui que je laisserai à la colonie avant de la quitter.

Vous m'annoncez des médicaments et des effets d'hôpital qui doivent m'arriver de Brest. De grâce ne m'expédiez que des piastres. J'espère qu'elles ne m'arriveront pas avariées.

Vous connaissez à présent, par les journaux qui vous sont envoyés exactement, mon organisation de Saint-Domingue. Sur ce que vous ne vous expliquerez pas à vous-même, retardez votre jugement jusqu'à ce que j'ai fini, car mes institutions sont presque toutes, à l'exception de celles relatives à l'ordre judiciaire, des institutions de circonstance.

Vous trouverez ci-joint une collection de journaux officiels qui ont paru jusqu'à présent, de crainte que vous ne soyez en retard d'en recevoir quelques-uns.

Vous me demandez du bois de gayac. Les constructions occupent tous les bras et il ne faut pas penser à en exploiter présentement, cela serait trop cher, mais je fais payer en nature le dixième de celui qui s'exporte et je vous le réserve. J'en envoie 25.000 st. par la *Comète*.

Le citoyen Bénézech m'a proposé d'établir en nature la perception du droit sur le gayac. je l'ai ordonné et je viens d'en prohiber la sortie par les navires étrangers.

Je suis de votre avis quant aux évêques. Je ne vous en ai parlé que parce que le Premier Consul m'en avait parlé avant mon départ de Paris.

Je ne garderai que deux vaisseaux, 6 frégates et huit corvettes ici. C'est le moins dont puisse être composé la station, dans l'état de guerre civile où se trouve la colonie.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 9 Fructidor (27 août 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je me suis plaint de la conduite du citoyen Pichon et de ses relations avec moi. Il paraît d'après des renseignements que je me suis procuré que ce citoyen a moins de torts réels que je ne l'avais supposé d'après ses actes et sa correspondance. Il paraît avoir été induit en erreur par des personnes employées à Saint-Domingue que leurs fonctions semblaient rendre dignes de toute confiance. Ces personnes ne sont plus et je ne vous en entretiendrai pas, mais je verrai avec plaisir, Citoyen Ministre, que mes plaintes ne soient pas un motif pour faire perdre au citoyen Pichon la place qu'il occupe.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXVI

*Au Quartier Général d'Estaing,  
le 24 Fructidor (11 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Général Boudet.

Vous vous conformerez, citoyen général, aux dispositions ci-après pour votre attaque du 27. Cette attaque doit avoir lieu le dit jour sans aucun retard attendu que les généraux Brunet et Dessalines ont ordre d'agir dans leur division le même jour.

Vous avez de disponible les corps ci-après :

1 <sup>er</sup> bataillon de la légion polonaise ...	745 hommes
3 <sup>e</sup> légère.....	400 »
83 <sup>e</sup> légère.....	230 »
49 <sup>e</sup> légère.....	450 »
13 <sup>e</sup> coloniale.....	450 »



1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> coloniale.....	350	»
6 <sup>e</sup> coloniale.....	300	»
10 <sup>e</sup> coloniale.....	400	»
	<hr/>	
Cela vous donne un total de....	3.325	hommes

non compris votre ancienne division que vous pouvez tenir en position. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup à diminuer de cette force qui n'est pas certainement égale aux rations prises par chacun des corps, mais réduisons le tout à 3.000 hommes, vous pouvez en disposer de la manière suivante :

1.500	hommes	pour l'attaque des Bormetes.
300	»	au Dondon, réserve à Labbé.
300	»	à Hérítout, réserve.
300	»	partant du Trou pour aller prendre la direction de la Grande Rivière par la montagne et redescendre sur la paroisse.
300	»	à la Grande Rivière marchant au devant du détachement du Trou aussitôt après la prise des Bormetes.
250	»	à Nugent pour empêcher les brigands de se jeter sur la Marmelade.
<hr/>		
2.950	hommes.	

Aussitôt la soumission des Bormetes, mettez vos troupes blanches en position dans le quartier et faites poursuivre les rebelles à outrance partout où ils se jetteront, par les troupes coloniales. Formez le nombre de colonnes que vous jugerez convenable.

Ménagez vos troupes européennes le plus que vous pourrez. Ne les faites marcher que le soir ou le matin hors le cas d'attaque.

Vous avez aujourd'hui le premier bataillon de la légion polonaise fort de 750 hommes au Haut du Cap, empêchez ces hommes de se livrer à la boisson.

Comme les généraux Brunet et Dessalines doivent agir le 27, prenez vos mesures pour que votre attaque ait lieu le même jour et de bonne heure.

Je viens de voir l'aide de camp du général Christophe qui



COMBAT A SAINT-DOMINGUE  
*d'après un dessin de Martinet gravé par Pourvoyeur.*





est malade. Si sa maladie augmente vous le ferez remplacer avantageusement dans son commandement par le citoyen Petion.

Je vous salue.

LECLERC<sup>1</sup>.

CXXVII

Au Quartier Général du Cap,  
le 26 Fructidor (13 septembre 1802).

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Voici ma position :

J'ai reçu des 12.302 hommes que vous m'annoncez devoir arriver de différents points :

1 <sup>o</sup> de Toulon, sur l' <i>Intrépide</i> et l' <i>Annibal</i> ....	1.100 hommes
dont 300 faisant partie du dépôt de la légion expéditionnaire sont un composé de brigands de la Provence, moitié a déserté avec les brigands et l'autre moitié est incapable de rendre aucun service.	
2 <sup>o</sup> de Toulon, par la <i>Cerès</i> , la <i>Rondinelle</i> et le <i>Mohawk</i> .....	597 »
3 <sup>o</sup> de Brest, par le <i>Conquérant</i> , le <i>Pélage</i> et l' <i>Union</i> .....	1.200 »
4 <sup>o</sup> de Rochefort, par l' <i>Intrépide</i> .....	500 »
5 <sup>o</sup> du Havre, par l' <i>Argus</i> et le <i>Vigilant</i> .....	120 »
6 <sup>o</sup> par l' <i>Alexandrine</i> et le <i>Républicain</i> .....	464 »
7 <sup>o</sup> de Gênes, 3 bâtiments escortés par le <i>Vautour</i> .....	481 »
8 <sup>o</sup> de Livourne, 13 bâtiments escortés par le <i>Lody</i> , portant la légion polonaise.....	2.270 »
TOTAL.....	6.732 hommes

1. Cette lettre est tout entière de la main de Leclerc, qui a lui-même écrit au dos l'adresse :

« Au général Boudet,

Le général Dugua enverra cette lettre par un officier qui viendra m'annoncer sa réponse. »



Je n'ai rien reçu en outre.

A mesure de l'arrivée de ces troupes, j'ai été obligé de les mettre en campagne pour réprimer les insurrections générales dont je vous ai rendu compte dans mes dernières dépêches. Pendant les premiers jours les troupes ont agi et ont obtenu des succès, mais la maladie les a atteints et à l'exception de la légion polonaise, tous les renforts arrivés sont anéantis. Cette légion est arrivée depuis deux jours et l'insurrection est si violente dans le Nord que j'ai été obligé de la faire marcher de suite. La maladie fait des ravages aussi grands que dans la canicule. On m'annonce un changement de saison pour le 15 vendémiaire, mais je crains bien de n'avoir plus de soldats à cette époque.

Je ne puis vous donner une idée exacte de ma position, chaque jour elle empire et ce qui retardera de beaucoup la prospérité de la colonie, c'est qu'à l'époque où les maladies cesseront, je n'aurai plus d'hommes pour agir.

Si je puis avoir au 15 vendémiaire 4.000 européens en état de marcher, je me trouverai très heureux, en comprenant tout ce que vous m'avez envoyé et ce que j'ai encore avec moi.

Tous mes chefs de corps sont morts, à l'exception de deux. Je n'ai pas de sujets pour les remplacer.

Pour vous faire une idée de ma perte, sachez que la 7<sup>e</sup> de ligne est arrivée ici à 1.395 hommes, elle a en ce moment 83 malingres, et 107 aux hôpitaux, le reste a péri.

La 11<sup>e</sup> légère est arrivée à 1.900 hommes, elle a 163 hommes au corps et 201 aux hôpitaux. La 71<sup>e</sup>, qui a reçu environ 1.000 hommes, a 19 hommes aux drapeaux et 133 aux hôpitaux.

Il en est de même du reste de l'armée ; ainsi faites-vous une idée de ma position dans un pays où la guerre civile a existé pendant dix ans et où les révoltés sont persuadés qu'on veut les réduire à l'esclavage.

La légion polonaise est nue, mal armée et il lui est dû plusieurs mois de solde. Il y a aujourd'hui 37.000 francs dans la caisse générale de l'armée. Le défaut de fonds ne contribue pas peu à rendre ma position plus mauvaise. A défaut de troupes

européennes je suis obligé de solder des noirs qui me coûtent très cher et le désarmement est suspendu.

Si le Gouvernement français veut conserver Saint-Domingue, il faut, Citoyen Ministre, au reçu de ma lettre donner des ordres pour faire partir de suite 10.000 hommes. Ils arriveront en nivôse et l'ordre sera ultérieurement rétabli avant les chaleurs. Mais si cette maladie devait régner trois ans de suite à Saint-Domingue, il faudrait que le Gouvernement renonce à cette colonie.

Je n'ai pas 40 officiers de génie dans la colonie, je n'ai plus d'officiers d'artillerie. Je manque d'officiers de santé.

Je viens de perdre le citoyen Larocheblin, inspecteur aux revues, le citoyen Ney, chef de la 5<sup>e</sup> que j'avais nommé général de brigade. Ma santé est trop délabrée pour que je puisse résister longtemps aux fatigues que ma position exige. Le 28 je fais faire une attaque générale sur le Dondon, la Marmelade et la Grande Rivière, où les rebelles sont en force. Je serai obligé d'y aller moi-même, car je n'ai personne pour diriger les troupes sur ce point.

Vous m'avez envoyé les généraux de division Desbureaux et Quantin : le premier ne se remue point crainte de mourir ; le second ne connaît rien à la guerre.

Je fais partir le 30 la *Cocarde* pour la France, avec un de mes aides de camp. Je vous écrirai plus au long et je vous ferai connaître le résultat de mes attaques.

Aussitôt ma lettre reçue ne perdez pas un instant pour vous occuper de l'expédition de troupes. Il y aurait bien de l'avantage à les envoyer sur des bâtiments de l'État pour les faire arriver plus promptement.

Quoi que je vous aye fait ma position si affreuse je dois vous dire que le courage ne me manque jamais, que les insurrections qui ont éclaté dans le Sud et l'Ouest sont à peu près apaisées, que Charles Belair, un des généraux soumis, qui s'était mis à la tête des insurgés, vient d'être arrêté et qu'il sera fusillé au Cap.

Depuis quatre mois je ne me soutiens que par adresse, sans avoir de forces réelles. Jugez si je puis remplir les intentions du Gouvernement.



Que mon successeur soit un homme fort de caractère, instruit comme militaire et comme administrateur, autrement la possession de la colonie serait compromise.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 29 Fructidor (16 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Il faut ajouter aux 10.000 hommes que je vous demande 250 officiers du génie dont un général, 2 chefs de brigade, 4 chefs de bataillon, 10 capitaines et 8 adjoints. Je n'ai plus que 50 officiers de cette arme, dont 2 sont malades ; il faut 200 sapeurs ou ouvriers propres aux travaux du génie. Il faut 40 mineurs ; il faut 240 officiers d'artillerie, dont 3 chefs de brigade, 6 chefs de bataillon, 15 capitaines ou lieutenants. Il faut une compagnie d'ouvriers complète et 200 canonniers ; il faut 60 officiers de santé de différentes classes, je n'en ai plus et je me sers de ceux de la colonie qui ne sont pas instruits.

Encouragez le passage d'ouvriers, car quoique nous payons jusqu'à 3 gourdes par jour les charpentiers et menuisiers, nous en manquons. Depuis un mois je n'ai pas eu 300.000 francs à disposer, jugez de ma situation.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXIX

*Au Quartier Général d'Estaing,  
le 29 Fructidor (16 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous envoyer mon aide de camp, le citoyen

Ornano, pour vous porter le rapport de ma situation actuelle. Je suis content de ce jeune homme.

J'ai rendu compte au ministre de la Marine et à vous dans le temps, des ravages que causait l'horrible maladie que nous éprouvons. Ils sont tels que j'écrivais au ministre de la Marine par la *Nourrice* que si je pouvais mettre en campagne au 15 vendémiaire 4.000 Européens, je me trouverais fort heureux, et en disant cela, je n'affirmais rien qui ne fût conforme à la vérité.

Aussitôt l'arrivée de la nouvelle du rétablissement de l'esclavage à la Guadeloupe, l'insurrection qui jusqu'alors n'avait été que partielle, est devenue générale et ne pouvant faire face de tous les côtés, j'ai été obligé d'abandonner certains points qui ont souffert. Heureusement que des renforts, dont vous trouverez ci-joint l'état, me sont arrivés dans les moments les plus difficiles. Je les ai employés avec succès, mais après 12 jours de campagne, ces corps se sont trouvés anéantis et l'insurrection reprenait par défaut de moyen de compression. Mais, dans les derniers temps, l'audace et la force des révoltés a été telle que je me suis vu forcé de prendre des précautions pour couvrir le Cap. L'arrivée de la légion polonaise a un peu changé la situation des choses. J'en ai placé un bataillon dans la division de gauche du Nord, un dans celle de Plaisance et le troisième pour le Sud et l'Ouest. J'espère avec ce renfort conserver ma position jusqu'au changement de la saison. Voici ma situation militaire du 29 :

Hier j'ai fait attaquer la Grande Rivière, Sainte-Suzanne, le Dondon et la Marmelade ; nous avons réussi sur quelques points mais les positions principales n'ont pu être enlevées. J'avais réuni tous mes moyens pour cette attaque, ce qui rend ma position d'autant plus fâcheuse. Me voilà donc encore obligé de me tenir sur la défensive dans la plaine du Cap jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts. Mes troupes sont découragées par l'effet du climat. Les Polonais quoique braves sont trop lents et se font tuer par les noirs. Cette journée me coûte 400 hommes. Je n'ai point encore de nouvelles d'une colonne composée de la 10<sup>e</sup> coloniale. J'ai de fortes raisons de croire



que ce corps aura déserté après avoir tué son chef. C'est présentement une guerre de couleur. Les colonnes qui avaient des blancs ont plus souffert que celles qui avaient des noirs.

Le canton de Vallières est occupé en partie par les rebelles, mais je ne puis agir sur ce point.

Le Gros Morne et le Limbé sont insurgés ; Le Borgne, Saint-Louis et le Port de Paix le sont aussi. Hier le général Brunet a dû agir sur ces différents points. Je n'ai point encore de rapport de lui, mais j'augure que ces attaques auront mieux réussi que celles de la division de gauche.

Dans l'Ouest, le général Charles Belair s'était insurgé avec une partie de la 8<sup>e</sup> coloniale, forte de 200 hommes, il avait avec lui 4 ou 500 cultivateurs. J'ai mis Dessalines à sa poursuite, il l'a arrêté. Je le ferai fusiller ici. Depuis cette époque le quartier des Gonaïves paraît assez tranquille. Le quartier de l'Arcahaye et les hauteurs qui se trouvent entre la plaine du Cul-de-Sac et l'Artibonite sont encore infestés de brigands.

La plaine du Cul-de-Sac est inquiétée par les anciens nègres marrons retirés dans les montagnes d'Oco.

Le Sud a eu plusieurs insurrections qui ont été réprimées promptement, mais le pays est en fermentation.

Le bataillon polonais que j'ai envoyé au Port Républicain produira un bon effet dans ce quartier.

Voici l'état de mes généraux noirs : Morpas est un coquin dangereux. Sous peu de jours je le ferai arrêter et je vous l'enverrai. Je ne suis pas assez fort en ce moment pour l'arrêter, parce que son arrestation produirait dans son quartier une insurrection et que j'en ai déjà assez dans le moment.

Christophe pour réparer la sottise qu'il avait faite « de s'unir aux noirs », les a tellement maltraités qu'il en est exécré et que je vais vous le renvoyer, sans craindre que son départ fasse la moindre insurrection. Je n'ai pas été content de lui hier.

Dessalines est dans ce moment le boucher des noirs. C'est par lui que je fais exécuter toutes les mesures odieuses. Je le garderai tant que j'en aurai besoin. J'ai mis auprès de lui deux aides de camp qui le surveillent et qui lui parlent cons-

tamment du bonheur que l'on a en France d'avoir de la fortune. Il m'a déjà prié de ne pas le laisser à Saint-Domingue après moi.

Laplume, Clervaux et Paul Louverture sont trois imbéciles dont je me déferai à volonté. Cela sera aussitôt que je le pourrai.

Vernet est un coquin lâche ; je m'en déferai incessamment.

Ch. Belair va être jugé et sera fusillé.

Aussitôt l'arrivée de la bonne saison, j'aurai, pour agir, 8.000 hommes composés de la manière suivante :

- 4.000 européens.
- 2.000 soldats noirs.
- 2.000 gendarmes.

Mais ces forces seront insuffisantes pour maintenir le pays et plus je retarde à le soumettre, plus la soumission sera difficile à obtenir.

Je pense que vous aurez donné des ordres aussitôt que vous aurez connu la perte que je faisais par les maladies, ce dont je vous ai instruit exactement ainsi que le ministre de la Marine, pour qu'on me fit passer de suite des renforts.

Le bruit du Cap m'annonce qu'il se préparait deux armements considérables, l'un à Rochefort, l'autre à Brest. Je n'apprends pas autrement les nouvelles et la dernière lettre que j'ai reçue du ministre de la Marine est du commencement de prairial. J'ai eu beau l'instruire exactement de la perte de mon armée, de ma pénurie d'argent, il n'a répondu à rien. Il aurait pourtant dû savoir qu'à la distance où je me trouvais de la France, privé de mes troupes et de ressources pécuniaires, environné d'ennemis acharnés, il était important pour moi de savoir quels moyens le Gouvernement emploierait pour venir à mon secours. Oui, Citoyen Consul, telle a été ma position, il n'y a pas eu d'exagération. Chaque jour j'ai été occupé de savoir comment je remédierais aux maux de la veille. Jamais une idée consolante n'est venue effacer ou diminuer les impressions cruelles du présent et de l'avenir et depuis l'embarquement de Toussaint, la conservation de Saint-



Domingue est une chose plus étonnante que mon début dans cette île et l'enlèvement de ce général.

Si je ne connaissais pas combien vous avez à cœur la réussite de cette expédition et combien vous appréciez mon dévouement à votre personne, je me serais cru sacrifié. Je suis encore à recevoir du ministre de la Marine un témoignage de satisfaction de ma conduite ici que tous mes voisins admirent. Vous savez pourtant que c'est la seule monnaie dont je me paye.

Il faut, Citoyen Consul, qu'indépendamment des renforts qui me restent encore à recevoir, faisant partie de l'expédition qui m'était annoncée, dont je n'ai reçu encore que les corps ci-après :

1 <sup>o</sup> de Toulon, par l' <i>Intrépide</i> et l' <i>Annibal</i> ...	1.100 hommes
dont 300 faisant partie du dépôt de la légion expéditionnaire, dont un composé de brigands de la Provence. Moitié a déserté avec les brigands, l'autre moitié est incapable de rendre aucun service.	
2 <sup>o</sup> de Toulon, par la <i>Cerès</i> , la <i>Rondinelle</i> et la <i>Mohawk</i> .....	597 »
3 <sup>o</sup> de Brest, par le <i>Conquérant</i> , le <i>Pélage</i> et l' <i>Union</i> .....	1.500 »
4 <sup>o</sup> de Rochefort, par l' <i>Intrépide</i> .....	500 »
5 <sup>o</sup> du Havre, par l' <i>Argus</i> et le <i>Vigilant</i> ....	520 »
6 <sup>o</sup> par l' <i>Alexandrine</i> et le <i>Républicain</i> .....	464 »
7 <sup>o</sup> de Gènes, 3 bâtiments escortés par le <i>Vautour</i> .....	481 »
8 <sup>o</sup> de Livourne, 13 bâtiments escortés par le <i>Lody</i> , portant la légion polonaise.....	2.270 »
TOTAL.....	<hr/> 6.732 hommes

Vous m'envoyez de suite 10.000 hommes ; ne les envoyez pas sur des bâtiments de commerce comme vous l'avez fait. Vous voyez combien peu on peut compter sur les troupes qui voyagent de cette manière.

Les Polonais ont été cinq mois en route, ils sont arrivés ici le 23 et la 86<sup>e</sup> n'est pas encore arrivée.

Je n'évalue pas à plus de 2.600 hommes ce qui me reste

à recevoir, si je dois trouver dans les troupes devant venir, le même déficit que j'ai eu sur celles déjà arrivées ; ainsi cet envoi n'aurait été que de 9.000 hommes.

Envoyez ces troupes sur des bâtiments de l'État, vous pourrez alors avoir des données exactes sur leur arrivée.

Il faut cela pour vous assurer de la possession certaine de Saint-Domingue ; la maladie nous a bien reculé et plus vous attendrez, plus vous aurez de monde à envoyer pour rétablir les affaires.

La maladie qui s'était un peu ralentie dans la dernière décade de thermidor et dans les premiers jours de fructidor a repris une nouvelle vigueur et elle continuera de ravager, à ce qu'on m'assure, jusqu'au 15 vendémiaire ; elle nous coûte à présent de 100 à 120 hommes par jour.

Vous pourrez, je crois, calculer les pertes de l'armée de Saint-Domingue, d'après les données ci-après :

L'armée a reçu pour la 1 <sup>re</sup> expédition environ..	17.000 hommes
2 <sup>e</sup> expédition et dépôt.....	3.000 »
de l'expédition des 12.000 hommes.....	6.700 »
de l'artillerie de marine.....	1.600 »
TOTAL.....	28.300 hommes

Sur ce, il nous restera au 15 vendémiaire, d'après mon calcul, en troupes européennes pouvant agir.....	4.000 »
En convalescents.....	1.500 »
aux hôpitaux.....	4.500 »
artillerie de marine, hors d'état de service...	400 »
TOTAL.....	10.400 hommes

Il faudra ajouter à nos pertes 5.000 matelots, ce qui fait que l'occupation de Saint-Domingue nous coûte jusqu'à présent 24.000 hommes et que nous n'en sommes pas encore définitivement maîtres.

Quoique je ne porte que 10.400 hommes européens, existant à Saint-Domingue, je suis obligé de solder et nourrir au moins 20.000 hommes, soit par l'impossibilité de passer des revues, soit par les friponneries des officiers noirs que je ne puis réprimer en ce moment, soit parce que je suis obligé



de payer des gardes nationales. Mais aussitôt la mauvaise saison passée, je passerai moi-même en revue toute l'armée et alors je calculerai positivement ma dépense.

Je compte au 15 vendémiaire me mettre en marche pour passer ma revue. Je tirerai mon armée de son abatement. Je réglerai la consommation. Je reconnaitrai tous les points que je n'ai pu encore voir. J'arrêterai un bon système de défense de la colonie et j'établirai l'ordre dans les plus mauvais cantons.

Cette tournée sera longue, mon intention étant de fixer l'établissement des compagnies de gendarmerie, de fixer les points de défense permanente à établir, d'arrêter les batteries à construire pour l'extérieur et d'observer la situation de la culture dans les différents quartiers.

Quand j'aurai fini dans la partie française, j'irai voir la partie espagnole, si la première est tranquille et si mes forces physiques me le permettent. Je suis tellement affaibli que pour avoir été hier en plaine, je suis revenu avec la fièvre et aujourd'hui je suis très souffrant.

Depuis longtemps je vous demande un successeur. Envoyez-le moi, car je crains bien d'être atteint d'une maladie de langueur et la position de cette colonie est telle qu'elle ne peut rester un instant sans chef; personne ici ne peut me remplacer.

Le général Rochambeau, brave et d'une bonne exécution à la guerre, ne connaît plus rien lorsqu'il s'agit de mettre de l'adresse et du tact dans sa conduite. D'ailleurs il n'a pas de caractère et se laisse facilement mener.

Le général Boudet est très faible de moyens et ne pense qu'à jouir de l'argent qu'il s'est procuré de différentes manières.

Le général Desbureaux est un homme sans énergie qui craint de mourir.

Le général Quantin est un homme qui ne peut assembler deux idées.

J'estime le général Dugua, mais vous le connaissez, il est trop faible de caractère pour diriger une machine aussi forte.

Le général Watrin, d'après ce qu'on m'a dit, ne peut venir ici comme chef.

Si celui que vous enverrez ici n'est pas un homme instruit comme militaire et comme administrateur, s'il n'a pas un grand caractère et s'il ne préfère pas la gloire à l'argent, la possession de la colonie sera compromise. Un seul ne suffit pas. Envoyez un commandant en second qui puisse le remplacer dans le cas de sa mort.

Je vous ai indiqué les généraux Béliard et Régnier, comme pouvant être employés, l'un dans la partie française et l'autre dans la partie espagnole. J'ajouterai à ceux-là le général Soult dont je vous ai entendu faire l'éloge, mais que je ne connais pas. J'ajouterai un homme peu connu en France, mais qui l'est des Anglais par sa bonne conduite à la Guadeloupe : c'est Victor Hugues. Il a connaissance militaire, force de caractère, même opinion que vous sur la colonie. Il a cependant un défaut à mes yeux, c'est d'avoir vécu à Saint-Domingue comme marchand. Quoi qu'il en soit, vous ne pouvez envoyer ici un homme trop fort. Il n'y aurait pas de mal qu'il partît de suite de France avec ordre de servir sous moi jusqu'à ce que je croie devoir lui remettre le commandement. Quand il passerait deux mois avec moi, cela lui serait très avantageux.

Je ferai mon possible, Citoyen Consul, pour rester ici jusqu'à la fin de germinal. J'espère beaucoup du changement de la saison pour mon rétablissement ; mais passée cette époque, je retournerai en France. Si vous m'avez envoyé les renforts qui me sont nécessaires j'aurai tout rétabli, si vous ne me les avez pas envoyés à cette époque, la saison des maladies arrivant, il me sera impossible d'assujettir la colonie dans ce temps, et alors je ne puis consentir à passer à Saint-Domingue un second été comme celui-ci, dans une position aussi malheureuse, sans aucune perspective consolante.

Le général Rochambeau a bien servi ici, il ne faudrait pas le mécontenter et je serais bien aise qu'avant mon départ, vous lui donniez une marque de satisfaction en le plaçant en France ou dans les colonies. Je crois qu'il a mérité de faire partie de la Légion d'Honneur.

Le général Dugua est un homme estimable par sa probité et son dévouement. Je le ramènerai en France avec moi, il



sera très bien placé, soit au Sénat Conservateur, soit au Conseil d'État.

Quant à moi, je ne vous demanderai que le repos que vous ne pourrez pas me refuser, puisque j'ai mené, depuis douze ans, une vie constamment active.

Comptez, Citoyen Consul, que ma conduite à Saint-Domingue sera toujours digne de celle que j'ai tenue jusqu'à présent ; mais ne me laissez pas dans l'abandon, envoyez-moi les 10.000 hommes que je vous demande, envoyez-moi deux millions en espèces. Ne m'envoyez pas de troupes nues et avec un arriéré considérable comme les Polonais, ils étaient mal armés. Heureusement que je suis riche en armes. J'ai 18.000 fusils neufs. Le désarmement de la colonie a déjà produit 30.000 fusils en général mauvais, il y en a encore autant à prendre. Je vous enverrai ces mauvaises armes en France.

Depuis que je suis chargé du gouvernement de Saint-Domingue, j'apprécie les obligations que la France vous a de ce que vous voulez bien vous charger du fardeau de son gouvernement, et cette idée, si cela était possible, ajouterait à mon admiration et à mon dévouement pour votre personne.

Le citoyen Mongiraud, que j'ai nommé préfet colonial, est un homme sans connaissances administratives, il faut le remplacer mais ne m'envoyez pas un homme à prétention qui voudra m'entraver. Le citoyen Mongiraud aurait, dès le lendemain de son entrée en fonctions, élevé une lutte contre moi si je ne l'avais pas remis à sa place, en lui disant que s'il me gênait, je le renverrais.

Je ne crains pas que quelqu'un m'entrave parce que je ne le souffrirai pas, mais mon successeur pourra-t-il aller du même pas que moi.

J'aurai, avant mon départ, établi les dépenses de Saint-Domingue d'une manière fixe ; j'aurai aussi établi les recettes. Si dans les instructions que le ministre de la Marine donnera à mon successeur et au préfet colonial, quelques-unes devaient compromettre la sûreté de la colonie, je me permettrai de les changer avant mon départ, à moins que le ministre ne me prescrive impérativement le contraire.

Vous aurez probablement l'intention de diviser les deux commandements ; cela peut se faire, mais il faut laisser, quant au militaire, sous l'autorité du capitaine général de la partie française les points avoisinants de la partie espagnole.

Agréé, je vous prie, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux attachement.

LECLERC.

CXXX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 30 Fructidor (17 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Mon intention était de vous faire un rapport très détaillé sur ma position actuelle, mais une fièvre cruelle me force à me mettre au lit. J'ai fait tenir une assez longue lettre au Premier Consul, où je lui donne des détails sur ma position sous les différents rapports.

La non réussite de mon attaque du 28 rend ma position mauvaise dans le Nord. Je vais garder la défensive dans la plaine du Cap et j'attendrai pour agir offensivement sur ce point qu'il me soit arrivé des renforts ou que la tranquillité soit rétablie sur d'autres points et que je puisse en tirer des troupes.

La chaîne depuis Vallière jusques et compris la Marmelade est en insurrection. Heureusement que chaque canton a son chef et que rarement deux chefs d'insurgés se réunissent. Je pourrai protéger la plaine, en supposant toujours que la maladie s'arrête dans les dix premiers jours de vendémiaire. Depuis le 12 fructidor elle a repris une nouvelle force et je perds de 100 à 120 hommes par jour.

Pour contenir les montagnes, lorsque j'en serai venu à bout, je serai obligé d'y détruire tous les vivres et une grande partie des cultivateurs qui, accoutumés au brigandage depuis



dix ans, ne s'assujettiront jamais à travailler. J'aurai à faire une guerre d'extermination et elle me coûtera bien du monde. Une grande partie de mes troupes coloniales est désertée et a passé à l'ennemi.

J'ai ordonné l'arrestation du général Morpas, homme très dangereux. Je vous l'enverrai incessamment, mais vous ne vous faites pas d'idée des précautions que je suis obligé de prendre pour prouver aux autres chefs noirs, que j'ai encore intérêt de ménager, la justice de cette mesure.

Que le Gouvernement m'envoie 10.000 hommes indépendamment des renforts qui me sont déjà annoncés. Qu'il me les fasse arriver de suite par des bâtiments de l'État et non par des bâtiments de commerce dont l'arrivée est toujours longue et incertaine. Que ces troupes soient arrivées à Saint-Domingue en nivôse au plus tard, pour que j'aie le temps de les faire agir et de rétablir l'ordre dans la colonie avant l'époque de la maladie. Qu'il m'envoie 2.000.000 de francs en espèces et non en traites sur la Vera Cruz qui sont négociées depuis longtemps et dont le payement n'est pas encore effectué, ou qu'il s'attende à une guerre civile interminable à Saint-Domingue et peut-être à la perte de cette colonie. Je dois vous dire la vérité tout entière ; je vous la dis.

Pendant cette cruelle maladie je ne suis soutenu que par ma force morale, que par les bruits que j'ai répandus de l'arrivée de troupes, mais la nouvelle de l'esclavage rétabli à la Guadeloupe m'a fait perdre une grande partie de mon influence sur les noirs et les troupes qui sont déjà arrivées sont détruites comme les autres.

Depuis les premiers jours de prairial, je n'ai pas reçu une seule lettre de vous, Citoyen Ministre. Je vous ai pourtant tenu au courant de ma position par toutes les occasions. Je vous ai fait connaître la destruction de mon armée. Il eut été essentiel que vous m'eussiez fait connaître les moyens que le Gouvernement devait employer pour réparer mes pertes.

Je vous ai demandé de l'argent. Vous ne m'avez pas répondu. Mettez-vous à ma place et réfléchissez si, dans la position

où je me trouve, un pareil abandon n'a pas de quoi abattre une âme moins forte que la mienne.

Mon armée et moi nous avons été privés de recevoir des nouvelles de nos parents. Nos lettres sont arrêtées, mes journaux ne me parviennent plus.

Je vous ai prié, il y a longtemps, de ne plus nous envoyer ni farines ni biscuits. Vous en avez moins que nous en France et ce que vous nous envoyez est d'une mauvaise qualité, quand il n'est pas totalement avarié. Envoyez-nous des piastres, avec de l'argent nous ne manquerons de rien ici.

Cayenne manque de vivres, j'y envoie un bâtiment chargé, nous en avons trop et nous serions exposés à perdre des farines et des biscuits par la grande quantité que nous en avons. Le produit de cette vente sera versé dans la caisse de l'armée.

Pensez toujours à mon successeur, car je pense sérieusement à quitter ce pays. Il serait à souhaiter qu'il arrivât ici en nivôse au plus tard. Je resterai volontiers deux mois avec lui.

Je vous quitte pour aller reprendre mon lit que j'espère ne pas garder longtemps et je vous souhaite une meilleure santé et des idées plus riantes qu'à moi. Depuis que j'occupe ce malheureux pays je n'ai pas encore eu une journée de satisfaction.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

CXXXI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

J'ai été instruit qu'il circulait dans la station de Saint-Domingue une lettre de vous relative aux différents survenus à la Guadeloupe entre le général Richepanse et le général Bouvet, et une lettre du préfet maritime de Brest qui prescri-



vait la mise à l'ordre de la station de Saint-Domingue de cette lettre.

J'ai défendu au général La Touche qu'il fût donné connaissance de ces deux lettres à la station qui est et sera sous mes ordres tant que je commanderai ici.

Je rends compte directement au Premier Consul des motifs qui m'ont dirigé dans cette circonstance.

Je vous salue.

LECLERC.

CXXXII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je vous adresse des modèles des fournitures qu'on nous envoie à Saint-Domingue pour l'armée. Ce que je vous envoie a été choisi pour ma garde, jugez de ce qui reste en magasin.

Les chemises sont les plus grandes ; les souliers ne durent pas deux jours dans ce pays où on a des rivières à traverser à chaque instant. Les chapeaux ne reçoivent pas deux fois la pluie et dans ce pays il ne faut que des chapeaux à haute forme, pour qu'il y ait un intervalle entre la tête de l'homme et la partie supérieure du chapeau. Quant aux pantalons et gilets vous le jugerez.

Je vous salue.

LECLERC.

CXXXIII

*Le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

J'ai envoyé par le vaisseau *le Formidable* 43 milliers de gayac qui seront déposés à Toulon.

J'ai envoyé par la flûte *le Nourrice* qui part le 26 pour Rochefort quinze milliers de gayac<sup>1</sup>.

CXXXIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Voici l'état des renforts qui me sont arrivés à l'époque du 4 vendémiaire et de ceux qui me manquent.

Les ports d'Italie, qui devaient fournir 5.330 hommes, n'ont donné que :

Gènes.....	481 hommes
Livourne.....	2.270 »
TOTAL.....	<hr/> 2.751 »

Voici les autres bâtiments arrivés :

de Toulon, sur	la <i>Cérès</i> .....	
»	la <i>Rondinella</i> .....	597 hommes
»	le <i>Mohawk</i> .....	
»	l' <i>Annibal</i> .....	1.400 »
»	le <i>Formidable</i> .....	— »
de Rochefort, sur	la <i>Nourrice</i> .....	300 »
»	l' <i>Intrépide</i> .....	500 »
»	l' <i>Egyptienne</i> .....	500 »
de Brest, sur	le <i>Pélagé</i> .....	1.200 »
»	le <i>Conquérant</i> .....	— »
du Havre, sur	le <i>Prudent</i> .....	230 »
»	l' <i>Alexandrine</i> .....	464 »
»	le <i>Républicain</i> .....	— »
	TOTAL.....	<hr/> 7.642 hommes

Je n'ai reçu que ces troupes et pas d'autres. Je désire que celles qui les suivent n'arrivent pas avant la fin de la mauvaise saison, qui devrait déjà être finie au dire de tous les habitants,

1. Arch. de la Guerre. B<sup>7</sup> \* 26. Copie de lettres du général Leclerc, fol. 2.



et qui cependant continue ses ravages comme dans les plus mauvais temps.

Je vous salue.

LECLERC.

J'ai reçu par le *Jeune Edouard* le 11 vendémiaire encore 281 hommes.

CXXXV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Je réponde en détail à votre lettre du 9 Thermidor.

*Général Toussaint.* — Je ne manque pas de pièces pour lui faire son procès, si on veut avoir recours à ce qui s'est fait avant l'amnistie que je lui ai accordée ; depuis je n'en ai aucune. Dans la situation actuelle des choses, sa mise en jugement et son exécution ne feraient qu'aigrir les esprits des noirs.

*Déportés.* — Je continuerai à envoyer en Corse ceux que je déporterai.

*Biens des déportés.* — Ils seront séquestrés.

*Pertes de l'Armée.* — Elles sont incontestables et telles que je ne puis vous en donner une idée exacte. Vous verrez par le tableau ci-joint de la perte que les hôpitaux du Cap ont faite pendant la dernière décade de fructidor et les jours complémentaires, que 400 hommes pendant 15 jours au Cap donnent 800 pour le mois ; que le Cap ayant le quart des malades de la colonie, et la maladie ayant autant d'activité sur les autres points, nous avons perdu plus de 3.000 hommes par la maladie, dans ce dernier mois.

Ajoutez à cela 350 hommes environ que nous avons perdus pendant le même mois dans les combats.

Je ne puis vous envoyer l'état de situation de l'armée ; il m'est impossible de me le procurer.

*Prytannée.* — J'ai fait connaître par la voie de l'ordre à l'armée et à la station, les dispositions généreuses du Premier Consul qui accorde 50 places au prytannée, aux enfants des militaires ou marins décédés à Saint-Domingue. Je ferai connaître les enfants qui me paraîtront y avoir le plus de droit.

*Officiers de Santé.* — Je vous adresse ci-joint l'état des officiers de santé qui nous sont nécessaires pour faire aller le service des hôpitaux.

*Hôpitaux.* — Je viens de donner les hôpitaux à l'entreprise pour un an. Je vous adresserai le marché incessamment.

*Transports.* — Quelle que soit la difficulté des transports dont vous me parlez, regardez Saint-Domingue comme perdu si vous ne m'avez envoyé 10 ou 12.000 hommes d'un seul transport et s'ils ne sont arrivés ici avant la fin de nivôse. Je sais que cela sera difficile, mais il me sera aussi bien difficile de gagner cette époque.

*Situation politique.* — Toute mon armée est détruite, même les renforts que vous m'avez adressés. Le général Boudet fera connaître au Premier Consul et à vous ma véritable position.

Chaque jour les noirs me quittent. Le malheureux arrêté du général Richepanse qui rétablit l'esclavage à la Guadeloupe est la cause de nos maux.

*Escadre.* — Il y a longtemps que je vous ai renvoyé tout ce dont je n'avais pas besoin.

J'ai aujourd'hui 4 vaisseaux, 6 frégates et 6 corvettes ou bricks.

J'ai besoin de 3 vaisseaux, un dans chaque chef-lieu de département. Leur présence fait un bon effet. J'ai gardé le quatrième pour vous faire passer un convoi de déportés. Aujourd'hui je le garde encore. Sa présence ne peut qu'être utile ici. Je vous renvoie la corvette la *Rondinelle*.



Je renverrai la frégate la *Créole* qui est infestée de ravets<sup>1</sup> et qui m'a empoisonné 600 hommes.

D'autres bâtiments légers vous seront également renvoyés.

Je ne garde pas ici des vaisseaux pour mon plaisir. Je sais ce qu'ils coûtent.

*Artillerie.* — Les officiers de cette arme sont presque tous morts. Il faut pour l'artillerie prendre le même parti que pour l'infanterie, faire des régiments coloniaux. Autrement jamais vous ne pourrez suffire à la consommation d'hommes.

Je vous ai adressé des demandes d'officiers d'artillerie ; il ne m'en est point encore arrivé. Je vous ai demandé des canonniers et des ouvriers. Je trouverai quelques canonniers dans le 3<sup>e</sup> bataillon des canonniers de marine mais les deux premiers arrivés ne donnent pas 200 hommes en état de servir et le 3<sup>e</sup> après huit jours de colonie est réduit de 500 hommes à 400, et pourtant il n'a pas fatigué.

*Génie.* — Je n'ai plus qu'un chef de brigade, un chef de bataillon et 4 capitaines de cette arme. Sur les 4 capitaines, 3 sont malades. Il me faudrait 24 officiers de cette arme.

*Organisation de la colonie.* — La situation de la colonie était telle que je n'ai pu attendre l'approbation du Gouvernement pour mettre en vigueur celle que j'ai cru devoir établir. Le Gouvernement sera toujours à même d'y faire les changements qu'il jugera convenables.

*Généraux de couleur.* — Cet article est bien délicat. Si les 10.000 hommes étaient arrivés, je ne vous en parlerais plus.

A l'avenir tous les vaisseaux et frégates de retour en France seront dirigés sur Toulon.

*Préfecture.* — Le citoyen Mongiraud ne convient pas à la préfecture de Saint-Domingue, il n'est pas assez habile à administrer dans la circonstance difficile où nous sommes et

1. Ravets : insectes de l'ordre des Orthoptères, désignés vulgairement sous le nom de blattes, répandus dans toutes les régions du monde, surtout dans les pays intertropicaux, infestent les navires et les ports de mer.

sans moyens. Tout l'étonne. Je n'ai personne dans la colonie à proposer pour cette place.

Je ne saurais trop vous recommander le citoyen Peyre, c'est un homme dont les connaissances égalent le dévouement.

*Commissaire de Justice.* — Aussitôt que le citoyen Ducis sera arrivé, je le ferai installer.

J'ai l'honneur de vous saluer.

LECLERC.

J'ai nommé le citoyen Daure préfet colonial, ayant appris que sa commission était en route.

L. <sup>1</sup>.

## CXXXVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

Ma position devient de jour en jour plus mauvaise. Elle est d'autant plus fâcheuse que je ne puis vous dire quand et comment j'en sortirai. J'envoie le général Boudet auprès de vous, il vous la fera connaître.

J'avais cru, jusqu'à présent, que les ravages de la maladie s'arrêteraient en vendémiaire ; je me suis trompé. La maladie a repris une nouvelle force et le mois de fructidor me coûte plus de 4.000 hommes morts. J'avais cru, d'après tous les habitants, que les maladies s'arrêteraient en vendémiaire. On m'annonce aujourd'hui qu'il est possible qu'elle dure jusqu'à la fin de brumaire. Si cela était, et qu'elle continuât à avoir la même activité, la colonie serait perdue.

Chaque jour le parti des insurgés augmente et le mien diminue, par la perte des blancs et la désertion des noirs. Jugez si mes actions sont basses. Dessalines qui jusqu'alors n'avait

1. Post-scriptum ajouté par Leclerc.



pas pensé à s'insurger, y pense aujourd'hui, mais j'ai son secret, il ne m'échappera pas.

Voilà comme j'ai découvert sa pensée. N'étant pas assez fort pour chasser Dessalines, Morpas, Christophe et autres, je les maintiens l'un par l'autre. Tous trois sont propres à être chefs de parti. Aucun ne se déclarera tant qu'il aura à craindre les deux autres. En conséquence Dessalines a commencé à me faire des rapports contre Christophe et contre Morpas, m'insinuant que leur présence était nuisible à la colonie. Il a sous ses ordres un reste de bataillon de la 4<sup>e</sup> coloniale qui a toujours été le corps qui lui était dévoué. Il vient de me demander la faculté de la porter à 1.000 hommes. Il y a un mois, dans des expéditions que je lui ai ordonnées, il détruisait les armes. Aujourd'hui il n'en détruit plus et ne maltraite plus les noirs, comme il le faisait alors. C'est un coquin, je le connais, je ne puis le faire arrêter aujourd'hui ; j'épouvanterais tous les noirs qui sont avec moi.

Christophe m'inspire un peu plus de confiance. J'envoie en France son fils aîné qu'il veut faire instruire.

Morpas est un coquin, mais je ne peux encore le faire enlever.

Au reste, je pourrai faire enlever Morpas le premier, mais Christophe et Dessalines le seront le même jour.

Jamais général d'armée ne s'est trouvé dans une position plus fâcheuse. Les troupes arrivées depuis un mois n'existent plus. Chaque jour les rebelles font des attaques dans la plaine ; ils brûlent et la fusillade est entendue du Cap. Il m'est impossible de prendre l'offensive, elle écrase mes troupes et je n'ai pas assez de moyens pour la prendre et pouvoir suivre les avantages que je pourrais obtenir.

Je vais prendre des arrêtés de circonstance pour m'attacher les troupes coloniales.

Je vous envoie, par le général Boudet, le double des dépêches qui vous sont portées par le citoyen Ornano. Je vous réitère ce que je vous ai déjà dit. Saint-Domingue est perdu pour la France si je n'ai pas reçu, à la fin de nivôse, 10.000 hommes qui viendront à la fois ; les renforts partiels que vous m'envoyez peuvent suffire à alimenter l'armée dans un temps ordinaire,

mais ils ne peuvent servir à faire reconquérir Saint-Domingue et à le ramener à l'ordre.

Je vous ai dit mon opinion sur les mesures prises par le général Richepanse à la Guadeloupe. Malheureusement l'événement la justifie. Les dernières nouvelles reçues annoncent cette colonie en feu. Un bâtiment portant 300 hommes pour Saint-Domingue, ayant relâché à la Guadeloupe, y a été arrêté et les troupes débarquées. Quel exemple pour la Martinique ! Rappelez-vous ce que je vous ai dit de l'amiral Villaret.

Je vous peins ma position en noir ; c'est qu'elle l'est véritablement et que je vous dois la vérité tout entière. Malheureusement la situation des colonies n'est pas connue en France, où on ne se fait pas d'idées exactes des noirs et c'est pour cela que je vous envoie un officier général qui connaît ce pays et qui a fait la guerre. Les colons et le commerce ont cru qu'il suffisait d'un arrêté du Gouvernement français pour rétablir l'esclavage.

Je ne vous dis pas quelles mesures je prendrai, je n'en sais rien ; chaque jour mes moyens diminuent et ma position change. Je ne puis donc avoir de plan fixe ; quoiqu'il en soit, je ne ferai rien de contraire à la conduite que j'ai tenue jusqu'ici, mais si je n'ai pas reçu en nivôse des troupes et si je n'ai reçu de l'argent avant cette époque, je ne vous réponds pas de garder Saint-Domingue.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

CXXXVII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous adresser des modèles des fournitures qu'on nous envoie pour l'armée.



Ce que je vous envoie a été choisi pour ma garde. Jugez ce qui me reste en magasin.

Les chemises sont les plus grandes. Les souliers ne durent pas deux jours dans ce pays, où on a des rivières à traverser à chaque instant. Les chapeaux ne reçoivent pas deux fois la pluie sans s'abîmer totalement. C'est une éponge et dans ce pays il ne faut que des chapeaux à haute forme pour qu'il y ait un intervalle entre la tête de l'homme et la partie supérieure du chapeau.

Quant aux pantalons et gilets, vous les jugerez. Je vous l'ai déjà dit, Citoyen Consul, la seule fourniture à faire ici, c'est celle des piastres.

J'envoie au ministre de la Marine divers procès-verbaux attestant la mauvaise qualité des fournitures de vivres et d'effets d'hôpitaux que nous avons reçus ici ; donnez ordre, je vous prie, qu'ils vous soient présentés.

Jamais fournisseurs n'ont volé avec plus d'impudeur que ceux qui nous fournissent.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux attachement.

LECLERC.

### CXXXVIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'apprends, par une lettre du général Davoust au citoyen Daure, que vous l'avez nommé préfet colonial à Saint-Domingue.

Avant d'avoir reçu vos ordres à cet égard, je viens de le mettre en fonctions. Je n'étais pas content du citoyen Mongiraud qui, au lieu de m'aider, me fatiguait et m'entravait. Je le renvoie à Santo-Domingo.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

CXXXIX

*Au Quartier Général du Cap,  
le 4 Vendémiaire An XI (26 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai l'honneur de vous adresser deux lettres, l'une du ministre de la Marine au préfet maritime de Brest, et l'autre du préfet maritime au général Latouche, toutes deux relatives à la rixe qui a eu lieu entre le général Richepanse et le contre-amiral Bouvet. J'ai défendu au général Latouche de publier cette inconcevable lettre. Je ne m'amuserai pas à discuter les principes qui y sont énoncés. S'ils étaient avoués par le Gouvernement, aucun général de terre ne doit plus se charger d'aucune expédition maritime.

Mais je pense que vous devez improuver formellement le contenu de cette lettre qui ne tend à rien moins qu'à armer les troupes de terre contre la Marine.

Ce ministre est jaloux des succès de l'armée de terre. Il croit se faire un parti dans la Marine en augmentant l'exaspération des officiers contre l'armée de terre. Quant à moi, je ne puis m'empêcher de croire sa tête aliénée et c'est pourquoi je ne correspondrai à l'avenir avec lui que sur des objets de peu d'importance. J'aurai l'honneur de vous adresser directement les rapports intéressants.

Sa lettre m'a tellement ulcéré que je vous déclare que s'il n'y avait pas eu de lâcheté à abandonner la colonie dans la situation où elle se trouve, j'aurais quitté de suite pour ne plus avoir aucun rapport avec lui.

Le ministre Decrès déteste le général Latouche. Je suis très content de cet officier général et je vous demande pour lui le grade de vice-amiral.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon dévouement respectueux.

LECLERC.



CXL

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Vendémiaire An XI (27 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

Le général Villaret est arrivé à la Martinique le 25 fructidor, il a pris possession de l'île et a publié la proclamation ci-jointe ; malheureusement toutes les proclamations qui parlent d'esclavage parviennent ici et n'avancent pas nos affaires <sup>1</sup>.

La Guadeloupe est en feu, il paraît qu'il y a division entre le général qui commande les troupes depuis la mort du général Richepanse et le capitaine général Lacrosse. La position en cette colonie est mauvaise et le Gouvernement ne peut y laisser le citoyen Lacrosse.

Je vous salue.

LECLERC.

CXLI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Vendémiaire An XI (27 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Vous trouverez ci-joint trois procès-verbaux qui constatent le mauvais et l'avarie des denrées ou objets apportés par les navires l'*Union*, l'*Heureux Espoir* et l'*Alexandre*.

On rédige dans ce moment des procès-verbaux qui constatent des avaries plus considérables.

Vous avez dû recevoir le procès-verbal qui constate le déficit qui s'est trouvé sur l'*Africain* des 112.000... sur 300.000

1. La proclamation adressée par l'amiral Villaret-Joyeuse, capitaine général de la Martinique et de Sainte-Lucie aux habitants de ces deux îles, contenait la phrase suivante : « Le Gouvernement français maintient ces lois antiques qui firent le bonheur de la colonie, protège la religion de vos pères, garantit les propriétés dans toute leur intégrité et conserve l'esclavage qui fait partie de toute propriété coloniale. »

dont ce navire a été chargé. Ce qui est parvenu est de si mauvaise qualité que la majeure partie ne pourra être distribuée.

Je vous salue.<sup>1</sup>

CXLII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 5 Vendémiaire An XI (27 septembre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

L'état dans lequel se trouve la colonie de Saint-Domingue, par la destruction totale de son armée et par les insurrections excitées par les arrêtés pris par le général Richepanse à la Guadeloupe, m'a paru tellement inquiétant que j'ai décidé de vous envoyer le général de division Boudet qui a parfaitement servi à Saint-Domingue, qui vous fera connaître notre position sous les différents points de vue. Croyez à ce qu'il vous dira. On a en Europe une fausse idée et du pays dans lequel nous faisons la guerre et des hommes que nous avons à combattre.

Les grands succès que j'ai obtenus ont fait considérer la guerre de ce pays comme peu difficile. On s'est trompé.

Quelque mauvaise que soit notre position, si vous m'envoyez sous trois mois 10 à 12.000 hommes d'une seule expédition, je rétablirai les affaires, mais ne tardez pas davantage. Vous ne le pouvez sans compromettre la colonie.

Vous ne contiendrez pas Saint-Domingue, Citoyen Consul, sans une armée de 12.000 hommes acclimatés, indépendamment de la gendarmerie et vous n'aurez cette armée que quand vous aurez envoyé 70.000 hommes à Saint-Domingue.

Aujourd'hui ma communication du Cap avec Plaisance vient d'être coupée et je ne sais comment m'y prendre pour la rétablir. Je n'ai pas 200 hommes disponibles.

Je vous prie d'agréer, Citoyen Consul, l'assurance de mon respectueux dévouement.

LECLERC.

1. Arch. Minist. Guerre, B<sup>7</sup> \* 26. Copie de Lettres du général Leclerc, fol. 1.



CXLIII

*Au Quartier Général du Cap,  
le 15 Vendémiaire An XI (7 octobre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

La colonie de la Martinique fait comme celle de la Guadeloupe le commerce des noirs. Une division composée de 5 bâtimens et chargée de nègres est partie de la Martinique et s'est rendue à Cumana, de là en logeant les côtes, à Portocabello en offrant de vendre des noirs. Le gouvernement espagnol a refusé net de se prêter à ce commerce et comme on en débarque par contrebande, les Espagnols croient que nous voulons infecter leurs colonies. J'avais entamé une négociation avec le gouverneur de cette partie pour avoir des mulets et des bœufs pour Saint-Domingue, elle était en bon chemin, cet incident a refroidi et je crains de ne pas les obtenir. Je vous ai déjà rendu compte que pareille opération avait été tentée par le gouvernement de la Guadeloupe à Carthagène sans succès. Une pareille conduite nous fera détester de nos voisins que nous avons le plus grand intérêt à ménager, dans la situation où nous sommes.

Je vous salue.

LECLERC.

CXLIV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 15 Vendémiaire An XI (7 octobre 1802).*

Le Général en Chef au Ministre de la Marine.

Citoyen Ministre,

La flûte hollandaise *la Sybille Antoinette* qui était chargée de trois cent quatre-vingt dix-huit hommes de la 7<sup>e</sup> de ligne a effectué son débarquement à la Guadeloupe. Le général Lacrosse dont vous trouverez ci-joint la lettre a ordonné, à ce qu'il dit, le débarquement de cette troupe pour la réparer.

Mais le rapport du capitaine hollandais annonce que cette troupe a été envoyée de suite aux avant-postes ; vous le trouverez ci-joint. Aucune de vos lettres ne m'annonce quelles sont les mesures que le Gouvernement aura prises pour réparer la perte de mon armée occasionnée par l'épidémie qui continue toujours ses ravages. Cependant depuis le mois de floréal mes dépêches vous ont constamment instruit des ravages qu'elle exerçait. Aujourd'hui mon armée est détruite, les renforts que vous m'avez envoyés n'existent plus et je suis à défendre le Cap dans le Nord. Tous les points de la colonie ne sont pas dans une situation aussi fâcheuse. J'écris plus au long au Premier Consul auquel j'envoie l'adjutant-commandant Bruguière qui vous fournira les renseignements que vous pourrez désirer.

Les généraux Jablonowski et Meyer arrivés depuis peu sont morts tous deux. Vous trouverez ci-joint un exemplaire de l'ordre du jour contenant l'organisation de la garde nationale.

Je vous salue.

LECLERC.

CXLV

*Au Quartier Général du Cap,  
le 15 Vendémiaire An XI (7 octobre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul.

Citoyen Consul,

J'ai eu l'honneur de vous instruire de ma position en thermidor par un courrier parti par la frégate *l'Infatigable*. La flûte *la Nourrice*, partie en fructidor, vous a porté de nouveaux renseignements.

Je vous ai envoyé mon aide de camp, le citoyen Ornano, le premier jour complémentaire, par la frégate *la Cocarde*.

Je vous ai envoyé le général de division Boudet, le 6 vendémiaire, par la corvette *la Rondinelle*. Il vous portait de nouvelles dépêches et le duplicata de celles du citoyen Ornano.



Je vous envoie aujourd'hui l'adjutant commandant Bruguère, par la corvette *la Diligente*. Il vous donnera une idée de ma position.

Par la rapidité avec laquelle se succèdent ces divers courriers, vous jugerez de la difficulté de ma position ; la voici :

La maladie continue toujours, et aujourd'hui, 15 vendémiaire, je perds de 50 à 60 hommes par jour au Cap. Cependant la maladie s'est un peu arrêtée sur les autres points de la colonie et j'évalue ma perte chaque jour à 130 hommes dans toute la colonie. Je viens de perdre les généraux Meyer et Jablonowski, morts peu de jours après leur débarquement.

Dans la division de gauche du Nord, j'occupe la plaine du Nord, de manière à couvrir ma communication du Cap avec la partie espagnole d'où je tire mes bestiaux, mais chaque jour je vois incendier des habitations devant mes postes.

Je couvre le Cap par un camp retranché au bourg du Haut du Cap et je tiens la crête du Morne du Cap.

J'ai évacué la paroisse de l'Acul, mais je tiens la baie et les embarcadaires par des embarcations qui détruisent tout ce qui communique avec les rebelles.

J'ai été forcé à me reposer ainsi : 1<sup>o</sup> par la désertion des troupes coloniales qui s'en vont par compagnies ; 2<sup>o</sup> par la destruction de mes troupes qui est plus étonnante qu'elle n'a jamais été.

Voici les troupes que j'ai pour composer la division de gauche du Nord :

	Bien portants.	Convalescents.
74 <sup>e</sup> : 1 bataillon.....	— hommes	43 hommes
83 <sup>e</sup> : 1 bataillon.....	140 »	100 »
3 <sup>e</sup> légère : 1 bataillon.....	17 »	103 »
7 <sup>e</sup> de ligne : 3 bataillons.....	— »	83 »
98 <sup>e</sup> : 1 bataillon.....	98 »	67 »
11 <sup>e</sup> légère : 3 bataillons.....	201 »	103 »
28 <sup>e</sup> légère.....	43 »	— »
77 <sup>e</sup> : 1 bataillon.....	49 »	— »
Légion polonaise : 1 bataillon..	243 »	— »
49 <sup>e</sup> : 1 bataillon.....	— »	150 »
4 <sup>e</sup> bataillon de la marine.....	130 »	110 »
<b>TOTAUX.....</b>	<b>921 hommes</b>	<b>759 hommes</b>

Chaque jour le nombre des uns et des autres diminue et pour peu que la maladie continue, je ne puis savoir ce qui me restera. Cependant si elle s'arrête, je couvrirai la ville du Cap et les embarcadaires de la plaine du Nord avec ce peu de troupes, ma garde qui est de 200 hommes et la garde nationale, dont vous trouverez ci-joint la formation.

Dans la division de droite du Nord, les rebelles occupent le Limbé, la Marmelade, une partie de Saint-Louis, du Borgne et du Port de Paix, mais leur force est, dans cette partie, de beaucoup inférieure à celle qu'ils ont dans le Nord.

Vers l'Artibonite, j'ai peu de forces et les rebelles peu de moyens : la rébellion y existe dans tous les quartiers mais elle sera apaisée facilement avec des moyens.

L'Arcahaye, le Boucassin, les Matteux, le Mirebalais ont aussi des insurgés, mais jusqu'à présent ils ont été battus.

La plaine du Cul de Sac éprouve souvent des incendies.

Léogane, Jacmel, le grand et le petit Goave sont aujourd'hui le théâtre de la guerre. Plus de 5.000 insurgés sont réunis sur ces points : le général Rochambeau les a attaqués et battus sur chacun de ces points. Une affaire très chaude a eu lieu sur l'habitation Beauharnais qui était le quartier général des brigands. Ils en ont été chassés après l'avoir entièrement détruite.

Une violente insurrection vient d'avoir lieu à Acquin, mais elle a été comprimée par le zèle et le courage de la garde nationale.

Jérémie a aussi une insurrection. Des habitations ont été brûlées, mais pour rétablir l'ordre sur ce point, je compte sur le bon esprit des habitants.

Pendant messidor et une partie de thermidor, j'ai tenu le pays sans force réelle. A la fin de thermidor la guerre a commencé, elle a doublé mes pertes en hommes. A la fin de fructidor mon armée et mes renforts étaient détruits. Alors les noirs, témoins de ma faiblesse, prirent de l'audace.

Quelque sage qu'ait été mon arrêté pour la levée du séquestre, les fermiers qui ont vu que, leurs baux expirés, ils perdaient leurs fermes, ont cru que s'ils profitaient de nos désastres



ils parviendraient à nous chasser de la colonie. Les généraux noirs que jusqu'alors la crainte avait retenus dans le devoir, ont fomenté ces insurrections. Ils ont répandu dans les troupes coloniales le bruit de notre prochain embarquement pour faire déserteur ceux qui nous étaient fidèles. Leur plan n'a que trop bien réussi, il me reste très peu de troupes coloniales. Un bataillon de la 11<sup>e</sup> coloniale qui avait été réuni à la légion du Cap, ayant fourni nombre de déserteurs, 176 hommes de ce bataillon ont été embarqués de Jacmel pour le Port Républicain. Sur ce nombre, 173 se sont étranglés en route, le chef de bataillon en tête. Voilà les hommes que nous avons à combattre. Ici la brigade coloniale a déserté en partie, son chef en tête. Il me reste 500 hommes de cette 1/2 brigade, ils seront embarqués ce soir et je vous les enverrai par la prochaine occasion.

J'ai donné ordre d'arrêter Morpas et Dessalines qui sont pour beaucoup dans tout ceci. Je ferai arrêter également Vernet. Je n'ai plus rien à négliger avec les noirs qui sont tous en insurrection.

Vous me blâmerez peut-être de ne m'être pas plus tôt défait des chefs noirs, mais rappelez-vous que je n'ai jamais été en mesure de le faire et que je m'étais attendu à pouvoir agir dans cette saison contre eux. Je n'ai à me reprocher ici aucune fausse mesure, Citoyen Consul, et si, de très bonne ma position est devenue très mauvaise, il ne faut en accuser que la maladie qui a détruit mon armée, le rétablissement prématuré de l'esclavage à la Guadeloupe et les journaux et les lettres de France qui ne parlent que d'esclavage.

Voici mon opinion sur ce pays. Il faut détruire tous les nègres des montagnes, hommes et femmes, ne garder que les enfants au-dessous de 12 ans, détruire moitié de ceux de la plaine et ne pas laisser dans la colonie un seul homme de couleur qui ait porté l'épaulette. Sans cela jamais la colonie ne sera tranquille et au commencement de chaque année, surtout après les saisons meurtrières comme celle-ci, vous aurez une guerre civile qui compromettra la possession du pays. Pour que vous soyez maître de Saint-Domingue, il faut

que sans perdre un seul jour, vous m'envoyiez 12.000 hommes, que vous me les envoyiez sur des bâtiments de l'Etat armés en flûte, pour qu'ils arrivent plus vite, et non sur des bâtiments marchands qui font des traversées de 80 jours au lieu de 30 à 35 que mettent les bâtiments de l'Etat. Il faut que ces troupes m'arrivent au commencement de nivôse, afin que je puisse faire une campagne complète et parfaitement rétablir l'ordre.

Il faut que vous m'envoyiez incessamment dix millions en argent et non autrement. Le refus constant d'argent que vous m'avez fait n'a pas peu contribué à aggraver ma position ici. Les Anglais, pendant les 15 mois qu'ils ont occupé Saint-Domingue, y ont dépensé quatre cents millions tirés de Londres.

J'ai déjà reçu 300.000 francs apportés avec l'armée, 700.000 francs venus de Lisbonne, 1.300.000 francs en lettres de change sur la Vera Cruz, qui ne sont pas encore payées et pour lesquelles on me poursuit, 2.000.000 de la Havane et 6.000.000 environ de lettres de change sur France, total dix millions trois cent mille francs et j'ai passé ici plus de moitié du temps que les Anglais y ont passé.

Je sais que le Gouvernement français ne peut faire les mêmes sacrifices pécuniaires que fait le Gouvernement anglais, mais il y a un milieu entre la parcimonie et la prodigalité, sans lequel jamais un général ne peut rien faire.

Dans la circonstance actuelle, les exportations sont suspendues, les denrées n'arrivent plus. La douane était mon seul impôt, elle ne rend plus rien ; ainsi jugez si j'ai un besoin urgent des ressources pécuniaires que je réclame, envoyez-moi des piastres, des portugaises ou des quadruples ; des lettres de change sont des ressources trop éloignées, si ce n'est celles que vous pourriez tirer sur la Jamaïque.

Indépendamment des 12.000 hommes que je vous demande pour reconquérir Saint-Domingue, et qui doivent arriver en nivôse, parce qu'à toute autre époque plus reculée je n'aurais pas assez de temps pour les faire agir et qu'ils viendraient périr ici sans aucun fruit, puisqu'ils ne pourraient pas ser-



vir à rétablir l'ordre d'une manière stable et fixe dans la colonie, il faut envoyer en germinal 2.000 hommes et 600 hommes dans chacun des mois de floréal, prairial, messidor, thermidor et fructidor. Ces derniers y périront probablement, mais ils entretiendront l'idée de la force de la France par l'arrivée successive des renforts.

Il faut, à la fin de vendémiaire en l'an 12, faire arriver ici une armée de 15.000 hommes. Avec l'armée que je vous demande pour nivôse, je ne pourrai que rétablir l'ordre et compléter le désarmement. Avec l'armée qui arrivera en l'an 12, mon successeur accomplira vos desseins, mais prétendre le faire avant ce temps, c'est être dans l'erreur. Je compte quitter cette colonie en germinal ou floréal prochain. Je réclame toujours un successeur. Envoyez-moi quelques bons généraux avec les troupes que vous m'enverrez. Les généraux de division que vous m'avez envoyés ici sont tous, à l'exception du général Rochambeau, très faibles.

Je viens de nommer général de division le général Clausel. Je crois que j'en serai content, je vous prie de le confirmer.

J'ai nommé général de brigade, l'adjudant-commandant Claparède. Je vous demande aussi sa confirmation.

Le découragement est dans l'armée, c'est une suite de la maladie et de notre mauvaise position. J'arrêterai les murmures qui commencent à se faire entendre en faisant des exemples sévères.

Je renvoie en France le général de brigade Humbert. C'est un ignorant, un faiseur d'affaires sales. Cet homme ne va pas même au feu.

Ordonnez, Citoyen Consul, que la correspondance du ministre de la Marine avec moi soit plus active. Faites-moi connaître, en m'envoyant un bâtiment léger, quelles mesures vous prenez pour venir à mon secours. Envoyez-moi vos dépêches par la *Diligente* qui porte le citoyen Bruguière, elle est certainement un de vos meilleurs marcheurs.

Si vous ne pouvez envoyer les troupes que je vous demande, et pour l'époque que j'indique, Saint-Domingue sera perdu à jamais pour la France. Quant à moi, je ne croirai jamais

pouvoir vous donner trop de preuves du dévouement respectueux avec lequel je suis, Citoyen Consul,

LECLERC.

CXLVI

*Au Quartier Général du Cap,  
le 15 Vendémiaire An XI (7 octobre 1802).*

Le Général en Chef au Premier Consul,

Citoyen Consul,

Dans la circonstance présente, l'expédition que je vous réclame d'une nouvelle armée de douze mille hommes qui doit être rendue à Saint-Domingue le plus tôt possible, ne peut admettre aucun délai. Je ne puis croire à la bonne volonté du ministre actuel de la Marine à mon égard, ni au zèle et à la bonne volonté du préfet maritime Caffarelli, dont j'ai beaucoup à me plaindre. Je pense que l'amiral Bruix est l'homme qui ferait le plus rapidement cet armement. Il a déjà fait ses preuves. Quant à la conduite il faudrait la donner à un jeune contre-amiral, tel que Gantheaume et Dumanoir qui y mettraient du dévouement et de la bonne volonté. Vous devez connaître par expérience combien il y a d'hommes qui ne craignent pas de compromettre la prospérité de leur pays pour avoir le plaisir de voir écraser un homme qui leur déplaît.

Je compte [que vous] m'aidez à me tirer de ce mauvais pas ; les événements seuls m'ont entraîné, mais je n'ai pas un seul reproche à me faire. J'ai eu constamment à lutter contre les blancs qui ne parlaient que d'esclavage et contre les noirs toujours en méfiance. Durant ces moments difficiles le moral de mes troupes était anéanti ; mes officiers généraux même ne pensaient qu'à se guérir ou à se préserver de la maladie ; et je suis arrivé au point où j'en suis sans avoir pu l'empêcher.

Quant à moi, je vous ai toujours servi avec dévouement ; je continuerai, j'exécuterai à la lettre tous vos ordres. Je justifierai la bonne opinion que vous avez de moi, mais je



ne puis me résoudre à rester encore ici l'été prochain. Depuis que je suis ici, je n'ai eu que le spectacle d'incendies, d'insurrections, d'assassinats, de morts et de mourants. Mon âme est flétrie, aucune idée riante ne peut me faire oublier ces tableaux hideux. Je lutte ici contre les noirs, contre les blancs, contre la misère et la pénurie d'argent, contre mon armée qui est découragée. Quand j'aurai passé encore six mois de cette manière, je pourrai réclamer du repos. Quant à Madame Leclerc, elle est malade et c'est un modèle de courage ; elle est bien digne d'être votre sœur.

Faites-moi savoir, je vous prie, de suite, quelles mesures vous aurez prises pour venir à mon secours ; mais ne m'envoyez pas mon armée par partie ; envoyez-moi de bons corps et non des débris comme la majeure partie des bataillons que j'ai reçus. Ne pensez pas à m'envoyer des troupes sur des vaisseaux hollandais. Comme les capitaines sont chargés de pourvoir à la subsistance des passagers et qu'ils font un bénéfice à raison du temps de passage, ils allongent la traversée et ne sont jamais moins de trois mois en route ; témoin l'escadre hollandaise qui m'a apporté la 7<sup>me</sup> demi-brigade de ligne et la *Sibille Antoinette* qui, partie du Texel le 15 prairial, a touché en Angleterre, à Madère, aux Canaries, aux îles du Cap Vert et enfin à la Guadeloupe à la fin de fructidor. Arrivé là, le capitaine général Lacrosse, qui perdra cette colonie s'il y reste longtemps, a fait débarquer les 400 hommes qui étaient à bord de ce bâtiment et qui m'étaient destinés. Il veut sans doute ne pas être le seul auquel on puisse reprocher d'avoir perdu une colonie.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mon entier dévouement, Citoyen Consul,

LECLERC.

Je suis content du citoyen Brugère qui aura l'honneur de vous remettre mes dépêches. Il vous donnera quelques renseignements sur notre position. <sup>1</sup>

1. Quand Brugère, portant ces lettres, sur la *Diligente*, arriva à Brest le 14 Brumaire, Leclerc était mort depuis trois jours.



LECLERC

GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE  
*d'après une estampe populaire  
publiée à Paris en l'An X.*

**B.U.**  
NANTES  
Sect.





## APPENDICES





## APPENDICE I

### NOTES POUR SERVIR AUX INSTRUCTIONS A DONNER AU CAPITAINE GÉNÉRAL LECLERC <sup>1</sup>

Les instructions à donner au général en chef capitaine général Leclerc se divisent :

- 1<sup>o</sup> En instructions militaires.
- 2<sup>o</sup> Instructions politiques extérieures, relatives aux Américains, et aux puissances voisines.
- 3<sup>o</sup> Instructions politiques intérieures, relatives aux noirs et à leur chef.
- 4<sup>o</sup> Politique intérieure, relative à la ci-devant partie espagnole de Saint-Domingue.
- 5<sup>o</sup> Administration relative aux anciens propriétaires.
- 6<sup>o</sup> Administration relative aux agents civils, militaires, instruction publique, clergé, commerce.

#### CHAPITRE I

Le général en chef de Saint-Domingue est nécessairement capitaine général. Le général Leclerc mourant, le général Rochambeau lui succèdera comme général en chef et dès lors comme capitaine général. Celui-ci mourant, le général Dugua lui succèdera comme général en chef et capitaine général. Enfin après celui-ci le général Boudet.

#### *Flotte.*

L'amiral Villaret-Joyeuse est nommé commandant général de toutes les forces navales de la République en Amérique et

1. Archives nationales, AF<sup>14</sup> 863.



chargé de toutes les premières dispositions relatives au débarquement.

Il ne suivra sa mission en Amérique, avec une partie de son escadre, que lorsque le capitaine général se trouvera tellement établi qu'il n'aura plus besoin du secours des équipages pour tenir garnison dans les places. Il faut donc qu'avant, nous soyons maîtres du Cap, du Port au Prince, du Port de la Paix, du Puerto-Plata, du Môle, du Fort Dauphin, des Cayes, de Santo-Domingo, des Gonaïves, de Saint-Marc, de Jérémie et que les cinq divisions qui sont le fonds de l'armée soient arrivées.

Alors le contre-amiral Latouche sera nommé commandant des croisières de Saint-Domingue, et l'amiral Villaret se rendra avec cinq ou six vaisseaux des mieux organisés dans les mers des Etats-Unis, pour se ravitailler, et montrer son pavillon dans les principaux ports. Après quoi il opérera son retour à Saint-Domingue, où il recevra des ordres ou de repasser en France ou d'aller prendre possession de la Martinique, selon la marche de négociations en Europe.

Le Capitaine général et l'Amiral devront se concerter pour leurs opérations. Le contre-amiral, commandant les croisières de Saint-Domingue, sera sous les ordres du Capitaine général.

#### *Armée de terre.*

L'armée de terre est composée de :

7.000 hommes qui s'embarquent à Brest ;

3.000 qui s'embarquent à Rochefort ;

1.200 à Nantes et à Lorient ;

1.200 au Havre ;

1.500 à Cadix ;

3.000 à Toulon ;

1.500 à Flessingue ;

800 de la Guadeloupe.

---

19.000

Les trois divisions de Brest, de Lorient et de Nantes et de Rochefort se réuniront et partiront ensemble. Si celles du Havre

et de Flessingue ne sont pas prêtes pour partir avec ces trois divisions, elles appareilleront dans les dix jours.

Avant d'être à la vue de la terre de Saint-Domingue, elles enverront deux frégates avec 400 hommes sous les ordres du général Kerversau, ayant à bord le Commissaire du gouvernement dans la partie espagnole.

Ces deux frégates se rendront à Santo-Domingo, s'empareront de la ville, donneront un mouvement aux habitants du pays contre les nègres de la partie française, publieront les proclamations imprimées jointes à la présente instruction.

Dans le cas où, vu le grand nombre de troupes de Toussaint, et ne se trouvant pas assez fort pour aider les habitants, on ne jugerait pas à propos de débarquer, les frégates croiseront devant le port, intercepteront toute communication, ne laisseront entrer ni sortir aucun bâtiment, et pratiqueront des intelligences dans le pays, attendant l'effet que fera, sur la garnison que Toussaint a laissée à Santo-Domingo, la nouvelle de la prise du Cap.

Une frégate du même point de départ sera envoyée au Môle avec un officier supérieur, qui ait des intelligences avec les nègres qui, dans ce pays, sont ennemis de Toussaint. Il prendra possession du Môle.

L'escadre du contre-amiral Latouche, avec les forces embarquées sur son escadre et toutes celles réunies à l'armée et supérieure à 8.000 hommes que l'on juge nécessaire à la Division du Cap, se portera droit au Port au Prince.

Arrivé au Cap, on prendra sur-le-champ possession de l'Isle de la Tortue, en y envoyant un bâtiment ; on y établira une ambulance.

L'escadre arrivera au Cap, par un vent sûr, de manière à débarquer dans la même journée où l'on aurait été aperçu. Deux frégates se présenteront au Cap et l'Amiral et le Capitaine général, instruiront le général commandant cette place, de leur arrivée dans la colonie. Une frégate se présentera tout près du fort Piccolet, afin de s'assurer de la disposition de la garnison de ce fort ; et si, comme tout porte à le présumer, on y est reçu en amis, ou si, dans ce moment inattendu, les rebelles, si tant



il est vrai que la République doive en trouver à Saint-Domingue, n'ont pas eu le temps de préparer leur défense, l'escadre entrera dans le port, débarquera des troupes, et on s'emparera de la ville. L'art consisterait à arriver à trois lieues du Cap avant le lever du soleil, et à avoir 6.000 hommes à terre avant son coucher.

S'il arrivait que par accident quelconque, Toussaint fût prévenu de l'arrivée de la flotte et en mesure de recevoir l'armée au Cap, et que dès lors l'amiral jugeât qu'il y eût du danger pour l'escadre à affronter le feu des batteries et des forts, l'armée pourrait débarquer sur la plage en avant du fort Piccolet ou dans la baie de l'Acul, dans le cas, où on soupçonnerait de la résistance.

Maîtres du Cap, on affichera et publiera les proclamations imprimées. On fera partir le précepteur des enfants de Toussaint avec ses deux enfants, et la lettre jointe aux présentes instructions. Des vaisseaux de l'escadre se porteront devant le Port de la Paix, le Fort Dauphin et tous les autres points de l'Isle pour en prendre possession, ou les bloquer, communiquer partout et répandre des proclamations.

On armera et organisera tous les blancs du Cap, les hommes de couleur et les hommes fidèles parmi les noirs.

Toutes les batteries de côte seront désarmées, de manière cependant à être promptement réarmées, si des circonstances imprévues nous faisaient perdre la supériorité de la mer.

L'armée occupera des positions pour couvrir toute la plaine du Cap, et si on le juge convenable celle de Plaisance.

C'est alors seulement qu'il sera possible au Capitaine général de voir s'il doit se décider à envoyer par mer les 1.200 hommes, pour occuper le poste des Gonaïves, afin de se trouver par là en communication avec la division de Port-au-Prince ; ou si, se contentant de faire bloquer les Gonaïves par des frégates, il préférera tenir ses forces réunies et occuper les Gonaïves par un détachement soutenu par son avant-garde.

Le contre-amiral Latouche, destiné à prendre possession du Port-au-Prince, détachera un vaisseau et deux frégates portant au moins 500 hommes de troupes françaises, en ayant soin de

mettre quelques officiers qui connaissent le pays. Ces troupes se rendront aux Cayes. Cette séparation se fera hors la vue de terre, et à un point d'où ils puissent arriver aux Cayes un ou deux jours après l'arrivée au Port-au-Prince.

Le contre-amiral Latouche fera prendre possession de l'Isle La Gonave avant d'arriver au Port-au-Prince, afin d'y établir une ambulance. Le débarquement au Port-au-Prince, se fera dans le même esprit qu'au Cap. Maîtres de la ville et du fort, on s'assurera de Léogane, des Gonaïves. On établira des croisières devant Saint-Marc ; et, si l'on a des forces suffisantes, on s'emparera de ce poste en même temps que du Port-au-Prince. Partout on répandra la proclamation, on organisera les gardes nationales, on armera les blancs et les hommes de couleur, et l'on se servira des nègres sur lesquels on pourra compter.

Le général commandant l'expédition de Port-au-Prince une fois débarqué, il écrira au général Toussaint pour lui faire connaître que le Capitaine général débarqué au Cap a dû lui écrire pour l'inviter à s'y rendre.

La division qui arrivera aux Cayes occupera l'Isle des Vaches, les Cayes, le Fort Saint-Louis, armera les blancs, les hommes de couleur, les nègres fidèles, et se mettra à même de pouvoir communiquer par terre avec le Port-au-Prince. Si les habitants se comportent bien, une partie des équipages des vaisseaux peut tenir garnison au poste des Cayes et les 500 hommes de troupes rejoindront par terre le général qui aurait occupé le Port-au-Prince.

On aura soin de prendre possession de Jérémie et de tenir les bricks et petits bâtiments armés en croisière devant les postes occupés par les rebelles.

A mesure que les différents renforts arriveront, il paraît que l'on doit finir par organiser l'armée en cinq divisions chacune de 3.000 hommes, deux dans la partie du Nord, une à Saint-Marc, une au Port-au-Prince et la cinquième dans la partie espagnole.

L'escadre fournira 6.000 hommes de détachement de ses vaisseaux, pris parmi les équipages si cela était nécessaire. Ces 6.000 hommes tiendraient garnison au Cap, Fort Dauphin,



Port de Paix, le Môle, les Gonaïves, Saint-Marc, Port-au-Prince, Jérémie, les Cayes, Saint-Domingue, Porto de la Plata, etc. Les dépôts des divisions tiendront également garnison dans les différents ports.

La division dans la partie espagnole de Saint-Domingue se réunira à Sant-Yago, partie débarquant à Santo-Domingo, partie à Porto-Plata.

Pour bien entendre les instructions, il faut diviser le temps de l'expédition en trois époques.

La première se compose des 15 ou 20 premiers jours nécessaires pour occuper les places, organiser les gardes nationales, tranquilliser les bien intentionnés, réunir les convois, organiser les charrois d'artillerie, accoutumer la masse de l'armée aux mœurs et à la physionomie du pays et prendre possession des plaines.

La seconde époque est celle où les deux armées préparées, on poursuivrait les rebelles à toute outrance ; on les dénicherait d'abord de la partie française et successivement de la partie espagnole.

Si la partie française était une île, les rebelles seraient bientôt soumis ; mais on présume que ce sera dans la partie espagnole, où l'on sera éloigné des ports, qu'ils chercheront à tenir le plus longtemps. Les principales ressources doivent être alors dans les hommes de couleur de la partie espagnole. Il paraît que l'on fait la guerre aux noirs à peu près comme dans les Alpes, huit ou dix colonnes à la fois combinant leurs mouvements sur une seule position. La force de ces colonnes paraît ne pas devoir dépasser 3 ou 400 hommes.

Les postes de Sant-Yago, de Plaisance, de la Croix des Bouquets, sont indiqués comme points principaux, où il serait bon d'avoir des postes retranchés à l'abri des incursions des noirs. Ne connaissant pas l'art de l'attaque et des fortifications, il faut envers les noirs se servir des anciennes fortifications, des tours et des murailles qui se font promptement et qui leur imposent davantage que les fortifications rasantes.

La troisième époque est celle où Toussaint, Moïse et Dessalines n'existeront plus et où 3 ou 4.000 noirs retirés dans les

mornes de la partie espagnole formeraient ce qu'on appelle dans les îles, des Marrons, et que l'on parviendra à détruire avec le temps, la constance et un système d'attaque bien combiné.

## CHAPITRE II

Les Espagnols, les Anglais et les Américains voyent également avec peine la République Noire. L'Amiral et le Capitaine général écriront des circulaires aux établissemens voisins pour leur faire connaître le but du gouvernement, l'avantage commun pour les européens de détruire cette rébellion des Noirs et l'espérance d'être secondé.

Si l'on en a besoin, on doit demander en Amérique, dans les îles espagnoles et même à la Jamaïque des vivres. On doit demander à la Havane, si l'on en avait besoin, un millier d'hommes pour aider à occuper la partie espagnole de Saint-Domingue.

On doit mettre le séquestre au profit de l'armée sur toutes les marchandises que l'on trouverait dans les ports qui appartiennent aux Noirs, jusqu'à ce que l'on sache la conduite qu'ils tiendront.

Déclarer en état de blocus tous les ports où se trouveraient des rebelles et confisquer tout bâtiment qui en sortirait ou qui y entrerait.

Jefferson a promis que dès l'instant que l'armée française serait arrivée, toutes les mesures seraient prises pour affamer Toussaint et pour aider l'armée.

## CHAPITRE III

Jamais la nation française ne donnera des fers à des hommes qu'elle a reconnus libres. Ainsi donc tous les noirs vivront à Saint-Domingue comme ils sont aujourd'hui à la Guadeloupe.

La conduite à tenir est relative aux trois époques dont il a été parlé ci-dessus.

A la première époque on ne désarmera que les noirs qui sont rebelles.

A la troisième on les désarmera tous.



A la première époque on ne sera pas exigeant : on traitera avec Toussaint, on lui promettra tout ce qu'il pourra demander afin de prendre possession des places et s'introduire dans le pays.

Lorsque ce premier but sera rempli, on deviendra plus exigeant. On lui intimera l'ordre de répondre catégoriquement à la proclamation et à ma lettre. On lui enjoindra de venir au Cap.

Dans les entrevues que l'on pourra avoir avec Moyse, Dessalines et les autres généraux de Toussaint, on les traitera bien.

Gagner Christophe, Clairveaux, Maurepas, Félix, Romain, Jasmain, etc., et tous les autres noirs portés pour les blancs. A la première époque, les confirmer dans leurs grades et leurs emplois. A la troisième époque les envoyer tous en France avec leurs grades s'ils ont bien servi pendant la seconde.

Tous les principaux agents de Toussaint, blancs et hommes de couleur, doivent, à la première époque, être indistinctement comblés de prévenances, confirmés dans leurs grades, et à la dernière époque renvoyés tous en France dans leurs grades, s'ils se sont bien comportés dans la seconde époque, et comme déportés s'ils se sont mal conduits pendant cette même époque.

Tous les noirs qui sont en place doivent pendant la première époque être flattés, bien traités, mais en général on doit tâcher de leur ôter leur popularité et leur pouvoir. Toussaint, Moyse et Dessalines, doivent être bien traités pendant la première époque et renvoyés en France à la dernière époque en arrestation ou dans leurs grades, selon la conduite qu'ils tiendront à la seconde.

Raymond a perdu la confiance du Gouvernement, on le saisira et on l'enverra en France au commencement de la seconde époque comme un criminel.

Si la première époque dure quinze jours, il n'y a point d'inconvénient. Si elle durait davantage on serait dupe.

Toussaint ne sera soumis que lorsqu'il viendra au Cap ou à Port-au-Prince, au milieu de l'armée française, faire serment de fidélité à la République. Ce jour-là il faut sans scandale, sans injure, mais avec honneur et considération, le mettre à bord d'une frégate et l'envoyer en France. Arrêter si on le peut en

même temps Moyse et Dessalines, ou les poursuivre à toute outrance et alors envoyer en France tous les blancs partisans de Toussaint, tous les noirs ayant des places et suspectés de malveillance. Déclarer Moyse et Dessalines traîtres à la patrie et ennemis du peuple français. Mettre des troupes en campagne et ne pas se donner de repos qu'on ait leurs têtes et dissipé et désarmé tous leurs partisans.

Si passé les 15 ou 20 premiers jours il est impossible de ramener Toussaint, il faut par une proclamation déclarer que si, sous tant de jours, il ne vient pas prêter son serment à la République, il est déclaré traître à la patrie et à l'expiration du délai on commencera la guerre à toute outrance.

Quelques milliers de noirs errants dans les mornes et cherchant un refuge dans ces pays agrestes, ne doivent pas empêcher le Capitaine général de regarder la seconde époque comme finie et d'arriver promptement à la troisième. Alors le moment d'assurer pour jamais la colonie à la France est arrivé. Et le même jour on doit, sur tous les points de la colonie, faire arrêter tous les hommes en place suspects, de quelque couleur qu'ils soient, et faire embarquer au même instant tous les généraux noirs quelque soient leurs mœurs, leur patriotisme, et les services qu'ils ont rendus, en observant cependant de les faire passer dans leurs grades, et avec l'assurance qu'ils seront bien traités en France.

Tous les blancs qui ont servi sous Toussaint et qui dans les scènes de Saint-Domingue se sont couverts de crimes, seront envoyés directement à la Guyane.

Tous les noirs qui se sont bien comportés, mais que leurs grades ne permettent plus de laisser dans l'île seront envoyés à Brest.

Tous les noirs ou hommes de couleur qui se sont mal comportés, de quelque grade qu'ils soient, seront envoyés dans la Méditerranée et déposés dans un port de l'île de Corse.

Si Toussaint, Dessalines ou Moyse étaient pris les armes à la main ils seraient dans les 24 heures jugés par une commission militaire et fusillés comme rebelles.

Quelque chose qu'il arrive, on croit que dans le cours de la



troisième époque on doit désarmer tous les nègres, de quelque parti qu'ils soient, et les remettre à la culture.

Tous les individus qui ont signé la Constitution doivent, à la troisième époque, être envoyés en France, les uns comme prisonniers, les autres libres comme ayant été contraints.

Les femmes blanches qui se sont prostituées aux nègres, quelque soit leur rang, seront envoyées en Europe. On ôtera les drapeaux aux régiments de la garde nationale ; on leur en donnera de nouveaux et on les réorganisera. On réorganisera la gendarmerie. Ne pas souffrir qu'aucun noir ayant eu le grade au-dessus de capitaine reste dans l'île.

L'île de la Tortue pourra servir de dépôt pour les prisonniers noirs. Quelques vaisseaux de guerre ou frégates pourront également servir pour le même objet.

#### CHAPITRE IV

Il y aura dans la partie espagnole un commissaire général qui ne dépendra point du préfet colonial.

Le général en chef sera le capitaine général des deux parties de Saint-Domingue. Il pourra se faire remplacer dans la partie espagnole par un officier général qui sera capitaine général de la partie espagnole et sous ses ordres.

Il y aura dans cette partie un commissaire de justice qui ne dépendra point de celui de la partie française. Si le but politique de la partie française de Saint-Domingue doit être de désarmer les noirs et de les rendre cultivateurs, mais libres, on doit dans la partie espagnole les désarmer également, mais les remettre en esclavage. On doit reprendre possession de cette partie, la prise de possession de Toussaint étant nulle et non avenue.

La partie française est divisée en départements et municipalités. Celle espagnole doit rester divisée en diocèses ou juridictions.

Administration, commerce, justice, tout doit être différent dans la partie espagnole, que dans la partie française. On ne saurait trop s'attacher au principe qu'établir une différence de mœurs et même une antipathie locale, c'est conserver l'influence de la métropole dans cette colonie.

## CHAPITRE V

La politique relative aux anciens propriétaires doit avoir rapport aux époques et dépendra des événements qui auront lieu pendant la première, deuxième et troisième époque. La colonie n'est point censée française. Aucun propriétaire n'est donc censé jouir de son bien, et tout reste comme sous l'administration de Toussaint. Le produit des plantations est employé à solder, nourrir et équiper l'armée.

Après la troisième époque et la proclamation qui déclare enfin l'île Saint-Domingue restituée à la République, on rendra à tous les propriétaires qui sont en France, qui n'ont jamais émigré, leurs propriétés.

Tout propriétaire qui ne serait point resté pendant la guerre à Saint-Domingue ou en France, et qui aurait habité l'Amérique, l'Angleterre ou tout autre pays étranger, ne pourra rentrer dans ses biens que par arrêté du Gouvernement. Aucun ancien propriétaire de Saint-Domingue n'aura entrée dans la colonie s'il vient directement d'Angleterre, d'Espagne ou de tout autre pays sans avoir passé à Paris et obtenu la permission non seulement de rentrer dans ses biens, mais même dans la colonie.

Toutes donations faites par Toussaint sont nulles, mais cette déclaration ne doit avoir lieu que pendant le cours de la troisième époque.

Toute propriété particulière de Saint-Domingue doit être soumise à une imposition. La masse de ses impositions doit être telle qu'elle puisse suffire aux besoins de la colonie, à l'entretien des troupes, etc.

## CHAPITRE VI

Les individus militaires et civils qui composent l'armée se divisent en deux classes.

En hommes qui ayant déjà fait la guerre à Saint-Domingue connaissent le pays. Ceux-là recevront après la troisième époque des ordres de service pour retourner en France, avec des récompenses et des marques de satisfaction proportionnées aux



services rendus. Le Capitaine général ne doit souffrir aucune vacillation dans les principes de ces instructions et tout individu qui discuterait le droit des noirs, qui ont fait couler tant de sang des blancs, sera sous un prétexte quelconque renvoyé en France, quelque soient d'ailleurs son rang et ses services.

Aucune instruction publique quelconque ne sera rétablie à Saint-Domingue et tous les créoles seront tenus d'envoyer leurs enfants en France pour y être élevés.

Il sera annoncé qu'il sera établi trois évêques français dans la partie française de Saint-Domingue. Ils recevront l'institution canonique du Pape, et se rendront sous peu dans la colonie. Les cures seront rétablies et il sera envoyé de France un certain nombre de prêtres qui accompagneront les évêques pour réorganiser le clergé. — En général, tout prêtre qui a servi à Toussaint, sera renvoyé en France, après toutefois que d'autres seront arrivés pour le remplacer.

Le commerce doit pendant les première, deuxième et troisième époques, être accessible aux Américains, mais après la troisième époque les seuls Français y seront admis, et les anciens réglemens d'avant la révolution seront remis en vigueur.

Pendant même les première, deuxième et troisième époques, tout bâtiment de Bordeaux ou d'un autre port de France qui porterait des farines, vins, et autres objets nécessaires à la colonie dont l'achat serait fait au nom de la République des deniers provenant de la colonie, aurait la préférence sur les Américains.

Le Capitaine général et le préfet colonial devront même prendre des mesures pour que, quand même les marchandises provenant de France constitueraient la colonie en perte de quinze pour cent sur les mêmes objets achetés aux Américains, il leur donne encore la préférence, en considérant ces quinze pour cent comme une prime si nécessaire pour encourager notre commerce renaissant.

*Paris, le 9 Brumaire an X.*

Le Premier Consul : BUONAPARTE.

## APPENDICE II

### LETTRES DU MINISTRE DE LA MARINE,

*Dans plusieurs de ses lettres, le général Leclerc se plaint avec amertume, non seulement de ne pas recevoir les renforts et les approvisionnements dont il avait besoin, mais de voir ses lettres rester sans réponse et de ne pas même savoir si le ministre et le gouvernement approuvent sa conduite. Pour permettre de juger si le reproche ainsi fait au ministre Decrès était fondé, nous donnons ci-dessous la liste<sup>1</sup> des dépêches adressées par le ministre au capitaine général de Saint-Domingue pendant l'an 10 et les premiers mois de l'an 11, jusqu'à l'arrivée à Paris de la nouvelle du décès de Leclerc : il y en a 55. Plusieurs de ces lettres ne sont que des recommandations en faveur de particuliers, et ne présentent par conséquent qu'un intérêt très limité. Par contre celles qui traitent de questions d'ordre général, qui répondent aux demandes de Leclerc, qui lui font connaître la pensée du ministre et du gouvernement, qui l'approuvent, lui réitèrent ses instructions ou les précisent, nous ont paru devoir figurer à la fin de ce volume, autant pour expliquer la conduite du général en chef de l'armée de Saint-Domingue que pour éclaircir le rôle du ministre de la Marine et des Colonies dans l'expédition de l'an 10.*

1. Cette liste a été prise sur la table des registres BB 36 et 42 des Archives du Ministère des Colonies, où les lettres envoyées par le ministre étaient copiées avant leur départ.



I

TABLE DES LETTRES  
ADRESSÉES AU GÉNÉRAL LECLERC

AN X.

*Brumaire :*

- 15 — Nomination des Cit. Peyre, Trabuc et Bouvier aux premières places du service sanitaire, et le Cit. Cavalier, officier de santé de 1<sup>re</sup> classe.
- » — On lui envoie onze dépêches concernant Saint-Domingue demandées, pour lui, au Cit. Mongiraud.
- » — Arrêtés et renseignements sur le service de Saint-Domingue, son organisation, etc...
- » — Instructions sur la solde, la nourriture et l'habillement et les hôpitaux des troupes de terre dans les colonies.
- » — Renseignements sur le Cit. Albert, officier de santé des colonies.

*Frimaire :*

- 16 — Ordre de veiller sur la conduite de Antoine-François Megy.

*Ventôse :*

- 27 — Le Consul approuve sa conduite passée et ses mesures pour l'avenir — confirme les grades qu'il a accordés provisoirement. — Envoi d'argent, etc..., etc...

*Germinal :*

- 3 — Invitation de placer dans l'administration de Saint-Domingue le Cit. Savery.
- 6 — On l'informe de la paix définitivement conclue avec l'Anglais.
- 6 — Approbation de sa conduite — promesse d'envois de troupes et munitions de toute espèce, etc..., etc...
- 6 — Recommandation en faveur du Cit. Ferraud-Montmartin.
- 14 — Recommandation en faveur du Cit. Joseph Bernard, armateur de bord.

- 21 — On lui expédie de petits bâtimens — envoi d'hommes — demandes d'états de revues générales — envoi de l'arr. qui nomme capitaine général de la Martinique l'amiral Villaret.
- 28 — On lui recommande les commandans de 2 bâtimens du port de Gothenbourg.

*Prairial :*

- 25 — Ordre de supprimer son arrêté du 10 germinal — de tolérer, le moins possible, le commerce étranger — n'imposer de droits locaux qu'en raison du plus ou moins de pertes qu'ont éprouvé les différens quartiers — arrêté concernant la traite des noirs — ordre de préférer la peine des fers, comme la plus convenable aux nègres indisciplinés.
- 25 — Intentions du gouvernement concernant la traite.
- 26 — On lui transmet un mémoire sur les localités de l'île.  
» — Envoi d'une recette chiffrée, pour la culture.
- 27 — Ordre de ne recevoir d'autres agents étrangers que ceux munis d'un *exequatur* délivré par la volonté du consul — la division de vaisseaux qu'il compte garder est trop nombreuse et d'un entretien trop coûteux pour la situation des affaires — activer sous voiles toutes les forces marines — les petits bâtimens étant les plus utiles, il doit les garder de préférence.
- » — On l'informe que le brick le *Curieux*, et onze de ses dépêches sont arrivées à Brest — annonce d'envoi d'objets de marine — approbation de sa conduite avec les noirs, etc...

*Messidor :*

- 3 — Demande du règlement de Toussaint, sur la culture — approbation des mesures prises concernant les douanes, l'ordre judiciaire, etc... — promesse de lui envoyer de bons prêtres.
- 18 — Recommandation en faveur du Cit. Talleyrand-Périgord, gendre de M. Pussigneux.
- 23 — Recommandation en faveur du Cit. Michel Bedout, frère du contre-amiral.

*Thermidor :*

- 4 — Recommandation en faveur du Cit. Charles Monglas.



- 9 — On lui annonce l'arrivée de l'escadre du contre-amiral Magon — lettre qu'on lui écrit concernant les déportés de Saint-Domingue — les pertes dans l'armée — les officiers de santé — les hôpitaux — l'escadre, etc..., etc...
- 19 — Voyez Préfet colonial.
- 21 — *Idem.*
- 29 — *Idem.*

*Fructidor :*

- 5 — Accusé de réception de plusieurs de ses dépêches.
- 6 — Le Cit. Ludot est nommé grand-juge de Saint-Domingue avec un traitement de 40.000 francs.
- 27 — Recommandation en faveur du Cit. Dénoé.
- 29 — Envoi de l'arrêté du 16 fructidor sur la résiliation des fermes.
- » — Envoi de l'arrêté du 19 fructidor sur les anciennes et nouvelles dettes.
- » — Approbation de ses mesures sur la régie des domaines nationaux.

*Jours complémentaires :*

- 4<sup>e</sup> — Invitation de vérifier l'affaire du Cit. Antoine Laussat.

AN XI.

*Vendémiaire :*

- 6 — On lui recommande le Cit. Etienne, propriétaire à Jérémie, qui demande la permission d'aborder avec un bâtiment partant de Nantes. On ajoute qu'il est vivement recommandé par le sénateur Rousseau.
- 12 — On appelle son intérêt sur le Cit. Drouillard, beau-frère du médecin Corvisart, qui sollicite une place d'huissier ou toute autre place qui ait pour lui le même but.
- 17 — On l'invite à seconder de tout son pouvoir le fondé de procuration de la dame de Faudoas contre les infidélités de Pierre Bernard Boutan qu'elle inculpe de vol et de surprise ; on lui demande, avec instance, le résultat des poursuites qui seront faites à cet égard.
- 19 — 1<sup>o</sup> On lui adresse plusieurs arrêtés relatifs à Saint-Domingue — l'un résilie les baux passés dans le temps de la domination des rebelles et l'autre appelle

- à Saint-Domingue tous les propriétaires qui sont en état de faire le voyage.
- 2<sup>o</sup> On lui annonce que le Cit. Ludot va partir pour Saint-Domingue.
- 3<sup>o</sup> On lui fait savoir que les nègres qu'il a embarqués sont arrivés à Toulon et que Toussaint est renfermé dans un fort de l'intérieur.
- 4<sup>o</sup> Que les signataires de la prétendue constitution de Saint-Domingue sont détenus.
- 5<sup>o</sup> Entretiens particuliers sur toutes sortes de sujets relatifs à Saint-Domingue, notamment sur le commerce et les colons.
- 24 — On lui annonce le départ du Cit. Ludot nommé grand juge. Son éloge : ses titres à la plus haute considération. On invite le général à prendre pour modèle et jusqu'à nouvel ordre l'organisation de la Martinique pour ce qui regarde la place de grand juge.
- 28 — On lui adresse et recommande le Cit. Busson ancien sénéchal juge au Cap.
- 28 — On le prévient que le Premier Consul a fait choix du Cit. Ludot pour succéder au Cit. Desperoux.
- 29 — On lui apprend qu'une lettre du Premier Consul charge expressément de l'inviter à faire restituer au Cit. Pantaléon Louis Noé la plantation des Manquets et l'on entre dans plusieurs détails qui ne peuvent que déterminer le général en chef à ce que l'on lui demande en faveur de ce citoyen.

*Brumaire :*

- 8 — On lui recommande fortement le Cit. Prévost-Durozoir.
- 12 — On lui annonce l'envoi de 2.500 hommes de la Légion polonaise et de deux bataillons, chacun de 700 hommes, on lui recommande de renvoyer tout de suite les frégates qui doivent les transporter. Le Premier Consul doit lui envoyer bientôt l'argent qu'il demande.
- 25 — On l'instruit de ce qui vient d'être décidé en faveur du mulâtre Étienne Michel, les motifs de cette décision, les mesures prises pour que les gens de couleur et les noirs ne puissent plus retourner dans les colonies.
- 29 — On le prévient que le Premier Consul a fait choix du Cit. Tirol pour la place de sous-préfet aux Cayes.



*Frimaire :*

- 5 — On lui demande l'explication des motifs qui ont déterminé l'embarquement du mulâtre Chansy, qu'il n'y a aucune note contre lui, et qu'il n'a contre lui que d'être parent de Toussaint, et en conséquence on use de ménagemens pour lui jusqu'à plus ample information.
- 14 — On lui accuse réception de ses dépêches, qui ont été remises par le général de division Boudet et les aides de camp Brugnière et Ornano. On charge l'aide de camp Ornano de lui remettre la présente dans laquelle on répond à toutes celles qui lui sont parvenues.
- 14 — Lettre de politesse où on lui marque pourtant l'impossibilité actuelle de son retour.
- 28 — On le prévient du départ de 3.500 hommes et de l'administration relative pour prendre possession de la Louisiane et des mesures prises pour établir une communication intime entre cette colonie et celle de Saint-Domingue.

II

LES PRINCIPALES LETTRES DU MINISTRE

I

*28 Brumaire An X (19 novembre 1801).*

Le Ministre au général Leclerc, à Brest.

Le courrier porteur de cette dépêche, Général, vous remettra une boîte scellée de trois cachets contenant une lettre du Premier Consul au général Toussaint-Louverture dont je joins ici copie souscrite du secrétaire d'Etat Maret. Ci-joint aussi une proclamation que vous voudrez bien faire imprimer avant votre départ, ou à bord du vaisseau-amiral s'il y a lieu, et les destiner à être publiées, affichées, placardées avec profusion dans toute la colonie.

Il sera bon même de la faire traduire en patois créole pour être publiée et affichée de la même manière.

Dans la boîte où est la lettre du Premier Consul au général Toussaint, vous trouverez deux tableaux de chiffres qui devront avoir lieu entre nous pour affaires secrètes. L'instruction sur l'usage à en faire se trouve aussi compris dans la dépêche que je vous adresse et qui se trouve dans la même boîte.

Enfin, Général, je vous adresse en même temps un rouleau de plans qui m'a été remis par le c<sup>n</sup> Vincent avec la lettre ci-jointe.

Recevez mes vœux les plus sincères pour le succès de votre expédition, et comptez sur la sollicitude par laquelle je pourrai à tout ce qui pourra y contribuer. <sup>1</sup>

## II

BUREAU PARTICULIER  
DU MINISTRE

*Le 27 Ventôse, An X (18 mars 1802).*

J'ai reçu, Citoyen Général, vos deux dépêches du 20 pluviôse, qui m'ont instruit des premiers événements de votre arrivée à Saint-Domingue.

J'ai mis sous les yeux du Premier Consul les détails de vos opérations. Il m'a chargé de vous déclarer que vous aviez parfaitement justifié sa confiance.

Sensible aux malheurs que la fureur des noirs a versé sur Saint-Domingue, rien ne lui est échappé de ce que vous avez fait pour les prévenir et ensuite pour en diminuer l'effet. Il a reconnu avec une vive satisfaction sa cinquième légère dans l'intrépidité avec laquelle elle a enlevé le fort Liberté.

Elle soutient sa vieille renommée, m'a dit le Premier Consul en lisant votre rapport sur la cinquième. Il a reconnu la brillante valeur du général Rochambeau dans le compte

1. Arch. Nat. Marine BB<sup>2</sup> 82, fol. 14.



honorable que vous rendez de sa conduite, ainsi que le talent et le courage du général Brunet.

Il a fait droit aux demandes que vous avez faites, en faveur de ceux qui se sont distingués dans cette affaire et en conséquence il a nommé contre-amiral le capitaine Magon, capitaine de frégate le lieutenant Obet. Il a confirmé dans le grade de chef d'escadron le capitaine Acier, il a accordé des brevets d'honneur au capitaine Rapatel aide de camp du général Brunet, Alard capitaine de carabiniers, Sarlat lieutenant et Ricard caporal.

Le Premier Consul compte sur le succès des dispositions que vous avez prises, pour l'occupation de Santo-Domingo et particulièrement du Port Républicain. Il a vu qu'au départ de la *Syrène*, vous étiez prêt à entrer en campagne avec 9.400 hommes qui faisaient la totalité de votre armée. Au moment où vous écriviez, arrivaient deux frégates qui vous rapportaient un léger renfort. Depuis cette époque, et peu de jours après, les escadres Gantheaume, Linois, la division Meyme et l'escadre batave, vous auront porté plus de 6.000 hommes.

L'*Indienne*, le *Switsure*, le *Zélé*, le *Tourville*, auront encore accru successivement vos forces d'environ 1.500 hommes.

Par l'état que j'ai sous les yeux, votre armée est d'environ 20.000 hommes, non compris les moyens de l'escadre.

Ce tableau sur la vérité duquel j'ai lieu de compter est rassurant. Il l'est d'autant plus que c'est vous qui commandés cette armée.

Ce que je crains, ce sont les maladies. Et j'attends avec sollicitude que vous me fassiez connaître les effets de l'influence du climat qui est ce que je redoute le plus.

Dans le moment encore, je suis occupé de l'exécution des ordres du Premier Consul, de vous envoyer environ 1.800 hommes, que j'expédierai le plus tôt possible, et que j'espère qui vous seront arrivés vers la fin de floréal.

Le Premier Consul pense que maintenant l'Isle entière est en votre disposition. Il prévoit cependant que quelques troupes de rebelles, retirées dans les mornes, peuvent être

insoumises. Mais la seule difficulté de les réduire, consiste dans celle de les atteindre.

Dans cet état de choses, les seules instructions que je puisse vous donner, c'est de garder en forces de terre et de mer tout ce que réclame votre situation, et de renvoyer en France, pour diminuer le nombre de vos consommateurs, tout ce qui ne vous sera pas nécessaire. J'écris en ce sens à l'amiral Villaret pour qu'il se concerté avec vous sur les dispositions à prendre.

Ma lettre n<sup>o</sup> 1 vous indique celles que j'ai prises moi-même, pour assurer vos subsistances, et ce que je recommande à votre attention, non seulement par la nature des choses, mais encore par notre situation politique avec l'Angleterre.

Le brick *le Curieux*, que j'ai expédié de Brest il y a quelques jours, vous a porté pour environ 1.300.000 francs de traites sur Mexico.

Le brick *le Goëland* qui est chargé de ces dépêches, devra vous remettre pour environ 700.000 p. de piastres effectives.

Ci-joint l'arrêté par lequel le Premier Consul a nommé maire de la ville du Cap le citoyen Télémaque, dont la conduite à votre arrivée a mérité cette distinction. Je ne puis qu'approuver le parti que vous avez pris d'armer les noirs bien intentionnés. Mais un mot vous suffira... Craignez les perfides.

Je termine, Général, par l'expression de mes vœux les plus sincères pour vos succès et du désir comme du besoin qu'a le Gouvernement d'en être promptement et régulièrement instruit.

### III

*Le 6 Germinal, An X (27 mars 1802).*

Vos dépêches expédiées par la *Diligente*, Citoyen Général, me sont parvenues en 28 jours. J'ai mis sous les yeux du Premier Consul vos opérations, vos dispositions, et l'intention où vous êtes de pousser la guerre où vous êtes forcé avec vigueur. Le Premier Consul ne m'a exprimé que des témoi-



gnages de satisfaction à vous transmettre et c'est un devoir qui m'est agréable à remplir.

J'ai remarqué dans le tableau que je vous ai présenté des forces réunies sous votre commandement, que j'ai dans ma dernière lettre commis une erreur, ç'a été d'y comprendre tous les passagers et tous les passagers ne sont pas combattants. Quoiqu'il en soit, vous devez maintenant avoir reçu tout le corps d'armée qui vous fut destiné et annoncé dans vos instructions. Je vais m'occuper de l'alimenter par des envois successifs auxquels je pourvoirai à mesure que les moyens de transport seront à ma disposition.

J'attends pour cela avec impatience les vaisseaux que doit nous renvoyer l'amiral et qui sont probablement prêts à m'arriver.

J'ai vu avec peine que vos médicaments se sont trouvés avariés ; les envois ultérieurs qui ont eu lieu par la *Danaë* et autres transports étant partis dans une saison moins dure, seront probablement plus heureux. Je m'occupe de vous envoyer des farines. Les bœufs dont vous me dites avoir quantité suffisante seront d'une grande ressource. Outre les seize mille quintaux de farine qui vous sont arrivés, j'en organise de nouveaux envois. Il vous parviendra des souliers de différents ports, si mes ordres ont pu être exécutés comme je l'espère. Donnez-moi et très souvent des nouvelles de vos opérations. Vos succès sont désirés de toute la France, je pourrais dire de toute l'Europe.

#### IV

*Paris, 25 Prairial, An X (14 juin 1802).*

Le texte de la loi du 30 floréal dernier, dont j'ai ordre, Général, de vous adresser plusieurs exemplaires imprimés, ne pouvait et ne devait lorsqu'elle a été rendue faire aucune mention de la colonie de Saint-Domingue ; elle n'est nominale-ment applicable, quant à l'esclavage, qu'aux établissements dans lesquels nous allons rentrer par suite de la paix

et aux colonies orientales. Mais elle rétablit la traite et toutes nos possessions coloniales en ont besoin. C'est sur ces deux points intimement liés l'un à l'autre, et aussi délicats qu'importans, que j'ai à vous transmettre aujourd'hui les intentions du Gouvernement.

En ce qui concerne le retour à l'ancien régime des noirs, la lutte sanglante dont vous venez de sortir glorieux et vainqueur commande les plus grands ménagemens. Ce serait peut-être s'y rengager de nouveau que de vouloir briser avec précipitation cette idole de liberté, au nom de laquelle tant de sang a coulé jusqu'ici. Il faut que pendant quelque temps encore la vigilance, l'ordre, une discipline tout à la fois rurale et militaire remplace l'esclavage positif et prononcé des gens de couleur de votre colonie. Il faut surtout que les bons traitemens du maître les rattachent à sa domination. Lorsqu'ils auront senti par la comparaison la différence d'un joug usurpateur et tyrannique à celui du propriétaire légitime, intéressé à leur conservation, alors le moment sera venu de les faire rentrer dans leur condition originelle, d'où il a été si funeste de les avoir tirés.

Pour ce qui regarde la traite, elle est plus nécessaire que jamais au recrutement des ateliers après le vuide immense que dix ans de trouble et de non-remplacement y ont formé. Ainsi vous devrez sans contredit la foveriser, en encourageant l'acheteur par l'assurance formelle du droit qu'il acquerra à une pleine propriété.

Au surplus, général, tout est subordonné à votre sagesse, même la publication de la loi dont il s'agit. Vous la suspendrez si vous le jugez convenable. Les circonstances vous détermineront. Personne ne peut mieux les apprécier que vous. Dans l'incertitude du parti que vous croirez devoir prendre, je m'abstiens d'en écrire au citoyen préfet colonial, mais je ne doute pas que votre confiance en lui ne vous porte à le consulter sur un objet de si haute importance.

J'ai l'honneur de vous saluer.



V

EXPÉDIÉ AU BUREAU PARTICULIER  
DU MINISTRE

*Paris, le 25 Prairial, An X (14 juin 1802).*

Votre arrêté du 10 germinal, Citoyen Général, qui fixe à 10 % le droit d'importation des marchandises nationales par des navires français, a excité les réclamations du commerce, et j'ai été obligé d'en mettre les inconvénients sous les yeux des Consuls. Ils m'ont ordonné de vous prescrire de supprimer les droits d'importation des marchandises françaises, conformément à ce qui avoit lieu avant la Révolution.

Il est de notre intérêt de donner le plus grand essor à notre commerce et à nos manufactures : des droits sur l'importation de leurs produits dans nos colonies ne pourraient que leur nuire.

Quant au commerce étranger, ne le tolérez qu'autant qu'il nous fournit des objets qui ne pourraient nous arriver par une autre voie. C'est là la première base du système colonial.

Autrefois Saint-Domingue payoit des droits locaux plus considérables qu'aucune autre isle : ceci étoit fondé sur la plus grande prospérité de la colonie, qui lui permettoit de plus grandes charges.

Mais ces droits locaux ne doivent être mis à présent qu'avec une extrême modération. C'est à vous à juger quelles sont les parties de Saint-Domingue qui doivent en être exemptes, en raison des maux qu'elles ont souffert et du besoin qu'elles ont des faveurs du Gouvernement pour se rétablir.

L'extraction des sucres et toutes autres denrées coloniales, excepté le raffia et le syrop, doit être (autant que possible) prohibée.

Voilà les bases : votre excellent esprit administratif vous dira comment votre situation permet qu'on s'y rattache plus ou moins fixement.

Je vous envoie la loi du 30 floréal, relative à la traite des noirs et au régime des colonies. Vous observerez qu'elle ne

peut porter ombrage à la colonie de Saint-Domingue qu'elle ne regarde pas.

Vous savez ce qui est bon et ce qui convient au Gouvernement. Vous seul, étant sur les lieux, pouvez calculer les possibilités de ce qu'on peut atteindre pour le plus grand avantage des hommes et des choses.

Des ordres donnés d'ici ne vaudroient pas les conceptions que vous pouvez exécuter.

Dans l'état actuel des affaires, la peine des fers sera souvent encourue par les noirs indisciplinés, qui ne sauront pas respecter l'honneur de servir sous les drapeaux ; c'est autant d'êtres à vendre à la culture. Il y aura dans cette mesure humanité et utilité.

Observez que l'article 4 de la loi précitée donne une grande latitude à vos règlements, et que leur sagesse garantit la sanction qu'ils obtiendront du Gouvernement.

## VI

*Paris, le 26 Prairial, an X.*

1411. 235. Mon cher général 2023. 189.

220. 320. 949. 1258. 1231. 1625. 817. 1491. 110. 1593.

1321. 218. 1673. 322. 170. 1448. 652. 322. 1798. 1238. 211.

1991. 455. 1727. 164.

Voilà ce qui serait bon, voilà ce qui ne peut être textuellement prescrit, parce qu'il est possible que quelque soin qui soit porté à ce genre de culture, le sol ne s'y prête pas. Mais on ne peut se dissimuler que nos travaux n'aient de succès qu'autant que cette méthode sera plus ou moins reçue.

Au reste, comme la fortune de l'heureux planteur qui parviendra à conduire cette opération à terme, tient au secret de ces dispositions et que je désire que ce soit vous qui parveniez à cette bonne fortune, j'ai pris le parti de chiffrer cette recette à laquelle tout doit se rapporter dans vos projets 1117. 675. 247. 1039. 1411. »

1. Voir plus haut la lettre CXXI du général Leclerc.



VII

*Le 27 Prairial, An X (16 juin 1802).*

Au Général Leclerc, à Saint-Domingue.

Le brick *le Curieux*, que vous avez expédié pour annoncer au Gouvernement l'heureuse situation dans laquelle se trouve l'affaire de Saint-Domingue, est arrivé à Brest, le 20 prairial, et vos dépêches au nombre de onze, du 1<sup>er</sup> floréal au 18 du même mois, me sont arrivées 3 jours après.

Je ne m'arrêterai à celle du 1<sup>er</sup> que pour prendre en considération la demande que vous me faites de matûres, cordages, agrès et apparaux.

Je ne vous en croyais pas un besoin aussi pressant, attendu que l'amiral Villaret m'avait annoncé vous avoir laissé beaucoup d'objets de rechange. Je vais prendre des renseignements plus positifs de lui et je vous informerai des mesures auxquelles je me serai arrêté.

Par vos lettres du 16, vous m'informez de la soumission des rebelles, et par celles du 18, de votre entrevue avec Tous-saint. Le Premier Consul a entièrement approuvé l'indulgence dont vous avez usé, et les dispositions que vous avez prises dans cette circonstance importante.

Mais la grâce accordée aux rebelles, la confirmation du grade que vous leur avez accordé, ne fait que leur imposer plus impérieusement le devoir d'une entière subordination.

La République ne connaît pas de militaires de quelques grades qu'ils soient, qui soient destinés à servir dans une partie du monde plutôt que dans toute autre. Aussi tous les généraux noirs sont-ils destinés à servir en France, au moins momentanément. Et le Premier Consul ordonne que vous leur en donniez l'ordre, ainsi qu'il vous a été prescrit par le 3<sup>e</sup> chapitre de vos instructions.

Chacun devra être envoyé en France, avec le degré d'égards que lui aura mérité sa conduite, avant et depuis la soumission.

Il serait superflu de vous recommander l'exécution des



TOUSSAINT-LOUVERTURE  
CHEF DES NOIRS INSURGÉS DE SAINT-DOMINGUE  
*d'après une estampe populaire  
publiée à Paris en l'An X.*





instructions que vous avez reçues. Le succès et la sagesse de vos opérations jusqu'à ce jour, garantit celles des événements postérieurs.

La pensée du Gouvernement vous est trop connue pour qu'il reste au Premier Consul quelque chose à vous prescrire à cet égard.

Continuez donc, Général, l'œuvre que vous avez si glorieusement et si heureusement commencée ; et achevez la soumission complète de l'importante colonie, dont les destinées sont entre vos mains.

Votre lettre du 18 floréal, me rend compte de la mission que vous avez donnée au général Boudet, mission importante dont les instructions ont précisément le caractère que réclamait la circonstance. Il paraît que le général Boudet sera parti vers le 1<sup>er</sup> floréal, de Saint-Domingue, et comme le contre-amiral Bouvet et le général Richepanse sont partis de Brest le 11 germinal, il est probable que votre expédition sera arrivée à peu près à la même époque que celle de Brest.

Comme vos instructions ont sagement prévu le cas de l'arrivée du général Richepanse, toute sollicitude se trouve prévenue sur l'effet de la réunion des deux généraux.

Au reste, je m'attends à recevoir au premier moment des nouvelles de l'arrivée de nos forces à la Guadeloupe.

J'ai été informé de l'insurrection arrivée à la Dominique et heureusement réprimée.

Il m'est agréable de terminer, Citoyen Général, en vous assurant de la pleine et entière satisfaction du Premier Consul, et je pourrais dire de tous les Français.

## VIII

*Le 27 Prairial, An X (16 juin 1802).*

Au Général Leclerc,  
Capitaine Général à Saint-Domingue.

Par votre lettre du 16 floréal, Citoyen Général, vous me rendez compte qu'une division de 6 ou 7 bâtiments de guerre,



sous les ordres du contre-amiral Magon, sera expédiée pour les Etats-Unis, où vous jugez que l'apparition de ces forces sera utile à la situation politique où nous nous trouvons par rapport à cette puissance.

Il est bien vrai que son envoyé M. Livingstone a présenté au ministre des Relations Extérieures une note qui m'a été transmise, dans laquelle il se plaint de la manière avec laquelle vous en avez usé envers les bâtimens américains qui se trouvaient au Cap lors de votre arrivée. Je lui ai répondu par la lettre dont je vous envoie copie, ci-jointe ; c'est vous dire qu'à moins d'intérêts pressans qui seuls pourraient vous déterminer à modifier les intentions exprimées dans cette lettre, vous ne devez reconnaître aucun agent commercial des nations étrangères à Saint-Domingue, qu'autant qu'il sera muni d'un *Exequatur*, délivré par ordre formel du Premier Consul.

Vous me mandez dans votre dépêche précitée, que vous ne comptez garder que 4 vaisseaux et 8 frégates à Saint-Domingue.

Dans l'état de paix où nous sommes, je trouve cette division trop considérable, surtout en vaisseaux de guerre, dont l'armement est cher et l'entretien très difficile, dans la pénurie où nous sommes de munitions navales. Je crois que 2 vaisseaux de guerre au plus suffiront aux besoins du service, avec tel nombre de frégates et corvettes dont vous calculerez la nécessité.

La seule puissance à laquelle vous ayez à en imposer hostilement sont les Etats-Unis, dans le cas où quelque accès de délire viendrait à les saisir. Deux vaisseaux de guerre et des frégates suffiront pour cet objet.

Suivant l'état que j'ai sous les yeux, vous avez dans ce moment 11 vaisseaux de ligne y compris le *San-Génaro*, qui est à la Havanne. Vous avez 18 frégates, 5 corvettes, 4 goëlettes, 3 bricks et 3 cutters. Total : 36 bâtimens.

Il me sera difficile d'accroître le nombre de ces petits bâtimens, attendu que le besoin de pourvoir au service de nos côtes et des autres colonies, ne m'en laissent guère de dispo-

nibles. Cependant vous recevrez probablement avant peu de temps le brick *l'Alcyon*.

Je ne puis trop vous recommander au nom de l'intérêt de la marine de la République de seconder le désir que l'amiral Latouche ne manquera pas de vous témoigner, d'être rarement sur les rades : activer sous voiles toutes les forces navales qui sont à Saint-Domingue, est le seul moyen de procurer aux marins l'expérience sans laquelle le matériel de la Marine n'est qu'une chose dispendieuse et une occasion de désastres.

En tenant toujours les bâtiments de guerre sous voiles, les côtes sont gardées, la discipline se maintient, l'expérience s'acquière, et la santé des marins se conserve.

Des vaisseaux dans une colonie rendent beaucoup moins de services que des frégates ou corvettes. Ils appareillent plus rarement et plus difficilement. Ils instruisent proportion gardée un moindre nombre d'officiers ; ils surveillent moins bien en ce qu'ils sont obligés de se tenir plus au large, et enfin ils exigent des réparations bien plus considérables et un entretien auquel il me serait difficile de pourvoir, attendu qu'il m'est plus aisé d'envoyer des mâtures aux frégates et corvettes qu'aux vaisseaux de ligne, puisque les dépenses nécessairement occasionnées, par l'expédition de Saint-Domingue ont empêché d'autant de pourvoir aux approvisionnements.

D'après ces données, je réitère ce que je vous ai déjà écrit plusieurs fois, que je m'en rapporte entièrement à vous, sur le nombre et la qualité des bâtiments que vous conserverez et sur lesquels votre situation peut seule fixer votre détermination.

## IX

3 Messidor, An X (22 juin 1802).

Au Capitaine Général à Saint-Domingue.

Je vous prie, Citoyen Général, de vouloir bien m'envoyer le règlement sur les cultures, établi par Toussaint et que vous comptez adopter.



Le tableau que je vous ai envoyé des approvisionnements de bouche que j'ai expédiés pour Saint-Domingue, vous fera voir que, d'après ce que vous vous en êtes procuré vous-même et ce que vous en avez reçu des États-Unis, vous en avez maintenant une surabondance dont il vous sera facile de tirer un grand parti.

Dans l'incertitude où j'étais des ressources que vous donneraient les Américains et dans celle des chances de la guerre, j'avais jugé devoir porter votre approvisionnement au delà de tous les besoins. Maintenant que votre situation y établit une certaine fixité, je pense que ces farines, comme je vous l'ai déjà écrit, peuvent ou être conservées, si leur qualité le comporte, ou devenir un objet d'échange avec la Havane où j'apprends par une lettre en date du 30 germinal, que le baril s'y vend 30 gourdes.

Je répondrai par une lettre particulière à ce que vous m'écrivez des besoins relatifs à vos hôpitaux, mais vous devez avoir reçu des médicamens que je vous ai fait expédier de Brest et je vais me faire rendre compte de cet objet sur lequel je ne négligerai rien pour remplir vos demandes.

Dans l'une de vos lettres où vous m'annoncez les bases des réglemens que vous méditez, j'ai reconnu à l'article *Douanes* particulièrement les vues les plus sages.

J'adopte absolument celle que vous adoptez vous-même pour l'ordre judiciaire. La question du tribunal de cassation est sagement ajournée, attendu qu'elle se rattache à d'autres questions très compliquées, mais en thèse générale le moyen de ne pas nous conduire à des théories dont les conséquences n'auraient pas eu le tems d'être calculées, c'est de suivre dans vos réglemens autant que possible les errements de l'ancienne législation. C'est ce que je viens de proposer aux Consuls pour les petites Antilles.

Je désirerais que vous pussiez me faire connaître les moyens d'exploiter les bois de gayac de la partie espagnole et en même tems le prix auquel des entrepreneurs à qui vous en confieriez l'exploitation et le transport aux débarcadaires pourraient nous les livrer. Je vous prie aussi de charger quel-

qu'un de vous faire un rapport sur les lieux et les facilités de leur embarquement. Pendant la guerre le bois de gayac nous coûtait 30 francs le quintal. Son prix raisonnable en Europe est de 10 francs.

Je sens de quelle utilité vous seront de bons prêtres par l'influence que leur dévouement vous donnera et par la faculté que vous aurez de vous débarrasser de ceux qui sont dans la mauvaise voie. Je viens d'en demander au conseiller d'état Portalis et aussitôt qu'il en aura mis à ma disposition je vous les enverrai.

Je ne pense pas qu'il soit d'urgence de vous envoyer des évêques. Leur dignité est à peu près inutile puisqu'on s'en est passé jusqu'à présent et le motif du danger de leur trop grande influence me paraît n'avoir pas cessé d'exister.

Cependant j'ai demandé l'évêché de San Domingo pour l'évêque Mauvielle.

J'ai l'honneur de vous saluer.

## X

9 Thermidor An X (28 juillet 1802).

*Arrivée de l'escadre du Contre-Amiral Magon et de Toussaint.* — Le *Héros* qui portait Toussaint Louverture, est arrivé à Brest le 20 messidor, le même jour que l'escadre aux ordres du contre-amiral Magon.

*Il serait désirable qu'on pût le mettre en jugement.* — Si l'arrivée de ce grand coupable eût été accompagnée, comme il était désirable, de quelques-unes des pièces indispensables pour baser l'acte d'accusation, une commission militaire eût déjà fait justice de sa scélératesse. Il en est de même des brigands que porte la *Muiron*, de l'arrivée de laquelle je n'ai pas encore eu d'avis.

*Déportés de Saint-Domingue.* — C'est dans l'isle de Corse que vous continuerez à envoyer tous ceux de ces hommes dont la scélératesse bien démontrée exige l'expulsion de Saint-



Domingue, sans cependant vous laisser des preuves assez parlantes pour les faire fusiller.

*Prétendues propriétés des brigands.* — Les habitations de Toussaint et ses pareils devront rester sous la main du gouvernement jusqu'à ce qu'il ait prononcé à leur égard.

*Pertes de l'armée.* — La mort des hommes distingués que nous fait perdre l'expédition de Saint-Domingue cause trop de sensibilité au gouvernement pour qu'il puisse s'abstenir d'irritation contre les crimes de ceux qui ont nécessité cette expédition. Je vais faire prévenir les familles de ceux qui ont succombé, mais je n'ai reçu d'états que ceux des pertes de l'état-major et de l'artillerie.

Les 50 places que vous demandez au prytanée pour les enfants des hommes généreux qui périssent dans cette colonie, ont été accordées par le Premier Consul. Déjà le fils du général Hardy, le neveu du général Doyen, le fils du commissaire Vatin, y sont placés. A quelque arme, à quelque fonction qu'appartiennent ceux que le dévouement à leur Patrie a rendus victimes du fer des assassins de Saint-Domingue, ou de l'intempérie de son climat, leur sort intéresse également le Premier Consul. Il aime à se flatter que cette intempérie ayant devancé la saison ordinaire, son fléau touchera plus promptement à sa fin.

*Officiers de santé.* — Je n'ai rien négligé pour donner à votre situation tous les secours qui ont dépendu de moi. 90 officiers de santé ont été désignés par le directeur de l'administration de la Guerre depuis le 1<sup>er</sup> Thermidor, pour aller vous porter les secours de leur art. Je vais donner des ordres pour que rien n'arrête leur départ.

*Hôpitaux.* — Ma dépêche du 4 de ce mois vous a fait connaître les mesures prises pour les approvisionnements de vos hôpitaux. Je présume que dans ce moment vous avez peu de chose à désirer à ce sujet.

Les délais qu'ont éprouvé les envois ont dépendu de causes dont personne ne peut être accusé. L'exécution des ordres donnés tient à tant d'éléments divers que des hommes les

plus aptes et les plus dévoués (et parmi eux je compte essentiellement le préfet maritime de Brest) ne peuvent pas toujours les subjuguier.

*Difficultés de transport.* — Vous concevez que des expéditions maritimes dépendent de la possibilité des transports, et avec un matériel de marine aussi faible que le nôtre, avec un commerce presque éteint, qui se ravive à peine, les expéditions sont nécessairement d'autant plus lentes et difficiles qu'elles se multiplient impérieusement sur toutes les parties du globe. Aussi nous avez-vous vu employer des bâtimens de toutes les nations. Aussi nous a-t-il fallu plus d'efforts pour opérer ce qui a eu lieu, que vous ne pouvez l'imaginer ; car je crois superflu d'entrer ici dans les détails de toutes ces difficultés, et si je m'attache à vous les faire apercevoir, c'est pour vous convaincre de la nécessité de ne retenir auprès de vous que les bâtimens de la République qui vous sont indispensables.

*Escadre.* — Dans une situation ordinaire je vous en fixerais le nombre, et il n'excéderait pas 1 vaisseau, 3 frégates et 8 corvettes. Ces moyens bien disposés et mobilisés selon le génie d'un amiral aussi expérimenté que celui qui commande aujourd'hui à Saint-Domingue, suffiraient à tout le service de la colonie, moyennant quelques avisos qu'on pourrait y ajouter ; mais vous vous trouvez dans une situation telle que je ne pourrais que déterminer des dispositions incertaines. Je suis donc obligé de m'en reposer sur ce que vous jugerez nécessaire ; et dans l'incertitude où cela me laisse, ce n'est pas une médiocre satisfaction pour moi que de vous avoir pour dépositaire de la confiance du Gouvernement sur cet objet important. Cependant le Premier Consul sous les yeux duquel j'ai mis l'état des forces maritimes maintenant à Saint-Domingue, m'a chargé de vous faire connaître que son intention est que vous ne gardiez pas dans cette colonie plus de 3 vaisseaux de ligne, 6 frégates ou grosses corvettes, et tel nombre de plus petits bâtimens que vous jugerez bon être.

Plus vous pourrez en réduire le nombre, et surtout des vaisseaux de ligne et frégates, plus vous rendrez service à



la chose publique, car jamais opérations navales plus intéressantes pour l'État ne furent conçues, que celles projetées par le Premier Consul, et l'exécution n'en est que ajournée par le défaut de moyens maritimes.

Je reprends ma réponse au cours de votre correspondance.

*Génie et artillerie.* — J'ai mis sous les yeux du Premier Consul la demande que vous faites d'officiers du génie et d'artillerie ; il a donné ses ordres au ministre de la Guerre pour en destiner à votre armée tel nombre qu'il a indiqué, et je n'attends que de connaître les dispositions prises par ce ministre, pour vous en informer et expédier les officiers qui y sont destinés.

*Dromadaires et grenadiers.* — Les dromadaires ne pourront vous être envoyés, non plus que les grenadiers de la 98<sup>e</sup>.

*Archives.* — Le moyen que vous me proposez pour suppléer au brûlement des archives sera d'une exécution laborieuse. Je vais donner des ordres pour examiner sa possibilité et surtout la sorte d'extension qu'il exige.

*Organisation de la colonie.* — Vous m'annoncez le projet d'organisation provisoire que vous donnerez à Saint-Domingue. C'est un œuvre important sur lequel je m'empresserai de fixer l'attention des consuls, dès qu'il me sera parvenu.

*Règlement de commerce.* — *Finance.* — Vous m'avez envoyé votre règlement sur le commerce. Son adoption tient à la nécessité des circonstances ; car il est contre l'essence d'une nation maritime de permettre, sous quelque prétexte que ce soit, les infractions à son acte de navigation, et cet acte doit donner pour résultat à la métropole l'exportation de toutes les denrées coloniales et l'importation de tout ce qui se consomme aux colonies, mais dans votre situation, je conçois les motifs qui ont déterminé votre règlement et son observance sera nécessaire tant que je ne serai pas parvenu à détruire ces motifs. Si je ne l'ai pas fait encore, ce n'est pas que j'ignore combien l'intérêt de l'État le réclame, ni les dispositions qui peuvent y parvenir. Ceci répond à vos demandes de fonds. Le Premier Consul m'a fait espérer qu'il vous enverrait bientôt

un million, et peut-être plus. Vous pouvez compter que je l'expédierai sans délai.

*Personnel.* — Vous m'avez écrit une lettre relative aux officiers du génie et à la satisfaction que vous avez de leurs services. Je l'ai mise *toute entière* sous les yeux du Premier Consul, ainsi que celle par laquelle vous me témoignez votre étonnement de la publicité donnée à la correspondance de l'amiral Villaret, je ne lui ai pas même dissimulé ce que vous me dites de la pénurie dont vous vous plaignez.

Il paraît que vous n'aviez pas alors reçu mes différentes lettres, timbrées Subsistances et Ports, et notamment celle du 11 prairial sous ce dernier timbre, et celle du 29 floréal, sous celui de Subsistances.

Le numéro de la *Gazette de Saint-Domingue*, dont vous m'avez envoyé des exemplaires, me fait connaître les mesures que vous suivez relativement à l'armée coloniale. Vous connaissez trop la pensée du Gouvernement pour que j'aie quelque chose à vous indiquer à ce sujet.

La conduite distinguée de La Plume et Clervaux a déterminé le Premier Consul à leur envoyer leurs brevets de généraux de brigade. Quant à Dessalines, Cristophe et Maurepas et autres chefs, c'est la persévérance dans la conduite qu'ils tiennent aujourd'hui qui fixera l'opinion du Gouvernement à leur sujet. Ainsi c'est des comptes que vous rendrez d'eux que dépendra leur sort militaire.

Vos dernières dépêches me sont parvenues par la *Furieuse*, qui a mouillé Rochefort, le 3 de ce mois. C'est sur Toulon dorénavant qu'il faudra diriger tous les vaisseaux et frégates qui feront leur retour en France.

Vos avant-dernières dépêches provoquaient ma sollicitude sur la santé de votre armée. Vous ne m'en parlez pas dans vos dernières lettres, j'en conclus que votre situation s'est améliorée.

Vous m'avez fait observer que le citoyen Rapatel, aide-de-camp du général Brunet, n'avait pas reçu le brevet d'honneur qui lui a été annoncé par ma lettre du 27 ventôse. Je vais



prévenir le ministre de la Guerre de cette omission, pour qu'elle soit réparée.

Je vois que vous avez confié provisoirement la préfecture coloniale de Saint-Domingue, au citoyen Mongiraud. J'attendrai les comptes ultérieurs que vous m'annoncez de ses services, pour mettre cet objet sous les yeux des Consuls.

Lorsque je pourvoierai au remplacement de l'inspecteur de santé, près de moi, je prendrai en grande considération l'intérêt que vous portez au citoyen Peyre.

Le Premier Consul a pourvu à la nomination du commissaire de justice et a nommé le citoyen Ducis, juge au tribunal d'appel, pour cette place importante.

Achievez, Général, la tâche glorieuse qui vous est confiée, personne plus que moi ne s'intéresse à la plénitude de vos succès.

J'ai l'honneur, etc...

## XI

*Rouen, le 12 Brumaire An XI  
(3 novembre 1802).*

D'après vos dernières lettres reçues, Citoyen Général, qui me sont parvenues par la flûte *la Nourrice*, le Premier Consul a ordonné l'envoi à Saint-Domingue de 2.500 hommes de la légion polonaise, et de deux bataillons, chacun de 700 hommes des 20<sup>e</sup> et 23<sup>e</sup> demi-brigades de ligne. Les premiers partiront de Gênes et les autres de Toulon. J'espère qu'ils appareilleront avant un mois. Il est possible qu'une partie de ces troupes passe sur les frégates *la Sybille* ou *la Cérés*, peut-être même sur toutes les deux. Vous ne devez par aucune raison retenir ces frégates qui appartiennent à S. M. Sicilienne. Elles doivent immédiatement faire leur retour à Naples pour être rendues à ce souverain.

Le Premier Consul a lu vos dernières dépêches avec le plus grand intérêt. Il m'a ordonné de lui reproduire, aussitôt après le voyage qu'il fait maintenant dans les départements de la

ci-devant Normandie, le besoin que vous avez de fonds. Il m'a prescrit de vous prévenir qu'il vous en expédierait aussitôt son retour à Paris. Il compte que vous êtes maintenant débarrassé des maladies qui ont si cruellement pesé sur l'armée; et que, moyennant les renforts qu'il vous destine, vous terminerez promptement l'œuvre que vous avez si glorieusement commencée.

Recevez, Général, le témoignage de son entière satisfaction sur votre conduite, et sur celle de toute l'armée. Vous en recevrez bientôt des marques plus positives.

Je vous salue avec une sincère attachement.

*Signé* : DECRÈS.

## XII

*14 Frimaire An XI (5 décembre 1802).*

Le général de division Boudet, Citoyen Général, les aides-de-camp Bruguière et Ornano m'ont apporté vos dépêches, tant au Premier Consul qu'à moi, du 29 fructidor au 15 vendémiaire.

L'aide-de-camp Ornano, qui vous remettra celle-ci, est chargé de deux paquets qui vous sont adressés par le Premier Consul et d'une dépêche pour Madame Leclerc.

Je vais répondre à celles de vos lettres qui me sont parvenues.

Celles du 7 et du 9 fructidor m'annonçaient les insurrections du Dondon, du Port de Paix, de la Tortue et la répression du Moustic. Celles postérieures me font connaître la gravité de ces mouvements, les dangers dont ils vous environnent et les besoins que vous exprimez.

La lettre ci-jointe renferme des détails sur les envois de troupes que le Premier Consul a ordonné qui vous fussent expédiées. Vous y verrez que le total des troupes commandées monte à : 9.525. Je prévois que ce nombre s'accroîtra encore de : 1.500 hommes, sur l'envoi desquels je n'ai pas encore reçu d'ordres positifs, mais qui cependant me paraissent devoir ne pas tarder à être expédiés.



Cependant, attendu les lenteurs toujours attachées à des expéditions de cette nature, j'admets que d'ici la fin de pluviôse, vous n'aurez reçu que 9.000 des hommes que je vous annonce. Si cependant, mes ordres sont exécutés, le tout vous arriverait dans le mois de nivôse.

J'aurais voulu pouvoir remplir votre vœu qui était que cette masse de troupes arrivât tout ensemble, mais outre que les moyens de transport seraient longs et difficiles à réunir dans un même port, la dissémination des corps à embarquer, depuis le nord des côtes de la Bretagne jusqu'à ses limites les plus méridionales, auraient porté à cette expédition des lenteurs incompatibles avec le besoin de votre situation.

Déjà une division, aux ordres du contre-amiral A. Emeriau, est appareillée de Toulon avec 1.100 hommes, et elle devra vous être arrivée lorsque vous recevrez cette lettre.

Les autres vont partir successivement. J'aurais voulu comme vous le désirez tout expédier par bâtimens de guerre, mais cela est impossible. Ce sont les plus avariés qui nous arrivent de Saint-Domingue, et les réparations qu'ils exigent, exigent trop de temps pour qu'on puisse les réexpédier.

Je ne parle pas dans les dispositions contenues dans ma lettre ci-jointe de troupes de Carthagène, faisant un total d'environ 1.800 hommes, dont le citoyen Daure m'a annoncé l'arrivée, au 15 vendémiaire.

Le Premier Consul vous fait connaître ses intentions les plus intimes par les dépêches ci-jointes. J'ai mis sous ses yeux toutes celles que vous m'avez adressées, et notamment celles sur l'objet desquelles vous me préveniez que vous lui rendiez un compte direct.

Il est impossible d'éprouver plus que ne l'a fait le Premier Consul, l'intérêt que mérite votre situation, ainsi que le sentiment des services que vous n'avez cessé de rendre.

Le bâtiment, porteur de ces dépêches, a à bord pour 1.500.000 francs de piastres destinées au service de votre armée. Ce bâtiment a aussi à bord le citoyen Laussat, préfet colonial de la Louisiane, que le Premier Consul envoie dans

cette colonie, en avant de l'expédition qu'il y destine, et qui partira sous peu de jours, sous le commandement du général Victor, et l'escorte de deux frégates, aux ordres du C<sup>de</sup> Topsent, qui ne devra rester dans la colonie que le temps nécessaire à la reprise de possession, et qui ensuite se repliera sur Saint-Domingue avec les frégates *la Libre* et *la Furieuse* pour y remplacer deux de celles de la station. Le bâtiment qui vous remettra ces dépêches, et sur lequel, comme je vous l'ai dit, est embarqué le citoyen Laussar, ne devra communiquer avec Saint-Domingue, que le temps absolument nécessaire pour y remettre les fonds, dont il a été chargé. Et il devra repartir sans délai pour la Louisiane.

J'étais informé que la flotte hollandaise, partie du Texel, qui vous portait 400 hommes, avait relâché à la Guadeloupe, où ses troupes avaient été débarquées. Cette mesure, commandée par l'état d'hostilité où se trouve cette colonie, et par le résultat des ravages de la maladie sur les troupes européennes, se trouvera réparée en ce qui vous concerne, par les envois qui vous sont annoncés.

Je n'ai su que par vous, quoiqu'il me soit récemment arrivé des nouvelles de la Martinique, l'exportation des noirs de cette colonie, sur la côte espagnole d'Amérique. Je vais prendre, à cet égard, des informations convenables, et donner des ordres pour qu'il ne s'exécute plus de ces mesures partielles, qui, en débarrassant une colonie, portent beaucoup de sollicitudes dans les opérations que vous dirigez.

Vous me mandez n'avoir reçu aucune nouvelle puis le 1<sup>er</sup> prairial. J'espère que les omissions que vous croyez apercevoir dans la correspondance, seront maintenant réparées par l'arrivée des lettres que je vous ai adressées régulièrement chaque mois, de mon bureau particulier.

Au reste, Général, soit que vous receviez ou ne receviez pas les lettres que je vous écris avec la même exactitude qu'elles vous sont adressées, vous ne devez en accuser que les éléments, et être bien persuadé de toute la sollicitude du Gouvernement sur votre situation.

Les maladies sans exemple qu'a éprouvées votre armée, ont



surpassé tout ce que la prévoyance la plus exercée pouvait présumer à cet égard.

Ces maladies ont outrepassé dans leur durée le terme que l'expérience semblait leur assigner, parce que la saison de l'été s'est prolongée cette année au delà de ce qui a lieu ordinairement.

La France elle-même a eu en vendémiaire beaucoup d'épidémies, résultant de sécheresses extraordinaires, qui ont fait que la fin de vendémiaire et le commencement de brumaire ont donné la température des mois les plus chauds de l'année.

Je n'entre dans aucun détail sur votre situation politique, attendu que comme je vous l'ai dit plusieurs fois, vous connaissez comme moi-même la pensée du Gouvernement.

Je termine par mes vœux constants pour vos succès et par l'assurance que je puis vous donner que le Gouvernement regarde les services signalés rendus par l'armée de Saint-Domingue, et les maux qu'elle a souffert, comme le témoignage le plus éclatant de son courage, de son dévouement et comme les garants de l'ardeur qu'elle mettra à atteindre le but de son expédition.

Heureusement que le temps des plus grandes contrariétés est écoulé ; la saison plus saine qui doit enfin avoir lieu, l'arrivée de renforts qui vous sont envoyés, vont rendre à l'armée toute son activité et redoubler son énergie.

Il me sera bien agréable, Général, d'avoir à transmettre au Premier Consul les résultats qu'il attend de cette armée, des généraux qui la dirigent et particulièrement du chef à qui est réservé l'honneur de rendre à la métropole, après une lutte aussi périlleuse, l'une de ses plus importantes colonies.

En terminant cette lettre, je reçois l'état de situation de l'armée au premier vendémiaire, signé par le chef d'état-major. Il présente un effectif de 24.000 hommes, dont un quart environ de noirs, et un quart aux hôpitaux.

XIII

14 Frimaire An XI (5 décembre 1802).

A ma lettre officielle, Général, je joins deux mots pour vous assurer que j'apprécie trop votre situation pour qu'il me reste de votre correspondance d'autres sentiments, que celui de ce que votre situation a de pénible et de critique. De là, l'assurance que je ne perds pas un instant de vue vos besoins, et que les remplir n'a d'autres limites, en ce qui me concerne, que celui de la possibilité.

Je ne vous dirai rien de ce qu'éprouve le Premier Consul sur l'expédition, vous ne pouvez pas douter un instant *de l'intérêt, du très-vif intérêt* qu'il y prend.

Vous me parlez de votre retour, et je n'ai pas cru devoir traiter cet objet officiellement, attendu que je crois que vous le trouverez dans la correspondance du Premier Consul. Mais tout persuadé que je suis que cet objet est trop important pour qu'il lui soit échappé, je remplis un devoir et comme ministre et comme personnellement attaché à l'homme qui m'honore de sa confiance, de vous prévenir qu'il ne regarde pas comme possible que vous songiez à quitter Saint-Domingue avant son entière soumission. Je m'abstiens de tout commentaire sur cette idée, sur laquelle vous n'avez nul besoin de stimulant, pour vous en pénétrer.

Recevez, Général, l'expression de tous les sentiments que doit avoir pour vous un homme dévoué à son pays et que les intérêts les moins équivoques lient par caractère et par affection personnelle à l'homme extraordinaire qui le gouverne.

Mes hommages à Madame Leclerc dont je ne me flatte pas d'avoir l'honneur d'être connu, quoique cela soit possible, mais dont j'entends trop souvent parler pour ne pas apprécier tout le mérite et le courage qu'elle a si souvent occasion d'exercer sous la zone torride. <sup>1</sup>

1. Ces lettres II à XIII se trouvent dans les registres BB<sup>36</sup> et BB<sup>42</sup> des Archives du Ministère des Colonies.





### APPENDICE III

#### LETTRE DU PREMIER CONSUL AU GÉNÉRAL LECLERC

*Paris, 12 Messidor, An X (1<sup>er</sup> juillet 1802).*

Au Capitaine Général Leclerc,  
Commandant en Chef l'armée de Saint-Domingue.

Les nouvelles que Bruguière<sup>2</sup> nous a apportées ont produit une sensation extrêmement vive et agréable en France. Le commerce s'active et se dirige vers Saint-Domingue ; protégez-le de tous vos moyens.

Les troupes qui vous ont été annoncées sont pour la plupart parties, et je compte qu'avant la fin de septembre vous nous aurez envoyé ici tous les généraux noirs ; sans cela, nous n'aurions rien fait, et une immense et belle colonie serait toujours sur un volcan, et n'inspirerait de confiance ni aux capitalistes, ni aux colons, ni au commerce. Je comprends parfaitement qu'il serait possible que cela occasionnât des mouvements ; mais vous aurez devant vous toute la saison pour les réprimer. Quelques suites que l'envoi en France des généraux noirs puisse produire, ce ne sera qu'un petit mal comparé à celui que ferait la continuation de leur séjour à Saint-Domingue.

De grandes récompenses nationales vont vous être décernées, ainsi qu'à vos principaux généraux et aux officiers et soldats qui se sont distingués. Faites avec intégrité les affaires

1. *C<sup>o</sup>e de Napoléon*, tome VII, n<sup>o</sup> 6, 154.  
2. Parti du Cap le 17 Floréal.



de la République : elle sera reconnaissante et prendra soin de vos intérêts particuliers.

Mettez-vous aussi en règle sous le rapport de l'administration. Un capitaine général n'est pas seulement un général, il est encore un officier civil ; ainsi, mettez dans leurs fonctions le préfet colonial et le commissaire de justice.

Dès l'instant que les noirs seront désarmés et les principaux généraux envoyés en France, vous aurez plus fait pour le commerce et pour la civilisation de l'Europe que l'on n'a fait dans les campagnes les plus brillantes.

Les affaires de la République sont dans le meilleur état. L'union règne dans l'intérieur. A l'extérieur, indépendamment de ce qui est public, nous venons de finir les affaires d'Allemagne tout à notre avantage et à celui de nos alliés.

Nous avons obtenu, par notre paix avec le Turc, le commerce de la mer Noire.

Nous sommes en possession de Porto-Ferraïo et de l'île d'Elbe, qui est réunie à la France.

Le Piémont est définitivement réuni à la République.

Les Anglais ont évacué Malte, Mahon et l'Égypte.

Nos colonies de l'Asie sont dans une bonne situation ; la Guadeloupe, Tabago et la Martinique également.

Défaites-nous de ces Africains dorés, et il ne nous restera plus rien à désirer.

Les ennemis de la République font souvent répandre des bruits qui, quelquefois même, viennent des oisifs de la grande ville ; vous ne devez jamais y ajouter foi. Le Gouvernement est stable, solidement établi ; je n'ai jamais couru aucune espèce de danger. Tous les jours l'esprit national se concentre et fait espérer au peuple français des jours prospères et heureux.

Quant à vous, vous êtes en chemin d'acquérir une grande gloire. La République vous mettra à même de jouir d'une fortune convenable, et l'amitié que j'ai pour vous est inaltérable.

Ma femme est aux eaux de Plombières.

BONAPARTE.

#### APPENDICE IV

LETTRE ÉCRITE PAR LE PREMIER CONSUL AU  
CITOYEN TOUSSAINT LOUVERTURE, GÉNÉRAL EN  
CHEF DE L'ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE, EN  
DATE DU 27 BRUMAIRE AN X.

CITOYEN GÉNÉRAL,

La paix avec l'Angleterre et toutes les puissances de l'Europe qui vient d'asseoir la République au premier degré de puissance et de grandeur, met à même le Gouvernement de s'occuper de la colonie de Saint-Domingue. Nous y envoyons le <sup>G</sup>al Leclerc, notre beau-frère, en qualité de capitaine général, comme premier magistrat de la Colonie. Il est accompagné de forces convenables pour faire respecter la souveraineté du peuple français. C'est dans ces circonstances que nous nous plaçons à espérer que vous allez nous prouver, et à la France entière, la sincérité des sentiments que vous avez constamment exprimés dans les différentes lettres que vous nous avez écrites. Nous avons conçu pour vous de l'estime, et nous nous plaçons à reconnaître et à proclamer les grands services que vous avez rendus au peuple français. Si son pavillon flotte sur Saint-Domingue, c'est à vous et aux braves noirs qu'il le doit. Appelé par vos talents et la force des circonstances au premier commandement, vous avez détruit la guerre civile, mis un frein à la persécution de quelques hommes féroces, remis en honneur la religion et le culte de Dieu de qui tout émane. La constitution que vous avez

1. Arch. Coloniales, BB\* 36. Correspondance des colonies, an X, f. 21.  
— Copie.

C'est cette lettre qui fut remise à Toussaint Louverture par ses enfants et leur précepteur Coisson.



faite, en renfermant beaucoup de bonnes choses, en contient qui sont contraires à la dignité et à la souveraineté du peuple Français, dont Saint-Domingue ne forme qu'une portion.

Les circonstances où vous vous êtes trouvé environné de tous côtés d'ennemis, sans que la Métropole puisse ni vous secourir, ni vous alimenter, ont rendu légitimes les articles de cette constitution qui pourraient ne pas l'être. Mais aujourd'hui que les circonstances sont si heureusement changées, vous serez le premier à rendre hommage à la souveraineté de la Nation qui vous compte au nombre de ses plus illustres citoyens, par les services que vous lui avez rendus et par les talents et la force de caractère dont la nature vous a doué. Une conduite contraire serait inconciliable avec l'idée que nous avons conçue de vous. Elle vous ferait perdre vos droits nombreux à la reconnaissance et aux bienfaits de la République, et creuserait sous vos pas un précipice, qui, en vous engloutissant, pourrait contribuer au malheur de ces braves noirs, dont nous aimons le courage et dont nous nous verrions avec peine obligés de punir la rébellion.

Nous avons fait connaître à vos enfants et à leur précepteur les sentiments qui nous animaient. Nous vous les renvoyons.

Assistez de vos conseils, de votre influence et de vos talents le Capitaine général. Que pourrez-vous désirer ? La liberté des noirs ? Vous savez que dans tous les pays où nous avons été, nous l'avons donnée au peuple qui ne l'avaient pas. De la considération, des honneurs, de la fortune ? Ce n'est pas après les services que vous avez rendus, que vous pensez rendre encore dans cette circonstance, avec les sentiments particuliers que nous avons pour vous, que vous devez être incertain sur votre considération, votre fortune, et les honneurs qui vous attendent.

Faites connaître aux peuples de Saint-Domingue que la sollicitude que la France a toujours portée à leur bonheur, a été souvent impuissante par les circonstances impérieuses de la guerre ; que les hommes venus du continent pour l'agiter et alimenter les factions, étaient le produit de factions qui, elles-mêmes, déchiraient la Patrie : que désormais la Paix et la force du Gouvernement assurent leur prospérité et leur liberté.

Dites-leur que si la liberté est pour eux le premier des biens, ils ne peuvent en jouir qu'avec le titre de citoyens français, et que tout acte contraire aux intérêts de la Patrie, à l'obéissance qu'ils doivent au Gouvernement et au capitaine général, qui en est le délégué, serait un crime contre la souveraineté nationale qui éclipserait leurs services, et rendrait Saint-Domingue le théâtre d'une guerre malheureuse, où des pères et des enfants s'entrégorgeraient entr'eux.

Et vous, Général, songez que, si vous êtes le premier de votre couleur qui soit arrivé à une si grande puissance et qui se soit distingué par sa bravoure et ses talents militaires, vous êtes aussi devant Dieu et nous, le principal responsable de leur conduite.

S'il était des malveillants qui disent aux individus qui ont joué le principal rôle dans les troubles de Saint-Domingue, que nous venons pour rechercher ce qu'ils ont fait pendant le temps d'anarchie, assurez-les que nous ne nous informerons que de leur conduite dans cette dernière circonstance et que nous ne rechercherons le passé que pour connaître les traits qui les auraient distingués dans la guerre qu'ils ont soutenue contre les Espagnols et les Anglais qui ont été nos ennemis.

Comptez sans réserve sur notre estime et conduisez-vous comme doit le faire un des principaux citoyens de la plus grande Nation du monde.

*Le Premier Consul,*

*Signé* : BONAPARTE. — Par le Premier Consul, le secrétaire d'Etat, *signé* : HUGUES B. MARET. — Scellé du Sceau de l'Etat, *signé*. D.





commencé à mon tour, mais depuis j'ai  
 réfléchi sur les malheurs de la patrie, et  
 sur la lettre de pardon que j'ai reçue  
 par ma femme, j'ai demandé à Dieu  
 que les preuves des crimes dont les Français  
 se rendent coupables, en France, en Angleterre,  
 et les colonies qui a été l'objet de moi,  
 en France, que le général Desjardins, par  
 son discours, mes ordres, tendent que  
 le général Tubau ait dit que si ne m'étant  
 tenu que depuis la signature d'un  
 Desjardins, et  
 si le demandeur, ou que je demande que  
 le général Tubau et moi, sans fiction, et  
 en vertu de devant un tribunal et que les  
 quatre-vingt ordres que l'on a ordonné  
 toutes mes filles de l'ordre de l'année, ma  
 ce moyen, son sera mes innocents, et  
 tout ce que j'ai fait pour la république  
 quoique je suis que plusieurs fois, et  
 l'ont été les autres.

ou mes, vous sate m'écrit  
 cion, ma position, et mes  
 service mérite toute  
 votre attention, et je  
 conte au tiers ment sur  
 votre justice, et votre balance  
 Salut et respect

*Recommandé*



première Consul,  
 père de toute les milices,  
 De par vous des innocents,  
 juge intègre, pro nonis  
 pour sur un homme qui  
 plus malheureux que coup  
 pable, gairice mes plus  
 illégitime, profond, vous  
 seul pouvez porter les  
 remède salutaire, et sans  
 le ché et ne jamais

Dernier feuillet du  
 Mémoire pour le Général Toussaint-Louverture  
 avec le post-scriptum écrit et signé  
 par le prisonnier au fort de Joux.





## APPENDICE V

### MÉMOIRE

POUR

### LE GÉNÉRAL TOUSSAINT L'OUVERTURE

Il est de mon devoir de rendre au Gouvernement français un compte exact de ma conduite, je raconterai les faits avec toute la naïveté, la franchise d'un ancien militaire, en y ajoutant les réflexions qui se présenteront naturellement. Enfin je dirai la vérité, fut-elle contre moi-même.

La colonie de Saint-Domingue dont j'étais commandant, jouissait de la plus grande tranquillité, la culture et le commerce y fleurissaient, l'isle était parvenue à un degré de splendeur où on ne l'avait pas encore vue et tout cela, j'ose le dire, était mon ouvrage. Cependant on y était sur le pied de guerre.

La Commission avait rendu un arrêté qui m'ordonnait de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher les ennemis de la République de pénétrer dans l'isle. En conséquence je donnai l'ordre à tous les commandants des ports de mer de ne laisser entrer en rade aucuns bâtiments de guerre qu'ils ne soient reconnus et qu'ils n'en aient obtenu de moi la permission, et si c'était une escadre, de quelle nation fut-elle, il lui était absolument défendu d'entrer dans le port, ni même dans la rade, jusqu'à ce que je reconnus par moi-même d'où elle venait, et de quel ordre elle était porteur.

Cet ordre existait lorsque le 16 pluviôse l'escadre parut devant le Cap.



J'étais alors parti de cette ville pour faire une tournée dans la partie Espagnole à Santo-Domingo pour surveiller la culture. Chemin faisant en sortant à la Magouane j'avais expédié un de mes aides de camp au général Dessalines, commandant en chef du département de l'Ouest et du Sud, étant alors à Saint-Marc, pour lui ordonner de venir me joindre à Gonaïve ou à Saint Michel, pour m'accompagner dans ma tournée. Au moment où l'escadre parut, je me trouvais à Santo Domingo dont je partis trois jours après pour aller à Hinche, passant par le Banique. Arrivant au Papaye, je rencontrai mon aide de camp Coupé et un officier envoyé par le général Christophle, qui me remit une lettre de ce général par laquelle il m'instruisait de l'arrivée de l'escadre française devant le Cap, et m'assurait que le général commandant en chef cette escadre ne lui avait pas fait l'honneur de lui écrire, que seulement il lui avait envoyé un officier pour lui ordonner de préparer le logement pour la troupe, que lui, général Christophle, ayant demandé à cet officier s'il n'était pas porteur de lettres pour lui ou de dépêches pour le général Toussaint L'ouverture, en le priant de les lui remettre pour les faire passer de suite, cet officier lui avait répondu qu'il n'en était point chargé, qu'il n'était pas même question du général Toussaint. « Rendez la ville, lui avait-il ajouté, vous serez bien récompensé, le Gouvernement vous envoie des présents, etc... » ; qu'alors le général Christophle lui avait [répondu] : « puisque vous n'avez pas de lettres pour le général en chef ni pour moi, vous pouvez vous retirer et dire à votre général, qu'il ne connaît pas son devoir, que ce n'est pas ainsi qu'on se présente dans un pays qui appartient à la France. »

Le général Leclerc ayant reçu cette réponse fait sommer le général Christophle de lui livrer la place et dans le cas de refus il le prévient que dès le lendemain matin il y débarquera quinze mille hommes. A quoi celui-ci lui répondit qu'il le priait d'attendre le général Toussaint L'ouverture, qu'il l'avait déjà fait avertir et qu'il allait le faire une seconde fois avec la plus grande célérité.

En effet, je reçus une seconde lettre et me hâtai de me

rendre au Cap malgré les débordements de la rivière de Hinche, espérant avoir le plaisir d'embrasser mes frères d'armes d'Europe, et recevoir en même temps les ordres du Gouvernement français, et pour mettre plus de promptitude dans ma marche j'avais laissé toutes mes escortes.

Entre Saint Michel et Saint Raphael je rencontrai le général Dessalines et lui dis : « Je vous avais envoyé chercher pour m'accompagner dans ma tournée au Port de Paix et au Môle, mais cela est inutile, je viens de recevoir deux lettres du général Christophe, m'annonçant l'arrivée de l'escadre française devant le Cap », et lui communiquai les lettres. Il me dit alors qu'il avait vu lui-même de Saint Marc six gros vaisseaux faisant voile du côté du Port Républicain, mais qu'il ignore de quelle nation ils sont. Je lui ordonnai de partir promptement pour se rendre dans ce port, vu qu'il était possible que le général Christophe ayant refusé l'entrée du port au général commandant l'escadre, celui-ci se soit porté au Port Républicain dans l'espoir de m'y trouver, et dans ce cas-là je lui donnai l'ordre de prier le général de l'attendre, en l'assurant que j'allais d'abord de ce pas au Cap dans l'espérance de l'y rencontrer et dans le cas où je ne l'y trouverais pas, je reviendrais de suite au Port Républicain pour y conférer avec lui. Je partis effectivement pour le Cap en passant par le Vasu, chemin le plus court. En arrivant sur les hauteurs du Grand Boucan, au lieu dit A la porte Saint Jacques, j'aperçus le feu dans la ville du Cap. Je poussai alors mon cheval à toute bride pour me rendre dans cette ville y trouver le général commandant l'escadre et m'informer de ce qui pouvait avoir donné lieu à cet incendie ; mais en approchant je trouvai toutes les routes couvertes des habitants qui avaient évacué cette malheureuse ville et ne pus pénétrer plus loin à raison de ce que tous les passages étaient canonnés par l'artillerie des vaisseaux qui étaient dans la rade. Je pris le parti de monter alors au fort Beley, mais je trouvai également ce fort évacué et toutes les pièces de canon enclouées. Je fus en conséquence obligé de revenir sur mes pas. Après avoir dépassé l'hôpital, je rencontrai le général Christophe



et lui demandai qu'est-ce qui avait ordonné qu'on mit le feu à la ville ; il me répondit que c'était lui, je le blâmai très vigoureusement d'avoir employé ce moyen de rigueur. « Pourquoi, lui dis-je, n'avez-vous pas plus tôt fait des dispositions militaires pour défendre la ville jusqu'à mon arrivée ? » Il me répondit : « que voulez-vous, général, mon devoir, la nécessité, les circonstances, les menaces réitérées du commandant de l'escadre m'y ont forcé. J'ai fait voir à ce général les ordres dont j'étais porteur, mais inutilement. » Il m'ajouta que les proclamations répandues secrètement dans la ville pour séduire le peuple et soulever la troupe ne convenaient pas à la franchise d'un militaire ; que si vraiment le commandant de l'escadre avait des intentions pacifiques, il m'aurait attendu, qu'il n'aurait pas employé les moyens dont il s'est servi pour gagner le commandant du fort Laboue, qui est un ivrogne, qu'il ne se serait point en conséquence emparé de ce fort, qu'il n'aurait point fait passer au fil de l'épée la moitié de la garnison du fort la Liberté, qu'il n'aurait point fait faire de descente à la Cue et qu'en un mot il n'aurait point commis toutes les hostilités dont il s'est rendu coupable.

Le général Christophle se joignit à moi et nous continuâmes la route ensemble. En arrivant au Haut du Cap nous traversâmes les habitations de Breda jusqu'à la barrière de Boular passant par les jardins. Là, je lui donnai ordre de rallier la troupe, d'aller camper aux Bonnettes jusqu'à nouvel ordre et de me donner connaissance de tous les mouvements qu'il ferait, et lui dis que j'allais chez Déricourt et que j'y recevrais peut-être des nouvelles du commandant de l'escadre et m'y ferais passer les ordres du Gouvernement, que peut-être même je pourrais l'y rencontrer, que je m'informerai alors des raisons qui ont pu l'engager à venir dans la colonie de cette manière, et dans le cas où il serait porteur d'ordres du Gouvernement, je le prierais de me les communiquer et prendrais en conséquence des arrangements avec lui. Le général Christophle me quitta pour se rendre au poste que je lui avais indiqué, mais il rencontra un gros de troupes qui fit

feu sur lui le forçant de se jeter au bas de son cheval et de se précipiter dans la rivière, de la traverser à la nage. Moi-même, après l'avoir quitté, ayant avec moi l'adjudant général Fontaine, deux autres officiers et mon aide camp Coupé qui marchaient en avant de nous, celui-ci me prévint qu'il découvrirait de la troupe sur le chemin ; je lui ordonnai de se porter en avant. On me dit que cette troupe était commandée par un général, je demandai alors d'avoir avec lui une conférence, mais il n'eut pas le temps d'exécuter mes ordres, on nous fit feu dessus à vingt-cinq pas de la barrière, mon cheval fut percé d'une balle, une autre balle emporta le chapeau d'un des officiers qui étaient avec moi, ce qui nous força d'abandonner la grande route, de traverser la savane et les forêts pour me rendre chez Déricourt, où j'ai resté trois jours pour y attendre les nouvelles du commandant de l'escadre mais toujours inutilement. Seulement le lendemain je reçus une lettre du général Rochambeau qui m'annonçait que la colonne qu'il commandait s'était emparé du fort de la Liberté, qu'il avait puni une grande partie de la garnison qui avait fait résistance en la passant au fil de l'épée, qu'il n'aurait jamais cru que cette garnison eut trempé ses bayonnettes dans le sang des Français et qu'au contraire il aurait cru la trouver bien disposé en sa faveur. Je répondis à cette lettre et, manifestant mon mécontentement à ce général, je lui demandai pourquoi il avait ordonné le massacre de ces beaux soldats qui n'avaient fait que suivre les ordres qu'on leur avait donnés, qui d'ailleurs avaient si bien concouru au bonheur de la colonie, au triomphe de la République, si c'était là la récompense que le gouvernement leur avait promise, et finis en lui disant que je combattrais jusqu'à la mort pour venger la mort de ces braves soldats et ma liberté et rétablir le calme et l'ordre dans la colonie. C'était effectivement le parti que je venais de prendre après avoir mûrement réfléchi sur les différents rapports que m'avait faits le général Christophle, sur les dangers que je venais de courir, sur la lettre du général Rochambeau et sur la conduite enfin du général commandant l'escadre. Ces résolutions prises je me transportai au Gonin,



je donnai connaissance au général Maurepas de mes intentions, je lui ordonnai d'opposer la plus vive résistance à tous ceux qui se présenteraient devant le Port de Paix où il commandait, et dans le cas où il ne serait pas assez fort n'ayant qu'une demi brigade, d'imiter l'exemple du général Christophle, de se retirer ensuite dans la montagne emmenant avec lui les munitions de tous les genres et de se défendre jusqu'à la mort. Je me transportai ensuite à Saint Marc pour y visiter les fortifications, je trouvai que cette ville était déjà instruite des événements fâcheux qui venaient d'avoir lieu, et que les habitants l'avaient déjà évacuée. Je donnai ordre d'y faire toute la résistance que les munitions et les fortifications permettaient.

Au moment où j'allais partir de cette ville pour me rendre au Port au Prince et dans la partie du Sud pour y donner mes ordres, Jean Philippe Dupin et Isaac m'apportèrent les dépêches de Paul L'ouverture qui commandait dans cette partie à Santo Domingo. Tous deux m'annoncèrent qu'une descente venait d'avoir lieu à Royal Sabal, que les Français et les Espagnols qui habitaient dans cet endroit s'étaient soulevés et avaient intercepté les chemins de Santo Domingo. Je pris connaissance de ces dépêches en parcourant la lettre du général Paul et copie de celle du général Keiverseau au commandant de place de Santo Domingo qui y était incluse. Je vis l'invitation que fait ce général au commandant, et non point au général Paul comme il aurait dû faire, de lui préparer le logement pour sa troupe. Je vis aussi le refus qui lui avait été fait à son invitation par le général Paul, jusqu'à ce qu'il eut reçu des ordres de moi. En conséquence je répondis au général Paul que j'approuvais sa conduite, et je lui donnai l'ordre de faire tout ce qui dépendrait de lui pour se défendre en cas d'attaque et même de faire le général Keiverseau et toute sa troupe prisonnière s'il le pouvait. Je remis ma réponse au capitaine dont j'ai parlé et prévoyant à raison de l'interception des chemins qu'ils pourraient être arrêtés, qu'on leur demanderait leurs dépêches, je les chargeai d'une seconde lettre par laquelle j'ordonnai au général Paul de

prendre avec le général Kerverseau tous les moyens de conciliation possibles et les prévins, que si le cas prévu arrivait, de cacher la première lettre et de ne faire voir que la seconde.

Le général Paul ne voyant point arriver aussitôt qu'il le désirait des réponses à ses dépêches, renvoya un autre officier noir porteur de ces mêmes dépêches par duplicata à qui je donnai seulement un reçu et le renvoyai. De ces trois officiers deux étaient noirs et l'autre blanc, ils furent arrêtés comme je l'avais prévu et les deux noirs furent assassinés contre toutes espèces de justice et de raison et contre les droits de la guerre, leurs dépêches furent remises au général Kerverseau qui ayant caché la première lettre fit seulement voir la seconde au général Paul, c'est-à-dire celle où je lui ordonnais d'entrer en conciliation avec lui. C'est en conséquence de cette lettre que Santo Domingo s'est rendu.

\*  
\* \*

Ces dépêches expédiées, je repris ma route par le sud. A peine étais-je en marche que je fus atteint par une ordonnance arrivant à toute bride, m'apportant un paquet du général Vernet, et une lettre de ma femme, m'annonçant l'un et l'autre l'arrivée de mes deux enfants venant de Paris et de leur précepteur (ce que j'avais ignoré jusqu'alors) en m'ajoutant qu'ils étaient porteurs d'ordres du Premier Consul pour moi. Je retournai alors sur mes pas et volai à Ennery où je trouvai effectivement mes deux enfants et le précepteur respectable que le Premier Consul avait eu la bonté de leur faire donner. Je les embrassai avec la plus grande satisfaction et beaucoup d'empressement et leur demandai de suite s'il était vrai qu'ils fussent porteurs d'ordres du Premier Consul pour moi ? Le précepteur me répondit qu'oui et me remit effectivement une lettre que j'ouvris et lu jusqu'à moitié, puis la refermai en disant que je me réservais de la lire dans un moment où je serais plus tranquille. Je le priai ensuite de me faire part des intentions du Gouvernement et de me dire le nom du commandant de l'escadre que je n'avais encore



pu savoir jusqu'alors. Il me répondit qu'il s'appelait Leclerc, que l'intention du Gouvernement à mon égard était très favorable, ce qui me fut confirmé par mes enfants et ce dont je me suis assuré ensuite en faisant lecture de la lettre du Premier Consul. Je lui observai cependant que si les intentions du Gouvernement étaient pacifiques et bonnes à mon égard et à l'égard de ceux qui avaient contribué au bonheur dont jouissait la colonie, le général ne les avait sûrement pas suivies ni exécuté les ordres qu'il avait reçus, puisqu'il était débarqué dans l'Isle comme ennemi, et en faisant le mal uniquement pour avoir le plaisir de le faire sans s'être adressé au Commandant ni lui avoir communiqué ses pouvoirs.

Je demandai ensuite au citoyen Coïnon, précepteur de mes enfants si le général Leclerc ne lui avait rien remis pour moi et s'il ne l'avait pas chargé de me dire quelque chose ? Il me répondit que non, en m'engageant cependant à aller au Cap pour conférer avec ce général ; mes enfants joignirent leurs sollicitations pour m'y déterminer. Je leur représentai que d'après la conduite de ce général je ne pouvais avoir en lui aucune confiance, qu'il était débarqué comme ennemi, que malgré cela j'avais cru de mon devoir d'aller au devant de lui pour empêcher le progrès du mal, qu'alors il m'avait fait tirer dessus et que j'avais couru les plus grands dangers, qu'enfin, si ses intentions étaient pures comme celles du Gouvernement qui l'envoyait, il aurait pris la peine de m'écrire pour m'instruire de sa mission, que même il aurait dû avant d'arriver à la rade m'envoyer un avis avec vous comme cela se pratique ordinairement pour me faire part de ses pouvoirs et m'informer de son arrivée ; que, puisqu'il n'avait rempli aucune de ces formalités, le mal était fait et qu'ainsi je refusais définitivement d'aller le trouver ; que cependant pour prouver mon attachement et ma soumission au Gouvernement français j'écrirais une lettre au général Leclerc que je lui enverrais par M. Grandville, homme respectable accompagné de mes deux enfants et de leur précepteur, que je chargerais de lui dire qu'il dépendait absolument de lui de perdre entièrement la colonie ou de la conserver à la France, que

j'entrerais avec lui dans tous les arrangements possibles, que j'étais prêt à me soumettre aux ordres du Gouvernement Français, dès que le général Leclerc m'aurait fait voir les ordres dont il était porteur et qu'il aurait cessé toutes espèces d'hostilités. Effectivement je fis la lettre et la députation partit.

Dans l'espoir que d'après mes soumissions tout serait rentré dans l'ordre, je restai aux Gonaïves jusqu'au lendemain où j'appris que deux vaisseaux avaient attaqué Saint Marc. Je m'y transportai et appris qu'ils avaient déjà été repoussés et je retournai alors aux Gonaïves pour y attendre la réponse du général Leclerc. Enfin deux jours après, mes deux enfants arrivèrent avec cette réponse tant désirée, par laquelle le général me mandait de me rendre près de lui au Cap et m'annonçait qu'au surplus il avait donné l'ordre à ses généraux de marcher sur tous les points, et que ses ordres étant donnés il ne pouvait plus les révoquer. Il me promit cependant que le général Boudet s'arrêterait à l'Artibonite ; je jugeai alors qu'il ne connaissait pas parfaitement le pays ou qu'on l'avait trompé ; car pour arriver à l'Artibonite il faut avoir le passage libre pour Saint-Marc, ce qui n'était pas, puisque les deux vaisseaux qui avaient attaqué cette ville avaient été repoussés ; il m'ajouta encore qu'on attaquerait pas le Môle, que seulement on en ferait le blocus, tandis que cet endroit s'était déjà rendu.

Je répondis alors franchement à ce général, que je ne me rendrais pas auprès de lui au Cap, que sa conduite ne m'inspirait pas assez de confiance, que cependant j'étais prêt à lui remettre le commandement conformément aux ordres du Premier Consul ; mais que je ne voulais point être son lieutenant général ; je l'engageai ensuite à me faire passer ses intentions en l'assurant que je contribuerais par tout ce qui serait en mon pouvoir au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité ; je lui ajoutai enfin que s'il persistait toujours à marcher en avant, il me forcerait à la défense, malgré que je n'eus pas de troupes.

Je lui envoyai cette lettre par une ordonnance très pres-



sée qui me rapporta de sa part : « qu'il n'avait plus de réponse à me faire et qu'il entraît en campagne. »

Les habitants des Gonaïves me demandèrent la permission de lui envoyer une députation, ce que je leur accordai, mais il retint cette députation.

Le lendemain, je fus instruit qu'il s'était emparé sans coup férir et sans tirer un coup de fusil de Dondon, Saint Michel, Saint Raphaël et la Marmelade et qu'il se disposait à marcher à Ennery et aux Gonaïves.

Ces nouvelles hostilités me firent faire de nouvelles réflexions ; je pensai que la conduite du général Leclerc était bien contraire aux intentions du Gouvernement, puisque le Premier Consul dans sa lettre promettait la paix tandis que lui faisait la guerre ; je vis qu'au lieu de chercher à arrêter le mal, il ne faisait que l'augmenter. « Ne craint-il pas, me disais-je à moi-même, en tenant une pareille conduite, d'être blâmé du Gouvernement, peut-il espérer d'être approuvé du Premier Consul ? de ce grand homme dont l'équité et l'impartialité sont si bien reconnues ? Tandis que je serai désapprouvé ». Je pris donc le parti de me défendre en cas d'attaque, et fis, malgré le peu de troupes que j'avais, mes dispositions en conséquence.

Gonaïve n'étant pas défensive, j'ordonnai de la brûler, en cas qu'on fut forcé à la retraite. Je plaçai le général Christophle, qui avait été obligé de se replier dans le chemin d'Erbourg qui conduit à Bayonnet et me retirai à la Gonaïve où une partie de ma garde d'honneur s'était rendue et résolu de m'y défendre, mais j'appris que Gremorne<sup>1</sup> venait de se rendre et que l'armée devait marcher aux Gonaïves sur trois colonnes, qu'une de ces colonnes, commandée par le général Rochambeau, était destinée à passer par la Couleuvre et descendre à la Croix pour me couper le chemin de la ville et les passages du pont d'Ester. J'ordonnai en conséquence de brûler la ville de Gonaïve et marchai au devant de la colonne qui se dirigeait au pont d'Ester à la tête de 300 gre-

1. Gros Morne.

nadiers de ma garde commandés par leur chef et de soixante gardes à cheval, ignorant la force du général Rochambeau. Je le rencontrai dans une gorge, l'attaque commença à 6 heures du matin par un feu soutenu qui dura jusqu'à midy. Le général Rochambeau commença l'attaque. J'ai seu par les prisonniers que j'ai faits que la colonne était de plus de quatre mille hommes. Pendant que j'étais aux prises avec le général Rochambeau, la colonne commandée par le général Leclerc arriva aux Gonaïves.

L'affaire de la Croix terminée, je me rendis au pont d'Ester pour y prendre l'artillerie qui défendait cet endroit dans l'intention de me rendre de suite à Saint Marc où je comptais faire grande résistance. Mais, chemin faisant, j'appris que le général Dessalines après être arrivé avant moi dans cet endroit avait été obligé de l'évacuer et s'était retiré à la Petite Rivière. Je fus obligé d'après cette manœuvre de retarder ma marche, pour envoyer en avant de moi les prisonniers que j'avais fait à la Croix, les blessés à la Petite Rivière, et me déterminai ensuite à m'y rendre moi-même.

Arrivé chez Couriotte, dans la plaine, j'y laissai ma troupe et me portai seul en avant, je trouvai que tout le pays était évacué. Je reçus une lettre du général Dessalines qui m'instruisait qu'ayant appris qu'on devait attaquer le Cahos, il s'y était rendu avec sa troupe pour le défendre. Je lui donnai ordre de suite de venir me rejoindre, je fis mettre les munitions de guerre et de bouche que j'avais avec moi, dans le fort L'ouverture à la Crête à Pierrot, j'ordonnai au général Vernet de se procurer les vases nécessaires pour contenir l'eau pour la garnison en cas de siège. A l'arrivée du général Dessalines, je lui ordonnai de prendre le commandement de ce fort et de s'y défendre jusqu'à l'extrémité, je lui laissai pour cet objet la moitié de mes gardes, avec le chef de brigade Magny, et mes deux escadrons, je lui enjoignis de ne pas laisser le général Vernet exposé au feu, mais de le laisser dans un endroit retiré pour veiller au travail des cartouches. Enfin, je fis dire au général Dessalines, que pendant que le général Leclerc viendrait attaquer cette place, j'irais dans la partie



du Nord pour faire diversion et reprendre les différentes places dont on s'était déjà emparé, et que par cette manœuvre, je forcerais le général à revenir sur ses pas, à prendre des arrangements avec moi pour conserver au Gouvernement cette belle colonie.

Ces ordres donnés, je pris six compagnies de grenadiers commandées par Galbard, chef de la 4<sup>me</sup> demi-brigade et le chef de bataillon Pourcely, je marchai sur Ennery que je repris. J'y trouvai la proclamation du général Leclerc, qui me met hors de la loi, Persuadé que je n'avais aucun tort à me reprocher, que tout le désordre qui règne dans le pays a été occasionné par le général Leclerc, me croyant d'ailleurs toujours légitime commandant de l'Île, je réfute sa proclamation et le mets lui-même hors la loi. Sans perdre de temps je me remets en marche et reprends sans coup férir Saint-Michel, Saint Raphaël, Dondon et la Marmelade. Dans cette dernière place je reçus une lettre du général Dessalines, qui m'instruisait que le général Leclerc, avait marché à la Petite Rivière sur trois colonnes, que l'une de ces colonnes passant par le Cahos et le Grand Font s'était emparée de tous les trésors de la République venant de Gonaïves et de l'argent que les habitants avaient déposé ; qu'elle s'était tellement chargée de butin qu'elle n'avait pu se porter à sa destination et avait été obligée de rétrograder pour déposer leurs richesses au Port Républicain ; que les deux autres colonnes qui avaient attaqué le fort avaient été repoussées par le chef de brigade Magny ; que le général Leclerc ayant réuni plus de forces, avait ordonné une seconde attaque, qu'il avait été également repoussé par lui général Dessalines qui y était arrivé alors.

Instruit de ces faits, je me portai sur Plaisance, et m'emparai d'abord du Camp de Beydurette qui domine cette place et qui était occupé par des troupes de ligne et emportai, également d'assaut, tous les postes avancés. Au moment où j'allais tomber sur la place, je reçois une lettre du commandant de Marmelade qui me donne avis qu'une forte colonne venant de la partie Espagnole se dirige sur cette place. Je me portai alors promptement sur cette colonne qui au lieu

de se porter sur Marmelade avait marché sur Hinche jusqu'où je la poursuivis sans pouvoir l'atteindre.

Après quoi je retournai à Gonaïve et me rendis maître de la plaine qui environne cette ville, prêt à marcher sur Gremorne pour aller ensuite délivrer le général Maurepas, qui devait être au Port de Paix ou s'être retiré dans les montagnes, où je lui avais ordonné de camper, sans savoir s'il avait déjà capitulé et s'il s'était soumis au général Leclerc. Je reçus une troisième lettre du général Dessalines qui me faisait le rapport, que le général Leclerc, ayant réuni toutes ses forces avait ordonné l'assaut général et qu'il avait été repoussé avec pertes très considérables, ce qui l'avait déterminé à faire cerner cette place et à la faire bombarder. Dès que j'ai appris le danger dont elle était menacée, je me hâtai d'y porter ma troupe pour la délivrer.

Arrivé devant le camp, je fis une reconnaissance, pris les renseignements nécessaires et ordonnai les dispositions nécessaires pour l'attaque d'après lesquelles je devais infailliblement entrer dans le camp par un côté faible que j'avais reconnu et m'emparer de la personne du général Leclerc, et de tout son état-major. Mais au moment de l'exécution, j'appris que la garnison manquant d'eau, avait été obligée d'évacuer le fort. Si le projet eut réussi, mon intention était de renvoyer le général Leclerc au Premier Consul en lui rendant un compte exact de sa conduite et le priant de me renvoyer une autre personne digne de sa confiance à qui je puisse remettre le commandement.

Le fort évacué, je me retirai au Grand Cahos, pour y réunir mes forces et y attendre la garnison. Dès qu'elle y fut arrivée je demandai au général Dessalines où étaient les prisonniers, qu'il m'avait dit précédemment être au Cahos. Il me répondit qu'une partie avait été prise par une colonne du général Rochambeau, qu'une partie avait été tuée dans les différentes attaques qu'il avait essuyées et que le reste enfin s'était échappé dans les différentes marches qu'il avait été obligé de faire. On voit par cette réponse que c'est injustement qu'on a voulu m'imputer les assassinats commis, parce que, disait-on,



comme chef j'aurais dû les empêcher. Mais suis-je responsable du mal que l'on fait en mon absence et à mon insu ?

Etant aux Gonaïves, j'envoyai mon aide de camp Coupé au général Dessalines donner l'ordre au commandant de Léogane de faire sortir tous les habitants hommes et femmes, et de les envoyer au Port Républicain, de réunir dans cette place le plus d'hommes armés qu'il pourrait afin de se préparer en cas d'attaque à la plus vive résistance. Mon aide de camp Coupé porteur de mes ordres revint, et me dit qu'il n'avait pas trouvé le général Dessalines, mais qu'il avait appris que Léogane avait été brûlé et que les habitants s'étaient sauvés au Port Républicain.

Tous les désastres arrivés jusqu'à cette époque viennent du général Leclerc ; pourquoi avant son débarquement ne m'a-t-il pas fait part de ses pouvoirs ? pourquoi a-t-il débarqué sans mon ordre conformément à l'arrêté de la Commission ? n'est-ce pas lui qui a commis les premières hostilités ? N'a-t-il pas cherché à gagner les généraux et autres officiers sous mes ordres par tous les moyens possibles ? N'a-t-il pas cherché à soulever les cultivateurs en leur persuadant que je les traitais comme des esclaves et qu'il venait pour rompre leurs fers ? Doit-on employer de tels moyens dans un pays où régnait la paix et la tranquillité et qui était au pouvoir de la République ? Si j'ai fait travailler mes semblables, c'était pour leur faire goûter le prix de la liberté sans licence ; c'était pour empêcher la corruption des mœurs ; c'était pour le bonheur général de l'Île et pour l'intérêt de la République et j'y avais effectivement réussi puisque l'on ne voyait pas dans toute la colonie aucun homme désœuvré et que le nombre des mendiants était diminué au point qu'à part quelques villes, on n'en voyait pas un seul dans la campagne.

Si le général Leclerc avait eu de bonnes intentions, aurait-il reçu dans son armée le nommé Gaulard et lui aurait-il donné le commandement de la 9<sup>me</sup> demi-brigade qu'il avait déjà eu précédemment et qu'il avait soulevé, ce rebelle dangereux qui faisait assassiner les propriétaires dans leurs habitations, qui a envahi la ville du Môle Saint Nicolas, qui a tiré sur le géné-

ral Clervaux qui commandait la ville, sur le général Maurepas et sur son chef de brigade, qui a fait la guerre aux cultivateurs de Jean Rebelle et de Moustique et des hauteurs du Port de Paix, qui a poussé l'audace même jusqu'à se défendre contre moi lorsque j'ai marché contre lui pour le soumettre, ce brigand enfin, qui après s'être souillé de tous les crimes, s'était caché dans une forêt jusqu'à l'arrivée de l'escadre française ? Aurait-il également reçu et élevé au rang de chef de brigade un autre rebelle appelé Lamour Durance, qui a fait assassiner tous les habitants de la plaine du Cul de Sac, qui a soulevé les cultivateurs, qui a saccagé toute cette partie de l'île, contre lequel deux mois seulement avant l'arrivée de l'escadre, j'avais été obligé de marcher et l'avais forcé de se retirer dans les forêts ? Pourquoi a-t-on reçu amicalement ces rebelles et d'autres, tandis que moi et mes subordonnés qui avons constamment resté fidèles au Gouvernement français et avons maintenu l'ordre et la tranquillité dans l'île, nous a-t-on fait la guerre ? pourquoi veut-on me faire un crime d'avoir fait exécuter les ordres du Gouvernement ? pourquoi veut-on m'imputer tout le mal qui a été fait et le désordre qui a régné ? Les troupes qui se sont rendues au général Leclerc, en avaient-elles reçu l'ordre de moi, m'avaient-elles consulté ? Non. Hé bien, ceux qui ont fait le mal ne m'ont pas consulté non plus. Il ne faut donc pas non plus à présent me donner plus de tort que je ne mérite.

Je fis part de ces réflexions à quelques prisonniers que j'avais faits ; ils me répondirent qu'on craignait l'influence que j'avais sur le peuple et qu'on employait tous ces moyens pour la détruire. Cela me fit faire des réflexions. Considérant tous les malheurs que la colonie avait déjà essuyés, les habitations détruites, les assassinats commis, les violations mêmes exercées sur les femmes, j'oubliais tous les torts qu'on pouvait avoir à mon égard, pour ne penser qu'au bonheur de l'île et l'avantage du Gouvernement. Je me déterminai à obéir à l'ordre du Premier Consul, vu surtout que le général Leclerc venait de se retirer lui-même au Cap avec toute sa troupe après l'affaire de Crète à Pierrot.



Il est à remarquer que jusqu'à cet instant je n'avais pas encore pu trouver un seul moment pour répondre au Premier Consul. Je saisis avec empressement cet instant de tranquillité pour le faire. Je l'assurai de ma soumission et de mon entier dévouement à ses ordres en l'assurant que, si jusqu'à présent je n'y avais déféré, il avait trop de discernement et d'équité pour m'en imputer la faute ; j'ai ajouté : « si vous n'envoyez pas un autre officier général prendre le commandement, j'aiderai le général Leclerc à faire tout le mal possible, par la résistance que je lui opposerai ». Je me rappelai que le général Dessalines m'avait rendu que deux officiers d'escadre, dont un aide de camp du général Boudet et un officier de marine accompagné de deux dragons, avaient été faits prisonniers lorsqu'on reprit le Port au Prince et qu'ils avaient été envoyés pour soulever la troupe. J'ordonnai qu'on me les amena. Après avoir conversé avec eux, je les envoyai au général Boudet, pour qui je leur remis une lettre, avec celle que j'avais écrit au Premier Consul.

A l'instant où j'expédiais ces deux officiers, j'apprends que le général Hardy a passé le Coupe Haleine <sup>1</sup> avec son armée, qu'il se portait sur mes propriétés, qu'il les a ravagées, qu'il a enlevé tous mes animaux et sur[tout] un cheval nommé Bel Argent, dont je faisais le plus grand cas. Sans perdre de temps je me portai sur lui avec les forces que j'avais, et l'atteignis auprès de Dondon. L'affaire s'engagea et dura avec le plus grand acharnement depuis onze heures du matin jusqu'à six du soir.

\*  
\* \*

Avant que de partir, j'avais donné l'ordre au général Dessalines d'attendre la réunion de la garnison qui avait évacué la Crête à Pierrot, et d'aller camper au Camp Marchand, en le prévenant qu'après le combat je me rendrais à la Marmelade. Arrivé dans cet endroit j'y reçus la réponse du général Boudet qu'il m'avait envoyé par mon neveu Chansy qu'il

1. La Coupe-à-l'Inde.

avait précédemment fait prisonnier. Ce général m'assurait que ma lettre parviendrait fidèlement au Premier Consul ; à cet effet il l'avait déjà adressée au général Leclerc qui lui avait promis de la faire passer. Par le rapport de mon neveu et après la lecture de la lettre du général Boudet, je crus reconnaître en lui un caractère d'honnêteté et de franchise d'un officier français, et bien fait pour commander. En conséquence, je m'adressai à lui avec confiance pour le prier d'engager le général Leclerc d'entrer avec moi dans des moyens de conciliation ; je l'assurai que l'ambition n'avait jamais été mon guide, mais bien l'honneur, qu'en conséquence j'étais prêt à rendre le commandement pour obéir aux ordres du Premier Consul, et de faire tous les sacrifices nécessaires pour arrêter les progrès du mal. Je lui envoyai ma lettre par mon neveu Chansy qu'il retint près de lui ; mais deux jours après, je reçus une lettre par une ordonnance pressée qui m'annonçait qu'il avait fait part de mes intentions au général Leclerc et m'assurait que celui-ci était prêt d'entrer en arrangement et que je pouvais compter sur les bonnes intentions du Gouvernement à mon égard.

Le même jour le général Christophle m'a communiqué une lettre qu'il venait de recevoir du capitaine Witton, demeurant à la Petite Anse et une autre du général Hardy<sup>1</sup>, lui demandant tous deux une entrevue, et à moi la permission de l'accorder, ce que je lui permis, en lui recommandant d'être très circonspect. Le général Christophle, au lieu de se rendre à l'entrevue indiquée par le général Hardy, reçut une lettre du général Leclerc, dont il me fit passer copie ainsi que de sa réponse et me demanda la permission de se rendre dans l'endroit qu'on lui avait indiqué. Ce que je lui permis et il y fut.

A son retour il me rapporta une lettre du général Leclerc qui me disait que ce serait pour lui une belle journée s'il pouvait m'engager à me concerter avec lui et à me soumettre aux ordres de la République.

1. Cf. *Correspondance du général Jean Hardy*, p. 282 à 286. Lettre du général Hardy au général Christophe (20 germinal) et lettre du général Christophe au général Hardy (8 floréal).



Je répondis sur le champ, que j'avais toujours été soumis au Gouvernement Français, puisque j'avais constamment porté les armes pour lui ; que si dès le principe on s'était comporté avec moi comme on devait le faire il n'y aurait pas eu un seul coup de fusil de tiré, que la paix n'aurait pas même été troublée dans l'Isle et que l'intention du Gouvernement aurait été remplie. J'ai témoigné tant au général Leclerc qu'à Christophe tout mon mécontentement de ce que celui-ci s'était rendu sans aucun ordre de ma part.

Le lendemain je lui dépêchai mon adjudant général, Fontaine, porteur d'une seconde lettre de ma part par laquelle je lui demandais une entrevue à l'habitation d'Héricourt, à quoi il se refusa. Cependant Fontaine m'a assuré qu'il avait été très bien reçu. Je ne me rebutai point, je lui dépêchai pour la troisième fois mon aide de camp, Coupé, et mon secrétaire, Natan, pour l'assurer que je ferais mes soumissions, et que j'étais prêt à lui rendre le commandement conformément aux intentions du Gouvernement et du Premier Consul. Il me fit répondre qu'une heure de conversation ferait plus que dix lettres, en m'assurant sa parole d'honneur, qu'il agirait avec toute la franchise et la loyauté qu'on pouvait attendre d'un général français. On m'apporta en même temps une proclamation de sa part qui invitait tous les citoyens à regarder l'article de celle du 7 pluviôse qui me mettait hors de la loi comme nulle et non avenue. « Ne craignez pas, disait-il dans « sa proclamation, vous, les généraux qui sont sous vos ordres « et les habitants qui sont avec vous, que je recherche personne « sur sa conduite passée, J'ai tiré le voile de l'oubli sur les « événements qui ont eu lieu à Saint-Domingue. J'imité en « cela l'exemple que le Premier Consul a donné à la France, « le 18 Brumaire. Je ne veux voir dans l'Isle à l'avenir que « de bons citoyens. Vous demandez du repos, quand on a « commandé comme vous, et supporté aussi longtemps le « fardeau du gouvernement le repos vous est bien dû ; mais « j'espère que dans votre retraite, vous me communiquerez « vos lumières dans vos moments de loisirs pour la prospérité « de Saint-Domingue ».

Après cette proclamation et la parole d'honneur du général je me rendis au Cap auprès de lui ; je lui fis mes soumissions conformément à l'intention du Premier Consul, je lui parlai ensuite avec toute la franchise et la cordialité d'un militaire qui aime et estime son camarade. Il me promit de tout oublier, et la protection du Gouvernement Français et est convenu avec moi que nous avions eu tous deux tort. « Vous pouvez, « général, me dit-il, vous retirer chez vous en toute sûreté, « mais dites-moi si le général Dessalines obéira à mes ordres « et si je pourrai compter sur lui ? » Je lui répondis qu'oui, que le général Dessalines peut avoir des défauts comme tout homme, mais qu'il connaît la subordination militaire. Je lui observai cependant que pour le bien public et pour rétablir les cultivateurs dans leurs travaux comme à son arrivée dans l'Isle, il était nécessaire que le général Dessalines fut rétabli dans son commandement à Saint Marc et le général Charles à La Caye <sup>1</sup>, ce qu'il me promit. A onze heures du soir je pris congé de lui et me retirai chez d'Héricourt où je passai la nuit avec le général Fressinet <sup>2</sup>.

Le surlendemain je reçus une lettre du général Leclerc, qui m'invitait à lui renvoyer mes gardes à pied et à cheval, et m'envoyait un ordre pour le général Dessalines. Après en avoir pris connaissance, je le lui fis passer en l'engageant à s'y conformer, et pour remplir d'autant mieux les promesses que j'avais faites au général Leclerc j'invitai le général Dessalines à se rencontrer avec moi à la moitié du chemin de traverse de son habitation à la mienne, ce qu'il fit. Je lui persuadai de se soumettre ainsi que moi, que l'intérêt public exigeait que je fasse un sacrifice, que je voulais bien le faire, mais que pour lui il conserverait son commandement. J'en dis autant au général Charles, ainsi qu'à tous les officiers qui étaient avec eux, et je vins à bout de les persuader. Malgré toute la répugnance, les regrets et les larmes qu'ils me témoignèrent de me quitter et de se séparer de moi, après cette entrevue cha-

1. L'Arcahaye.

2. Le texte conservé aux Archives Nationales AF IV 1213 ajoute ici les mots : « et partis le lendemain matin pour la Marmelade. »



«un se rendit à sa demeure respective. L'adjudant général Perrin, que le général Leclerc avait envoyé à Dessalines pour lui porter ses ordres le trouva très bien disposé à les remplir puisque je l'y avais engagé précédemment par mon entrevue.

Comme on l'avait vu, on avait promis de placer le général Charles à la Caye ; cependant on ne l'a pas fait.

Il était inutile que j'ordonnasse aux habitants de Dondon, de Saint Michel, de Saint Raphaël et de la Marmelade, de rentrer dans leurs habitations, puisqu'ils l'avaient fait dès que je m'étais emparé de ces communes ; je leur enjoignis seulement de reprendre leurs travaux accoutumés. J'ordonnai à ceux de Plaisance et des endroits circonvoisins de rentrer et de reprendre également leurs travaux, ils me témoignèrent des craintes qu'ils avaient qu'on ne les inquiéta. J'écrivis en conséquence au général Leclerc, pour lui rappeler ses promesses, et le prier de tenir la main à leur exécution, Il me fit réponse que ses ordres étaient déjà donnés à ce sujet ; cependant celui qui commandait à sa place avait déjà divisé sa troupe et envoyé des détachements dans toutes les habitations, ce qui avait effrayé les cultivateurs et les avait forcé de fuir dans les montagnes. Je m'étais retiré à Ennery et en avais donné connaissance au général Leclerc comme je le lui avais promis. En arrivant dans le bourg j'y trouvai grand nombre de cultivateurs de Gonaïves que j'engageai à rentrer.

Avant mon départ de Marmelade, j'avais donné l'ordre au commandant de cette place de remettre l'artillerie et les munitions au commandant de Plaisance conformément aux intentions du général Leclerc.

J'ai également donné l'ordre au commandant d'Ennery de rendre une seule pièce qui était ainsi que les munitions au commandant de Gonaïves. Ces ordres donnés je ne me suis plus occupé qu'à rétablir mes habitations qui avaient été incendiées, j'ai fait faire un logement commode dans une maison de la montagne qui avait échappé aux flammes pour mon épouse qui était encore dans les bois, où elle avait été obligée de se réfugier. Pendant que j'étais occupé à ces travaux, j'ai appris qu'il était arrivé 500 hommes de troupes pour loger à d'Ennery,

petit bourg qui jusqu'alors n'avait pu comprendre plus de 50 gendarmes pour la police, qu'on avait envoyé également un très gros détachement à Saint Michel. Je me transportai de suite au bourg, je vis que toutes mes habitations avaient été pillées et qu'on avait enlevé jusqu'aux coffres de mes cultivateurs. A l'instant même où je portais mes plaintes au commandant, je lui fis appercevoir des soldats qui étaient chargés de fruits de toutes espèces qui n'étaient même pas encore mûrs, je lui fis aussi voir des cultivateurs qui voyant ces pillages se sauvaient dans d'autres habitations de la montagne.

J'ai rendu compte au général Leclerc de ce qui se passait, je lui ai observé que les mesures qu'on prenait, loin d'inspirer confiance ne faisaient que d'augmenter la méfiance, que le nombre de troupes qu'il avait envoyé était beaucoup trop considérable et ne pouvait que nuire à la culture et aux habitants. Je remontai ensuite dans mon habitation de la montagne.

Le lendemain je reçus la visite du commandant d'Ennery et m'aperçus fort bien que ce militaire, loin de me rendre une visite d'honnêteté, n'était venu chez moi que pour reconnaître mon habitation et ses avenues, afin d'avoir plus de facilité de s'emparer de moi lorsqu'on lui en donnerait l'ordre. Pendant que je causais avec lui, on vint m'avertir que plusieurs soldats s'étaient rendus avec des chevaux et autres bêtes de charge dans une de mes habitations près du bourg, où restait un de mes filleuls et enlevaient le café et d'autres denrées qu'ils y avaient trouvé. Je lui en fis mes plaintes, il me promit de réprimer ces brigandages et de punir sévèrement ceux qui s'en rendraient coupables. Craignant que ma demeure dans la montagne n'inspira de la méfiance, je me déterminai à venir dans cette même habitation qui venait d'être pillée, et qui avait été presque totalement détruite et tout près du bourg qui n'en est éloigné que de deux cents pas. Je laissai ma femme dans l'appartement que j'avais fait préparer, je ne m'occupais plus qu'à faire de nouvelles plantations pour remplacer celles qu'on m'avait totalement détruites et à faire



préparer les matériaux nécessaires pour la reconstruction de mon habitation. Mais tous les jours je n'ai éprouvé que de nouvelles vexations et de nouveaux pillages. Les soldats qui étaient chez moi étaient en si grand nombre que je n'osais même pas les faire arrêter ; en vain j'en portai mes plaintes à leur commandant, je n'en recevais aucune satisfaction. Je me déterminai enfin, quoique le général Leclerc ne m'eut pas fait l'honneur de me répondre aux deux premières lettres que je lui avais écrites à ce sujet, de lui en écrire une troisième que je lui envoyai au Cap par un de mes fils, Placide, pour plus de sûreté, et je n'ai pas plus reçu de réponse à celle-là qu'aux précédentes, seulement le chef d'état-major me fit dire qu'il ferait son rapport.

Quelque temps après, le commandant étant de nouveau venu me voir un après-midi, il me trouva à la tête de mes cultivateurs occupé à conduire mes travaux de reconstruction, il fut témoin lui-même que mon fils Isaac repoussait plusieurs soldats qui étaient venus jusqu'à la porte de mon habitation couper des bananes et des figues-bananes pour les emporter ; je lui en réitérai les plaintes les plus graves, il me promit toujours qu'il empêcherait ces désordres.

\* \* \*

Pendant trois semaines que j'ai resté dans cette habitation, chaque jour j'ai été témoin de nouveaux pillages et chaque jour j'ai y reçu des visites de personnes qui venaient m'espionner, mais qui toutes furent témoins que je m'occupais uniquement de travaux domestiques.

Le général Brunete est venu lui-même et m'a trouvé dans les mêmes occupations. Malgré cela je reçus une lettre du général Leclerc, qui au lieu de me donner satisfaction sur les plaintes que je lui avais portées, m'accusait d'avoir gardé des hommes armés dans les environs d'Ennery, et m'ordonnait de les renvoyer. Persuadé de mon innocence, et que sûrement des gens mal intentionnés l'avaient trompé, je lui ai répondu que j'avais trop d'honneur pour ne pas tenir les promesses

que j'avais faites et qu'en lui rendant le commandement je ne l'avais pas fait sans avoir bien réfléchi et qu'ainsi mon intention n'était point de chercher à le reprendre. Je l'assurai au surplus que je ne connaissais point d'hommes armés dans les environs d'Ennery, et que depuis trois semaines j'étais constamment resté dans mon habitation à y faire travailler, je lui envoyai enfin mon fils Isaac pour lui rendre compte de toutes les vexations que j'essuyais et le prévenir que, s'il n'y mettait pas fin, je serais obligé d'abandonner le lieu où je demeurais pour me retirer dans ma hatte sur la partie Espagnole.

Un jour avant que de recevoir aucune réponse du général Leclerc, je fus instruit qu'un de ses aides de camp, passant par Ennery, avait dit au commandant qu'il était porteur d'ordre pour me faire arrêter, adressé au général Brunette.

Le général Leclerc m'ayant donné sa parole d'honneur et promis la protection du Gouvernement Français, je refusai d'ajouter foi à ce propos. Je dis même à la personne qui me conseillait de quitter mon habitation que j'avais promis d'y rester tranquille et d'y travailler à réparer les dégâts qui avaient été commis, que je n'avais point cédé le commandement et renvoyé mes troupes pour faire des sottises, qu'ainsi je ne voulais pas sortir de chez moi, et que si l'on venait pour m'arrêter on me trouverait, que je ne voulais point prêter matière à la calomnie.

Le lendemain je reçus une seconde lettre du général Leclerc, par mon fils que je lui avais envoyé, conçue en ces termes.

#### ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE

*Au Quartier Général du Cap-Français,  
le 16 Prairial, An X de la République.*

Le Général en Chef au Général Toussaint.

« Puisque vous persistez, citoyen général, à penser que le grand nombre de troupes qui se trouve à Plaisance (il est à remarquer que c'est sans doute par erreur que le secrétaire a écrit Plaisance et qu'il doit y avoir Ennery), effraye les culti-



vateurs de cette paroisse, je charge le général Brunet de se concerter avec vous pour le placement d'une partie de ces troupes en arrière de Gonaïve et d'un détachement à Plaisance ; prévenez bien les cultivateurs que cette mesure une fois prise, je ferai punir ceux qui abandonneront leur habitation pour aller dans la montagne.

« Faites-moi connaître aussitôt que cette mesure sera exécutée, le résultat qu'elle aura produit, parce que si les moyens de persuasion que vous emploierez ne réussissaient pas, j'emploierais les moyens militaires. — Je vous salue. — *Signé* : LECLERC. »

Le même jour je reçus une autre lettre du général Brunet, dont suit un extrait.

ARMÉE DE SAINT-DOMINGUE

*Au Quartier Général de l'Habitation  
Georges, le 18 Prairial, An X.*

Brunet, Général de Division,  
au Général de Division Toussaint Louverture.

« Voici le moment, Citoyen Général, de faire connaître d'une manière incontestable au Général en Chef que ceux qui peuvent le tromper de bonne foi, sont des malheureux calomniateurs et que vos sentiments ne tendent qu'à ramener l'ordre et la tranquillité dans le quartier que vous habitez.

« Il faut me seconder pour assurer la libre communication de la route du Cap qui depuis hier ne l'est pas, puisque trois personnes ont été égorgées par une cinquantaine de brigands entre Ennery et la Coupe à Pintade. Envoyez auprès de ces hommes sanguinaires des gens dignes de votre confiance, que vous payerez bien, je vous tiendrai compte de votre déboursé.

« Nous avons, mon cher Général, des arrangements à prendre ensemble qu'il est impossible de traiter en lettres, mais qu'une conférence d'une heure terminera. Si je n'étais pas excédé de travail et tracas minutieux, j'aurais été aujourd'hui le

porteur de ma réponse, mais ne pouvant ces jours-ci sortir, venez vous-même, si vous êtes rétabli de votre indisposition, que ce soit demain, quand il s'agit de faire le bien on ne doit jamais retarder. Vous ne trouverez pas dans mon habitation champêtre tous les agréments que j'ai désiré réunir pour vous y recevoir, mais vous y trouverez la franchise d'un galant homme, qui ne fait d'autre vœu que pour la prospérité de la colonie et votre bonheur personnel.

« Si Madame Toussaint dont je désire infiniment faire connaissance voulait être du voyage, je serais trop content. Si elle a besoin de chevaux je lui enverrai les miens.

« Je vous le répète, général, jamais vous ne trouverez d'ami plus sincère que moi ; de la confiance dans le capitaine général, de l'amitié pour tout ce qui lui est subordonné et vous jouirez de la tranquillité.

« Je vous salue cordialement. — *Signé* : BRUNET. »

P. S. — « Votre domestique qui va au Port Républicain, a passé ici ce matin, il est parti avec sa passe en règle. » (Ce même domestique porteur de sa passe en règle, a été arrêté ; c'est celui qui est dans les prisons avec moi).

Il est bon d'observer<sup>1</sup> que j'étais instruit par le nommé Lafortune, qui a été arrêté avec les trois personnes qu'on a assassiné, a eu le bonheur de se sauver : il m'a rapporté cet assassinat, lui ayant demandé s'il avait parlé au commandant des troupes à d'Ennery, il m'a répondu qu'oui. De suite j'envoyai chercher Lustien (?) Commandant, qui commande à présent la Garde Nationale et trois autres personnes raisonnables, je leur ai fait sentir combien il était dangereux de laisser commettre dans leurs quartiers de semblables désordres ; ils m'ont répondu l'avoir senti et en être très fâchés, tous les quatre m'ont assuré qu'ils feraient des recherches ; je le leur ai conseillé en les engageant à découvrir les auteurs. Ils ont tous instruit leurs camarades et ont aperçu les malfaiteurs couchés dans la lezierre de Plaisance et d'Ennery. Le lendemain matin

1. Ce paragraphe et le suivant jusqu'à « Après ces deux lettres », ne figurent pas dans le texte publié par M. Pauleus Sannon (*op. cit.*).



j'en ai été instruit et l'on m'a observé qu'il fallait des mesures sages pour les arrêter. Le commandant Néron m'a demandé un ordre, j'ai cru devoir donner cet ordre, et une lettre pour le commandant de d'Ennery ; d'après la lettre du général Brunet ci-joint en copie :

« Il est ordonné au Commandant Néron de partir de suite avec un détachement de la Garde Nationale, qui sera partagé en trois portions. Premièrement, passera dans le carrefour de Pibeurot, et l'autre dans les montagnes de d'Ennery et la troisième avec le commandant pour aller vers Plaisance, pour arrêter le citoyen Léveillé avec ses complices, qui a commis un assassinat. Le commandant passera auprès du commandant Pesquidoux pour lui donner un ordre, pour que les commandants de ces places lui portent du secours pour s'il se trouve quelque détachement à Plaisance. A D'Ennery, le 18 Prairial, An X, dix heures du matin.

« Le Général . . . Pour copie conforme. »

D'après ma lettre le commandant a refusé le passage à la Garde Nationale et moi allant aux Gonaïves d'après la lettre du général Leclerc, on m'a remis en chemin la lettre dont copie suit :

*D'Ennery, le 18 Prairial, An X*

Le Chef de Bataillon commandant le quartier D'Ennery  
au Général de Division Toussaint Louverture.

« Je ne puis, Citoyen Général, permettre dans le quartier que je commande aucun mouvement de troupes sans les ordres exprès du général commandant la Division.

« Je m'empresse de lui donner connaissance de celui que vous projettez ; en attendant sa réponse je vous prie d'ordonner aux citoyens de la Garde Nationale de rentrer chez eux. J'ai l'honneur de vous saluer. — *Signé : PESQUIDOUX.* »

Après ces deux lettres, quoique indisposé, je me rendis aux sollicitations de mes fils et de plusieurs personnes et partis pendant la nuit même pour me rendre auprès du général Brunet, accompagné de deux officiers seulement. Arrivé chez

lui à huit heures du soir, après m'avoir introduit dans sa chambre, je lui dis que j'avais reçu sa lettre, ainsi que celle du général en chef qui m'invitait à me concerter avec lui, et que je venais pour cet objet, que je n'avais pu amener mon épouse suivant ses désirs, parce que elle ne sortait jamais, ne voyait aucune société et ne s'occupait uniquement que de ses affaires domestiques ; que si lorsqu'il serait en tournée il voulait lui faire l'honneur de la voir elle le recevrait avec plaisir. Je lui observai qu'étant malade je ne pouvais rester longtemps avec lui, que je le priais en conséquence de terminer nos affaires le plus tôt possible afin que je puisse m'en retourner et lui communiquai la lettre du général Leclerc.

Après en avoir pris lecture, il me dit qu'il n'avait encore reçu aucun ordre de se concerter avec moi sur l'objet de cette lettre, me fit ensuite des excuses sur ce qu'il était obligé de sortir un instant, et sortit en effet, après avoir appelé un officier pour me tenir compagnie.

A peine était-il sorti qu'un aide de camp du général Leclerc entra accompagné d'un très grand nombre de grenadiers, qui m'environnant, s'emparèrent de moi, me garrotèrent comme un criminel et me conduisirent à bord de la frégate *la Créole*.

Je réclamai la parole du général Brunet et les promesses qu'il m'avait faites, mais inutilement, je ne le revis plus, il s'était probablement caché pour se soustraire aux reproches bien mérités que je pouvais lui faire. J'ai même appris depuis qu'il s'était rendu coupable des plus grandes vexations envers ma famille, que sitôt après mon arrestation il avait ordonné à un détachement de se porter sur l'habitation où je demeurais avec une grande partie de ma famille pour la plus part femmes et enfants ou cultivateurs, qu'il avait ordonné de faire feu dessus, ce qui avait forcé ces malheureuses victimes de fuir à demi-nues dans les bois, que tout avait été pillé et saccagé ; que l'aide de camp du général Brunet même avait enlevé de chez moi 110 portugaises qui m'appartenaient et 75 à une de mes nièces, avec tout mon linge et celui de mes gens.

Ces horreurs commises dans ma demeure, le commandant d'Ennery se porta à la tête de cent hommes sur l'habitation où



était ma femme et mes nièces, les arrêta sans leur donner même le temps de prendre du linge, ni aucun de leurs effets, ni des miens qui étaient en leur pouvoir ; on les a conduits comme des coupables à Gonaïve et de là, à bord de la frégate *la Guerrière*.

\*  
\* \*

Lorsque je fus arrêté, je n'avais d'autres vêtements que ceux que je portais sur moi. J'écrivis en conséquence à mon épouse pour la prier de m'envoyer les choses dont j'avais le plus pressant besoin au Cap, où j'espérais qu'on allait me conduire. Ce billet avait été remis à l'aide de camp du général Leclerc, pour le prier de le faire passer, mais il n'est pas parvenu à sa destination, et je n'ai rien reçu.

Dès que je fus à bord de la frégate *la Créole* on mit à la voile et on me conduisit à 4 lieues du Cap, où se trouvait le vaisseau *le Héros*, à bord duquel on me fit monter le lendemain. Mon épouse et mes enfants, qui avaient été arrêtés avec elle, y arrivèrent aussi. On mit de suite à la voile pour France. Après une traversée de trente-deux jours dans laquelle j'ai essuyé non seulement les plus grandes fatigues, mais même les désagréments tels qu'il est impossible de se les imaginer à moins que d'en avoir été témoins, ma femme même et mes enfants ont éprouvé un traitement que leur sexe et leur rang auraient dû leur rendre meilleur, et au lieu de nous faire débarquer pour nous procurer du soulagement, on nous a encore gardés à bord soixante-sept jours.

Après un pareil traitement, ne puis-je pas à juste titre [demander] où sont les effets des promesses qui m'ont été faites par le général Leclerc, sur sa parole d'honneur, ainsi que de la protection du Gouvernement Français.

Si on n'avait plus besoin de mes services et qu'on ait voulu me remplacer, n'aurait-on pas dû agir avec moi comme on a agi dans tous les temps à l'égard des généraux blancs français ? On les prévient avant que de se saisir de leur autorité, on envoie une personne chargée par le Gouvernement de leur intimier l'ordre de remettre le commandement à tel ou tel

que le Gouvernement indique, et dans le cas où ils refusent d'obéir on prend alors de grandes mesures contre eux, et on peut alors avec justice les traiter de rebelles et les embarquer pour France.

J'ai vu quelque fois même des officiers généraux criminels pour avoir gravement manqué à leur devoir, mais en considération du caractère dont ils étaient revêtus, on les ménageait, on les respectait jusqu'à ce qu'ils soient devant l'autorité supérieure.

Le général Leclerc n'aurait-il pas dû m'envoyer chercher et me prévenir lui-même qu'on lui avait fait des rapports contre moi sur tel ou tel objet, vrai ou non ? N'aurait-il pas dû me dire : « je vous avais donné ma parole, et promis la protection du Gouvernement Français ; aujourd'hui puisque vous vous êtes rendu coupable, je vais vous envoyer auprès de ce gouvernement pour rendre compte de votre conduite » ; ou bien : « le Gouvernement vous ordonne de vous rendre auprès de lui, je vous transmets cet ordre » ? Mais point du tout, il en a agi avec moi avec des moyens que l'on n'a jamais même employés à l'égard des plus grands criminels. Sans doute, je dois ce traitement à ma couleur, mais ma couleur m'a-t-elle empêché de servir ma Patrie avec zèle et fidélité, la couleur de mon corps nuit-elle à mon honneur et à mon courage ?

A supposer même que je fus criminel et qu'il y eut des ordres du Gouvernement pour m'arrêter, était-il besoin d'employer cent carabiniers pour arracher ma femme et mes enfants de leur propriété, sans respect et sans égard pour leur rang et pour leur sexe, sans humanité et sans charité ? Fallait-il faire feu sur mes habitations et sur ma famille et faire piller et saccager toutes mes propriétés ? Non, mes enfants et ma femme ne sont chargés d'aucune responsabilité, ils n'avaient aucun compte à rendre au Gouvernement et on n'avait même pas le droit de les faire arrêter.

Le général Leclerc doit être franc ; aurait-il craint d'avoir un rival ? Je le compare d'après sa conduite au Sénat Romain qui poursuit Annibal jusques dans sa retraite.

A l'arrivée de l'escadre dans la colonie, on a profité de mon



absence momentanée pour s'emparer d'une partie de ma correspondance qui était au Port Républicain et de tout ce que je possède dans cette partie. Une autre partie qui était également dans une de mes habitations a également été saisie après mon arrestation. Pourquoi ne m'a-t-on pas envoyé avec cette correspondance auprès du Gouvernement pour rendre compte ? On a donc saisi tous mes papiers, pour m'imputer des fautes que je n'ai pas commis ; mais je n'ai rien à redouter, cette correspondance seule suffit pour me justifier aux yeux du Gouvernement équitable qui doit me juger.

M'arrêter arbitrairement et sans m'entendre ni me dire pourquoi, s'emparer de tous mes avoirs, piller toute ma famille en général, saisir mes papiers et les garder, m'embarquer et m'envoyer nu comme ver de terre, répandre des calomnies les plus atroces sur mon compte, et d'après cela, je suis envoyé dans le fond des cachots, n'est-ce pas couper les jambes d'un quelqu'un et lui dire : marchez ; n'est-ce pas couper sa langue et lui dire : parlés<sup>1</sup> ; n'est-ce pas enterrer un homme vivant ? Tout cela a été bien combiné à ma perte, pour m'anéantir et me détruire. Parce que je suis noir et ignorant, je ne dois pas compter au nombre des soldats de la République, ni avoir du mérite, en conséquence point de justice, et si je n'ai pas dans ce monde, j'aurai dans l'autre. Je sais que mes ennemis, cherchés et payés dans tous les dixpazons (?) de la colonie pour trouver ou faire des mensonges sur moi ; mais l'homme propose et Dieu dispose. Pendant que la France faisait la guerre et combattait avec ses ennemis, ne pouvant pas venir dans ses colonies nous porter du secours, j'ai tout fait pour les lui conserver jusqu'à l'arrivée du général Leclerc, sans forces, sans munitions, sans armes, sans aucun bâtiment de guerre, sans argent et sans commerce ; mais j'ai employé courage, sagesse et prudence. Secondé par mes camarades d'armes, et par la permission de Dieu, j'ai réussi de mettre

1. Les mots : « N'est-ce pas couper sa langue et lui dire parlés », ont été ajoutés en marge par Toussaint Louverture lui-même. La fin du paragraphe et le suivant jusqu'aux mots : Au sujet de la Constitution, ne figurent pas dans le texte publié par M. Pauleus Sannon (*op. cit.*).

tout en état et bon ordre, j'ai fait fleurir ce pays confié à mon commandement en espérant qu'à la paix le Gouvernement aurait déclaré que l'armée de Saint-Domingue a bien servi la Patrie et c'était toute notre espérance.

Cette action nous aurait bien flatté, particulièrement moi qui ai tout dirigé, mais, au contraire, le général Leclerc, en arrivant, nous a envoyé les boulets de 36 et de 24, pour toute récompense à un pays qui appartient à la France, qu'il a trouvé tranquille et paisible. Il était dépend de lui, avec un peu de sagesse, de franchise, de prendre le commandement de cette colonie, et rendre compte au Gouvernement dans quel état il a trouvé ce pays, et ce n'est pas la paix qui doit faire la guerre, forcer un peuple soumis à son Gouvernement de prendre les armes, forcer Français à se battre contre Français et tromper ma bonne foi. Si le général Leclerc était vraiment un militaire franc et loyal, il ne m'aurait pas traité de cette manière, d'après que je lui ai remis le commandement. S'il avait vu comment je me suis exposé plusieurs fois à la prise des fortifications de l'Acul du Saut, mettre pied à terre, passer à la tête des grenadiers avec les officiers de ma suite, enlever le fort malgré la mitraille et les fusillades, plusieurs de mes camarades ont été blessés et moi j'ai reçu plusieurs blessures à la jambe, sans compter ceux qui ont resté sur le carreau, et plusieurs autres affaires que je citerai après ; si le général Leclerc était présent et essayait comme moi tant de misères et de peines pour chasser les ennemis de la France, il n'aurait pas travaillé sourdement à ma perte, il aurait peut-être connu la valeur d'un militaire qui a servi sa patrie avec courage et fidélité, et si j'étais un officier blanc, après avoir aussi servi comme j'ai servi, tous ces malheurs ne m'auraient point arrivé.

Au sujet de la constitution pour laquelle on a voulu m'accuser, ma justification est bien facile.

Après avoir chassé les ennemis de la République hors de la colonie, calmé toutes les factions et réuni tous les partis, après avoir pris possession de Santo Domingo, voyant que le Gouvernement n'envoyait ni lois ni arrêtés, sentant l'urgence



d'établir la police dans ce pays, pour la sûreté et la tranquillité de chaque individu et pour le bien du Gouvernement, je fis une invitation à toutes les communes de m'envoyer des députés sages et éclairés pour former une assemblée centrale à l'effet de leur confier le soin de ce travail. Cette assemblée formée, je fis connaître à ses membres qu'ils avaient une tâche pénible et honorable à remplir, qu'ils devaient faire des lois propres au pays, avantageuses au Gouvernement et utiles aux intérêts de tous, des lois bâties sur les mœurs et les caractères des habitants de la colonie, et sur les localités du pays.

La constitution achevée devait être soumise à la sanction du Gouvernement, qui seul avait le droit de l'adopter ou de la rejeter. Aussi, dès que les bases de cette constitution furent établies et les lois organiques rendues, je me suis empressé d'envoyer le tout par un membre de l'assemblée au Gouvernement pour en obtenir la sanction. On ne peut donc pas m'imputer à crime les erreurs ou les fautes que cette constitution peut contenir.

Jusqu'à l'arrivée du général Leclerc je n'ai reçu aucune nouvelle du Gouvernement sur cet objet ; pourquoi donc aujourd'hui veut-on me faire un crime de ce qui ne peut en être un ? pourquoi veut-on que la vérité soit un mensonge, et que le mensonge devienne la vérité ? pourquoi veut-on que les ténèbres soient la lumière, et la lumière soit les ténèbres ?

Dans une conversation que j'ai eu au Cap avec le général Leclerc, il m'a dit qu'étant à Samana, à la tête de l'Île, il avait envoyé un espion pour voir si j'y étais, que cet espion lui avait rapporté qu'effectivement j'étais dans cette ville ; pourquoi donc n'est-il pas venu m'y trouver pour me transmettre les ordres du Premier Consul, avant de commencer les hostilités ? Il aurait vu l'empressement que j'aurais mis à y souscrire. Au contraire, il a profité de mon séjour à Santo Domingo pour se rendre au Cap, et envoyer des détachements sur tous les points de la colonie, cela prouve qu'il n'avait pas l'intention de me rien communiquer.

Si le général Leclerc est allé dans la colonie pour faire du mal, on ne doit pas me l'imputer. Il est vrai qu'on ne doit

s'en prendre qu'à un de nous deux ; mais pour peu qu'on veuille me rendre justice, on verra que c'est lui qui est l'auteur de tous les maux que l'Isle a essuyé, puisque, sans me prévenir, il est entré dans la colonie qu'il a trouvée intacte, qu'il est tombé sur les habitants qui travaillaient et sur tous ceux qui ont contribué à la conservation de l'Isle, en versant leur sang pour la mère patrie ; voilà précisément la source du mal.

Si deux enfants se battent ensemble, leur père ou leur mère ne doivent-ils pas les en empêcher, et s'informer lequel est l'agresseur, et le punir ou les punir tous deux en cas qu'ils eussent tort tous deux. De même le général Leclerc n'avait pas le droit de me faire arrêter. Le Gouvernement seul pouvait nous faire arrêter tous deux, nous entendre et nous juger. Cependant le général Leclerc jouit de la liberté et je suis dans le fond d'un cachot.

Après avoir rendu compte de ma conduite depuis l'arrivée de l'escadre à Saint Domingue, j'entrerai dans quelques détails sur celle que j'ai tenu avant le débarquement.

Depuis que je suis entré au service de la République, je n'ai jamais reçu un sol d'appointements. Le général Lavaux, les agents du Gouvernement et toutes les personnes qui avaient l'inspection sur la caisse publique peuvent me rendre cette justice, personne n'a jamais été plus délicat ni plus désintéressé que moi ; j'ai seulement reçu quelques fois le traitement de table qui m'était accordé, encore très souvent ne l'ai-je pas demandé. Si j'ai donné des ordres de prendre quelques sommes à la caisse, c'était toujours pour le bien public ; l'ordonnateur les faisait passer où le bien du service l'exigeait. J'ai connaissance qu'une seule fois seulement, étant soigné chez moi, j'ai emprunté six mille livres du citoyen Smith qui était ordonnateur au département du Sud.

Voici en deux mots ma conduite et le résultat de mon administration.

A l'évacuation des Anglais il n'y avait pas un sol au trésor républicain, on était obligé de faire des emprunts pour payer la troupe et les salariés de la République. A l'arrivée du général



Leclerc, il a trouvé 3 millions cinq cent mille livres en caisse. Quand je rentrai au Caye après le départ du général Rigaud, la caisse était vide. Le général Leclerc y a trouvé 3 millions, il en a trouvé de même et à proportion dans toutes les autres caisses particulières de l'Isle.

D'après cela on peut voir que je n'ai pas servi ma Patrie par intérêt, mais au contraire que je l'ai servi avec honneur, fidélité, probité, dans l'espoir de recevoir un jour des témoignages flatteurs de la reconnaissance du Gouvernement.

Toutes les personnes qui m'ont connu me rendront justice. J'ai été esclave, j'ose l'avouer, mais je n'ai jamais essuyé même des reproches de la part de mes maîtres.

Je n'ai jamais rien négligé à Saint-Domingue pour le bonheur de l'Isle, j'ai pris sur mon repos pour y contribuer, je lui ai tout sacrifié, je me faisais un devoir et un plaisir de contribuer à la prospérité de cette belle colonie ; zèle, activité, courage, j'ai tout employé.

L'Isle avait été envahie par les ennemis de la République, je n'avais alors qu'une quarantaine de mille hommes, armés de piques ; je les ai tous renvoyés à la culture, et ai organisé quelques régiments d'après l'autorisation du général Lavaux.

La partie Espagnole s'était jointe aux Anglais pour faire la guerre aux Français. Le général Dufourneau fut envoyé pour attaquer Saint Michel avec de la troupe de ligne bien disciplinée, il n'a pas pu le prendre. Le général Lavaux m'ordonna d'attaquer cette place, je l'emportai. Il est à remarquer que lors de l'attaque du général Dufourneau la place n'était pas fortifiée et que lorsque je m'en suis emparé, elle était fortifiée et flanquée de bastions dans tous les angles. J'ai également pris Saint Raphaël et Hinche et en ai rendu compte au général Lavaux ; les Anglais étaient retranchés au pont l'Ester, je les en ai chassés. Ils étaient en possession de la Petite Rivière, j'avais pour toutes munitions une caisse de cartouches qui était tombée dans l'eau en allant à l'attaque. Cela ne m'a pas rebuté, j'ai emporté cette place d'assaut avant le jour avec mes dragons et ai fait toute la garnison prisonnière que j'ai envoyé au général Lavaux. Avec une seule

pièce de canon et neuf que j'avais prises à la Petite Rivière, j'ai attaqué et emporté d'assaut une fortification défendue par sept pièces de canon dont je me suis emparé. Je me suis également emparé sur les Espagnols des camps retranchés Muiraux et de la Bonneverrette. J'ai livré et gagné aux Anglais une fameuse bataille qui a duré depuis six heures du matin jusqu'à la nuit. Cette bataille a été si sanglante que les chemins étaient couverts de morts et qu'on voyait de toute part couler des ruisseaux de sang. Je me suis emparé de tous les bagages et munitions de l'ennemi, leur ai fait un grand nombre de prisonniers et ai envoyé le tout au général Lavaux en lui rendant compte de l'action. Tous les postes des Anglais sur les hauteurs de Saint Marc ont été repoussés par moi, les fortifications en mur dans les montagnes de Fontbatiste et d'Elise, le camp de Roïde dans la montagne de Mateux que les Anglais regardaient comme imprenable, la citadelle de Mirablois, appelé le Gibraltar de l'Île, occupée par onze cents hommes, le fameux camp de la Cue du Sot, la fortification à trois étages en maçonnerie du Trou d'eau, celle du camp de Cécile et Bambin, en un mot toutes les fortifications que les Anglais avaient dans cette partie n'ont pu me résister, non plus que celle de Niebe, de Saint Jean, de la Magouane, de la Matte, Banique et autres lieux occupés par les Espagnols, tout a été remis par moi au pouvoir de la République. J'ai couru les plus grands dangers, failli plusieurs fois d'être prisonnier et versé mon sang pour la Patrie, j'ai reçu une balle dans ma hanche droite que j'ai encore dans le corps ; j'ai eu une contusion violente à la tête occasionnée par un boulet qui m'a tellement ébranlé la mâchoire que la plus grande partie de mes dents sont tombées et que le peu qui me reste est encore très vacillant ; enfin j'ai reçu dans différentes occasions dix-sept blessures dont il me reste encore des cicatrices honorables.

Le général Lavaux a été témoin de plusieurs actions, il est trop juste pour ne pas me rendre justice, et dire si j'ai jamais hésité ma vie lorsqu'il s'agissait de procurer un bien-être à mon pays et un triomphe à la République.



Si je voulais compter tous les services que j'ai rendus dans tous les genres au Gouvernement, il me faudrait plusieurs volumes et ne finirais jamais, et pour me récompenser de tous ces services on m'arrête arbitrairement à Saint-Domingue comme un criminel, on me garrote, on me conduit à bord sans égard pour mon rang et pour ce que j'ai fait, sans aucun ménagement. Est-ce là la récompense due à mes travaux ? D'après ma conduite pouvais-je m'attendre à un pareil traitement ? J'avais de la fortune depuis longtemps, la révolution m'a trouvé avec environ six cent quarante-huit mille francs, je les ai épuisés en servant ma Patrie. J'avais seulement acheté une petite propriété pour y établir mon épouse et sa famille ; aujourd'hui après une pareille conduite on cherche à me couvrir d'opprobre et d'infamie et on me rend le plus malheureux des hommes en me privant de la liberté et de ce que j'ai de plus cher au monde : d'un père respectable âgé de cent cinq ans qui a besoin de mes secours, d'une femme adorée qui ne pourra sans doute pas supporter les maux dont elle sera accablée loin de moi, et d'une famille chérie qui faisait le bonheur de ma vie.

En arrivant en France j'ai écrit au Premier Consul et au Ministre de la Marine pour leur rendre compte de ma position et leur demander des secours pour moi et ma famille. Sans doute ils ont senti la justice de ma demande, et ont ordonné qu'on m'accordât ce que je demandais, mais au lieu d'exécuter leurs ordres, on m'a envoyé de vieux haillons de soldats déjà à moitié pourris et des souliers de même. Avais-je besoin que l'on ajoute cette humiliation à mon malheur ?

En descendant de vaisseau on m'a fait monter en voiture. J'espérais alors qu'on allait me traduire devant un tribunal pour y rendre compte de ma conduite et y être jugé, mais au lieu de cela on m'a conduit sans un instant de repos dans un fort sur les frontières de la République, où l'on m'enferme dans un affreux cachot. C'est du fond de ce cachot que j'ai recours à la justice, à la magnanimité du Premier Consul ; il est trop généreux et un trop bon général pour laisser un ancien militaire couvert de blessures au service de la Patrie,

mourir dans un cachot sans lui donner même la satisfaction de se justifier et de faire prononcer sur son sort.

Je demande donc d'être traduit devant un tribunal ou conseil de guerre où on fera paraître aussi le général Leclerc, et que l'on nous juge après nous avoir entendus l'un et l'autre ; l'équité, la raison, les lois, tout m'assure qu'on ne peut me refuser cette justice.

En traversant la France j'ai lu sur les papiers publics un article qui me concerne.

On m'a accusé d'être un rebelle et un traître, et pour justifier cette accusation on dit avoir intercepté une lettre par laquelle on engageait les cultivateurs de Saint-Domingue à se soulever. Je n'ai jamais écrit de pareille lettre et mets au défi qui que ce soit de la produire, de me citer à qui je l'ai adressée et de me faire paraître cette personne. Au reste cette calomnie tombe d'elle-même. Si j'avais eu l'intention de reprendre les armes, les aurais-je déposées et aurais-je fait mes soumissions ? Un homme raisonnable, encore moins un militaire, ne peut pas supporter une pareille absurdité.

#### ADDITION AU PRÉSENT MÉMOIRE

Si le Gouvernement avait envoyé un homme plus sage, il n'y aurait eu aucun mal, ni un seul coup de fusil tiré.

Pourquoi la peur a-t-elle occasionné tant d'injustice de la part du général ? pourquoi a-t-il manqué à sa parole ? pourquoi à l'arrivée de la frégate *la Guerrière* qui conduisait mon épouse ai-je vu plusieurs personnes qui avaient été arrêtées avec elle ? Plusieurs de ces personnes n'avaient jamais tiré un coup de fusil, c'étaient des innocents, des pères de famille qu'on a arraché des bras de leurs femmes et de leurs enfants. Ce sont autant de bras ôtés à la culture.

Toutes les personnes qui avaient versé leur sang pour conserver la colonie à la France, les officiers de mon état-major, mes secrétaires, n'ont jamais rien fait que par mon ordre ; tous ont donc été arrêtés sans motif.



En me débarquant à Brest mes enfants ont été envoyés à une destination à moi inconnue, et mon épouse dans une autre que j'ignore. Que le Gouvernement me rende plus de justice. Ma femme et mes enfants n'ont rien fait et n'ont aucun compte à rendre, ils doivent donc être renvoyés chez eux pour surveiller mes intérêts.

Le général Leclerc qui a occasionné tout le mal est libre et moi je suis au fond d'un cachot sans pouvoir me justifier ; le Gouvernement est trop juste pour me laisser ainsi les bras liés et me laisser frapper par le général Leclerc sans m'entendre.

En arrivant en France tout le monde m'a dit que le Gouvernement était juste. Ne dois-je pas participer à la justice et à ses bienfaits ?

Le général Leclerc dit dans sa lettre au Ministre (que j'ai vue sur les gazettes) que j'attends la maladie de ses troupes pour lui faire la guerre et reprendre le commandement. C'est un mensonge atroce et abominable, c'est une lâcheté de sa part. Malgré que j'ai peu de connaissance et que je n'ai pas d'éducation, j'ai assez de bon sens pour m'empêcher de lutter contre la volonté du Gouvernement, je n'y ai jamais pensé. Le Gouvernement Français est trop fort, trop puissant, pour que le général Leclerc puisse se comparer avec moi qui suis son subalterne. A la vérité, quand il a marché contre moi, j'ai dit plusieurs fois que je n'attaquerais pas, que je me défendrais seulement jusqu'aux mois de juillet et d'aoust, que je commencerais à mon tour. Mais depuis j'ai réfléchi sur les malheurs de la colonie et sur la lettre du Premier Consul et j'ai fait ma soumission. Je demande d'après cela les preuves des choses dont le général Leclerc m'accuse. On verra les mensonges et les calomnies qu'il a vomis contre moi, on verra que le général Dessalines s'est soumis d'après mes ordres, tandis que le général Leclerc a dit que je ne m'étais soumis que d'après la soumission du général Dessalines.

Je le demande encore, je demande que le général Leclerc et moi paraissions ensemble devant un tribunal et que le Gouvernement ordonne que l'on m'apporte toutes mes pièces

de correspondance ; par ce moyen l'on verra mon innocence et tout ce que j'ai fait pour la République, quoique je sais que plusieurs pièces seront interceptées.

Premire Consul<sup>1</sup>, père de toute les militre, défenseur des innosant, juige intègre, prononcé donc, sure un homme qui e plus mal heure que couppable. Gairice mes plai illé tre profond, vous seul pouvé porter les remède saluter et lanpéché de ne jamai ouvrir, vous sète médecin, ma position et mes service mérite toute votre atantion et je conte antierment sure votre justice et votre balance.

Salut et respec

TOUSSAINT LOUVERTURE...

1. Cette invocation finale est de la main de Toussaint Louverture. L'orthographe en a été respectée, ainsi que celle des noms de personnes et de lieux cités dans le Mémoire.

---





## INDEX DES NOMS PROPRES

*Il a paru inutile de faire figurer dans cet index les noms des lieux d'où étaient datées les lettres du général Leclerc, et les noms de Leclerc lui-même, de la France, ou de Saint-Domingue, qui se retrouvent presque à chaque page. — Certains noms de personnes ou de lieux se trouvent dans les lettres avec des orthographes différentes ; ces diverses formes sont indiquées dans l'index à côté de la forme la plus généralement adoptée.*

- Aboukir, 132.  
 ACIER, chef d'escadron, 68, 69, 282.  
 Acquin, 255.  
 Acul du Saut (l'), 341, 345.  
 Acul (l'), 70, 71, 72, 81, 131, 140, 254, 266, 314.  
 ADAMS, 19.  
*Africain (l')*, vaisseau, 250.  
 Agen, 17.  
 AGOBERT, commissaire des guerres, 213.  
*Aigle (l')*, vaisseau, 178, 185, 187.  
*Aiguille (l')*, cutter, 71.  
 ALBERT, 276.  
*Alcyon (l')*, brick, 291.  
*Alexandre (l')*, vaisseau, 250.  
*Alexandrine (l')*, vaisseau, 225-232, 241.  
 ALLARD, capitaine, 68, 165, 282.  
 Allemagne, 306.  
 ALLIER, secrétaire de Toussaint, 92.  
 Alpes, 268.  
 Amérique, 187, 263, 264, 273, 301.  
 ANDRIEUX, adjudant-commandant, 110, 193.  
 Angleterre, 56, 82, 127, 129, 149, 260, 273, 283, 307.  
 ANNIBAL, 339.  
*Annibal (l')*, vaisseau, 199, 201, 205, 217, 225, 232, 241.  
 Anse (fort de l'), 68.  
 Antilles, 82, 110, 124, 128, 148, 193, 292.  
 Arcahaye (l'), 230, 255, 329, 330.  
*Argonaute (l')*, vaisseau, 170.  
*Argus (l')*, vaisseau, 217, 225, 232.  
 ARNOUD, 37.  
 Artibonite (l'), 80, 86, 102, 117, 124, 230, 255, 319.  
 Asie, 306.  
 AUBET, lieutenant de vaisseau, 71, 83, 282.  
 AURE (d'), voir DAURE.  
 Axavon (l'), 86.



- Bâle, 78.  
Bambin, 345.  
Banique, 94, 312, 345.  
BARBÉ-MARBOIS, 37.  
Bayonne, 17, 60.  
Bayonnaie (l'habitation), 105, 320.  
Beauharnais (l'habitation), 255.  
BEDOUT (Michel), 277.  
BELAIR (Charles), général, 217, 227, 229, 231, 329, 330.  
Belair (fort), 61.  
*Bel Argent*, cheval de Toussaint, 326.  
Beley (fort), 313.  
Belle-Ile, 66.  
BELLECOUR (Michel), chef d'escadron, 110.  
BÉLIARD, général, 164, 190, 204, 235.  
BENÉZECH, préfet colonial, 28, 52, 115, 164, 167, 168, 170, 172, 174, 179, 180, 184, 185, 222.  
BENEZECH (M<sup>me</sup>), 185.  
BERNADOTTE, général, 48, 51, 52.  
BERNARD (Joseph), 276.  
BERTRAND, général, 92, 163, 168, 181, 179.  
BESSE (Martial), général, 197.  
Beydurette, 322.  
BIZOUARD, 161, 197.  
Bois de l'Anse (le), 103.  
BONAPARTE (Napoléon), Premier Consul, 8, 15, 17, 19, 20, 22, 24, 25, 28, 32, 33, 34, 35, 37, 39, 41, 42, 116, 192, 204, 240, 243, 253, 274, 281, 282, 283, 288, 289, 290, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 309, 317, 320, 323, 326, 327, 346, 348, 349.  
BONAPARTE (Louis), 10.  
BONAPARTE (Jérôme), 116.  
BONAPARTE (Pauline), femme du général Leclerc, 14, 25, 26, 36, 37, 58, 59, 116, 148, 181, 190, 259, 299, 303.  
Bonnettes, 314.  
Bonneverrette, 345.  
Bordeaux, 60, 132, 274.  
BORGELLA, 194.  
Borgne (le), 197, 201, 220, 230, 255.  
Borquettes, 224.  
Boucan, 140.  
Boucassin, 255.  
BOUDET, général, 15, 16, 48, 67, 86, 88, 89, 94, 102, 104, 105, 107, 109, 112, 117, 118, 128, 129, 130, 147, 149, 152, 234, 243, 245, 246, 251, 253, 263, 280, 289, 299, 319, 326, 327.  
Bouque (fort de la), 67.  
BOUTAN (Pierre-Bernard), 278.  
BOUVET, général, contre-amiral, 239, 249, 289.  
BOUVIER, 276.  
BOYER, général, 37, 89, 206.  
Breda (habitation), 314.  
Brest, 17, 34, 48, 54, 55, 56, 57, 60, 65, 66, 119, 124, 130, 139, 156, 158, 160, 174, 176, 184, 194, 199, 203, 222, 225, 226, 232, 239, 241, 249, 264, 271, 277, 280, 283, 288, 289, 292, 293, 295, 348.  
Bretagne, 300.  
BREUILLY (Isidore), 50.  
BRUIX, amiral, 101, 259.  
BRUNET, général, 36, 68, 110, 166, 169, 171, 223, 224, 230, 282, 297, 332, 333, 334, 335, 336, 337.  
BRUYÈRE (ou BRUGÈRE ou BRUGIÈRE), chef d'escadron, aide de camp du général Le-

- clerc, 108, 148, 253, 254, 258, 260, 280, 299, 305.
- BUFFON, 148.
- Bunel, 81, 91.
- BUSSON, 279.
- Cadix, 25, 59, 79, 82, 84, 88, 90, 91, 113, 264.
- CAFFARELLI, général, 39, 52, 58, 259.
- Cahos (les), 112, 117, 131, 321, 322, 323.
- Camp le Sec, 140.
- Camp Marchand, 326.
- Canaries, 260.
- Cap Finistère (le), 66, 100.
- Cap Français (le), 11, 16, 25, 26, 28, 32, 33, 56, 65, 67, 70, 71, 72, 74, 79, 81, 82, 84, 87, 98, 101, 114, 121, 122, 125, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 136, 137, 139, 146, 152, 153, 166, 168, 187, 188, 191, 193, 195, 205, 211, 212, 216, 225, 227, 229, 235, 240, 246, 251, 253, 254, 255, 256, 264, 265, 266, 267, 269, 270, 271, 279, 283, 290, 311, 312, 313, 318, 319, 325, 328, 332, 334, 338, 342.
- Cap Vert (îles du), 260.
- Caracole, 76-148.
- Cardinaux (les), 140.
- CARNOT, général, 73.
- Carthagène, 252, 300.
- CATOIRE, chef de brigade, 73, 138, 144, 154, 163.
- CAVALIER, 276.
- Cayenne, 170, 171, 239.
- Cayes, 264, 267, 268, 279, 344.
- CAZANOVE, 13, 27.
- Cécile (camp), 345.
- Cérés (la), frégate, 225, 232, 241, 298.
- CHANSY, 280, 326, 327.
- CHARLES X, 17.
- CHRISTOPHE, général, 25, 26, 65, 69, 71, 73, 85, 92, 99, 103, 105, 106, 115, 140, 161, 162, 168, 180, 202, 207, 217, 224, 230, 246, 270, 297, 312, 313, 314, 315, 316, 320, 327, 328.
- Cibao, 90, 99.
- Cisalpin (le), vaisseau, 111.
- CLAIRVAUX (ou CLERVAUX), général, 90, 91, 94, 99, 111, 115, 180, 231, 270, 297, 325.
- CLAPARÈDE, adjudant, 258.
- CLAUSEL, général, 258.
- CLÉMENT, général, 50, 53, 59, 154, 163.
- Cocarde (la), frégate, 227, 253.
- COISNON, 52, 318.
- COLBERT, 7.
- COLLET, 194.
- Comète (la), frégate, 222.
- Conquérant (le), vaisseau, 183, 194, 199, 202, 217, 225, 232, 241.
- CORNELET (Charles), 129.
- Cornélie (la), frégate, 81.
- Corse, 162, 216, 242, 271, 293.
- CORVISART, médecin, 278.
- COUPÉ, aide de camp, 312, 315, 324, 328.
- Coupe à l'Inde (la), 104, 112, 326.
- Coupe à Pintade (la), 106, 334.
- COURIOTTE, 321.
- CRAVEY, adjudant-commandant, 172.
- Créole (la), frégate, 244, 337, 338.
- Crête à Pierrot (la), 114, 116, 117, 144, 321, 325, 326.
- Croix (la), 320, 321.



- Croix des Bouquets (la), 89, 104, 268.
- CROUZAT, adjudant - commandant, 213.
- Cul de Sac (le), 89, 230, 255, 325, Cumana, 252.
- Curieux (le)*, brick, 130, 277, 283, 288.
- DAMPIERRE, adjudant-commandant, 168, 172.
- Danaë (la)*, frégate, 96, 109, 284.
- DARBOIS, adjudant-commandant, 105, 110.
- DARGAIGNON, 40.
- DAURE, ou AURE (d'), préfet colonial, 18, 172, 208, 245, 248, 300.
- DAVOUST, général, 248.
- DEBELLE, général, 92, 101, 103 107, 173, 177.
- DECRÈS, amiral, ministre de la Marine et des Colonies, 36, 65, 96, 111, 249, 275, 299.
- DÉNOÉ, 278.
- DENNERY, voir ENNERY (d').
- Déricourt, 314, 315.
- Desaix (le)*, vaisseau, 131, 140, 142.
- DESBUREAUX, général, 227, 234.
- DESCOURTILZ, naturaliste, 10.
- DESFORNEAUX, général, 47, 71, 72, 79, 88, 95, 101, 103, 105, 106, 107, 108, 110, 114, 116, 150, 152, 162, 164, 181, 183, 213, 214, 215, 216, 344.
- DESGENETTES, 173.
- DESPEROUX, commissaire de justice, 24, 28, 154, 164, 166, 167, 170, 172, 179, 180, 181, 183, 279.
- DESPEROUX (M<sup>me</sup>), 185.
- DESPLANQUES, général, 110, 213.
- DESSALINES, général, 26, 33, 104, 105, 115, 117, 133, 161, 162, 168, 169, 180, 202, 207, 217, 223, 224, 230, 245, 246, 256, 268, 270, 271, 297, 312, 313, 321, 322, 323, 324, 326, 329, 330, 348.
- DESUME, 198.
- Diamant (le), 113.
- Diligente (la)*, corvette, 254 258, 283.
- Dominique (la), 289.
- Dondon (le), 23, 70, 80, 88, 89, 94, 101, 103, 124, 131, 140, 193, 218, 224, 227, 229, 299, 320, 322, 326, 330.
- DOYEN, général, 294.
- Dromadaires (régiment des), 175.
- DROUILLARD, 278.
- DUCIS, 245, 298.
- DUGUA, général, 208, 234, 235, 263.
- DUMANOIR, 259.
- DUMESNIL (Jean-Pierre), 103.
- DUPIN (Jean-Philippe), 316.
- Dupont de Nemours (maison de commerce), 97.
- Duquesne (le)*, vaisseau, 109, 113, 114.
- Egypte, 90, 93, 168, 172, 306.
- Egyptienne (l')*, frégate, 241.
- Elbe (île d'), 306.
- Elise (montagne d'), 345.
- EMERIAU, contre-amiral, 300.
- ENNERY (d') ou DENNERY, 101, 103, 105, 106, 171, 317, 320, 322, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337.
- ENOIX, 129.
- Erbourg (chemin d'), 320.
- Espagne, 135, 273.

- Ester (l'), 106, 107.  
Ester (pont d'), 320, 321, 344.  
Etats-Unis, 52, 57, 81, 82, 96,  
112, 125, 139, 140, 143, 177,  
264, 290, 292.  
ETIENNE, 278.  
Europe, 126, 137, 146, 181, 217,  
251, 264, 272, 284, 293, 306,  
307, 313.  
  
FAUDOAS, 278.  
FÉLIX, 270.  
FERRARI, chef d'escadron, aide de  
camp du général Leclerc, 169.  
FERRAND-MONTMARTIN, 276.  
*Fidèle (la)*, frégate, 109, 111.  
Flessingue, 25, 48, 59, 79, 82,  
84, 90, 112, 264, 265.  
FONTAINE, adjudant général,  
169, 315, 328.  
Fontbatiste (montagnes), 345.  
*Formidable (le)*, vaisseau, 199,  
201, 205, 216, 217, 240, 241.  
Fort Liberté (Fort Dauphin), 61,  
67, 68, 69, 70, 89, 95, 103, 110,  
220, 264, 266, 267, 314, 315.  
Fort Dauphin, 264, 266, 267.  
FOURNIER, chef de bataillon, 193.  
FRASAU (Hyppolite), 129.  
*Fraternité (la)*, frégate, 200.  
FRÉDÉRIC II, 35.  
FRESSINET, général, 18, 329.  
Fréron, 197.  
*Furieuse (la)*, frégate, 297, 301.  
GALBARD, chef de demi-bri-  
gade, 322.  
GANTHEAUME, contre-amiral, 93,  
148, 259, 282.  
GASSENDI, général, 92.  
GAUDIN, 198.  
GAULARD, 324.  
*Gazette de Saint-Domingue*, 297.  
Gênes, 207, 217, 225, 232, 241,  
298.  
Goave (le grand et le petit), 255.  
*Goëland (le)*, brick, 283.  
Gonave (île de la), 147, 267.  
Gonaïves, 80, 88, 95, 101, 104,  
106, 107, 112, 124, 230, 264,  
266, 267, 268, 312, 319, 320,  
321, 322, 323, 324, 330, 334,  
336, 338.  
Gonin (le), 315.  
Gothembourg, 277.  
GOUGEOT, chef de bataillon, 110.  
Grands Bois (les), 105, 117.  
Grand Boucan (le), 103, 313.  
Grand Cahos, 323.  
GRANDET, chef de brigade, 110.  
Grand Font, 322.  
GRANDVILLE, 318.  
Grande Rivière (la), 70, 80, 88,  
94, 124, 131, 140, 141, 193,  
218, 224, 227, 229.  
Grange (la), 67.  
GRANIER, 92.  
GRAVET, adjudant commandant,  
168.  
GRAVINA (amiral), 57, 73, 83,  
90, 91, 93, 100, 126.  
Gros Morne, 86, 88, 101, 106,  
111, 197, 201, 206, 230, 320,  
323.  
Guadeloupe (la), 33, 34, 35, 53,  
66, 84, 124, 127, 128, 129,  
130, 149, 156, 164, 200, 202,  
216, 229, 235, 238, 239, 243,  
247, 250, 251, 252, 256, 260,  
264, 269, 289, 301, 306.  
*Guerrière (la)*, frégate, 338, 347.  
Guyane, 271.  
  
Haïti, 17.  
HARDY, général, 18, 48, 49,  
71, 72, 79, 88, 94, 103, 105,  
106, 107, 110, 112, 117, 152,  
153, 154, 162, 177, 326, 327.  
HARDY (fils du général), 294.



- Haut-du Cap (*le*), 72, 140, 224, 254, 314.  
 HÉDOUVILLE, général, 21.  
 Héricourt (habitation), 328, 329.  
 Héritout, 224.  
*Héros (le)*, vaisseau, 17, 28, 293, 338.  
*Heureux-Espoir (l')*, navire, 250.  
 Hinche, 94, 102, 312, 313, 323, 344.  
 HUGUES (Victor), 235.  
 HUMBERT (général), 87, 94, 104, 116, 194, 258.
- IDLINGER, 9.  
*Indienne (l')*, frégate, 88, 91, 200, 282.  
*Infatigable (l')*, frégate, 200, 213, 253.  
*Intrépide (l')*, vaisseau, 217, 225, 232, 241.  
 Italie, 25, 198, 240.  
 IZARD, adjudant-commandant, 154, 163.
- JEFFERSON, 269.  
 Jérémie, 201, 255, 264, 267, 268, 278.  
*Jeune-Edouard (le)*, vaisseau, 242.  
*Journal français (le)*, 215.  
 Joux (fort de), 39, 40.  
*Junon (la)*, frégate, 203.  
 Jura, 39.  
 JABLONOWSKI, général, 253, 254.  
 Jacmel, 105, 178, 255, 256.  
 Jacquesi (quartier de), 76.  
 Jamaïque (*la*), 82, 85, 126, 215, 257, 269.  
 JASMAIN, 270.  
 JAUMES, chef de brigade, 193.  
 Jean Rabel, 206, 325.
- KERINGALE, capitaine, 113.  
 KERVERSAU, général, 18, 24, 25, 47, 67, 79, 90, 216, 265, 316, 317.
- Labbé, 224.  
 LABERTINAYE, 76.  
 Laboue (fort), 314.  
 LA CHÂTRE, aide de camp du général Rochambeau, 68, 110.  
 LACROSSE, capitaine général de la Guadeloupe, 53, 127, 128, 129, 149, 250, 252, 260.  
 LACROIX (Pamphile de), adjudant-commandant, 8, 14, 16, 19, 33, 41, 43, 86, 110.  
 LAFORTUNE, 335.  
 La Havane, 56, 73, 82, 85, 90, 91, 92, 122, 126, 138, 146, 165, 172, 183, 185, 189, 257, 269, 290, 292.  
 LALLEMAND, capitaine, 187.  
 LAMAILLERIE, capitaine, 83.  
 Lamour Durance, 325.  
 LANGLET, chef de brigade, 153.  
 LAPLUME, général, 90, 105, 111, 231, 297.  
 LARIVIÈRE (Zabo), 13.  
 LA ROCHE BLIN, sous-inspecteur, 49, 227.  
 LA TOUCHE, contre-amiral, 48, 66, 67, 112, 115, 128, 240, 249, 264, 265, 266, 267, 291.  
 LATTRE (Ph. Albert de), 10.  
 Laujon, 10.  
 LAUSSAT (Antoine), 278, 300, 301.  
 LAVAUX, général, 344, 345.  
 LAVALETTE, adjudant-commandant, 110.  
 LEBORGNE DE BOIGNE, 12.  
 LEBRUN, 69.  
 LECLERC (Dermide), 25.  
 LECLERC (M<sup>me</sup>), voir BONAPARTE (Pauline).

- LECUN**, missionnaire, 115.  
**LEDOYEN**, général, 153, 154, 163.  
**LEFEVRE**, chef de brigade, 193, 195.  
**Le Havre**, 25, 59, 79, 82, 84, 90, 112, 202, 225, 232, 264.  
**LEMAITRE**, chef de brigade d'artillerie, 195.  
*Lenoir*, transport, 199.  
**Léogane**, 105, 255, 267, 324.  
**LEQUIO-MONGIRAUD**, préfet colonial, 24, 32, 91, 93, 115, 179, 181, 184, 188, 208, 236, 244, 248, 276, 298.  
**LÉVEILLÉ**, 336.  
*Libre (la)*, frégate, 301.  
**Limbé** (quartier du), 70, 71, 103, 131, 140, 201, 230, 255.  
**Limonade** (quartier de), 76.  
**LINOIS**, contre-amiral, 93, 282.  
**Lisbonne**, 257.  
**LIVINGSTONE**, 290.  
**Livourne**, 225, 232, 241.  
*Lody (le)*, vaisseau, 225, 232.  
**LONCHAMP**, 161.  
**Londres**, 257.  
**Lorient**, 25, 59, 264.  
**Los Cahosbas**, 112.  
**Louisiane**, 140, 143, 280, 300, 301.  
**LOUVETURE** (Toussaint), général, 8, 14, 15, 22, 24, 25, 26, 28, 34, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 50, 65, 66, 73, 78, 79, 80, 85, 86, 89, 90, 93, 96, 97, 99, 100, 101, 104, 105, 106, 110, 113, 114, 116, 123, 124, 129, 133, 135, 139, 147, 159, 160, 166, 167, 168, 169, 170, 180, 181, 192, 193, 201, 215, 217, 220, 228, 231, 240, 242, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 279, 280, 281, 288, 291, 293, 294, 311, 312, 336.  
**LOUVETURE** (Isaac), 16, 316, 332, 333.  
**LOUVETURE** (Paul), général, 86, 231, 316, 317.  
**LOUVETURE** (Placide), 17, 332.  
**LOUVETURE** (Saint-Jean), 17.  
**LOUVETURE** (M<sup>me</sup> Toussaint), 335.  
**LUDOT**, 278, 279.  
**Lustien**, 335.  
**MACORS**, général, 47.  
**Madère**, 260.  
**MAGNY**, chef de brigade, 321, 322.  
**MAGON**, contre-amiral, 65, 66, 68, 81, 140, 162, 164, 165, 168, 278, 282, 290, 293.  
**Magouane**, 312, 345.  
**Mahon**, 306.  
**MALENFANT**, colonel, 12.  
**Malte**, 306.  
**MANGIN**, chef de brigade, 198.  
**Manquets** (plantation), 279.  
**Mare à la Roche**, 103.  
**MARET**, secrétaire d'Etat, 66, 280, 309.  
**Margot** (quartier de), 70.  
**Marie-Galante**, 127.  
**Marmelade (la)**, 88, 101, 103, 124, 131, 193, 218, 224, 227, 229, 237, 255, 320, 322, 323, 326, 330.  
**Martinique**, 127, 159, 162, 183, 247, 250, 252, 264, 277, 279, 301, 306.  
**MATHIEU**, 76.  
**Matte (la)**, 345.  
**Mateux** (montagne), 345.  
**Matteux**, 255.  
**MAUBERT**, chef de brigade du génie, 193.



- MAUREPAS, MOREPAS ou MORPAS**, général, 26, 86, 104, 107, 111, 115, 180, 207, 217, 230, 238, 246, 256, 270, 297, 316, 323, 325.  
**MAUVIELLE ou MAUVIEL**, 90, 114, 123, 125, 293.  
 Méditerranée, 213, 271.  
**MÉGY** (Antoine-François), 276.  
 Melonnères, 67.  
**MÉNY**, 115, 161.  
**MÉTRAL** (Antoine), 17, 19.  
 Mexico, 283.  
**MEYER**, général, 253, 254.  
**MEYNE**, 213.  
 Meyne (division), 282.  
**MICHEL** (Etienne), 279.  
 Milan, 25.  
**MIOT**, 162, 170  
 Mirebalais (quartier du), 88, 89, 94, 102, 104, 112, 113, 117, 255, 345.  
*Mokawk (le)*, bateau, 225, 232, 241.  
 Moïse, 92, 268, 280, 271.  
 Môle (Le) port, 73, 85, 132, 214, 220, 264, 265, 268, 313, 319.  
 Môle Saint-Nicolas, 324.  
**MONGIRAUD**, voir **LEQUI-ONGIRAUD**.  
**MONGLAS** (Charles), 277.  
**MONGROLLE** (Charles-François), 153.  
 Moniteur (journal), 214.  
**MONNARD** (général), 49.  
 Montagne Noire, 105.  
*Montblanc (le)* vaisseau, 170.  
 Montchrist, 67.  
**MOREAU DE JONNES** (A.), 11.  
 Morne à Boispin, 103.  
 Morne aux Anglais, 71, 72.  
 Morne du Cap, 254.  
 Mornets, 103, 138.  
 Moustique (le), 201, 206, 218, 299, 325.  
 Muiraux, 345.  
*Muiron (la)*, frégate, 162, 170, 293.  
 Nantes, 25, 59, 202, 264, 278.  
 Naples, 298.  
**NATAN** (secrétaire), 328.  
*Nécessité (la)*, flûte, 139.  
 Neibe, 345.  
**NEMOURS**, 19, 22.  
**NÉRON**, commandant, 336.  
**NEY**, général de brigade, 227.  
**NOÉ** (P.-L.), 279.  
 Normandie, 299.  
**NORVINS**, 9, 13, 14, 16, 18, 41.  
 Noire (mer), 306.  
*Nourrice (la)*, flûte, 199, 217, 229, 241, 253, 298.  
 Nugent, 224.  
*Océan (l')*, vaisseau, 25, 91, 93.  
 Oco (montagnes), 230.  
 Oléron, 46.  
 Ornano, 229, 246, 253, 280, 299.  
 Ouanaminthe, 69.  
 Ouest (presqu'île), 123.  
**PAMBOUR**, chef de brigade, 92, 186.  
 Papaye, 312.  
 Paris, 122, 222, 273, 275, 299, 305, 317.  
**PASCAL** (secrétaire), 92.  
**PELAGE**, 129.  
*Pélage (le)*, vaisseau, 183, 193, 199, 200, 202, 217, 225, 232, 241.  
**PERRIN**, adjudant-commandant, 154, 330.  
**PESQUIDOUX**, commandant, 336.  
**PETION**, 225.  
 Petite Anse, 72, 327.

- Petite Rivière, 104, 106, 112, 321, 322, 344, 345.  
PEYRE, 36, 37, 180, 245, 276, 298.  
Philadelphie, 97.  
Pibeurot (carrefour de), 336.  
PICARD, caporal, 68.  
PICHON, 52, 125, 139, 146, 158, 159, 164, 190, 223.  
Picolet (le fort), 25, 61, 69, 265, 266.  
Piémont, 306.  
Plaine du Nord, 70, 72, 124.  
Plaisance, 88, 89, 94, 95, 101, 103, 108, 124, 197, 201, 202, 220, 229, 251, 266, 268, 322, 330, 333, 334, 335, 336.  
Plombières, 306.  
POLNIER, chef de bataillon, 74.  
Pontoise, 25.  
Port-Français, 70.  
Port-Margot, 26, 70, 71, 201, 220.  
Port de Paix, 73, 79, 80, 86, 87, 88, 94, 95, 101, 104, 106, 112, 116, 196, 197, 201, 218, 220, 230, 255, 264, 266, 268, 299, 313, 316, 323, 325, 326.  
Port au Prince (ou Port Républicain), 10, 16, 37, 61, 67, 73, 79, 80, 84, 86, 89, 102, 104, 108, 112, 117, 119, 135, 138, 148, 230, 256, 264, 265, 266, 267, 268, 270, 282, 313, 316, 322, 324, 335, 340.  
Porto-Cabello, 252.  
Porto-Ferrajo, 306.  
Portugal, 25, 115, 144.  
POURCELY, 322.  
POYEN, 19.  
*Précieuse (la)*, bâtiment, 170.  
PRÉVOST-DUROIZOIR, 279.  
Provence (brigands de la), 225, 232.  
Prytanée, 153, 163, 177, 181, 186.  
Puorto-Plata, 264, 268.  
PUSSIGNEUX, 277.  
QUENTIN-BEAUVERT, chef de brigade, 73, 227, 234.  
RAMEL, général, 18.  
RAPATEL, capitaine, 282.  
Ravine à Couleuvre, 106, 320.  
RAYMOND, 270.  
REGNIER, général, 204, 235.  
REIGNIER, général, 164.  
RENAUX, commissaire, 176.  
Rennes, 115, 125, 167.  
*Républicain (le)* vaisseau, 225, 232, 241.  
*Revanche (la)*, vaisseau, 200.  
REY, chef de brigade, 110.  
Rhin, 25.  
RICARD, caporal, 166, 282.  
RICHELIEU, 7.  
RICHEPANSE, 33, 34, 35, 127, 146, 147, 149, 164, 200, 202, 203, 206, 208, 216, 239, 243, 247, 249, 250, 251, 289.  
Rivière Salée, 71, 72.  
RIGAUD, général, 344.  
ROBERT, 144.  
ROCHAMBEAU, général, 9, 67, 68, 69, 70, 72, 79, 88, 94, 95, 103, 106, 107, 110, 112, 148, 152, 164, 234, 235, 255, 258, 263, 281, 315, 320, 321, 323.  
Rochefort, 25, 49, 54, 55, 59, 225, 231, 232, 241, 264, 297.  
Roïde (camp), 345.  
ROMAIN, 270.  
*Rondinelle (la)*, frégate, 225, 232, 241, 243, 253.



- ROUME, 21.  
ROUSSEAU, sénateur, 278.  
Royal Sabal, 316.
- Saden de Marseille (maison de commerce), 97.  
SALM, général, 105, 106, 110, 173.  
Sainte-Suzanne, 70, 103, 140, 209.  
Saint-Jacques (porte), 313.  
Saint-Jean, 345.  
Saint-Louis (port de), 197, 201, 230, 255, 267.  
Saint-Marc, 87, 105, 107, 264, 267, 268, 312, 313, 316, 319, 321, 329, 345.  
Saint-Michel, 101, 103, 312, 313, 320, 322, 330, 331, 344.  
Saint-Raphaël, 88, 89, 94, 101, 103, 104, 313, 320, 322, 330, 344.  
Saint-Thomas, 215.  
Saint-Siège (le), 115.  
San-Génaro, 290.  
SANGROS, capitaine, 69.  
SANNON (Pauléus), 19, 22, 41.  
SANSON, général, 92.  
SANTHONAX, 21.  
SAMANA (baie de), 25, 38, 66, 86, 342.  
Santo-Domingo, 73, 79, 80, 84, 86, 90, 94, 125, 184, 208, 248, 264, 265, 268, 282, 293, 312, 316, 317, 341.  
Saint-Yago, 94, 268.  
SARDIN, 144, 154.  
SARLAT, lieutenant, 68, 165, 282.  
SAVERY, 276.  
Sénat romain (le), 339.  
SÉRIZIAT, général, 127.  
Siam, 154.  
*Sirène (la)*, frégate, 66, 83, 282.  
SMITH, 343.  
SOULT, général, 235.  
SUIN, 115, 125.  
*Swistsure (le)*, vaisseau, 282.  
*Sybillé (la)*, frégate, 298.  
*Sybillé-Antoinette (la)*, flûte, 252, 260.  
Tabago, 306.  
TALLEYRAND-PÉRIGORD, 277.  
Tannerie (la), 103.  
TÉLÉMAQUE, 65-72, 283.  
Terre-Neuve, 200.  
*Terreur (la)*, cutter, 139, 146.  
Texel (le), 260, 301.  
TIROL, 279.  
THOLOZÉ (chef de brigade), 184, 144, 163, 186, 191, 193.  
TOPSENT, 301.  
Tortue (île de la), 165, 196, 197, 265, 272, 299.  
Toulon, 25, 79, 82, 84, 113, 114, 156, 170, 207, 225, 232, 240, 241, 244, 264, 279, 297, 298, 300.  
TOURNÉ, 163.  
*Tourville (le)*, vaisseau, 115, 125, 200, 202, 282.  
TOUSSAINT, voir LOUVERTURE.  
TRABUC, 276..  
Trianon, 117.  
Trois Rivières, 104.  
Trou (le), 103, 224.  
Trou d'Eau, 345.  
Turc (le), 306.  
*Uranie (l')*, frégate, 70.  
*Union (l')*, vaisseau, 185, 194, 225, 232, 250.  
Vaches (l'île des), 267.  
VALETTE, adjudant commandant, 195.  
Valière ou Vallières, 103, 201, 230, 237.  
VATRIN (fils), 294.

- Vautour (le)*, lougre, 205, 225, 232, 142, 143, 146, 148, 159, 160, 162, 247, 250, 263, 264, 277, 283, 288, 297.
- Vera-Cruz, 132, 185, 190, 238, 257.
- VERNET, général, 231, 256, 317, 321.
- Vertu (la)*, frégate, 81, 157.
- VIARD, 194.
- VICTOR, général, 301.
- Vigilant (le)*, vaisseau, 217, 225, 232.
- VILLARET-JOYEUSE, Amiral, 25, 50, 57, 66, 68, 69, 71, 73, 83, 84, 97, 100, 112, 131, 139, 142, 143, 146, 148, 159, 160, 162, 247, 250, 263, 264, 277, 283, 288, 297.
- VILLAUME, 51.
- VINCENT, colonel, 18, 24, 45, 281.
- WANTE, 11.
- WATRIN, 37, 96, 234.
- WITTON, capitaine, 327.
- WONDERWEIL, général, 213.
- Zélé (le)*, vaisseau, 119, 125, 200, 202, 282.





## TABLE DES MATIÈRES

|                   |   |
|-------------------|---|
| INTRODUCTION..... | 7 |
|-------------------|---|

### LETTRES DU GÉNÉRAL LECLERC.

|                                   |     |
|-----------------------------------|-----|
| An X. — Mois de Brumaire .....    | 47  |
| » Frimaire.....                   | 50  |
| » Pluviôse .....                  | 61  |
| » Ventôse .....                   | 102 |
| » Germinal.....                   | 116 |
| » Floréal .....                   | 130 |
| » Prairial.....                   | 153 |
| » Messidor.....                   | 175 |
| » Thermidor .....                 | 195 |
| » Fructidor .....                 | 214 |
| An XI. — Mois de Vendémiaire..... | 239 |

### APPENDICES.

|  |     |
|--|-----|
| I. — Notes pour servir aux instructions à donner au général<br>Leclerc.....  | 263 |
| II. — Lettres du ministre de la Marine.....  | 275 |
| III. — Lettre du Premier Consul au général Leclerc.....  | 305 |
| IV. — Lettre du Premier Consul au citoyen Toussaint-<br>Louverture, général en chef de l'armée de Saint-<br>Domingue ..... | 307 |
| V. — Mémoire pour le général Toussaint Louverture.....   | 311 |
| INDEX DES NOMS PROPRES.....  | 351 |





























